

COLLECTION ARTHUR SAVAÈTE

*Politique et Littérature, Arts, Sciences, Histoire, Philosophie
et Religion*

Sainte Marie-Madeleine

La Tradition et la Critique

PAR

M. M. SICARD

DOCTEUR EN THÉOLOGIE
ANCIEN PROFESSEUR DE THÉOLOGIE
ET D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE

TOME I

PARIS

ARTHUR SAVAÈTE, ÉDITEUR

76, RUE DES SAINTS-PÈRES, 76



Bibliothèque Saint Libère

<http://www.liberius.net>

© Bibliothèque Saint Libère 2010.

Toute reproduction à but non lucratif est autorisée.

SAINTE MARIE-MADELEINE

I

Il est des astres, nous apprend la science, dont la clarté, en marche dès leur création, n'est arrivée que fort tard à la terre. En serait-il de même pour certaines personnalités historiques? Et ne fut-il pas dit de saint Joseph par exemple : *filius accrescens Joseph*? Joseph sera d'abord caché, ignoré pour les plus fervents même des adorateurs de Jésus dont il eut la garde, mais l'éclat de son mérite et de sa gloire iront ensuite grandissant dans la succession des siècles.

Y aurait-il eu semblable prédestination pour sainte Marie-Madeleine? Du moins eut-elle sa prophétie, tombée de la bouche du Sauveur Jésus lui-même : « En vérité, je vous le dis, partout où cet Evangile sera prêché, dans l'univers entier, ce qu'a fait cette femme sera publié à sa louange » Math. xxvi, 10, 13. D'une certaine manière aucun saint, que nous sachions, ne se détache avec un plus vif relief dans le firmament des âmes, nul n'a dans l'histoire sacrée une gloire plus rayonnante. Et, d'autre part, nul ne paraît enveloppé de plus de mystère. De sublimes choses, à la vérité, ont été dites par les Evangélistes de Celle qui « oignit les pieds de Jésus ; et qui se tenait en pleurant auprès de son sépulcre » ; mais ces choses, en même temps, se voilent d'obscurités, se hérissent, si nous osons dire, d'apparentes contradictions. Les Pères apostoliques, qui viennent après, parlent peu ou ne parlent pas de la Pécheresse réhabilitée. Les Pères grecs se partagent bientôt pour savoir si les parfums versés sur les pieds de Jésus ou portés à son tombeau provenaient d'une seule femme ou de plusieurs, ou si cette femme est à la fois la Pécheresse dont parle saint Luc, Marie sœur de Lazare et Marie-Madeleine. Et d'un autre côté la dernière partie de sa vie ne se montre pas entourée de moindres difficultés, car si l'Occident la raconte et se glorifie du lieu de sa retraite et de son tombeau, l'Orient en même temps paraît

avoir un tombeau de Marie-Madeleine, avec sa légende explicative.

Qu'en est-il ? La clarté de l'astre est-elle tout entière parvenue jusqu'à nous ; et l'astre lui-même pouvons-nous, par les données de la science historique et critique, le découvrir en sa pleine lumière ?

Notre dessein est de l'essayer en partageant notre étude en trois parties, qui feront la matière de trois volumes :

La première, que nous entreprenons, est *la discussion critique des traditions grecques et de la tradition provençale concernant sainte Marie-Madeleine*.

La deuxième sera la *Vie de sainte Marie-Madeleine* d'après les Saints Pères, la tradition, la liturgie, etc.

La troisième et dernière racontera l'histoire, dans la suite des siècles, du *culte* de sainte Marie-Madeleine.

CHAPITRE I

LA TRADITION ET LA CRITIQUE

De temps immémorial l'Occident a professé que la Pécheresse de l'Évangile de saint Luc, Marie de Béthanie et Marie-Madeleine sont la même personne. La tradition provençale enseigne en outre que cette femme passa les trente dernières années de sa vie à la Sainte-Baune, grotte cachée dans la chaîne des montagnes rocheuses parallèle à la Méditerranée entre Marseille, Aix et Toulon, et qu'elle a son corps enseveli en un gros bourg situé aux pieds de ces mêmes montagnes et appelé Saint-Maximin, du nom de saint Maximin, premier évêque d'Aix, auquel saint Pierre avait confié la sainte.

L'école, d'autre part, qui s'appelle *historique*, que d'aucuns nomment *négative*, n'hésite pas à ne voir en cette tradition que « des légendes... dépourvues de toute valeur historique », dont il n'y a plus qu'à montrer le commencement de formation¹.

La tradition nous est rapportée par des écrivains, les uns anonymes plus ou moins anciens, les autres qui ont nom saint Antonin, Vincent de Beauvais, B. Jacques de Voragine, saint Vincent Ferrier, le cardinal de Cabassole, Guidonis, etc. Ils nous ont laissé des écrits plus ou moins chargés d'inexactitudes, peut-être de contradictions et d'erreurs, mais dont la sincérité et la bonne foi, du moins dans ceux que nous venons de citer, ne peut guère être contestée.

« Ce fut la dévotion des peuples, remarquent les auteurs de

¹ *Annales du midi*, v. 1893, ou *La légende de sainte Marie-Madeleine*, 1893, p. 4.

l'Histoire littéraire de France, qui donna lieu à la composition de toutes ces *Vies*... On conçoit que le grand désir des fidèles pouvait être cause de quelque fraude de la part des écrivains hagiographiques sous le faux prétexte de procurer la gloire de Dieu et l'honneur des saints. Aussi voyons-nous des évêques veiller avec soin pour empêcher ce désordre et châtier des clercs soupçonnés d'avoir voulu le favoriser. Malgré ces précautions on amplifia quelquefois au VII^e siècle et on grossit les merveilles des *Vies* des saints. D'autres fois même, quand on manquait de *Vies* originales, on en substituait d'autres faites après coup. Mais on avait ordinairement soin d'y insérer ce que la tradition du pays conservait de leurs actions. Aussi ces légendes n'étaient-elles pas tout à fait imaginées ¹ ».

Et ce n'est pas seulement la dévotion des peuples qui inspire les écrivains, mais bien aussi malheureusement l'esprit de secte, d'où purent résulter plusieurs altérations et suppositions. Ici le danger était autrement sérieux. Heureusement la vigilance de l'Église se proportionne-t-elle aux circonstances. Elle se tenait en garde, nous apprend le pape Gélase, surtout quand les auteurs restaient inconnus : rejetant absolument celles qui présentaient une paternité suspecte d'hérésie ou d'infidélité, et repoussant de même celles dont l'infériorité de rédaction pouvait prêter occasion aux railleries des ennemis de la sainte Église. Quant aux *Vies* anonymes mais assez recommandables par ailleurs, le même pape adresse aux fidèles la parole de l'apôtre : « Examinez toutes choses et retenez ce qui est bon ² ».

Telle a été précisément la pratique des auteurs graves et sans parti pris, nous ne saurions en douter. Ils ne prétendent pas garantir la certitude de tout ce qu'ils empruntent aux anciens manuscrits. Le fond leur a paru vrai, remarque Melchior Cano, et même pour ce qu'ils ont trouvé d'édifiant greffé sur l'ancien tronc, ils n'ont voulu en rien faire perdre à la postérité ³.

On ne pouvait pourtant pas se contenter toujours de cette manière quelque peu simpliste de traiter l'histoire. Le libre examen et la critique à outrance n'ont que trop trouvé matière

¹ *Histoire littéraire de France*, t. III, p. 455.

² *Acta concil. Hard.*, t. II, p. 940.

³ Melchior Canus. — *De locis.*, lib. XI, c. vi.

à railleries et à victoires faciles en tant de ces récits qui ne supportent pas en effet l'analyse. Il était de toute nécessité de les suivre sur leur terrain. Il fallait, dans le domaine historique aussi bien que dans celui de l'Écriture Sainte et de la Science, se servir de leurs propres armes pour les combattre et rétablir la vérité.

De là la pléiade de champions illustres, Baronius, Bellarmin, Bollandus, P. du Sollier, Noël Alexandre, Tillemont, Thomassin, Maldonat, Melchior Cano, Pagi et tant d'autres venus après. Ces grands hommes se mirent à l'œuvre avec une infatigable ardeur. Ils avaient devant eux un édifice qu'ils entendaient, non certes ébranler, encore moins démolir, mais reprendre aux fondements, reconnaître par ses côtés forts et ses points faibles, rétablir en un mot dans sa solidité et vraie beauté. C'est ce qu'ils entreprirent et qu'ils s'efforcent depuis de mener à bonne fin.

Plusieurs, et non des moindres, après avoir étudié la tradition Provençale et quoiqu'en ayant constaté les inexactitudes, les contradictions, les suppositions dans ses détails, ne l'ont pas moins admise dans ses grandes lignes et ils nous ont laissé les arguments qui déterminèrent leurs conclusions.

Launoy au xvii^e siècle et l'École *historique* de nos jours semblent s'être plu au contraire à faire table rase de leurs démonstrations, et, comme ils disent, « de ce que croit communément le vulgaire, et en Provence même le monde érudit ¹ ».

Cette École a pour chef, parmi les catholiques, Mgr Duchesne, membre de l'Institut et directeur de l'École française à Rome. « Savant de premier ordre, M. Duchesne, sous le titre de *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, tome I^{er}, a entrepris une étude approfondie sur les origines de nos Églises, étude qui dénote, chez son auteur, une connaissance des sources et une pénétration de critique qu'on ne se lasse pas d'admirer. Cependant à examiner de près le même sujet, il semble que M. Duchesne en tire peut-être une conclusion excessive et dès lors contestable ². »

Mgr Bellet relève ailleurs dans ses *Origines des Églises de France* que nous venons de citer, tels procédés de critique

¹ *Annales du midi*, v. 1893.

² Mgr Bellet. — *Les origines des Églises de France*, 2^e édition, préface p. VI.

de l'Ecole *historique*, quand elle s'occupe des traditions et de l'âge à leur assigner, qui sembleraient accuser plutôt un parti-pris de négation que de la vraie critique.

« Si les documents qui nous font connaître ces traditions ne sont par exemple que du XIII^e siècle, ces croyances « de date fort basse » ne peuvent pas être une « tradition sérieuse »¹ ; ce qui en dérive est « nul et non venu comme témoignage en faveur d'une tradition antérieure »². — On abandonne aussi lestement ce qu'on ne sait rencontrer qu'au XII^e siècle, comme la « légende de sainte Marthe »³ à Tarascon. — Les attestations du XI^e siècle ne sont pas mieux traitées : en effet, d'après la critique, « une tradition se manifeste trop tard quand elle n'apparaît qu'après un silence de mille ans. Aussi s'accorde-t-on à refuser à celle-ci toute valeur historique »⁴. — Les trois siècles précédents devraient, par suite, obtenir une appréciation plus favorable, mais là encore il faut compter avec les préventions de la critique moderne qui prétend trouver dans les légendes apostoliques de la période carolingienne l'expression d'un « courant qui portait vers Rome le clergé de l'empire franc »⁵ ou même le résultat de mobiles moins avouables, tels que l'« orgueil de clocher » ou d'autres « préoccupations intéressées »⁶, parfois même des « intérêts frivoles »⁷, à tout le moins le « goût des origines antiques »⁸ ; « le cas de saint Front montre que, dès le temps de Charles le Chauve, on n'hésitait pas à réclamer les origines les plus reculées »⁹. — On dépréciera tout autant les attestations d'apostolicité afférentes au VII^e siècle, sous le prétexte que depuis ce siècle, « à tout le moins, les princes franks étaient censés descendre de Priam et des héros troyens »¹⁰. — Il ne faudrait pas croire que les traditions affirmées au VI^e siècle soient acceptées plus facilement ; pour la critique en effet, « dès ce temps-là, les têtes étaient déjà travaillées par la

¹ *Fastes épiscopaux*, t. I, p. 342. Dans Mgr Bellet.

² *Ibid.*, p. 340.

³ *Ibid.*, p. 325.

⁴ *Ibid.*, p. 312.

⁵ *Bulletin critique*, 15 avril 1896, p. 211.

⁶ *Ibid.*, p. 213.

⁷ *Fastes épiscopaux*, t. I, p. 152.

⁸ *Ibid.*, p. 158.

⁹ *Saint Martial de Limoges*, p. 299. Dans Mgr Bellet.

¹⁰ *Fastes épiscopaux*, t. I, p. 58.

manie des origines antiques ¹ ». — Si au v^e siècle tout un groupe d'évêques atteste à un grand Pape comme un fait de notoriété publique la mission de saint Trophime à Arles par saint Pierre lui-même, on prétend qu'ils « sont les premiers qui aient introduit ce nom dans le débat ² » : on infirme leur témoignage, en disant qu'il « est tardif ³ ». — Les témoignages du commencement du iv^e siècle, d'Eusèbe lui-même, sont tout aussi bien écartés s'ils ne cadrent pas avec les affirmations des critiques anti-traditionnels : « Duchesne, écrit l'un d'eux, ne s'effraie pas d'avoir Eusèbe contre lui ⁴ »... Si Eusèbe fait évangéliser la Gaule au i^{er} siècle, on le comprend très bien, nous dit-on : « il était l'ami de Constantin pour lequel les Gaules avaient été le principe de Sa grandeur ⁵ », etc.

Cette manière par trop sans façon de traiter les traditions, quand elles gênent, nous semble appartenir, en effet, à toute autre chose qu'à la critique et science historique.

Efforçons-nous quant à nous, en étudiant leurs découvertes et les déductions qu'ils en tirent, en regard des travaux de l'Ecole dite *traditionnelle*, de nous tenir à l'écart de toute exagération et passion afin de nous laisser gagner uniquement par ce qui nous apparaîtra bien être la vérité.

¹ *Fastes épiscopaux*, p. 57.

² *Ibid.*, p. 120.

³ R. Maere. — *Les récentes controverses sur l'apostolicité des églises*, p. 9.

⁴ *Ibid.*, p. 6.

⁵ *Ibid.*, p. 17. — Mg. Bellet. — *Les origines*, *Ibid.*, p. 294-6.

CHAPITRE II

LA PÉCHERESSE DANS L'ÉVANGILE DE SAINT LUC, MARIE DE BÉTHANIE ET MARIE-MADELEINE, SONT-ELLES UNE MÊME PERSONNE ?

« Les Grecs ont toujours distingué Marie-Madeleine de Marie de Béthanie ¹. » C'est Mgr Duchesne qui l'affirme. Nous eussions été heureux qu'il en fournît la preuve.

Les témoignages de Grégoire de Tours au vi^e siècle, de Modeste au vii^e et du moine Willebald au viii^e; M. Duchesne les met, il est vrai, en avant, mais en se contentant de les mentionner. Ne serait-ce pas parce que l'éminent critique pense qu'ils ne sauraient guère servir à une démonstration proprement dite ?

Du moins avoue-t-il qu'on ne saurait plus invoquer, comme on le fit d'abord, le martyrologe de saint Jérôme.

« Dans le martyrologe hyeronymien, on trouve au 19 janvier : *Hierosolyma, Marthæ et Mariæ, sororum Lazari...* Mais il s'en faut bien qu'ils (ces mots) aient fait partie du texte original et qu'ils correspondent à une tradition liturgique ². »

C'est que le savant critique n'ignorait pas l'histoire de ce texte, ni quel en fut le plaisant dénouement :

Les liturgistes du xvii^e siècle, J. Lefèvre, d'Étables, Chastelain n'avaient pas manqué d'inférer de la mention de deux fêtes, l'une au 19 janvier de Marie, sœur de Marthe et de

¹ *La légende de sainte Marie-Madeleine*, p. 6.

² *Ibid.*, p. 6.

Lazare, l'autre au 22 juillet [de Marie-Madeleine, l'existence de deux femmes. Le monde savant s'était ému de la découverte. Le P. du Sollier raconte que, circonvenu lui-même par Chastelin, il se résigna, dans son grand *Commentaire d'Usuard*, à laisser passer les deux fêtes. Il y faisait ses réserves pourtant, n'ayant pas étudié la question à fond, à ce moment, disait-il, et promettant de la traiter *ex professo* et définitivement dans les *Acta Sanctorum*, au 22 juillet. Mais qu'importait ? N'était-on pas sûr de la réalité du texte ?

Pas si sûr qu'on le croyait. *Les Actes* du 22 juillet paraissent au jour : douloureuse surprise, cruelle déception ! Non seulement le docte continuateur de Bollandus ne reconnaissait plus qu'une seule fête et une seule femme, sainte Marie-Madeleine, mais il ne craignait pas de changer en confusion le récent triomphe des liturgistes. Le texte original, montrait-il avec évidence, ne portait pas la moindre mention de Marthe ni de Marie, mais la rubrique suivante : *Natalis Sanctorum martyrum Sebastiani, Marii, Marthæ, Audifacis et Abacuc* : « Les ignares copistes, dit le P. du Sollier, avaient substitué Marie à Marius, les deux sœurs de Béthanie à des martyrs de Perse ¹ ».

« Les Grecs ont toujours distingué Marie-Madeleine de Marie de Béthanie ». Serait-ce sur l'unanimité des Pères grecs qu'on prétendrait baser cette proposition ? Plusieurs Pères et écrivains ecclésiastiques grecs, depuis Origène, l'ont en effet admise, et elle compte saint Jean Chrysostome parmi ses partisans. Aussi bien faut-il reconnaître que les Pères grecs loin d'être unanimes ne sont pas même en majorité dans cette opinion. A y regarder de près même, ils semblent, les plus grands du moins, plutôt préoccupés, en suivant ce sentiment, de concilier les apparentes contradictions des Évangélistes, que de soutenir une conviction bien arrêtée dans leur esprit.

Ne voit-on pas Origène, après avoir admis trois femmes dans son *Commentaire de saint Mathieu*, n'en reconnaître plus que deux dans son *Cantique des Cantiques* ? Ailleurs en découvrir jusqu'à quatre, et paraître en certains endroits n'en plus supposer qu'une ?

Quant à saint Jean Chrysostôme, s'il suit Origène dans

¹ *Acta sanctorum*, XXII, juli.

l'opinion de la distinction, ce n'est pas pour l'entendre de la même manière, car d'une part il confond la pécheresse de l'Évangile de saint Luc avec Marie-Madeleine qui fut délivrée des sept démons, qui se trouva ensuite au calvaire et à la résurrection, et il distingue cette femme de Marie sœur de Marthe et de Lazare; et, d'autre part, ce n'est pas une seule pécheresse, mais bien plusieurs qu'il semble découvrir dans les Évangiles ¹.

Parmi les Pères et écrivains qui viennent après eux, même ceux qui les suivent, ne parviennent pas mieux à s'entendre. Un grand nombre d'autres professent l'opinion contraire. Il serait donc inexact d'affirmer que les Pères grecs « ont été unanimes à distinguer Marie-Madeleine de Marie de Béthanie ».

Ce qui est certain, c'est que le sentiment favorable à l'identité est le plus ancien : Avant Origène, en effet, il fut admis par les Pères qui eurent à s'occuper des passages de l'Évangile ayant trait à la question qui nous occupe.

Tels au II^e siècle, Clément d'Alexandrie ², et au III^e, Ammonius Saccas (Harmonie) qui supposent qu'il n'y a eu qu'une seule onction sur les pieds et la tête de Jésus, par conséquent une seule femme l'ayant accomplie ³.

Du temps d'Origène, un grand nombre, au témoignage d'Origène lui-même, suivent l'interprétation des premiers : « *De his quæ apud quatuor exponuntur Evangelistas causa mulierum (vel unius mulieris, sicut existimant multi...)* ⁴ »

Dans la suite :

Au IV^e siècle, Eusèbe de Césarée (*Canon évang.*, traduit par saint Jérôme).

Saint Ephrem en plusieurs endroits de ses ouvrages et particulièrement dans son Discours *in mulierem peccatricem*.

L'auteur *De verâ virginitate* (Hist. de D. Cellier, t. VI).

Appollinaire, évêque de Laodicée (*Catena Patrum Græcorum*, in Math.).

Théodore de Mopsueste (Hist. de D. Cellier, t. X).

Au VII^e siècle, saint André, archevêque de Crète (Hist. de D. Cellier, t. XVIII), etc.

¹ Voir dans Faillon, I, p. 75 et suiv.

² Clément Alexand. — *Pedagog.*, lib. II. c. VIII. Voir Appendice I à la fin du volume.

³ Voir dans Faillon, I, p. 58, *Harmonie d'Ammonius*.

⁴ Origène. — *In Math. Comment.*

Bien loin donc d'avoir toujours distingué Marie-Madeleine de Marie de Béthanie, les Grecs commencèrent par en supposer l'identité, et cette identité, nonobstant l'autorité d'Origène et de Chrysostôme, continua à être soutenue par des Pères et des Ecrivains nombreux, illustres et saints. Un grand nombre d'autres ne sauraient être invoqués ni pour ni contre, n'ayant pas été amenés par leur genre de travaux à se prononcer sur la question.

Chez les Latins, personne ne conteste, croyons-nous, qu'ils n'aient de tout temps et unanimement reconnu l'identité.

Si saint Irénée, saint Jérôme, saint Ambroise, saint Augustin, paraissent parfois hésiter, et deviennent quelque peu obscurs dans la question d'une ou de plusieurs onctions, d'une ou de plusieurs femmes ; à bien les étudier cependant, on constate qu'en définitive ils ne distinguent pas la pécheresse de Marie de Béthanie ¹.

C'est surtout avec saint Grégoire au vi^e siècle, que l'évidence et l'unanimité de cet enseignement devaient éclater. Dans des homélies immortelles, le grand pape fixe désormais le véritable sens des passages des Evangélistes : C'est la femme pécheresse dans la cité, qui est sœur de Marthe et de Lazare ; qui fut délivrée de 7 démons et pardonnée, aux pieds de Jésus chez Simon le pharisien ; puis qui répandit une seconde fois ses parfums sur Jésus à Béthanie, se tint auprès de sa croix au calvaire, le vit la première à la résurrection : elle s'appelle Marie-Madeleine. Tel est l'enseignement du grand Pontife ; et dès lors toutes les Eglises, tous les Docteurs et Ecrivains ecclésiastiques, sauf dans l'Orient bientôt schismatique, au sein du protestantisme, du jansénisme, etc... en un mot chez les dissidents de l'Eglise romaine, tous n'eurent plus qu'une voix pour accepter, honorer, glorifier la grande sainte Marie-Madeleine telle que le Docteur Pontife l'avait montrée ².

« La liturgie romaine, qu'on peut regarder à bon droit comme l'expression de la doctrine, a consacré dans ses offices et ses hymnes la foi constante des Pères et de la tradition en l'unité de personne de Marie-Magdeleine, de la pécheresse et

¹ Voir Faillon, I, p. 51, 187 et suiv. ; — 203, 341 ; — 120, 129.

² Dans l'Oraison de la fête de saint Grégoire, l'Eglise remercie Dieu d'avoir fait connaître aux fidèles, par l'interprétation du Saint Pontife, bien des sens cachés de l'Ecriture.

de la sœur de Marthe. Les partisans de la distinction, comme Dom Calmet, dans sa dissertation sur les trois Marie, et Baillet dans ses *Vies des Saints*, sont forcés d'en convenir.

« On s'étonne qu'au xvii^e siècle, des esprits éminents aient pu s'égarer sur un point si fortement établi dans l'opinion des Docteurs, du Saint-Siège et dans la croyance des fidèles. Cette aberration ne s'explique que par l'entraînement d'une critique qui s'exerçait dans ses premières recherches et qui s'est mal défendue contre son ardeur juvénile. Mais le temps calme toute chose, et un examen impartial a rétabli la vérité, en restituant, à force de science et de conscience, le type évangélique de Magdeleine, tel qu'il se dessine dans l'Évangile et dans les ouvrages qui, de siècle en siècle, l'ont commenté ¹. »

¹ P. Didon. — *Jésus-Christ*, 1891, t. I. Appendice, I, p. 444.

« Le sentiment commun est qu'il n'y a point de distinction à faire entre la pécheresse de saint Luc, Marie-Madeleine, délivrée de sept démons, Marie sœur de Marthe, et Marie de Béthanie. Ce sentiment paraît bien fondé. En effet :

1^o Tel est l'avis des docteurs et des Pères les plus anciens, celui que l'Eglise romaine a toujours suivi dans sa liturgie. S'il s'agissait, dans ces passages, de personnes différentes, serait-il possible que les apôtres n'en eussent pas instruit les premiers fidèles ou qu'il se fût établi dès les premiers temps une tradition opposée à leur enseignement, etc. Voir la suite : MM. Bacuez et Vigouroux. *Manuel biblique*, t. III, n^o 370.

CHAPITRE III

LES TRADITIONS GRECQUES

Marie-Madeleine, Marthe et Lazare sont de l'Orient, il semble que leur pays, mieux que le nôtre, doive savoir leur histoire, du moins ce que ces illustres personnages devinrent après l'Ascension, où se trouvent leurs tombeaux, où leur culte, etc. Commençons donc par lui demander ce qu'il en connaît.

Il est parlé en effet chez eux d'un tombeau de Marie-Madeleine à Ephèse. Marie et Marthe, d'après les liturgistes du xvii^e siècle, avons-nous déjà vu, avaient leur fête à Jérusalem au 19 janvier ; Marthe et Lazare étaient honorés non loin de Béthanie, au 17 décembre, disent le petit martyrologe romain, et les martyrologes d'Adon, Usuard, etc. Enfin, d'après les Ménologes et les Menées, saint Lazare eut d'abord son tombeau à Citie en Chypre ; puis avec le corps de sainte Marie-Madeleine d'Ephèse, ils furent transportés à Constantinople.

Avons-nous là vraiment une tradition constante, universelle, entrant sans difficulté dans la trame des événements historiques environnants ?

Si oui, elle suffira sans doute à nous fixer au moins sur la sépulture des saints et leurs précieuses reliques, en même temps qu'elle réduira à néant les traditions de Provence.

*
* *

Marie-Madeleine est-elle morte à Jérusalem, s'est-elle éteinte à Ephèse... ?

Poser cette double question, n'est-ce pas indiquer déjà une contradiction, supposer des variations dans les traditions grecques? L'école de Launoy et les liturgistes du xvii^e siècle auraient pu en faire tout d'abord la remarque.

La première prétention, on l'avait reposée sur le martyrologe de saint Jérôme. Malheureusement, avons-nous vu plus haut, ce n'est pas de Marie, ni de Marthe de Béthanie, que le saint Docteur parle, mais bien de Marius et de Marthe martyrs persans. Il ne saurait s'agir d'un tombeau à Jérusalem, dans le martyrologe de saint Jérôme, puisqu'il n'est pas même question de Marthe et de Marie que l'on voulait y trouver.

Marie-Madeleine a-t-elle du moins son tombeau à Ephèse? Il le semble d'après le texte de saint Grégoire de Tours : *In eâ urbe (Ephèse), ut creditur, Maria Magdalena quiescit, nullum super se tegumen habens . »*¹

Il est donc vrai, dans la seconde moitié du vi^e siècle, on parlait à Ephèse du tombeau de sainte Marie-Madeleine.

Mais saint Grégoire de Tours est-il bien sûr qu'il s'agissait de l'illustre convertie de Jésus? Fut-il édifié par le concours nombreux qu'un tel trésor ne devait pas manquer d'attirer vers lui? Il ne nous en apprend rien. Il se contente de cette expression pleine de réserve « *ut creditur*, comme on croit ». Il ne pense qu'à un détail qui l'a frappé et qui ne nous donne pas une grande idée des honneurs rendus à la Sainte : elle n'avait rien qui la couvrît. « Grégoire de Tours, l'homme le plus renseigné de son temps en matière de pèlerinage ² », n'aurait-il pas pu nous en apprendre plus long?

Le Ménologe grec au 22 juillet et le biographe de saint Villebald en 786 nous apportent cependant un renseignement : Ce tombeau se trouvait à l'entrée de la grotte des Sept Dormants. On sait que ces saints personnages s'étaient retirés dans cette grotte en 305, pour y fuir la persécution, et qu'ils y demeurèrent miraculeusement endormis jusqu'à leur réveil non moins miraculeux, vers 460. Cette grotte était donc restée ignorée jusqu'à la seconde moitié du v^e siècle. Si le corps avait été porté à l'entrée avant 460, il n'avait donc pas empêché qu'elle ne restât dans son obscurité? Et puisque du temps de Grégoire de Tours, soit le corps de la Sainte, soit

¹ Grég. Turon. — *Gloria martyrum*.

² *La légende de sainte Marie-Madeleine*, p. 6.

l'édifice qui le contenait *tegumen* n'avait rien pour le couvrir, ces lieux ne devaient pas encore être fort célèbres. Était-ce bien le saint corps et le pèlerinage de la grande sainte Marie-Madeleine ?

Mais encore quelle peut bien être la Madeleine d'Ephèse ?

Photius, patriarche de Constantinople au ix^e siècle, cite un passage de saint Modeste du vii^e qui, à vrai dire, est la légende de la Madeleine d'Ephèse. Peut-être va-t-elle nous renseigner :

« Des histoires rapportent que Madeleine, de laquelle le Seigneur chassa sept démons, fut vierge et martyr. Cette particularité de son martyre nous a été conservée, que la perfection de sa virginité et de sa pureté la fit resplendir aux yeux des bourreaux comme un pur cristal. Après la mort de Notre-Dame elle se rendit à Ephèse auprès du disciple bien aimé. C'est là que Marie-Madeleine, qui avait porté les parfums, acheva sa course apostolique par le martyre. Elle n'avait pas voulu, jusqu'à son dernier souffle, se séparer de Jean, évangéliste et vierge... De même, dit-on, que le Sauveur avait donné au chef des Apôtres le nom de Pierre pour marquer la fermeté de sa foi, il donna à Madeleine, afin de signifier sa pureté et son amour pour lui, le nom de Marie, le même que portait sa Sainte Mère ¹. »

Peut-être Photius n'eût-il pas songé à citer cette légende si elle eût été favorable aux Occidentaux au lieu de leur être contraire. Sûrement en ce cas, et Photius l'eût-il rapportée, elle n'eût pas trouvé grâce auprès des hypercritiques du

¹ « *Historiæ tradunt Magdalenam, de qua Dominus septem dæmonia ejecit, hanc virginem fuisse; et martyrium ejus memoratur ubi dicitur propter summam illam virginitatem et puritatem, illam tanquam vitrum purum tortoribus visam fuisse. Post obdormitionem sanctissimæ Dominae nostræ profecta est Ephesum ad dilectum discipulum, ubi cursum apostolicum per martyrium unguentifera Maria perfecit, nolens ad extremum usque spiritum ab Joanne evangelista et virgine separari...*

« *Quemadmodum, aiunt, primitiæ apostolorum Petrus nominatus fuit propter inconcussam fidem quam habebat in Christum, petram; sic et ista, princeps discipularum facta, propter ejus puritatem et affectum quem in illum habebat, Maria eodem cum matre nomine a Salvatore nuncupata est.* » *Modest. Hyerosolymit. Apud Photium, col. 275. — Ibi. Photii Amphiloichiana. — Voir aussi Faillon, t. I, p. 370 et suiv.*

xvii^e siècle. Eh quoi ? Marie-Madeleine Vierge, martyr ? Y a-t-il une église, un auteur sérieux qui l'ait jamais reconnue comme telle ? Vierge et en même temps délivrée de sept démons ? Ces sept démons ne marquent, enseignent Modeste et Photius, rien autre chose que l'esclavage de Satan dans la nature humaine : ils reconnaissent donc que cette femme fut à la fois pécheresse et vierge¹. N'est-ce pas singulier ? Ils l'appellent Madeleine, surnommée Marie par Jésus : N'a-t-on pas toujours pensé au contraire que c'est Marie qui fut surnommée Madeleine ? Enfin qu'elle parût aux bourreaux aussi pure, aussi transparente qu'un cristal, Tillemont s'en étonnait : N'y a-t-il pas à s'étonner de tout en ce passage ?

Mgr Duchesne se contente de dire : « Modeste, évêque de Jérusalem, dans la première moitié du vii^e siècle le mentionnait (ce tombeau) dans une de ses homélies² ».

Il n'est pas sans importance d'ajouter que ce n'est pas tant Modeste, saint personnage, qui mentionne le tombeau, que Photius qui fait parler celui-ci à trois cents ans d'intervalle. On connaît ce que fut la sincérité, la conscience de Photius. Ne prête-t-il pas à Modeste un texte qu'il a lui-même fabriqué et qui, nous venons de nous en rendre compte, ressemble si fort à une pièce apocryphe ?

Le P. du Sollier conjecture qu'il aura existé une vierge, à Ephèse, du nom de Marie-Madeleine qui souffrit le martyre dans quelque une des persécutions et que les Ephésiens confondirent avec la convertie du Sauveur³.

Quoiqu'il en soit la légende de Photius-Modeste prête à Ephèse une Madeleine vierge et martyr. « Ce n'est certainement pas la nôtre, dit Noël Alexandre — et ce n'est pas davantage la Madeleine de Clément d'Alexandrie, d'Ammonius ; de saint Ephrem, de saint Grégoire, de la tradition catholique — car la nôtre ne fut ni vierge, ni martyr, mais d'abord pécheresse. Que Marie-Madeleine se soit rendue à Ephèse pour y accompagner la mère de Dieu, c'est possible. Et de là serait venue plus tard la croyance des Ephésiens

¹ *Photii patriarche Amphiloebiana XXXVII, interrogatio 188.*

² *La légende de sainte Marie-Madeleine*, p. 6. — Et p. 7, R. 2. « Le pèlerin russe Daniel (1106) vit encore à Ephèse le tombeau et la tête de Madeleine ». — Oui, mais de quelle Madeleine ?

³ *Acta Sancti.*, XXII juli.

qu'elle y-était morte, tandis qu'en réalité c'est ailleurs qu'elle termina sa vie ¹.

Ajoutons, en finissant, cet argument du P. du Sollier basé sur un principe reconnu de critique, argument auquel on n'a pas essayé de répondre :

Dans un acte mémorable où il ne devait et ne pouvait se taire, Polycrate ne parle point de la mort de Marie-Madeleine à Ephèse. Il s'agissait de la fête de Pâques que les Eglises d'Orient voulaient continuer de célébrer selon l'usage qu'elles tenaient de saint Jean. Les évêques sont réunis pour une lettre collective au pape saint Victor. Ils ne manquent pas, afin de mieux relever la dignité de leurs églises et leurs titres à la bienveillance du Souverain Pontife, d'énumérer tout d'abord les Apôtres et les personnages contemporains morts en Asie, surtout à Ephèse. Ils n'oublient pas même ceux de date postérieure, ni ceux qui ne se recommandent que par leur doctrine et leur piété, tel que saint Méliton. Eh bien ! Il n'est pas dit un mot de sainte Marie-Madeleine.

Pouvait-on ignorer qu'elle eût fini ses jours et qu'elle eût son tombeau à Ephèse ? Polycrate était né à Ephèse ; les évêques, ses prédécesseurs sur le siège de cette ville, avaient été tous ses parents *e cognatione mea*, ainsi qu'il le dit dans sa lettre. Il était né 25 ans seulement après la mort de saint Jean. Son propre aïeul aurait pu voir sainte Marie-Madeleine à Ephèse, si elle y fût réellement morte. Et Polycrate n'aurait pas eu connaissance de ce fait qui eût été le plus beau titre de recommandation de son Eglise ? Evidemment, s'il ne l'a pas connu, c'est pour la bonne raison que le fait ne s'était pas produit ².

*
* *

« Quant à Lazare, c'est Mgr Duchesne qui parle, certaines traditions le rattachent aussi à Ephèse. C'est du moins ce que dit le moine Bernard, qui visita les lieux saints d'Italie et d'Orient vers l'année 870. *Qui (Lazare) dicitur postea (après sa résurrection) perstitisse episcopus in Epheso XL annis. Quoi-*

¹ *Natal. Alexand.*, t. II, p. 181.

² *Acta Sanctorum*, XXII juli.

qu'il en soit, son tombeau se voyait à Citium (Larnaca), dans l'île de Chypre, où l'on trouve encore une vieille église de son vocable. C'est de là, en effet, que son corps fut tiré, en 899, par l'empereur Léon VI, pour être transporté à Constantinople, avec celui de sainte Madeleine venu d'Ephèse. On les déposa dans une église nouvellement érigée au lieu appelé *Τοποι*, tout près de la mer, au-dessous de l'ancien palais impérial, à l'endroit où le Bosphore débouche dans la Propontide. Cette double translation est relatée par un grand nombre d'historiens byzantins du x^e siècle ; elle ne saurait être mise en doute ¹. »

« Quoiqu'il en soit », dit le docte critique, qui sent bien que la tradition sur saint Lazare est restée « assez flottante » en Orient. Il conclut, il est vrai, que la double translation de Lazare et de Madeleine ne saurait être mise en doute. Mais encore une fois de quelle Madeleine s'agit-il, si ce n'est de la vierge martyr d'Ephèse ; et de quel Lazare, si ce n'est de tout autre que de l'ami de Jésus ?

Il n'y a que les *Menées* — et l'on sait le peu d'autorité dont elles jouissent — qui le désignent comme le ressuscité et l'ami de Jésus. Voici le passage :

« Le 17^e jour du mois d'octobre, translation des précieuses reliques du saint et juste Lazare. L'heureux, le très célèbre, le plus fidèle des rois Léon (VI) touché d'un mouvement divin et comme frappé d'une inspiration d'en haut, bâtit d'abord un temple à ce juste. Ayant fait ensuite une expédition en Chypre, il trouva son saint corps enseveli sous terre depuis mille ans et renfermé dans une châsse de marbre où était gravé en caractères d'une langue inconnue : Lazare après quatre jours ressuscité et ami de Jésus-Christ. Un trésor de si grand prix fut aussitôt retiré, placé dans des reliquaires d'argent et transporté à Constantinople ². »

Notons l'anachronisme. Lorsque Léon VI découvrit le

¹ *La légende*, p. 7.

² « Mense Octobri, die XVII. Translatio pretiosarum reliquiarum sancti et justii Lazaris, Felix et celeberrimus, ac regum fidelissimus Leo divino motus zelo, et quasi quodam percussus afflatu primum quidem templum Justo ædificavit, deinde facta in insulam Cyprum expeditione, invenit sanctum illius corpus in urbe Cytiensi, mille abhinc annis sub terra conditum in marmorea capsâ. ubi alterius linguæ litteris inciditur. *Lazarus : quatrividuus et amicus Dei Christi*. Statim sublatum inde magni pretii thesaurum, et argenteis loculis impositum Constantinopoli reposuit ». Dans Faillon, I, p. 361.

corps de saint Lazare à Citium, le ressuscité de quatre jours, est-il dit, reposait dans son tombeau depuis mille ans. Mais, s'il est vrai que Lazare vécut trente ans après sa résurrection, ainsi que le rapporte saint Epiphane, qu'il fût mort par conséquent vers l'an 60 de l'ère chrétienne, la translation aurait eu lieu l'an 1060. Or, Léon VI mourut en 911. L'anachronisme fait juger l'auteur de ce passage; il prouve, de plus, qu'il est bien postérieur à l'époque dont il connaît si mal la date ¹.

Les *Menées* auront confondu avec l'ami de Jésus, un autre Lazare inhumé à Citium. Ce qui rend la supposition plausible, dit le P. du Sollier, c'est que dans aucun autre des livres liturgiques des Grecs, on ne donne, au saint Lazare qu'on mentionne, le titre de ressuscité de l'Évangile, mais qu'on l'appelle seulement saint Lazare le juste. Ce qui rend en second lieu la supposition tout à fait probable c'est que, avant la translation, vers le x^e siècle, les Grecs ne célébraient la fête d'aucun saint Lazare². Or, n'est-il pas de toute évidence qu'ils n'auraient pas manqué de fêter la mémoire de celui qui était une des gloires de l'Orient, s'ils en eussent gardé les reliques ³.

A l'appui de ce tombeau de saint Lazare, Launoy avait aussi invoqué saint Epiphane, et les Bollandistes du 22 octobre le citent, à leur tour, comme témoignage de la tradition grecque.

Nous avons consulté le passage objecté, nous l'avons lu en entier et en entier le rapportons ici :

Les Manichéens prétendaient que c'était le mauvais Esprit qui était le principe du corps, tandis que les âmes, même celles des bêtes, des arbres, des semences provenaient du Bon Esprit. Comme il est rapporté dans l'Évangile que lorsque Jésus eût délivré le démoniaque de Gérara, les démons chassés entrèrent dans un troupeau de porcs; ces hérétiques enseignaient que ces animaux eurent grand avantage à se noyer, car de la sorte leurs âmes furent délivrées de leurs corps.

« Non, répondait l'illustre Docteur, il n'en peut être ainsi

¹ *Ibid.*, I, p. 562.

² Mgr. Duchesne en convient, *op. citat.*, p. 2.

³ *Acta Sanct.*, XXII juli.

car autrement pourquoi Jésus aurait-il guéri et conservé le corps du possédé qu'il délivra du Démon? Non, puisque Jésus aimait Lazare et qu'il le ressuscita. Celui qu'il aimait, pourquoi donc le rétablit-il dans la chair, si la chair était mauvaise? Celui qui était mort et délivré du corps, pourquoi ne le laissa-t-il pas affranchi de son corps? Et nul ne saurait se persuader que Lazare mourut encore aussitôt après sa résurrection. L'Évangile déclare en effet positivement que Jésus s'étant mis à table, Lazare s'y plaça de même à ses côtés. Bien plus, nous avons trouvé, parmi les traditions, que Lazare avait trente ans quand il fut ressuscité et qu'il vécut encore trente autres années, après quoi il mourut de nouveau et s'en revint au Seigneur, appelé cette fois avec la renommée d'un illustre nom. Ainsi il laissait à tous l'espérance dans l'attente de leur propre résurrection, en ce jour où le Fils de Dieu rendra les corps aux âmes et les âmes aux corps, et à chacun la récompense selon le bien ou le mal que chacun aura accompli ¹. »

Tel est le texte. Il prouve que du temps de saint Epiphane une tradition existait d'après laquelle Lazare avait trente ans quand il fut ressuscité, soixante lorsqu'il mourut. Rien de plus. Si le tombeau de Lazare se fût trouvé à Citium, le saint Docteur n'eût pas manqué de le montrer, comme preuve palpable, de la survivance du Ressuscité. Il n'invoque au contraire que le repas de Béthanie, et des traditions qu'il a pu découvrir « *reperimus* » pour pouvoir supputer le nombre d'années que survécut l'Ami de Jésus. Et s'il ne recourt pas à ces mêmes traditions pour dire où se trouvait son tombeau, n'est-ce pas parce que il ignorait même où le saint était mort et où il avait sa sépulture? Saint Epiphane était né à Eleuthéropole, près de Jérusalem ;

¹ « *Amabat enim Lazarum* » ait Scriptura. Quem igitur amabat, cur in carnem si mala est regredi voluit? Cur non morbum illum semel exsolutumque corpore ita uti erat reliquit? Nec est quod sibi quisquam persuadeat Lazarum subinde esse mortuum. Hoc enim Evangelium aperte declarat accubuisse postea Jesum, et cum eo Lazarum similiter accubuisse. Quin et illud inter traditiones reperimus, triginta tum annos natum fuisse Lazarum, quum a mortuis excitatus est; atque idem ille postea triginta aliis annis vixit, atque ita mortuus ad Dominum rediit, et cum illustri nominis fama vocatus est, ut cœteri homines, ad ultimæ resurrectionis usque tempus, quando sive bonum, sive malum rependet.» Epiphane. *Adversus hæeres. Lib. II, t. II. Hæeres. LXVI, 649 et suiv. édit. Migne.*

n'aurait-il pas connu ce tombeau, si le célèbre personnage eût réellement été enseveli à Citium, ainsi que Launoy le voulait, à Ephèse selon les autres, ou à Jérusalem, ou à Béthanie, ou en quelque autre lieu que ce fût de la Judée? S'il l'avait connu ne l'aurait-il pas mentionné?

*
**

Il est encore d'autres auteurs cités par Launoy¹ pour appuyer sa thèse :

« Il en a comme ramassé de tous côtés à tort et à travers, ajoute le P. du Sollier, tout ce qu'il a pu trouver : Léon-le-grammairien, Georges Cedrène, Jean Curopolates, Jean Zonara, les *Menées*, l'*Anthologie* et je ne sais quels autres encore recueillis dans le seul but d'écarter sainte Marie-Madeleine et sa famille du pays de Provence. Au moins faudrait-il que les auteurs se missent d'accord entre eux sur le temps de la translation de leurs reliques, les uns la plaçant dans les premiers siècles, les autres au VIII^e, d'autres au IX^e ou au X^e. Mais plutôt donnons-leur le coup d'éponge de Noël Alexandre et ne nous en occupons plus.

« Ou bien les Grecs se sont trompés, dit l'illustre historien, sur la sépulture et la translation des saints corps, où plutôt ils les ont supposés chez eux en haine des Latins qui se glorifiaient de posséder ces pieux trésors. Et serait-ce excéder que de les accuser d'une telle hypothèse? Nous n'avons pas à rappeler les anciens proverbes visant leur fourberie. Nous sera-t-il permis au moins de nous autoriser de la parole d'un Pape? Clément IV répond, en 1268, à Isabelle sœur de saint Louis. Cette princesse, lorsqu'elle était en Orient, avait reçu des Grecs plusieurs reliques parmi lesquelles elle était persuadée que se trouvait la tête de saint Paul :

« Déposez, lui écrivait le Pape, une telle persuasion qui pour vous n'aurait pas de si fâcheuses conséquences mais qui, pour l'Eglise romaine, deviendrait un vrai scandale, en même temps

¹ Launoy ne craignit pas de prétendre que Flodoard supposait la mort de sainte Marthe à Jérusalem dans les vers suivants :

Hic prope Bethaniam tibi Lazare sancto sepulchrum
Unde quaterno postquam te sola retuntat
Hæc domus Ecclesia est, tua sororumque tuarum.

qu'une pénible surprise. Qu'il soit venu, un jour, à l'esprit des Grecs qu'ils possédaient une telle relique, il n'y a pas trop à nous en étonner. A-t-il été plus difficile à leur jalousie d'imaginer cette invention en cette circonstance, qu'il ne le fut jadis à leur haine de forger un mensonge en une occurrence et pour des intérêts autrement importants puisqu'il ne s'agissait de rien moins que de la foi catholique ¹?

Il est permis de ne pas adopter les suppositions des deux éminentes critiques ; on n'en sera pas moins dans la nécessité de souscrire à leurs conclusions, à savoir que ni Marie-Madeleine, ni Marthe, ni Lazare n'ont eu chez les Grecs une tradition universelle, perpétuelle, constante, par conséquent une vraie tradition ².

¹ *Acta Sanct. XXII juli. Natal. Alexand. Sæcul. I.*

² Le P. du Sollier et Noël Alexandre racontent que sous le coup de l'émotion provoquée par les assertions de Launoy, on consulta sur leurs traditions les moines grecs de l'île de Chypre et que ceux-ci répondirent : « Qu'il était constant et que les anciennes traditions établissaient que sainte Marie-Madeleine, sainte Marthe sa sœur et saint Lazare son frère avaient abordé en Provence et que c'était dans ce pays qu'ils avaient leurs tombeaux ». Le P. Besson, jésuite et professeur le rapporte dans une lettre écrite d'Alep en 1660. Elle est adressée au P. Gourdan du même ordre, à Aix. — *Acta Sanct. XXII juli.* — Natal Alexand. Sæcul. I.

Faillon de son côté cite une pièce plus ancienne qui se trouvait, avant l'introduction de la liturgie gallicane, dans les *Bréviaires* de Saint-Victor, des religieuses de Saint-Sauveur de Marseille, de l'église d'Autun, etc. C'étaient les religieux de Béthanie qui professaient que Lazare fut évêque de Marseille et que dans cette ville il souffrit le martyre. — Faillon, II, n° 11. Voir notre Appendice II.

Mgr Duchesne, d'autre part, quoiqu'il n'ait pas voulu abandonner les pauvres traditions grecques, si mal concordantes et si incertaines d'elles-mêmes, paraît assez étonné pourtant qu'elles en disent si peu : « En Orient, où l'on vénérât les reliques de Lazare et de Madeleine (nous avons vu lesquelles quant à celles de Marthe, il n'en est pas question), où les sanctuaires de Béthanie, d'Ephèse, de Chypre, de Constantinople perpétuaient leur souvenir et leur culte, on n'en savait guère plus long sur leur compte qu'il n'y en a dans l'Évangile », *op. cit.*, p. 8.

CHAPITRE IV

ÉVANGÉLISATION DES GAULES

Rien ne prouve que Marie-Madeleine ait fini ses jours en Orient. Serait-elle venue, après l'Ascension, dans les Gaules, ainsi que le professe la tradition de Provence?

Mais d'abord quelqu'un du premier siècle y a-t-il été envoyé pour l'évangéliser?

Launoy et les hypercritiques du xvii^e siècle disaient énergiquement non.

Mgr Duchesne semble plutôt porté à répondre oui, car voici ses justes réflexions :

« En dehors de tout témoignage positif, il serait déjà vraisemblable que le pays voisin du Rhône a été évangélisé de bonne heure. Les relations commerciales de Marseille s'étendaient à toute la Méditerranée... Il est naturel de supposer que, parmi tant de navires qui vinrent, aux temps les plus anciens du christianisme, jeter l'ancre dans le port de Marseille, il s'en est trouvé qui auront débarqué des évangélistes.... Il est probable que... dans ce grand port..., il y a eu dès les premiers temps du christianisme, je dirais volontiers dès le temps des apôtres, un petit noyau de fidèles, c'est ce qui est en soi très vraisemblable ¹. »

¹ *Fastes épiscopaux*, p. 73-4. 101. — « Faut-il donc redire à satiété que l'Ecole critique, mettons *hypercritique* la plus avancée, n'a jamais nié? que les Gaules n'aient été évangélisées, au moins dans leurs parties méridionales, dès le premier siècle ». M. l'abbé Vantroys, dans *La Controverse de l'apostolicité des Eglises de France*, par M. Albert Houtin.

On a aujourd'hui à peu près renoncé à invoquer le fameux texte de saint Grégoire de Tours sur la mission des sept évêques, au milieu du III^e siècle. Il n'inspire pas grande confiance à M. Duchesne qui le trouve, il a bien raison, « trop faible et sa provenance trop obscure pour que le fait puisse entrer dans la trame de l'histoire ¹ ».

On a expliqué sans trop de peine celui de Sulpice Sévère. « Sous Marc-Aurèle, fils d'Antonin, s'éleva la cinquième persécution ; ce fut alors, pour la première fois, qu'on vit des martyres (*martyria* et non *martyres*) dans les Gaules. La religion du vrai Dieu fut reçue plus tard, ou assez tard (*serius*) de ce côté-ci des Alpes : *tum primum inter Gallias martyria visa, serius trans Alpes Dei religione suscepta.* » *Suscepta*, reçue, embrassée n'est pas en effet synonyme de *prædicata*, prêchée. Le premier sens vise un établissement définitif ; le second s'entend des débuts même de la nouvelle religion : or, c'est le premier seul qui est qualifié de *tardius* ².

On a répondu encore que Sulpice Sévère, peu exact pour le siècle où il a vécu, ne saurait que l'être moins lorsqu'il parle de temps très éloignés de lui et surtout lorsqu'il en parle incidemment, comme dans le passage en question.

Voilà pour les arguments négatifs. Dispose-t-on de documents positifs qui prouvent l'évangélisation au premier siècle ?

On les trouvera parfaitement exposés, notamment dans l'étude du successeur de Bollandus au 17 octobre et dans les *Origines* de Mgr Bellet, 2^e édition, chap. VI, p. 223 et suiv.

Nous nous contenterons d'en mentionner quelques-uns, en les résumant :

Saint Paul, II. Timoth., IV, 10 : « Crescent est parti pour la Galatie ou la Gaule : *Crescens in Galatiam* ». Galatia est constamment employé chez les anciens pour désigner la Gaule. Mgr Duchesne dit : « *Crescens* séjourna en Galatie ou en Gaule : les manuscrits varient sur le nom, et il peut se faire que même celui de Galatia soit applicable à notre pays ³. »

¹ Dans Mgr Bellet. — *Les Origines*, p. 237.

² Ibid., p. 135, 136.

³ *La Gaule chrétienne sous l'empire romain, la France chrétienne dans l'histoire*, 1896, p. 4.

Saint Irénée et la lettre des chrétiens de Vienne et de Lyon dans l'historien Eusèbe, relatent la cruelle persécution de 177, et montrent la Gaule ayant déjà de nombreux chrétiens, des Eglises, des évêques, même des évêques qui exercent un rôle doctrinal, ainsi que Mgr Bellet le conclut dans sa remarquable étude ¹ !

Tertullien, vers le premier quart du III^e siècle, peut dire que la foi chrétienne est répandue chez les Germains et dans les diverses nations des Gaules : *Galliarum diversæ nationes*, et jusque dans les parties de la Bretagne restées inaccessibles aux Romains : et *Britannorum inaccessa Romanis loca, Christo vero subdita* ².

Au V^e siècle le pape Zozime reconnaît les privilèges de l'église d'Arles « parce que, dit-il, c'est saint Trophime, disciple de l'apôtre saint Pierre, qui l'a fondée ³ ».

En 450 dix-sept évêques de la Province d'Arles écrivent au pape saint Léon, qui ne réclame en rien contre leurs assertions, mais leur répond au contraire dans leur sens : « On sait dans toutes les Gaules et la sainte Eglise Romaine n'ignore pas qu'Arles est la première ville des Gaules qui a reçu pour évêque saint Trophime, envoyé par l'apôtre saint Pierre, et que de là peu à peu le bienfait de la foi et de la religion s'est répandu dans les autres contrées de la Gaule ⁴ ».

Citons encore la lettre de sept évêques franks adressée à sainte Radegonde en 567. C'est saint Grégoire de Tours qui la rapporte, preuve, remarquons-le en passant, qu'il n'était pas opposé à l'idée d'une évangélisation dans les Gaules au I^{er} siècle :

¹ Euzeb. — *Hist. ecclesiast.* lib., V, cap. 1, 3. édit. Migne, t. XX, col. 408-37.

² *Adv. Judæ*, c. 7, édit. Migne, t. II, col. 610, 1.

³ *Histoire de l'Eglise gallicane*, t. I, p. 398. — *Patrol. lat.*, t. LIV, col. 880-1^r

⁴ « Omnibus etenim Gallicanis regionibus notum est, sed nec sacrosanctæ Ecclesiæ Romanæ habetur incognitum, quod prima intra Gallias Arelatensis civitas missum a beatissimo Petro apostolo Sanctum Trophimum habere meruit sacerdotem, et exinde aliis paulatim regionibus Galliarum bonum fidei et religionis infusum. Priusque alia loca ab hoc rivo fidei, quem ad nos apostolicæ institutionis fluentia miserunt, meruisse manifestum est sacerdotes, quam Viennensem civitatem, quæ sibi nunc impudenter ac notabiliter primatus exposcit indebitos.

Jure enim ac merito ea urbs semper apicem sanctæ dignitatis obtinuit, quæ in sancto Trophimo primitias nostræ religionis prima suscepit, ac postea intra Gallias hoc, quod divino munere fuerat consecuta, studio doctrinæ salutaris effudit... — Libellus episcoporum Provinciæ Leoni papæ oblat. — Sacrosancta Concilia studio Labbei, t. III p. 1503, dans Faillon, I, p. 614.

« Dès l'origine même de la religion catholique la foi avait commencé à donner signe de vie sur le territoire de la Gaule ; cependant les adorables mystères de la divine Trinité n'étaient encore parvenus qu'à la connaissance d'un petit nombre. Aussi, pour ne pas y recueillir moins de fruits que la prédication des apôtres n'en avait obtenus dans le reste du monde, Dieu daigna, dans un dessein de miséricorde, amener d'une contrée étrangère, le bienheureux Martin... ¹ »

De leur côté, plusieurs *Pères de l'Eglise*, depuis saint Clément de Rome, et le *Pasteur d'Herma*s jusqu'à saint Hilaire et Eusèbe, assurent que la foi chrétienne fut prêchée et répandue avec une rapidité miraculeuse.

D'autres, tels que saint Irénée et saint Jérôme, nous apprennent que les hérésies gnostiques infestaient la Gaule, notamment les bords du Rhône, et qu'elles passèrent de là en Espagne. Nous indiquons seulement ces arguments si importants, renvoyant aux études que nous avons plus haut recommandées.

Ne terminons pas pourtant l'énumération rapide et quelque peu sèche des documents depuis longtemps acquis, sans y ajouter quelque'une des découvertes de la science paléographique et épigraphique qui jetteront sur la question un jour nouveau et partant plus attrayant :

En 1839 il fut porté à Londres du monastère de Scété un manuscrit syriaque du v^e ou du vi^e siècle dont voici la teneur :

« La ville de Rome et toute l'Italie, l'Espagne, la Grande-Bretagne et la Gaule avec les autres contrées voisines reçurent le sacerdoce des apôtres de la main de Simon Céphas, lequel, après son départ d'Antioche, alla instruire et diriger l'Eglise qu'il fonda à Rome et chez les peuples voisins ². »

¹ « Itaque cum ipso catholicæ religionis exortu coepissent Gallicanis in finibus venerandæ fidei primordia respirare, et adhuc ad paucorum notitiam tunc ineffabilia pervenissent Trinitatis Dominicæ sacramenta ; ne quid minus acquireret, quam in orbis circulo prædicantibus apostolis obtineret, beatum Martinum peregrina de stirpe ad illuminationem patriæ dignatus est dirigere, misericordia consulente. Qui licet apostolorum tempore non fuerit, tamen apostolicam gratiam non effugit ». *Hist. Franc.*, t. IX, 39. *Patrol. lat.* t. LXXI, col. 516.

² *Patrol. grec.*, t. XXIV, col. 627, dans Mgr Bellet, p. 235. Voir notre Appendice III.

Les découvertes de marbres et inscriptions trouvées entre le Rhône et la Méditerranée sont venues, à leur tour, enlever tous les doutes.

C'est d'abord l'inscription conservée au château Borrély, à Marseille.

« Ce marbre — dit Leblant qui fait autorité, on le sait, dans la matière — se rattache par l'élégance de sa gravure aux plus beaux temps de l'épigraphie. Il offre les *tria nomina* du vieux système romain, tait le jour de la mort, mentionne la filiation, indique le nom de celle qui a fait faire la tombe. Ces détails lui assignent une époque antérieure à la création du premier formulaire chrétien. La présence de l'ancre, celle de l'acclamation la font d'ailleurs contemporaine des plus vieux marbres de la Rome souterraine ¹. »

Un peu plus loin les inscriptions d'Arles, de Vienne, d'Autun « rappellent, dit encore Leblant, les premières inscriptions des catacombes romaines ² » et évoquent en ces régions, par conséquent, le christianisme de cette époque.

Enfin et surtout le sarcophage de la Gayole près de Saint-Maximin.

C'est « la sépulture — ajoute le savant archéologue — d'un des premiers fidèles de la contrée, épave du temps des Antonins, le plus précieux de tous les tombeaux chrétiens sculptés que l'on ait trouvés jusqu'à ce jour... un monument unique jusqu'à ce jour ³. »

Nous nous occuperons plus loin de la crypte de Saint-Maximin dont les murs, mis au jour en 1884, sont contemporains des premiers temps du christianisme ⁴.

Mais d'ores et déjà... et d'après seulement les documents que nous venons de rapporter nous nous croyons autorisé à tirer cette conclusion : L'évangélisation des Gaules, dès les temps des Apôtres, particulièrement dans le pays voisin du Rhône, est non seulement vraisemblable et probable, elle se présente comme certaine.

¹ *Inscriptions chrétiennes de la Gaule antérieure au VIII^e siècle*, t. II, p. 306.

² *Ibid.*, p. 61.

³ *Les Sarcophages chrétiens de la Gaule*, 1886.

⁴ Voir Mgr Bellet. — *Les Origines*. Préface, p. IX. Revoil-Rostan.

CHAPITRE V

LA TRADITION PROVENÇALE

Il y eut donc des Apôtres envoyés au I^{er} siècle dans les régions méridionales des Gaules. Sainte Marie-Madeleine et son groupe comptent-ils parmi les Apôtres de ces régions ?

Oui, répond la tradition Provençale.

Qu'est-ce donc que cette tradition et quelle en est la valeur ?

La tradition Provençale veut que sainte Marie-Madeleine, saint Lazare, sainte Marthe, saint Maximin, un des disciples du Sauveur, et saint Sidoine, l'aveugle né de l'Évangile, les saintes Marie Jacobé et Marie Salomé soient venus en Provence et qu'ils y aient fini leurs jours, sainte Marie-Madeleine entre Marseille et Aix, saint Lazare à Marseille, sainte Marthe à Tarascon, saint Maximin et saint Sidoine à Aix, les saintes Maries à l'embouchure du Rhône en Camargue où ils avaient tous ensemble abordé.

Cette tradition n'a pas de témoignages, d'inscriptions, de tombeaux contemporains connus qui, directement du moins, en soutiennent la vérité. Sera-ce une raison pour qu'il faille les rejeter ? Il est tant d'autres faits, tels que la venue à Rome de saint Pierre du moins son siège d'évêque, son martyre, le martyre de saint Paul dans cette ville, etc., généralement admis pourtant, qui n'en peuvent invoquer davantage !

Les contemporains ne parlent pas de ce que devint la famille de Béthanie après l'ascension ; les Pères de l'Église n'en disent autre chose que ce que nous avons cité de saint Epiphane. C'est assurément fort regrettable. S'en suit-il pourtant que ce que prétend la tradition Provençale soit faux ?

Il est des faits, même très importants de l'histoire, qui

n'auraient pas laissé de trace, du moins dans les monuments écrits, si des écrivains venus bien après ne les eussent heureusement recueillis. La grande persécution de 177, par exemple, qui immortalisa si fort les églises de Lyon et de Vienne, et la lettre de ces Eglises adressée au pape, saint Irénée, le signataire de ce document, n'en avait pas dit mot dans ses ouvrages, les auteurs contemporains qui nous sont parvenus n'en parlent pas davantage; nous n'en saurions donc absolument rien, du moins par témoignages écrits ou lapidaires, si Eusèbe ne les avait pas insérés dans son histoire.

C'est que les Apôtres, les Pères de l'Eglise, les écrivains des premiers siècles ne pensaient pas à faire de l'histoire. D'autres labeurs absorbaient leur vie. Nous les préférerions peut-être moins laconiques, surtout moins silencieux. Encore faut il prendre notre parti de leur manière d'être et de faire.

Les plus anciens martyrologes gardent également le silence sur les traditions provençales. L'objection ne laisse pas que d'impressionner tout d'abord. Pourtant on s'explique cette omission, quand on se rend compte qu'ils ne sont pas plus explicites pour telle autre tradition qu'ils ne semblaient pas devoir omettre : saint Adon par exemple ne mentionne pas, il est vrai, les traditions concernant Marie-Madeleine, Marthe, ou Lazare, mais il ne rapporte pas non plus l'épiscopat de son premier prédécesseur à Vienne, saint Crescent.

Le martyrologe d'Arles-Toulon, transcrit vers 1120 *Vaticanus Reginensis*, n° 540, et le martyrologe à l'usage de la cathédrale d'Avignon, au XI^e siècle, ne portent pas la fête de saint Maximin, ni celle de saint Sidoine. C'est M. de Manteyer¹ et Dom Morin² qui s'étonnent de ce silence, et l'opposent à la tradition. Il y aurait plus qu'à s'étonner, dirions-nous, mais à conclure contre la vérité de leur apostolat en Provence, si nous ne savions que les martyrologes anciens n'ont jamais eu la prétention d'établir la liste complète des saints, même de ceux de leurs églises, et si, de par ailleurs, nous n'avions la preuve du culte en Provence de saint Maximin et de saint Sidoine au XI^e siècle et bien avant ces martyrologes³.

¹ *Les légendes saintes de Provence et le martyrologe d'Arles-Toulon* (vers 1120) p. 24-27.

² *Un martyrologe d'Arles antérieur à la « tradition de Provence »*. *Revue d'histoire et de littérat. relig.*, t. III, janv. févr. 1898, p. 10-24.

³ « De même si les deux martyrologes n'ont ajouté qu'au XIII^e siècle une qua-

Nous n'avons pas de témoignages contemporains, c'est certain. Nous trouvons-nous au moins en présence d'une vraie tradition ?

Mgr Duchesne, avec Launoy, est persuadé qu'elle n'existait pas encore au x^e siècle. « Lazare, Madeleine et leur groupe, dit-il, ne sont connus alors en Occident que par l'Évangile et les martyrologes ¹. » Il n'en découvre le commencement qu'au milieu du xi^e siècle. Qu'il en recule encore le développement et le règne, s'il le veut, nous laisserons passer provisoirement, ne nous occupant pas en ce moment de l'ancienneté de la tradition ; mais qu'il nous accorde de son côté ce qui nous paraît évident, une tradition en Occident sérieuse, constante, célèbre, avec laquelle la prétendue tradition grecque ne saurait d'aucune manière entrer en comparaison.

Que cette tradition n'ait pas varié, si ce n'est dans les détails et les amplifications, nous le constaterons dans cette étude. Qu'elle ait été transmise par des auteurs de bonne foi, il ne sera pas difficile de nous en rendre compte. Eux-mêmes, ils auront grand soin de nous prévenir qu'ils ne nous rapportent que les traditions de leurs pères.

Se seraient-ils laissés tromper ? Nos ancêtres ne furent-ils donc que des enfants naïfs, insatiables de merveilleux, croyant d'autant mieux ce qui leur était raconté qu'ils le trouvaient plus extraordinaire, absolument étrangers aux moindres notions de critique, d'art, de science ? Sans doute, parmi nos pères, on comptait bon nombre d'ignorants et de simples. Était-ce tout le monde ? Les Didier de Cahors, les Adon, les Bède, les Alcuin, les Hincmar, les Hilduin, les saint Antonin, les Guidonis, les Jean de Beauvais, les Albert-le-Grand, les Thomas d'Aquin et tant d'autres, se présentent-ils comme des naïfs et des sots sur la scène du monde ?

Ou bien sera-t-on autorisé à les soupçonner, dans leurs témoignages, « d'avoir obéi à un sentiment d'amour-propre, ou à un intérêt de clocher » ? Ce sont souvent des hommes de première valeur morale ; quelques-uns ont été placés par l'Église sur les autels : leur prêter « des intérêts frivoles et

tième mention (29 juillet) aux trois qui y figurent d'après A don en l'honneur de sainte Marthe (19 janvier, 17 octobre et 17 décembre) on n'en peut rien conclure contre l'ancienneté de son culte à Tarascon, dont nous avons apporté des témoignages antérieurs au xi^e siècle et même au ix^e », dit Mgr Bellet. *Ibid.*, p. 279.

¹ *La légende...*, p. 8.

des erreurs voulues » ne serait-ce pas leur faire injure ? Si parfois certains amplifient et s'ils brodent sur canevas, pour condescendre et pour plaire à la piété des fidèles, ainsi que le remarque l'*Histoire littéraire de France* que nous avons citée au ch. I, ce n'est en définitive que le vrai canevas qu'ils lui livrent, emprunté à leurs devanciers et qu'ils auraient été incapables de fabriquer eux-mêmes.

Quant aux faussaires, et chaque époque a eu les siens, les écrivains sincères se seront fait un devoir, dans leur loyauté indignée, de crier sus et de les dénoncer.

A nous d'en chercher la trace. Elle sera d'autant plus aisée à découvrir qu'à l'époque de l'imposture, *l'amour-propre local* et *les intérêts de clocher* n'auront pas manqué, et à bon droit, de s'insurger et de protester contre les mensonges pouvant leur être contraires.

Y aurait-il eu conspiration dans le mensonge ?

Elle est bien difficile à supposer. Il ne s'agit pas en effet, remarquons-le, d'une tradition isolée, particulière à une ou deux églises, mais d'une tradition qui s'étend à toute une Province ; ce n'est pas assez, à d'autres églises nombreuses, considérables et disséminées sur le vieux sol gaulois. Il aura donc fallu que tant d'églises différentes et aux intérêts opposés les acceptent, les professent, ne craignent pas de les consacrer dans leur culte et leur liturgie. Il aura fallu que le Midi s'entende avec le Nord, le Levant avec le Couchant. Il aura fallu, en un mot, que toutes ces diverses contrées et églises non seulement acceptent, mais soutiennent de temps immémorial et dans la suite des siècles une même tradition, grossier tissu d'inventions et de mensonges. Les esprits impartiaux et sérieux ne diront-ils pas que c'est chose impossible ? ¹

Au moins cette possession des Eglises à peu près incontestée jusqu'à Launoy, demeure-t-elle entre les mains des possesseurs comme un titre suffisant, quoiqu'on en ait dit, qui leur permet d'attendre qu'on leur démontre la prétendue conspiration, ou de mauvaise foi ou d'ignorance ; cette conspiration qui a été assez habile pour établir et assez puissante pour imposer victorieusement à tous la légende de Marie-Madeleine et de son groupe, légende compliquée, chargée de

¹ Voir Mgr Bellet. — *Les Origines*, p. 320.

personnages et de circonstances de toute sorte, intéressant il est vrai, mais en même temps contrariant tant de pays aux intérêts si divers.

Launoy essaya bien cette démonstration. Seulement des critiques de premier ordre en ont mis à nu l'insuffisance.

Mgr Duchesne, Dom Morin et leur École se sont préoccupés à leur tour de « montrer comment les légendes provençales se sont formées ¹ ».

Le premier a découvert, après Launoy pourtant, qui l'avait soutenu autrement, que c'est à Vézelay, vers le XI^e siècle ; le second, que c'est en Auvergne qu'elles prirent naissance.

D'après l'École traditionnelle au contraire le culte et la légende de Marie-Madeleine, Lazare et Marthe, Maximin, Sidoine existaient dans les pays et les Églises où on les honore aujourd'hui bien avant le XI^e siècle et aussi bien avant saint Maximin ou saint Sidoine Apollinaire d'Auvergne.

Étudions ce qu'il en est au vrai, en remontant aux sources, en compulsant les écrits, en interrogeant les monuments, les pays et les Églises qui revendiqueront leurs droits, ou protesteront contre les usurpations d'autrui. L'étude ne saurait manquer d'intérêt et elle nous permettra de conclure en connaissance de cause.

¹ *La Légende de sainte Marie-Madeleine*, p. 4.

CHAPITRE VI

MARTYROLOGES

Et d'abord qui a commencé à fêter sainte Marie-Madeleine ? N'est-ce pas l'Orient ? N'est-ce pas, par conséquent, l'Orient qui probablement possède son tombeau ?

« Depuis le ix^e siècle, peut-être depuis le viii^e, dit Mgr Duchesne, les martyrologes s'accordaient à marquer la fête de sainte Madeleine au 22 juillet, sans aucune indication géographique, il est vrai, sans rattachement spécial à Ephèse. La même date se rencontre dans les calendriers grecs à partir du x^e siècle, et il est moralement sûr qu'ils ne l'ont pas empruntée aux Latins. On peut donc la considérer comme remontant à une date antérieure à la translation d'Ephèse à Constantinople ; c'est celle de la fête Ephésienne ¹. »

Nous avouons ne pas comprendre la légitimité de la conclusion. Quoi ! Il est certain que la fête de sainte Madeleine se trouve en Occident au ix^e, peut-être au viii^e siècle, d'après l'illustre critique ; on ne la rencontre dans les calendriers grecs qu'au x^e ; et pourtant ce ne sont pas les Grecs qui l'ont empruntée aux Latins, mais c'est Ephèse, au contraire, qui l'a prêtée à l'église universelle !

La force du raisonnement nous échappe. Mgr Duchesne l'appuie vraisemblablement sur la double translation des saints corps à Constantinople. « Elle ne saurait être mise en doute..., a-t-il dit, relatée par un grand nombre d'historiens byzantins du x^e siècle. » La translation, soit. Mais l'authenticité

¹ *La légende...*, p. 7.

des corps, Mgr Duchesne oserait-il la mettre hors de doute, alors que les historiens qui la rapportent sont à peine du x^e siècle? Et ses principes de critique, que deviendraient-ils alors, à savoir qu'il n'y a que les témoignages contemporains qui comptent?

La Madeleine d'Ephèse, du reste, était vierge et martyr : ce n'était donc pas la Madeleine des Latins, ni même, à vrai dire, celle des Grecs du x^e siècle, puisque dans leurs livres liturgiques ils ne lui prêtent pas ces titres.

Nous trouvons la fête du 22 juillet plus tôt en Occident qu'en Orient; en bonne logique, nous devons conclure que c'est plutôt l'Orient qui l'a empruntée à l'Occident.

*
* *

Il est vrai, même en Occident, il serait assez difficile de trouver dans les martyrologes des premiers siècles la mention de Marie-Madeleine et des saints de son groupe. Certains de Provence, en des siècles postérieurs, gardent quelquefois le silence. Nous avons vu qu'on n'avait pas manqué de le relever. A y regarder de près pourtant on s'explique la chose, les livres liturgiques n'ayant admis pendant longtemps que les apôtres, puis quelques martyrs, enfin les saints propres à leurs églises.

Mais ce qu'il faut remarquer, c'est que dès qu'on commença à se relâcher de cet usage, ou de cette règle, c'est vers Marie-Madeleine avant toute autre sainte ou tout autre saint étranger, que se tourna la piété des pasteurs et celle des fidèles.

Saint Pierre Chrysologue, évêque de Ravenne au v^e siècle, consacre trois homélies à relever les grandeurs de la Sainte.

Dom Plaine trouve en la terre des Franks, à la fin du vi^e siècle, la preuve d'une vénération extraordinaire à l'égard de Marie-Madeleine, dans un Mss. latin n^o 9093, où il est parlé d'une donation de reliques faite par Clovis à saint Paternus, notamment des cheveux de la B. Marie-Madeleine : *De capillis B. Mariæ-Magdalencæ. De reliquiis B. Mauritii et quatuor sociorum ejus Exuperii, Candidi, Victoris et Innocentii*¹.

¹ *Correspondance catholique*, n^o 16. — Le savant religieux a été fort maltraité par le *Bulletin Bollandiste*. On n'attend pas de nous que nous nous privions pour cela de profiter de ses bonnes découvertes.

Cependant c'est saint Grégoire-le-Grand qui contribua le plus à faire connaître et honorer sainte Madeleine. Saint Grégoire connaissait l'Orient, ses traditions, ses saints, avec leurs vies et les jours de leurs fêtes. Il avait en effet passé cinq années à Constantinople, délégué par le pape Pélage II, comme apocrisiaire ou légat avec une mission spéciale pour l'empereur. Or sans faire mention de la distinction que Mgr Duchesne dit avoir toujours existé chez les Grecs entre Marie-Madeleine et Marie de Béthanie, sans parler davantage de la Madeleine vierge et martyr d'Ephèse, transférée et honorée à Constantinople, dans les deux immortelles homélies 25 et 33, prononcées à Rome, saint Grégoire célèbre, en quelque sorte chante la femme incomparable, sœur de Marthe et de Lazare, d'abord pécheresse, puis à la suite de Jésus, au pied de la croix et à la Résurrection, transformée, glorieuse.

Ne célébraient-on pas dès lors la fête de sainte Marie-Madeleine ?

Mgr Duchesne ne veut pas que la commémoration d'un saint, de l'Ancien ou du Nouveau Testament, dans le martyrologe latin, suffise pour qu'on « soit en droit d'en conclure à l'existence d'une fête réellement observée dans les Eglises d'Occident ¹ ». On ne voit pas bien, dès lors, pourquoi de ce que Photius ou le Ménologe ont parlé de Marie-Madeleine, il en conclut que la fête existait en Orient.

L'éminent critique n'admet peut-être pas davantage qu'on fêtât les saints de l'Evangile, par exemple Marie-Madeleine, quand on lisait dans les assemblées des fidèles les passages des Evangélistes qui les concernent et les homélies, telles que celles de saint Grégoire, qui en donnaient le commentaire.

Au moins ne sera-t-il pas possible de ne pas tenir compte de ce texte du B. Bède :

« Marie surnommée Madeleine de laquelle sept démons avaient été chassés est la même femme dont l'Evangile, dans le chapitre précédent, a raconté la conversion éclatante. Seulement saint Luc a grand soin de la désigner par son nom propre et connu quand il rapporte comment elle était admise à vivre dans la familiarité du Sauveur, comment elle avait l'honneur de l'assister de ses biens ; tandis qu'au contraire, quand il veut parler de la pécheresse même repentante, il

¹ *La légende...*, p. 8.

n'emploie que l'appellation générale de femme, il évite d'alléguer un nom propre pour ne point infliger d'opprobre à l'éclat de son nom qui est *aujourd'hui en vénération dans toutes les églises, ne videlicet tantæ nomen famæ, quod per omnes hodie veneratur ecclesias, prisca erroris nota fuscaret* ¹.

Etre en vénération dans toutes les églises peut-il signifier autre chose sinon y jouir d'un culte ? Et au VIII^e siècle l'Eglise avait-elle une autre manière que celle d'aujourd'hui pour honorer les saints, à savoir l'institution de leur fête ?

C'est dans les premières années du VIII^e siècle que le B. Bède s'exprimait de la sorte, c'est donc alors et avant lui que la fête du 22 juillet se célébrait généralement en Occident.

« La fête de sainte Madeleine fait défaut, il est vrai, dit Dom Plaine, sur le calendrier romain du P. Fronteau, qui passe pour être du VIII^e siècle. Toutefois le nom et la mémoire de sainte Madeleine sont rappelés implicitement jusqu'à trois fois sur le calendrier, savoir le jeudi après la cinquième semaine de carême, le lundi après les rameaux, et le jeudi dans l'octave de Pâques, et il n'est pas impossible que ce soit pour ce motif que la fête du 22 juillet ait été supprimée dans telle ou telle église particulière, bien qu'elle se célébrât dans la plupart des autres ². »

Qu'on nous permette de citer encore les déductions intéressantes de Dom Plaine à propos d'un texte espagnol du X^e siècle, où on lit : « Le 22 juillet est occupé chez les chrétiens par la fête de sainte Marie-Madeleine ³. »

« L'évêque d'Elvire qui rédigea le dit calendrier pour tenir son maître l'émir de Cordoue au courant des fêtes que célébraient les chrétiens, toutes les fois qu'il s'agit d'une fête particulière à l'Espagne, ne manque jamais de désigner la localité spéciale qui servait de centre à la fête en question.

« Un examen minutieux du calendrier démontre qu'en dehors de quelques fêtes de martyrs des IX^e et X^e siècles, tous espagnols de nation, toutes les autres fêtes sans exception

¹ *Beda In lucan.*, lib. III, ch. VIII. — Le Petit romain du VIII^e siècle probablement, marque la fête de sainte Marie-Madeleine au 22 juillet et Mgr Duchesne a fait cet aveu cité plus haut : « Depuis le IX^e siècle, peut-être le VIII^e, les martyrologes s'accordaient à marquer la fête de sainte Marie-Madeleine au 22 juillet.

² *Correspondance catholique*, n^o 16.

³ *Ciudad de Dios*, Madrid, 1877, t. V, p. 202.

remontent plus haut que 711 et que la journée de Guadala-jara.

« Saint Grégoire-le-Grand (12 mars 604) est le dernier saint non espagnol qui y figure. Or, sa mort est antérieure de plus d'un siècle à l'événement précédemment rappelé.

« Enfin ce qui prouve irrécusablement que le rédacteur ne s'est inspiré, pour dresser le calendrier, d'aucun usage romain postérieur à l'invasion arabe, c'est qu'on y chercherait vainement la double fête du 13 avril et du 1^{er} novembre, qui l'une et l'autre étaient populaires dès le ix^e siècle sinon antérieurement, à Rome et dans tout l'Occident en dehors de l'Espagne.

« Il n'a pas voulu se conformer non plus à une pratique récente des Eglises des Gaules ou des Germains... en accordant une mention à saint Boniface, l'apôtre d'Allemagne, saint Rémy, saint Denis l'Aréopagite, etc.

« Il est donc moralement certain que le calendrier gothico-arabico-espagnol nous reporte, en ce qui touche le 22 juillet, à une date antérieure à l'année 711 ¹. »

*
* *

Les anciens martyrologes, avait-on cru jusqu'à présent, portaient la fête de sainte Marie-Madeleine, comme d'ailleurs celles de saint Lazare et de sainte Marthe, sans désigner le lieu de sa mort ; sans dire qu'elle fût pénitente ; ou que Marthe fût vierge ; ou Lazare martyr.

Aussi M. Duchesne se croyait-il autorisé à avancer qu'au x^e siècle « Lazare, Madeleine et leur groupe ne sont connus en Occident que par l'Évangile et les martyrologes. Ils n'ont ni légende, ni sanctuaire spécial ². »

On ne laissait pas de s'étonner que les martyrologes d'Adon, et les autres de Provence, particulièrement, eussent omis la légende de leurs saints patrons. Nous avons vu qu'on n'avait pas manqué d'en faire matière à objection.

Un martyrologe vient de surgir qui est de nature à apporter toute satisfaction à Mgr Duchesne, car il contient la légende, même la légende détaillée, de sainte Marie-Madeleine. L'importance de la découverte ne saurait échapper à personne.

¹ *Op cit.*, n^o 16.

² *La légende*, 8.

Par ce fragment de liturgie anglicanne au ix^e siècle, nous constatons en effet, à cette époque, la tradition provençale en pleine vigueur, même en dehors de la France.

C'est le P. Herbert Thurston, jésuite, qui nous apprend la chose dans un travail qu'il a rédigé sur sainte Marie-Madeleine dans la *Revue The Month* (1899, t. XCIII, p. 75-91).

Voici la traduction littérale du passage qui nous intéresse, traduction que nous tenons de l'obligeance du savant curé de Saint-Lazare de Marseille, M. Verne.

« Dans deux ou trois manuscrits différents d'une époque antérieure aux Normands, il existe une copie d'un martyrologe anglo-saxon, qui a été imprimé il y a quelques mois par M. Cokkinger, dans une publication appelée le *Reliquaire, la chassé*, sous le titre fantaisiste de *Martyrologe du Roi Alfred*.

« Ce martyrologe nous semble, pour plusieurs raisons, mériter une attention spéciale... Nous désirons en rapporter un passage, c'est la Notice de sainte Marie-Madeleine, qui paraît à sa vraie place le 22 juillet.

« La traduction très littérale pourrait être rendue ainsi en anglais moderne. »

« Le 22 juillet, est l'anniversaire de Marie, la femme de Magdala. Elle fut d'abord pécheresse et remplie de sept démons, c'est-à-dire de tous les vices. Mais elle vint à Notre-Seigneur qui était alors en ce monde, pendant qu'il était à table, dans la maison d'un docteur juif, portant un alabastrum, c'est-à-dire un vase de verre rempli d'un parfum précieux. Alors le Seigneur lui dit : Vos péchés vous sont remis, et allez en paix. Dans la suite elle fut élevée par le Christ, pour recevoir son apparition, après la résurrection, la première de tous les mortels et pour annoncer cette résurrection aux apôtres. Et après l'Ascension, elle fut tellement pénétrée du regret de son absence, qu'elle ne voulut plus regarder aucun visage d'homme ¹, et elle se retira dans le désert, où elle demeura 30 ans inconnue de tout le monde. Elle ne prenait ni nourriture, ni boisson matérielles, mais à chaque heure de la prière, les Anges de Dieu descendaient du ciel et l'enlevaient en l'air, et là elle entendait l'harmonie céleste ; et puis ils la descendaient dans sa caverne creusée dans le rocher ².

¹ C'est ce qu'enseigne également saint Vincent Ferrier, au xv^e siècle. Sermo XXII juli.

² *Ibid.*, et saint Antonin.

Et c'est pour cette raison qu'elle n'éprouvait ni la faim, ni la soif. Et il arriva qu'après 30 ans, un prêtre la rencontra dans le désert et la conduisit à son église ; et il lui donna la sainte communion ; et elle rendit son esprit à Dieu et le prêtre l'ensevelit ; et beaucoup de miracles s'accomplissent à son tombeau. »

« Ce passage, ajoute le P. Thurston, fait remonter le développement de la légende à une époque bien antérieure à celle qu'en fixe M. l'abbé Duchesne. Le manuscrit duquel il a été tiré est de la première moitié du xi^e siècle. Mais des fragments de ce même martyrologe qui ont été conservés ont fait juger par les hommes les plus compétents soit d'après l'Écriture, soit d'après certaines particularités grammaticales, qu'il remonte au temps du roi Alfred, c'est-à-dire à la fin du ix^e siècle ».

Et en note : « Il n'y a, ce semble, aucune raison de supposer que les dernières copies de ce manuscrit aient été interpolées. Le dernier saint qui y est mentionné est saint Cuthbert. Bède a fourni de nombreux matériaux, mais il n'y a fixé aucun jour de fête. Le martyrologe peut être antérieur au ix^e siècle, mais difficilement beaucoup plus ancien. »

Telle est la traduction qui nous a été garantie exacte du fameux texte.

Les Bollandistes dans leurs *Analacta* (fasc. 1 de 1899) se sont hâtés de s'écrier que la tradition de Provence ne saurait en rien se réclamer de la légende anglo-saxonne. Il n'y a pas à beaucoup s'en étonner. Ce qui surprend davantage, c'est qu'un Jésuite anglais se laisse, lui aussi, comme hypnotiser par le préjugé ou par la grande ombre du Maître, Mgr Duchesne, et qu'il cherche à en appeler à l'histoire de Marie-Egyptienne, à un Lazare d'Aix, à un ermite de la Sainte-Baume, pour tâcher d'expliquer ce qui si fort embarrasse, paraît-il.

Il est vrai le martyrologe cité par le P. Thurston ne nomme pas la grotte *creusée dans le roc*, dans laquelle sainte Madeleine se retira *pendant 30 ans*, d'où les Anges venaient *l'élever en l'air* et lui *faire entendre l'harmonie céleste*. Mais, dit Albanès dans une occasion analogue « il n'y a pas deux grottes consacrées par la pénitence de Madeleine et jamais Vezelay, ni Rome, ni Ephèse, ni Jérusalem n'ont songé à disputer à la Provence la sainte Baume ¹ ». On peut ajouter

¹ Albanès. — *Le couvent royal de Saint-Maximin.*

qu'il n'y a pas deux traditions qui fassent *descendre les Anges de Dieu, à l'heure de la prière, pour enlever Marie-Madeleine dans les airs.*

Tant d'autres documents désignent cette grotte sans la nommer : le Sermon de saint Vincent Ferrier au 22 juillet, par exemple ¹ ; et le passage de saint Antonin *De la Conversion de la B. Marie-Madeleine* ² ; et le martyrologe romain révisé par Baronius ³ ! Tout le monde ne sait-il pas où se trouve et comment s'appelle cette grotte des Angéliques communications ; ou si quelqu'un ignore le nom ou de la sainte caverne, ou de l'oratoire dans lequel la sainte fut communiée, il n'ignore pas du moins que la grotte et l'oratoire se trouvent, non en Judée ou en Arabie, mais non loin d'Aix et de Marseille.

Nous voulons citer, à côté du martyrologe anglo-saxon, un extrait des Leçons de l'Office de sainte Marie-Madeleine, suivi par les Dominicains vers 1250, que nous reproduisons en entier, à cause de son importance, à l'appendice de ce volume. C'est la même tradition qui s'y trouve rapportée, avec cette différence que les personnages du groupe y sont nommés, qu'on y désigne approximativement les lieux, mais sans y nommer pourtant pas davantage la Sainte-Baume.

« ...Le B. Maximin avec Lazare et ses sœurs et un grand nombre d'autres, conduits sur la mer par le Seigneur, arrivèrent à Marseille.

« Après qu'ils eurent converti, et par la parole, et par les miracles, la ville et la province d'Aix, la bienheureuse Madeleine désirant s'occuper de Dieu seul, demeura plus de trente-deux ans ignorée des hommes dans une roche élevée à près de quatorze milles ⁴ de Marseille.

« Là, aux sept heures canoniales, tous les jours, elle était portée par les mains des Anges ; et après qu'elle s'était abondamment rassasiée des louanges de Dieu, au milieu du con-

¹ « Cum ipsa surgebat de rupe ubi faciebat pœnitentiam... descendebant angeli et elevabant eam in aera cantantes ». Vincent Ferr. Sermo XII juli.

² « Divinæ contemplationis avida, asperrimum heremum petiit... Qualibet autem die septem horis canonicis ab Angelis in cœtera levabatur et cœlestium agminum gloriosos concentus corporalibus etiam auribus percipiebat... » Saint Antonin. — *De Conversione B. Marie Magdelene*, § II.

³ « Ut optima parte contemplandæ cœlestis beatitudinis quam elegerat frueretur, in vastam altissimi montis speluncam se contulit ». Breviar. rom. XXIX juli.

⁴ Il y en a bien une quarantaine.

cert des Anges, ces Esprits célestes la reportaient en sa demeure.

«... Maximin, à l'heure que Madeleine lui avait fait annoncer entra dans l'Eglise... Et ayant reçu la sainte communion de l'évêque devant l'autel, la sainte, priant et pleurant, expira en présence de ceux qui l'entouraient ¹. »

Il est de toute évidence que le martyrologe anglo-saxon aussi bien que le Bréviaire dominicain, que le Bréviaire romain, que les textes de saint Antonin et de saint Vincent Ferrer désignent la Sainte-Baume et ne sauraient désigner autre chose.

Que devient dès lors la proposition de Mgr Duchesne : « Depuis le ix^e, peut-être le viii^e siècle, les martyrologes s'accordent à marquer la fête de sainte Madeleine au 22 juillet, sans aucune désignation géographique, il est vrai ². »

Ce qui est vrai, c'est qu'au ix^e siècle, non seulement la Sainte-Baume, mais la vie pénitente et merveilleuse de Marie-Madeleine étaient connues jusqu'en Angleterre ; ce qui est encore vrai, c'est qu'au ix^e, au viii^e et probablement même bien avant, la grande Sainte était fêtée en Provence, en Italie, en Espagne, dans tout l'Occident. En Orient, au contraire, ce n'est qu'au x^e siècle que paraît sa fête du 22 juillet, et encore n'y semble-t-on pas savoir au juste ce qu'est Marie-Madeleine.

¹ Bréviaire dominicain à la Minerve, 22 juli. Voir Appendice IV. Nous en devons la communication à l'obligeance du savant et aimable R. P. Laporte, des Frères prêcheurs à Rome.

² *La légende*, p. 7.

CHAPITRE VII

NOTRE-DAME DE LA BARQUE ET ARLES

« Il faut tenir compte aussi, dit Mgr Duchesne, d'une autre église, celle des Saintes-Maries, sur le littoral de la Camargue. A l'origine, elle avait été dédiée à la sainte Vierge ; elle est désignée dans les anciens titres par l'expression *ecclesia S. Mariæ de Ratis*. Une excroissance de la légende de sainte Marthe la rattacha de bonne heure aux souvenirs de l'émigration palestinienne... Gervais de Tilbury la décrit... L'ouvrage de Gervais de Tilbury est de 1212. Il est clair que ce passage dépend de la légende de sainte Marthe ¹. »

Qu'est-ce, au vrai, N.-D. *de ratis*, N.-D. de la barque ?

Écoutons Gervais de Tilbury. Il était maréchal du royaume d'Arles, sous Othon IV (1198-1218) :

« La province Narbonnaise nous offre à l'endroit où le Rhône se jette dans la mer les îles Sticados nommées vulgairement Camargue. Là, sur le rivage de la mer, on voit la première église du continent qui a été fondée en l'honneur de Marie la très sainte mère de Dieu et consacrée par plusieurs des soixante-douze disciples chassés de la Judée et exposés à la mer dans une barque sans rames : Maximin d'Aix, Lazare de Marseille, frère de Marthe et de Marie-Madeleine, Eutrope d'Orange, Georges de Vellay, Trophime d'Arles, et en présence de Marthe, de Marie-Madeleine et de plusieurs autres. Sous l'autel de cette basilique formée par elles, avec de la terre pétrie et couverte d'une petite table de marbre de Paros

¹ *La légende*, p. 20 et 21.

où est une inscription, sous cet autel il y a, selon une antique tradition pleine d'autorité, six têtes de corps de saints disposés en carré. Les autres membres de ces corps sont enfermés dans leurs tombeaux, et l'on assure que de ce nombre sont les deux Marie qui, le premier jour après le Sabbat, vinrent avec des parfums pour voir le tombeau du Sauveur ¹. »

Si cette tradition a été inventée, si elle n'est qu'« une ex-croissance de la légende de sainte Marthe » pourquoi Arles, ou Marseille, ou Toulon n'ont-ils pas protesté, ou plutôt pourquoi, dans la conspiration des Eglises en laquelle ils sont entrés au moins par leur silence, n'ont-ils pas songé à faire bénéficier leurs ports de cette gloire ? Arles, particulièrement, s'est montrée, ce semble, par trop désintéressée, puisque de ces illustres personnages elle n'a retenu que Trophime, grand sans doute, mais qui ne saurait se comparer pourtant à Marthe, à Lazare et surtout à Marie-Madeleine ; ce n'est pas assez, par trop naïve, car non seulement elle a cru à la légende de Camargue, mais avec enthousiasme elle l'a adoptée. Quels puissants motifs ont-ils donc amené ces deux villes à se faire une telle conviction ?

Voici ceux que nous connaissons :

Du temps de Gervais de Tilbury il existait une église de N.-D. de la barque ou de la mer, la même, en partie du moins, que celle que nous admirons aujourd'hui. La construction du monument a compté, on s'en rend compte aisément, plusieurs périodes. Il y a dans l'édifice une ligne de démarcation qui l'indique clairement : le sanctuaire et le commencement de la nef sont en pierre froide, tandis que la prolongation du côté de la façade n'est plus qu'en pierre de Beaucaire ; les colonnettes de l'abside avec les chapiteaux ornés de figures en relief ², le sanctuaire allongé, l'arc de la voûte un peu surbaissé ; en dehors les colonnes de la tour flanquée derrière l'abside, ainsi que deux lions grossièrement travaillés qu'on trouve à la porte méridionale, accusent une époque antérieure à la partie inférieure de la nef, dans la-

¹ Gervais de Tilbury. — *De otio imperiali*. Traduction de Faillon, I, p. 1278.

² Ils représentent le sacrifice d'Abraham, les mystères de l'enfance de Jésus, de la vie de la T. S. Vierge, les Evangélistes. Et entremêlés à chacun des sujets on voit des satyres, des béliers, des feuilles d'acanthé. C'est bien le chapiteau roman.

quelle on découvre l'ogive propre à la fin du XII^e ou au commencement du XIII^e siècle.

La belle couronne de machicoulis surmontant l'édifice et qui est du XIII^e siècle, prouve qu'à cette époque ce fut une vraie forteresse contre les pirateries sarrasines.

Tilbury nous apprend qu'elle portait le vocable de Marie, comme la Sainte-Baume, ainsi que nous le constaterons bientôt. Rien d'étonnant que les compagnes, les parentes, les admiratrices de la Très Sainte Vierge eussent dédié leurs oratoires de la terre étrangère à Celle qui était demeurée tout pour elles après Jésus. Cela n'empêche pas qu'au XIII^e siècle, et même au X^e, quand elle fut reconstruite, elle pût être dédiée aussi aux saintes Maries.

Nous disons reconstruite car une autre avait du la précéder : aurait-on pu songer autrement, en ce siècle barbare, dans ce désert perdu, à bâtir la grande et belle église que nous admirons ? Tilbury et Durand de Mende nous affirment que le premier sanctuaire, en ce lieu, ce furent les Saints de la barque qui l'élevèrent. Il fallut bien quelque chose d'extraordinaire, en effet, on en conviendra, pour qu'on pensât à choisir comme séjour ce désert séparé du continent par des étangs et une terre détremmée et marécageuse, cette triste plage isolée, tout au plus bonne pour quelques pauvres pêcheurs ; il a fallu quelque chose d'extraordinaire au point de départ pour inspirer et rendre possible dans la suite cette basilique pure de style, riche de matériaux en des terres qui ne comptent pas une seule pierre à plusieurs lieues à la ronde, à la fois gracieuse comme Celle à qui elle fut tout d'abord dédiée, forte et armée comme sera le peuple chrétien què les Apôtres viennent évangéliser. Il est un puits au milieu même de la basilique. Si c'est la source qui jaillit miraculeusement quand les saints eurent débarqué, ainsi que le dit la tradition, la place d'honneur qu'il occupe dans le temple de Dieu se comprend. N'est-elle pas un non sens, au contraire, si le fait miraculeux n'est qu'une fable ?

En tout cas il ne nous est pas difficile de rencontrer une église antérieure à celle que vit Tilbury et qui avait résisté aux invasions des Sarrasins. Dans le Testament de saint Césaire l'église de N.-D. de la barque est léguée aux Religieuses qu'il avait fondées. Quelle autre église nommerait-on, dans la

contrée, à laquelle pût s'appliquer cette dénomination ? Tout, au contraire, dans la description des terres qui englobaient l'église, le terrain couvert de bois désigné dans le testament sous le nom d'*Agellus sylvanus*, concorde bien avec la topographie de l'époque, telle qu'elle a été reconstituée par la science actuelle.

Plus tard, en 992, les Religieuses de Sainte-Césaire réclament à Guillaume I^{er}, comte de Provence, « pour leur subsistance, l'église de Sainte-Marie que saint Césaire leur avait léguée ¹. » L'Eglise de Sainte-Marie et l'église de N.-D. de la barque étaient donc regardées comme étant la même église.

Les Papes Calixte II (xii^e siècle) et Innocent III (xiii^e) en parlant de cette même église, l'appellent N.-D. de la mer. Et c'est encore la même qui fut désignée ultérieurement sous le nom qu'elle porte aujourd'hui. *les Saintes-Maries*.

Chacune de ces dénominations a sa raison d'être. Celle de N.-D. de la barque a dû venir du bateau qui porta les saints personnages. Elle ne se comprendrait guère sans cela. On aurait de la peine surtout à expliquer ces barques que l'on trouve un peu partout en cette église et plus particulièrement cette barque, sur la crête du toit de l'édifice du côté du couchant, barque en pierre renfermant deux corps de femmes mutilées, elles aussi de pierre. Si ces statues sont celles des saintes Maries, rien de plus juste et de plus touchant. Si elles ne représentent que des femmes quelconques, le spectacle ne paraît-il pas bizarre et choquant ?

*
* *

Quoi encore ? N'est-il pas permis d'arguer d'une dernière singularité remarquée en cette église, au xiii^e siècle, que l'église primitive a bien l'origine apostolique que lui attribue la tradition ?

C'est un homme de fort grande autorité qui fournit le renseignement, Durand de Mende, légat de Grégoire X au Concile général de Lyon, en 1274, et l'un des plus forts canonistes

¹ Faillon, II, n^o 25.

La dénomination de N.-D. *de ratis* se trouve non seulement dans le testament de saint Césaire, mais dans une charte de Rambaud, archevêque d'Arles, le testament de Bertrand II, comte de Provence, et une charte d'Aicard, archév. d'Arles (xi^e siècle, Faillon, II, n^o 28, 27, 26).

de son époque. Dans son *Rationale divinatorum officiorum*, après avoir constaté la pratique de la sainte Eglise de n'employer dans les temples de Dieu que des autels de pierre, le savant évêque ajoute :

« On lit cependant dans l'Exode que le Seigneur ordonna de faire un autel de bois de cethim qui est incorruptible. L'autel de Latran à Rome est aussi de bois. Et au comté de Provence, dans la ville de Sainte-Marie de la Mer, il y a un autel de terre qu'élevèrent dans ce lieu Marie-Madeleine, Marthe, Marie-Jacobé et Marie-Salomé ¹. »

Durand de Mende habita longtemps Rome, où il exerça de hautes charges, il connaissait assurément les prétentions de Vezelay, il n'en affirme pas moins la tradition de Provence sur la venue de ses apôtres. Il affirme de plus l'existence dans l'église de Sainte-Marie de la Mer d'un autel en terre. Gervais de Tilbury l'a mentionnée de son côté ; on ne saurait la révoquer en doute. Admis l'origine que l'un et l'autre lui attribuent, tout est plausible : les saints, au sortir de la barque, ne pouvaient guère se procurer de la pierre, puisqu'il ne s'en trouve pas dans toute la Camargue, ils l'élevèrent en terre ; on la conserva ensuite par respect pour la sainteté de ses auteurs. Mais en dehors de cette explication, comment imaginer que, soit au XII^e, soit au X^e siècle, lors de la construction ou de la restauration de l'église, soit du temps de saint Césaire, on ait pu se contenter d'un autel de terre ? Pourquoi n'étant que de terre, cet autel fut-il entouré, Durand de Mende nous en est garant, d'une réputation et d'un respect tels, qu'on le comparât, de quelque manière, à l'autel de Latran à Rome ; et qu'on n'était admis à y célébrer le saint sacrifice, l'histoire nous l'apprend, que si l'on était prélat ou au moins religieux ².

*
* *

Mgr Duchesne croit, mais sans preuves, que « ce passage (le texte de Tilbury ; il ne parle pas de celui de Durand de Mende) dépend de la légende de sainte Marthe ³ ».

On attend que le savant critique explique les particularités

¹ Durand de Mende. — *Rationale divinatorum officiorum*. Voir appendice IV.

² Voir Archives de l'archevêché d'Arles à Marseille et M. le chanoine Lamoureaux : *Les Saintes-Maries*.

³ *La légende*, p. 20-1. R. 3.

que nous venons de relever en l'Eglise des Saintes-Maries, et en même temps qu'il dise pourquoi Arles, non seulement s'est accommodée de cette légende, mais en est devenue l'admiratrice dévote, en quelque sorte jalouse.

Arles ne protesta pas contre les assertions de Gervais^o de Tilbury. Elle ne protesta pas davantage contre celles de Durand de Mende. L'on ne voit pas qu'elle ait réclamé depuis. Avec Marseille et Aix elle a, au contraire, accepté la tradition de Provence, qui lui attribue saint Trophime, mais lui refuse Marie-Madeleine et les autres.

« Les leçons de la fête de la Translation de sainte Marthe, dans les Offices d'Arles publiés en 1612, professent que, vers l'an 900, l'archevêque de cette métropole, parlant de son cimetière, affirmait qu'il avait été béni par saint Trophime et par saint Maximin d'Aix et quelques autres ¹. »

Nous avons mieux : vers 1205, une lettre circulaire de Michel de Mories, archevêque d'Arles (1202-1217) à tous les fidèles pour le rétablissement de l'église de Saint-Trophime, aux Aliscamps, constate la bénédiction de ce même cimetière et de l'église qu'il renfermait, par saint Trophime et saint Maximin ².

Enfin, dès 1103, nous le dirons bientôt, Gibelin, archevêque d'Arles (1080-1112) avait assisté à la consécration de la cathédrale d'Aix et, ensemble avec les autres évêques présents, il avait consacré l'autel en l'honneur de saint Maximin et de sainte Marie-Madeleine « les fondateurs de l'Eglise, *beatus Maximus et beata Maria Magdalena, primi fundatores extiterunt* », dit la Charte de cette consécration ³. — Parfaite conformité de foi, par conséquent, entre Arles et Aix en la tradition provençale concernant sainte Marie-Madeleine ou saint Maximin.

Arles pourtant, on le sait, s'était montrée assez charouilleuse, vers la fin du iv^e siècle, à l'endroit des prérogatives de son église. La contestation qui s'éleva alors entre

¹ « Officia propria Sanctorum Sanctæ Arelatensis Ecclesiæ », 1612, in-8.

² Faillon, II, n^o 54 et Albanès, *Gall. christ. noviss.*, Arles, n^o 773. « Quod prædictum cimiterium viri apostolici Apostolorum digni imitatores et discipuli septem, Trophimus scilicet, a beato Petro et Paulo apostolis Arelati provisus et ordinatus episcopus, cum Sergio Paulo Narbonensi, Maximino Aquensi... benedixerint... »

³ Faillon, II, n^o 48 et Bibliothèque Méjanes à Aix, Mss. 7, fol. 3.

elle et les églises de Vienne et de Marseille est demeurée assez célèbre. Il s'agissait de la prééminence et des droits de métropole auxquels chacune de ces trois églises prétendait, sur les cinq provinces qui s'étaient formées de l'ancienne et primitive Province Narbonnaise.

Launoy ne manqua pas d'opposer à l'épiscopat de saint Lazare à Marseille le refus d'Arles et de Vienne de reconnaître la suprématie de cette dernière. Si pourtant l'on considère, sans parti pris, que Marseille était civilement inférieure à Arles et à Vienne ; qu'elle se trouvait même comprise dans la province dont cette dernière était la métropole, on conclura aisément que, écartée l'hypothèse des prérogatives de sa tradition, il serait inexplicable qu'elle eût pu avoir la pensée de disputer la suprématie ecclésiastique à l'une ou à l'autre de ces deux villes. La susceptibilité patriotique de ces trois villes prouve au moins qu'elles étaient incapables, soit d'abandonner leurs privilèges traditionnels, soit surtout de s'entendre pour en laisser entamer, n'eut-ce été qu'accidentellement, les droits.

Le souverain Pontife trancha la question en faveur d'Arles. Le martyrologe romain de son côté, au jour de la fête de saint Trophime, rappelle la constitution du pape Zozime, consacrant sa prérogative d'Église métropole, parce que « de cette église la foi s'est répandue dans les Gaules ¹ ».

Et pourtant Arles et Vienne n'en ont pas moins reconnu que l'église d'Aix fut fondée par Maximin et Madeleine, et Marseille par Lazare.

Ce qui paraîtra même plus extraordinaire, et deviendra assez inexplicable dans l'hypothèse de « l'excroissance de la légende de sainte Marthe », c'est que le peuple d'Arles ait, en quelque sorte, laissé peu à peu tomber en désuétude les prérogatives de sa prééminence, au profit de la gloire et du culte, non seulement de sainte Marie-Madeleine, Marthe et Lazare, mais des saintes Marie Salomé et Jacobé et du lieu obscur des côtes de Provence, où l'on a admis qu'ensemble ces saints ont abordé ².

En attendant que l'École historique ait apporté des explica-

¹ Voir Faillon, I, p. 626 et suiv.

² Nous n'entendons pas parler de la liturgie qui a laissé au premier rang la fête de saint Trophime.

tions suffisantes à ces diverses difficultés, il sera permis aux côtes de Camargue et à la Provence de s'en tenir à la tradition qui fait aborder Marie-Madeleine près de Marseille, c'est-à-dire à l'embouchure du petit Rhône, aujourd'hui appelé les Saintes-Maries.

Nous nous réservons, quant à nous, de montrer ultérieurement par ce texte de la *Vie des amis de Jésus, Marie-Madeleine, Lazare et Marthe* : « Marie-Madeleine et les autres abordèrent dans la Province Viennoise des Gaules, près de Marseille, à l'endroit où le Rhône se jette dans la mer ¹ », dont une traduction se trouve à la bibliothèque de l'École de Médecine de Montpellier ; de montrer, disons-nous, que cette tradition était en pleine floraison au ix^e siècle et même bien avant.

¹ « Maria-Magdalena... nec non et reliqui... prospero cursu applicuerunt a dextris, in Provincia Galliarum Viennensi, apud civitatem Marsiliam, ubi mari Gallico Rhodunus recipitur ». *Vita Christi Jesu Marie-Magdalene, Lazari et Marthe*. Biblioth. de l'École de Médecine de Montpellier.

CHAPITRE VIII

SAINTE MARTHE ET SAINTE MARIE-MADELEINE A TARASCON

Si l'assentiment d'Arles à la tradition de Camargue est inexplicable, supposée fausse cette tradition, celui qu'il accorde à Tarascon ne l'est guère moins.

Arles, la fière colonie grecque, la bien-aimée des Empereurs romains, la métropole des Gaules, la capitale du comté de Provence sous les Mérovingiens, puis de la Bourgogne cisjurane, enfin du royaume d'Arles ; Arles la privilégiée même de Dieu, puisque c'est d'elle que s'était écoulée, comme de sa source, la foi dans les Gaules, Arles ne pouvait que regarder du haut de sa grandeur, si l'on nous permet de parler ainsi, Tarascon moins ancienne, et dont la principale illustration venait de l'histoire de sainte Marthe.

Il est vrai que cette histoire ne pouvait être plus glorieuse :

Marthe avait abordé sur la côte de Camargue avec Marie-Madeleine, Lazare, Maximin, etc. C'est Tarascon qu'elle avait choisie pour sa demeure. Elle avait mis à mort un Dragon, devenu si célèbre sous le nom de Tarasque, qui infestait alors la contrée ! Elle avait ressuscité un jeune homme tombé dans le Rhône près d'Avignon. C'est enfin à Tarascon qu'elle avait fini ses jours et avait eu sa sépulture entourée des circonstances les plus merveilleuses.

Pourquoi Arles n'avait-elle pas empêché l'invention de cette légende, si invention il y avait eu ? Il est certain qu'elle

ne s'en attribua jamais à elle-même ni le bénéfice, ni la gloire. Empêcha-t-elle du moins l'obscur bourgade d'autrefois de devenir sa rivale ? La vie et la mort de sainte Marthe, que celle-ci racontait, prêtait pourtant si aisément aux objections, même au rire : la Tarasque et ses fêtes bizarres, la mort si merveilleuse de la Sainte ! Si cette vie et cette mort avaient été imaginées par Tarascon, il était si facile à Arles sa voisine d'en faire ressortir l'inanité !

Eh bien ! non. Non seulement on ne trouve aucune protestation de la part d'Arles dans l'histoire, mais lorsque, au XII^e siècle, on eût célébré la Translation des Reliques de sainte Marthe en 1187, construit l'église actuelle de sainte Marthe de Tarascon ; et dix ans après, 1197, fait la cérémonie solennelle de la consécration, ce fut Imbert d'Aiguières, archevêque d'Arles, assisté de Rostang, évêque d'Avignon, qui en fut le consécrateur.

L'inscription incrustée au côté gauche du portail de l'église en a gardé le souvenir avec la date et le nom des deux consécrateurs : *1200 ans moins trois écoulés, le prélat Imbert, accompagné du prélat Rostang, consacre l'Eglise, le premier de juin* ; tandis que le commencement de l'inscription porte la date de l'invention des Reliques, 1187¹.

Plutôt que de nous expliquer le pourquoi de Tarascon-Arles, Mgr Duchesne a préféré nous renseigner sur la formation de sa légende :

« Ici il est à noter, dit-il, que de tout le groupe de Béthanie et de ses annexes, sainte Marthe est la première qui ait été revendiquée par les Provençaux. Avant la fin du XII^e siècle, ce que l'on racontait des saints de Palestine émigrés en Provence, on le tenait des Bourguignons, et spécialement des moines de Vézelay. Tarascon introduisit dans le développement légendaire un élément nouveau et vraiment indigène. Là, au moins, on trouve une tradition populaire : celle de la célèbre Tarasque vaincue par la sainte du pays. Il est possible que cet élément légendaire ait préexisté à la découverte de 1187.

¹ On peut lire l'inscription sur le portail de l'église de Sainte-Marthe, ou dans Faillon, I, p. 1219.

« Celle-ci eut pour conséquence la construction d'une belle église en l'honneur de sainte Marthe... On ne pouvait laisser sans légende un lieu saint comme celui-là. Les écrivains du pays se mirent à l'œuvre... ¹. »

Mgr Duchesne ne serait donc pas éloigné d'accorder, en ce persiflage qu'il a cru à propos d'employer à l'égard de Tarascon, une tradition antérieure au XII^e siècle, de la sainte qui triompha de la Tarasque. Il ne diffère guère d'ailleurs, en sa concession, de Launoy qui en reportait l'invention au XI^e siècle, mais qui assurait qu'il ne se pouvait trouver auparavant, dans le territoire de l'Arélat, de trace de culte en l'honneur de sainte Marthe et ni même de nom qui rappelât Marthe ou Marie-Madeleine.

Nous prouverons bientôt que la légende comprenant le groupe entier de Marie-Madeleine, Lazare, Marthe, Maximin, Parménas, Marcelle, etc., étaient en plein épanouissement au moins au IX^e siècle ².

Ce qui déjà reste acquis c'est que non seulement la *Vita Christi Jesu Marie Magdalene Lazari et Marthe* se trouve dans la collection de *Vitæ sanctorum* (fonds de Clairvaux en 6 vol. t. III, p. 117, 22 juli.) qui est sûrement du XII^e siècle, mais qu'en cette même collection il y a aussi, au 29 juillet, la Vie de sainte Marthe de la prétendue Syntique ³. Ce ne sont que des copies, puisque c'est un recueil de vies qui supposent des originaux antérieurs ; mais précisément parce que ce sont des copies, elles ne démontrent que mieux que « les écrivains du pays — qui — se mirent à l'œuvre » pour ne pas « laisser sans légende un lieu saint comme celui-là » durent en tout cas s'y mettre bien avant l'invention des reliques de sainte Marthe, en 1187. Quelle que soit la valeur du Pseudo-Raban et de la fausse Syntique, puisqu'ils figurent au XII^e siècle dans un recueil de Vies de Saints à l'usage des moines de Clairvaux, on ne saurait douter que non seulement par « les écrivains du pays » mais au loin fût connue déjà, et dès longtemps, dans ses détails, la tradition de Provence sur Marie-

¹ *La légende*, p. 17-18.

² *Vita Christi Jesu Marie Magdalene, Lazari et Marthe*, collect. en 6 vol. in-folio. *Vitæ sanctorum* (fonds Clairvaux), t. III, p. 117. Biblioth. de l'École de médecine de Montpellier.

³ *Vita beate Marthe hospitis Christi. Ibid.*, t. IV, p. 77.

Madeleine, Lazare, Marthe, Maximin, Parménas, Marcelle, etc.

Qu'il n'y ait pas trace de culte en l'honneur de sainte Marthe et qu'on ne connût pas son nom dans l'Arrelat avant le xi^e siècle, les documents suivants montreront en outre qu'on ne saurait le soutenir.

C'est d'abord une charte de 967 qui porte acte de donation passé à Arles *in villa quæ dicitur Tarascone terram Sanctæ Marthæ, la terre de sainte Marthe*¹.

Une seconde charte de 964 porte également donation de biens fonds sur le territoire de Tarascon parmi lesquels figure *terra Sanctæ Marthæ, la terre de sainte Marthe*².

C'est-à-dire, d'après la manière de parler des cartulaires des ix^e et x^e siècles, de saint Victor, Grenoble, Cluny, de saint André-le-bas à Vienne, de saint Bernard de Romans, etc., *la terre et les bas-fonds de l'église de Sainte-Marthe*. Il existait donc des églises de Sainte-Marthe à Tarascon, au x^e siècle.

L'Eglise actuelle à elle seule d'ailleurs suffit à le montrer.

« L'église actuelle, dit Mgr Bellet, porte l'empreinte de très nombreux remaniements opérés à diverses reprises; cependant elle a conservé de notables parties qui se rapportaient à un édifice datant au moins du ix^e siècle, et dans cet édifice il existe une crypte primitive très probablement mérovingienne, au dire d'un juge assurément très compétent, M. Révoil. Il

¹ Archives des Bouches-du-Rhône, dans Mgr Bellet, 2^e édit., p. 251.

² *Ibid...*

M. le chanoine Marbot relève le passage de la Charte de 967 ou 969 des archives des Bouches-du-Rhône qui se trouve dans la *Gallia christiana novissima*. Aix, acte d'échange entre l'archevêque d'Arles Ythier et Boson dans lequel celui-ci désigne ainsi l'un des champs qu'il cède au prélat : *Et quartus campus in villa quæ dicitur Tharascone et consortat de uno latus nos ipsos commutatores, de alio latus Bonumfilium clericum de uno fronte viam publicam et de alio terram Sancte Marthe*. (Arch. Bouches-du-Rhône, authentique d'Arles, f^o 13). « L'existence d'une terre de Sainte-Marthe à Tarascon au x^e siècle n'est pas une preuve péremptoire de l'évangélisation du pays par sainte Marthe; mais elle indique *scientifiquement* que « l'importation bourguignonne » de M. Duchesne n'a aucune *valeur scientifique* ». M. l'abbé Marbot. — *Nos origines apostoliques et M. Duchesne*, Aix. Makaire, 1902.

Au^s sujet des citations précédentes de Mgr Duchesne, M. Marbot dit encore : « Voilà qui est catégorique, ce sont les Bourguignons qui ont importé à Tarascon l'idée de sainte Marthe. Or, le même M. Duchesne affirme qu'en 1037 les Bourguignons n'avaient pas encore inventé sainte Magdeleine, ni sainte Marthe apparemment ».

faut aussi y signaler un autel monolithe bien caractéristique de la même époque et qui, placé anciennement dans la crypte, y servait au mystère eucharistique ¹. »

D'autre part, le nom de Marthe est porté dès avant le VIII^e siècle par les femmes du pays : il se trouve dans plusieurs inscriptions lapidaires dont l'une est conservée au musée d'Arles, inscriptions qui sont certainement antérieures au VIII^e siècle ².

« On remarquera, dit Edmond de Blant, la présence exceptionnelle d'un nom d'origine hébraïque », ces noms « sont d'une excessive rareté sur les marbres des fidèles de l'Occident », car « on donnait rarement aux chrétiens de nos contrées d'Europe des vocables d'origine hébraïque ³ ». Antérieurement donc au VIII^e siècle, le culte de sainte Marthe était foncièrement implanté dans le pays d'Arles ou l'Arrelat ⁴. »

*
* *

Launoy, du reste, n'est pas arrivé jusqu'à aujourd'hui pour rencontrer des déconvenues. Citons l'anecdote suivante qui ne manque pas de piquant :

Le malin critique se trouvait un jour avec le docte P. Pagi dans la bibliothèque de l'aumônier de la reine d'Autriche. L'entretien tomba sur la tradition de Provence : — Monsieur Launoy, vous finirez par vous ranger du côté des Provençaux, lui disait celui-ci. — Jamais, répondit Launoy. — Mais si l'on vous montrait ou que vous trouviez des traités, des chartes, des manuscrits qui vous convainquissent ? — Il ne s'en peut point trouver, répliquait-il.

Ce dernier se mit alors à objecter qu'on ne voyait pas en Provence d'église de sainte Madeleine qui eût plus de trois cents ans d'existence, preuve, ajouta-t-il, de la nouveauté de la tradition. « Et si je vous montrais, reprenait le savant religieux, que Charles le Chauve fait quelque part mention

¹ Mgr Bellet, *Les Origines des Eglises de France*, 2^e édit., p. 252.

² Mgr Bellet, *ibid.*, p. 254.

³ E. de Blant. — *Inscriptions chrétiennes de la Gaule antérieure au VIII^e siècle*, t. II, dans Mgr Bellet.

⁴ Mgr Bellet, *ibid.*, p. 254.

d'une église et d'un monastère de sainte Madeleine, en la ville d'Arles ». Et Launoy de répondre par des éclats de rire, tandis que le P. Pagi se levait et cherchait le volume qui contenait les lettres de ce roi.

« M. de Launoy, ajoute le P. Pagi qui raconte le fait, continuait à rire et me croyait fort en peine. Pourtant, quand il vit que je demeurais de sang-froid et assez rassuré : « Si vous trouvez de prétendues lettres de ce Prince à ce sujet, dit-il, c'est que quelque moine les aura fabriquées. » — « Non, lui répondis-je, elles ne sont pas fabriquées. Le seraient-elles, que je me ferais fort de prouver que ce n'a pas été le fait d'un moine. Voyez, ajoutai-je en riant et tout en lui montrant les lettres patentes annoncées, elles ont pour but de mettre d'accord, sur le droit de primatie, l'archevêque d'Arles et celui de Vienne : est-il croyable que des moines aient eu quelque part à la confection d'une charte traitant des droits d'évêques et nullement des leurs ¹ ? »

Cette charte porte, entre autres clauses, donation à l'église de Vienne, par Charles le Chauve, de divers biens que sa première femme Hermentrude lui avait apportés en dot : Sont compris l'église et le monastère de Sainte-Madeleine d'Arles ².

Launoy avait ri le premier ; c'est Pagi qui riait après lui. Il est bien un peu permis aux Provençaux de s'amuser aussi du joli tour qui si bien les vengeait.

¹ *Mercur de France*. Décembre 1723, p. 1323-7. 1332-3.

² Faillon, II, n° 29.

CHAPITRE IX

SAINT LAZARE ET SAINTE MARIE-MADELEINE A MARSEILLE

Est-ce Marseille qui imagina la tradition Provençale ? En ce cas elle ne se fit guère mieux qu'Arles la part du lion ; elle se montra surtout étrangement accommodante quand elle permit de supposer que les saints venus de Provence avaient pu aborder ailleurs que dans son port ; quoi encore ? ne se résigna-t-elle pas à n'avoir chez elle ni les reliques de sainte Madeleine, ni le corps de saint Lazare ? A tant faire ne pouvait-elle pas tout s'attribuer ?

Mgr Duchesne se fâche presque contre les Marseillais — ils sont si *bons* pourtant ! — de ce qu'ils défendent « comme une tradition sérieuse » la venue de saint Lazare et sainte Madeleine à Marseille « de date fort basse », leur assure-t-il.

Il est vrai que les *Actes de saint Alexandre de Brescia*¹ ont été exhumés fort tard. C'est Philippe Ferrari qui les publia pour la première fois à Milan en 1613. Rien autrement en eux-mêmes qui puisse faire conclure à leur non authenticité. On aurait, d'autre part, à dire en leur faveur que les Italiens ne semblent avoir eu aucun intérêt à les inventer. Les Bollandistes les ont insérés dans leur savante collection, tout en faisant leurs justes réserves².

D'après ces actes le saint vint de Brescia à Marseille sous le règne de l'empereur Claude, « auprès de saint Lazare,

¹ Archives de la préfecture de Marseille.

² *Acta Sanct. August. V.* Voir Faillon, I, p. 522 et suiv.

évêque de cette ville », prier à « Aix auprès du bienheureux évêque Maximin », après quoi il retourna à Brescia où il souffrit le martyre, sous l'empereur Néron.

Mgr Duchesne n'admet pas davantage l'antiquité de la *Vie* manuscrite trouvée par Faillon, qui raconte l'apostolat de Lazare, ainsi que de Marie-Madeleine, etc. Aussi consentons-nous à réserver pour un peu plus tard, cette preuve si considérable de la tradition.

Du moins le reportons-nous à ce manuscrit qu'il cite lui-même « de la fin du XI^e siècle, dit-il, ou du commencement du XII^e » — peu importe la date de la copie, l'auteur est contemporain de l'occupation sarrazine. — « Il commence par les mots *Omnipotentis Dei clementia*, et raconte comme quoi, d'après une *veridica multorum relatio*, Madeleine, fuyant la persécution des Juifs, se transporta par mer à Marseille, en compagnie de son frère Lazare et de sa sœur Marthe... C'est Marseille qui est le champ d'apostolat, et c'est Lazare qui le cultive¹. »

Nous le reportons surtout au document fort important de 1040, la bulle relative à la consécration de l'Eglise de Saint-Victor. Le docte critique la taxe bien de « fort suspecte ». Il voudrait, ajoute-t-il, « que cette pièce eût été expertisée par un homme compétent et impartial² ». Mais ce ne doit être qu'une manière de dire, comme lorsqu'il dispense de toute critique Faillon et les Provençaux parce qu'ils sont Provençaux. Mgr Duchesne ne prétend évidemment pas qu'il faut être de son Ecole et penser en tout comme lui pour mériter d'être appelé « un homme compétent et impartial ».

M. Blancard l'ancien archiviste si éminent de Marseille est sans conteste un homme compétent et nous ne voyons pas pourquoi il n'aurait pas été impartial. Or, M. Blancard a prouvé que le texte de ce document « peut être considéré comme authentique » à la réserve de sept mots mentionnant Benoit IX³. »

Le regretté Albanès, auquel nous n'oserions pas adresser l'injure de n'être ni compétent, ni impartial, nous a confirmé, à plusieurs reprises, cette même authenticité.

¹ *La légende...*, p. 16. Voir le texte de la *Vie* dans l'appendice XV.

² *Ibid.*, p. 32. R. 1.

³ Sur la *Charte Marseillaise de Benoît IX* (1040), 1893, p. 2.

De quoi s'agissait-il dans cette charte ?

Après l'expulsion des Sarrazins, l'abbaye de Saint-Victor a été relevée de ses ruines. On a voulu en consacrer l'église restaurée ou rebâtie dans ses parties détruites. Tous les évêques de la région se sont rendus encore cette fois témoins unanimes des traditions. C'est Rajambaud, archevêque d'Arles, Pierre, archevêque d'Aix, Hisimidon, archevêque d'Embrun, Etienne, évêque d'Apt, Pons, évêque de Marseille, Dieu-donné, évêque de Toulon, qui sont les prélats consécrateurs, et les signataires du document :

Ils y reconnaissent le privilège qu'a cette église de Saint-Victor d'être assimilée à Saint-Pierre de Rome. Ils se plaisent à invoquer l'antiquité de ses cryptes et le trésor insigne des reliques dont elles furent enrichies.

« Les cryptes de cette vénérable église, disent-ils, furent enrichies *des passions* des martyrs Victor et ses compagnons, et spécialement de deux autres, Hermès et Adrien, et aussi de saint Lazare ressuscité par le Christ Jésus et des saints Innocents, *nec non passionibus sanctorum martyrum Victoris et sociorum ejus, sed et aliorum specialiter duorum Hermetis et Adriani, seu et sancti Lazari a Christo Jesu resuscitati* ¹. »

Ne s'agit-il pas bien ici des reliques de l'ami de Jésus ?

Il est vrai que, trop sobres de détails à notre gré, la charte ne dit pas, ainsi que le relève Mgr Duchesne, si Lazare fut évêque et martyr, et évêque et martyr de Marseille. Heureusement que nous allons trouver, 30 ans après, à Aix (chapitre suivant), une autre charte de l'archevêque Rostang de Fox qui mentionnera expressément, avec la venue de Marie-Madeleine, Maximin et Lazare, l'épiscopat à Marseille du ressuscité de Jésus.

On sait que les Marseillais n'ont plus le corps de saint Lazare, transporté en Bourgogne, pour le soustraire aux dévastations des Sarrasins. C'est du moins la tradition de l'église de Marseille, comme celle d'Autun, comme celle d'Arles. Les Marseillais qui assurent avoir gardé la tête du saint, n'ont pas prétendu que nous sachions, avoir jamais enfoui le corps, ni avoir entrepris des fouilles, comme à Tarascon et à Saint-Maximin, pour le découvrir. Mais ce qu'ils ont toujours cru et ce que les plus anciennes chartes et Vies ont raconté,

¹ Faillon, II, n° 30.

c'est que saint Lazare avait été leur premier apôtre, que chez eux il avait souffert le martyre et avait été enseveli ¹.

Et ces cryptes n'apportent-elles pas de leur côté de précieuses indications? D'après la charte de 1040, elles furent enrichies du corps de saint Victor. Or, les Actes du martyr nous apprennent que « ce même corps fut transféré dans les cryptes avoisinant la mer, dès que la mer l'eût d'elle-même rejeté sur le rivage ». C'étaient donc les mêmes cryptes qui déjà étaient creusées au iv^e siècle pour recevoir les précieuses dépouilles des martyrs.

Ce n'est pas tout, d'après les signataires de la charte, cette première église et ce monastère seraient bien plus anciens, car ils remonteraient jusqu'à la première moitié du second siècle.

« Ce monastère, disent-ils, avait été fondé près de la ville de Marseille, du temps de l'empereur Antonin et construit plus tard par le bienheureux Cassien, *censuimus prædicti martyres monasterium apud Massiliensem urbem, tempore Antonini imperatoris fundatum, quod postea a beato Cassiano abbate constructum* ². »

Par le fait, on peut voir dans l'église de Saint-Victor plusieurs époques qui y ont comme fixé leur empreinte : la partie qui entoure ce qu'on appelle la crypte de saint Lazare et la grotte de sainte Madeleine ressemble bien à une construction rudimentaire, telle qu'on les creusait sous terre durant les siècles de persécution. Elle tranche sur l'église adjacente qui, elle, est vaste, élevée, ordonnée, selon les règles architecturales. Mais c'est cette crypte dite *de saint Lazare*, et cette autre *de sainte Madeleine* qui accusent surtout l'ancienneté. Il n'y a qu'à les examiner tant soit peu attentivement pour se convaincre qu'elles sont de beaucoup antérieures à tout le reste : Grossièrement et irrégulièrement dessinées comme

¹ Mgr Duchesne cherche habilement à détruire cette double et identique tradition de Marseille et d'Autun : « Cette croyance (d'Autun), dit-il, n'était pas très ancienne. Honorius, écolâtre d'Autun vers le commencement du xii^e siècle, parle de Lazare comme ayant été pendant trente ans évêque en Chypre ». Nous verrons aussi la *Vie des amis du Christ-Jésus, Marie-Madeleine, Lazare et Marthe*, du ix^e siècle, qui affirme également que le saint fut évêque en Chypre, puis à Marseille. — De plus, nous lisons dans la même brochure : « Saint Epiphane, *Hær.*, LXVI, 34, dit aussi que Lazare survécut trente ans à sa résurrection ». Oui, mais non pas qu'il fut pendant trente ans évêque de Chypre, ce que l'habile critique semblerait laisser entendre. *La légende de sainte Madeleine*, p. 15.

² Faillon, II, n^o 30.

forme et proportions, avec leurs figures sculptées sans art dans le rocher, un siège de pierre tel qu'on en trouve à Rome et à Alexandrie et que les Provençaux honorent comme la *Confession*, ou par corruption de langage le *Confessionnal* de saint Lazare, tout amène à cette conclusion que cette partie de la crypte a précédé le reste et a été le point de départ et la cause de toutes les constructions.

Elle a toujours été regardée comme la catacombe de Marseille ; et qui a vu les catacombes de Rome n'a aucune difficulté à reconnaître une ressemblance entre celles-ci et la première. Elle est éloignée de la ville, et tout près de la mer. Elle communiquait alors avec celle-ci par un corridor taillé dans le roc. Le corridor existe encore partiellement aujourd'hui ; il servait primitivement de sépulture aux martyrs, les *Actes de Saint-Victor* en font foi, ainsi que la *Charte de Benoît IX*, mais surtout les sarcophages qui n'ont pas cessé de s'échelonner le long de ses galeries. Ce sont ces antiques souterrains que la tradition marseillaise regarde comme le berceau de l'église de Marseille, là où Lazare aurait célébré les saints mystères aux jours de la persécution, là où serait venue aussi Marie-Madeleine ¹.

La *Vie des amis du Christ Jésus, Marie-Madeleine, Lazare et Marthe*, dont nous discuterons bientôt la valeur et la date, nous montrera, quoiqu'en ait dit Mgr Duchesne, avant le 1^x siècle, la croyance *bien explicite*, à Marseille en l'épiscopat de saint Lazare, le ressuscité de Jésus et le frère de Marie-Madeleine et de Marthe ².

Albanès n'a pas craint dans son *Armorial des évêques de Marseille* d'inscrire en tête, comme premier évêque et martyr, *Lazare le ressuscité de Jésus* ³.

¹ Voir Faillon, I, p. 533 et suiv.

Marseille possède, à la place de Linche, un vieil édifice que la croyance populaire a regardé de temps immémorial comme la prison de Saint-Lazare. — Voir Faillon, I, p. 553. — Se reporter aussi à la dernière remarque du ch. III où nous avons rapporté le témoignage des moines de l'île de Chypre, disant que Lazare avait été évêque à Citium, mais qu'ensuite il était allé en Provence où il était mort.

Nous savons que M. le curé de Saint-Lazare de Marseille prépare la *Vie documentée et critique de saint Lazare*.

² *Vita Christi Jesu Marie-Magdalene, Lazari et Marthe*. Biblioth. Ecole de méd. de Montpellier.

³ Albanès. — *Armorial des Evêques de Marseille*.

CHAPITRE X

SAINT MAXIMIN ET SAINTE MARIE-MADELEINE A AIX ET AU LIEU APPELÉ DEPUIS SAINT-MAXIMIN

Nous ne savons si l'on a assez remarqué que Marseille, dans la conspiration du mensonge, qu'on suppose avoir été le point de départ de la tradition, malgré ses enthousiasmes, les impertinents diraient ses vanteries naturelles, n'a pas songé à s'attribuer la principale gloire, celle de la vie et de la mort de sainte Marie-Madeleine.

Ce qui ne paraîtra pas moins extraordinaire peut-être, c'est que Aix, qui se glorifie de l'apostolat de « l'Apôtre des Apôtres », comme les Provençaux appellent cette sainte, n'ait pas non plus revendiqué les trente dernières années de sa vie, ni son tombeau. Que dis-je ? La ville de Sextius, si fière de son origine, de ses *champs putriques*, de sa civilisation, n'a donc su, si elle a inventé, ou aidé à fabriquer la légende Provençale, prendre pour elle que les moindres des lots, si l'on peut s'exprimer de la sorte : Maximin dont certains ont même nié l'existence et Sidoine l'aveugle-né de l'Évangile qui paraissait bien inutile à la composition de la prétendue légende et qu'en tout cas ils ont laissé dans un jour assez obscur ¹.

Saint Maximin, d'après la tradition de Provence, était un des soixante-dix disciples du Sauveur auquel saint Pierre

¹ Il n'y a pas à s'étonner, d'autre part, comme l'ont fait certains, de l'infériorité d'Aix et de Marseille, par rapport à Arles, et de ce qui fut reconnu à celle-ci que d'elle avait découlé la foi dans les Gaules. Il suffit pour comprendre la prééminence ecclésiastique reconnue d'Arles, d'admettre que Trophime fut le premier envoyé par saint Pierre, ou du moins fut le chef des premiers apôtres qu'il fit partir pour les Gaules. La barque serait venue après. Ou bien Trophime se trouvait dans la barque avec Marie-Madeleine et c'est Arles qui aura été le premier champ de leur apostolat dans les Gaules.

confia la sauvegarde et la direction de sainte Marie-Madeleine. Il vint avec elle et les autres, dans la barque, jusqu'aux côtes de Camargue, ensuite à Marseille, puis avec elle poussa jusqu'à Aix dont il fut le premier évêque. Dans un oratoire du territoire d'Aix, à six lieues de la métropole, appelé depuis Saint-Maximin, il ensevelit sainte Marie-Madeleine qui avait été transportée en ce lieu par les Anges. Lui-même, conformément à la volonté qu'il en avait exprimée avant sa mort, fut placé dans le même oratoire, à côté de la sainte.

Saint Maximin ? Avant le xi^e siècle et la légende bourguignonne, personne n'en avait entendu parler, avait prétendu Launoy. Le monastère, l'église même, avant cette époque, les connaissait-on ? « En somme, le sanctuaire provençal de sainte Madeleine au xiii^e siècle et jusqu'à la découverte de 1279, a poursuivi Mgr Duchesne, c'était la Sainte-Baume et la Sainte-Baume seule. Aucun texte antérieur à 1279 ne nous montre les Provençaux revendiquant contre Vezelay la possession des reliques de Madeleine ¹. »

Mgr Duchesne a oublié qu'il s'était réfuté lui-même à la page précédente lorsqu'il avait dit à propos du texte de Joinville qu'il venait de citer : « La Sainte-Baume est sûrement indiquée dans ce texte ; il me semble aussi que c'est Saint-Maximin qui est visé à l'endroit où il est question du corps de Madeleine (là où l'on disait que le corps de Magdeleine gisait). Ce texte prouverait donc que déjà vers l'année 1254 les Provençaux revendiquaient non seulement l'*hermitage de la sainte* mais ses reliques. Ce n'est pas impossible ². »

C'est Albanès, d'autre part, qui aurait été étonné de l'interprétation apportée par l'éminent critique à sa découverte de la Nunziatella. Il était si fier d'avoir trouvé, dans la campagne romaine, cette inscription de 1220 qui prouvait, jugeait-il, l'antiquité non seulement du pèlerinage de la Sainte-Baume, mais aussi celle de Saint-Maximin ! Eh bien, non, on lui déclare qu'il s'est trompé. « Dans la première moitié du xiii^e siècle les reliques provençales, en ce qui regarde la Madeleine, étaient tirées de la Sainte-Baume et non de saint Maximin. C'est ce qui résulte d'une curieuse inscription allé-

¹ *La légende*, p. 23.

² *Ibid.*, p. 22.

guée par M. Albanès... *De lapide spelunce ubi Maria Magdalena fecit penitentiam; de brachio s. Maximini*¹. » Nous comprenons fort bien, avec Mgr Duchesne, qu'il s'agisse, dans ce texte, d'une pierre emportée de la grotte de la Sainte-Baume; mais ce qui nous échappe et que n'eut pas saisi non plus, pensons-nous, le perspicace abbé Albanès, c'est que le bras de Saint-Maximin, il faille le supposer tiré aussi de cette même grotte, à laquelle aucun document n'attribua jamais les reliques de l'apôtre et premier évêque d'Aix. Pourquoi donc ne pas admettre que le pèlerin du commencement du XIII^e siècle a fait ce que pratiquent d'ordinaire les pèlerins d'aujourd'hui, qu'il a commencé par monter à la Sainte-Baume et est descendu ensuite au village renfermant les saintes reliques où il a été assez heureux et assez puissant pour obtenir un bras de saint Maximin.

Du reste, la célébrité du pèlerinage à cette époque est attestée par un fait qu'on ne saurait contester. Lorsque les Albigeois se convertissaient et abjuraient leurs erreurs, une partie de leur pénitence consistait en quelque pèlerinage aux lieux saints qui leur étaient prescrits. On en distinguait de deux sortes : les *majeurs* et les *moindres*; les premiers d'ordinaire les plus lointains; les seconds, les plus rapprochés. Or, au nombre de ces derniers se trouvait le pèlerinage de Saint-Maximin en Provence².

Enfin la découverte d'une copie du XII^e siècle du Pseudo-Raban à la Bibliothèque de l'École de Médecine de Montpellier, que nous avons déjà mentionnée, met hors de doute désormais l'existence et la célébrité du pèlerinage de Saint-Maximin, non seulement au XIII^e siècle, mais aux âges antérieurs, car elle atteste que les princes, les Rois, les plus grands personnages aussi bien que le peuple y accouraient et que la crypte qui renfermait les saintes reliques, était en si grande vénération que les femmes, fussent-elles du plus haut rang, n'osaient y pénétrer.

*
**

Et l'église de Saint-Maximin, qu'en savons-nous?

Mgr Duchesne reconnaît qu'elle est mentionnée dans une

¹ *La légende*, p. 22-3.

² *Histoire du Languedoc*, III. Preuves num. CCXVI. — Voir aussi Guidonis. — *Practica*, 1314 ou 1315, édité par M. Douai. — Albanès. — *Couvent royal*, p. 3.

charte de Saint-Victor de Marseille de 1038. Il est vrai, il s'empresse d'ajouter : « Avant qu'elle ne fût donnée à saint Victor, ce n'était qu'une église rurale, élevée dans une propriété particulière. Pourquoi portait-elle le nom de Saint-Maximin ? De quel saint Maximin dérivait ce vocable ? On n'en sait rien ¹ ».

C'est le contraire qu'il faut admettre aujourd'hui. Car sans invoquer l'inscription qui se trouvait auprès du corps de sainte Marie-Madeleine, lors de l'invention de ses reliques en 1279 et qui reporte à 716 l'existence de l'église et aussi des Moines qui, vraisemblablement, l'avaient écrite — nous n'avons pas encore démontré contre Launoy et Mgr Duchesne que ce ne fut pas un faux —; sans nous prévaloir de la date et de la valeur de la *Vie des amis du Christ Jésus, Marie-Madeleine, Lazare et Marthe* que nous ne discuterons qu'un peu plus tard, et de la *Vie abrégée de sainte Marie-Madeleine*, bien antérieure à celle-ci, nous avons au moins un témoignage indéniable du XII^e siècle répondant clairement aux questions de Mgr Duchesne. C'est la copie de la première dont nous parlions tantôt. Elle porte expressément que, loin d'être une église rurale, c'est une basilique, c'est-à-dire une église de Moines, que c'est l'église d'un Monastère, que c'est le monastère ou Abbaye de Saint-Maximin, qu'enfin c'est de l'apôtre et premier évêque d'Aix, un des soixante-dix disciples de Jésus-Christ, que dérive ce vocable ².

Nous ne manquons pas d'ailleurs d'autres documents qui nous apprennent et ce qu'était l'église, avant l'occupation du pays par les Sarrasins, et quel était saint Maximin qu'on y honorait.

Et d'abord « il est indiscutable, dit Albanès, que l'Eglise existait lorsque la Provence fut délivrée des Sarrasins par le comte Guillaume. Nous la trouvons en effet mentionnée dès l'année 1038 ou 37 avec les églises de Sainte-Marie, Saint-Jean et Saint-Mitre... et dans le courant du XI^e siècle dans divers actes de 1053-1058-1060, charte de 1093 ³ ».

Le manuscrit que cite Mgr Duchesne commençant par les

¹ *La légende*, p. 13.

² Voir Appendice XVII, c. XLV et L, extrait de *Vita Christi Jesu Marie-Magdalene, Lazari et Marthe* dans *Vita Sanctorum*, t. III, de la collection *Vita Sanctorum*. Biblioth. de l'école de Médecine de Montpellier.

³ Albanès. — *Le couvent royal de Saint-Maximin*, p. 33-34.

mots *Omnipotentis Domini clementia*, et qui est de l'époque de l'occupation sarrasine, quelle que soit la date de la copie attribuée par le critique à la fin du XI^e siècle, constate, en un mauvais et fautif latin, l'existence d'une église, en ce temps de l'occupation, non pas à Marseille comme il serait peut-être permis de le traduire en s'en tenant à la lettre incorrecte, mais bien dans le territoire d'Aix, si l'on fait attention au sens qui se dégage du contexte.

Après avoir raconté, d'après la véridique relation de plusieurs, que Marie-Madeleine accompagnée du B. Lazare son frère, et de la B. Marthe sa sœur, vint à Marseillé et qu'elle laissa Lazare en cette ville où il devait exercer son apostolat, l'auteur ajoute :

« Plus tard les apôtres de Provence se firent aux lieux qu'ils avaient d'abord choisis, afin de s'y appliquer à l'œuvre de Dieu. Ils l'y continuèrent longtemps, méritant par leurs vertus... la gloire éternelle.

« On montre encore dans le lieu où l'on sait que les corps des saints sont ensevelis, l'église en l'honneur du B. Maximin, confesseur et évêque de cette ville (évidemment celle qu'il avait choisie pour son apostolat). L'église est remarquable, moins encore par ses proportions que par les merveilles opérées par les saints. Elle est demeurée debout dans les dévastations et cette sorte de désert qu'ont fait les violences des Sarrasins qui l'occupent. Même les murs ont conservé leurs décorations ¹. »

Quant au monastère de Saint-Maximin, la tradition en attribue la fondation à saint Cassien. L'auteur des *Institutions des moines* ou des *Conférences des Pères* vit se réunir sous sa direction jusqu'à 5 000 religieux, chiffre fourni par les anciennes chartes de Saint-Victor, par d'antiques martyrologes, par les livres d'office du monastère, par Urbain V lui-même ².

« Il est évident que cette immense famille religieuse ne

¹ « Monstratur autem adhuc in loco ubi corpora sanctorum tumulata noscuntur ecclesia in honore beati Maximi (faute évidente de copiste au lieu de Maximini) confessoris præfatæ civitatis Antistitis mira magnitudine pererecta quæ multis virtutibus illorum decorata, quamvis Sarracenorum violentia illud in quo est regnum maneat permaxime desertum, horum parietum tamen adhuc subsistit decore ».

Faillon, II, n^o 7. Appendice XV.

² Albanès. — *Le Couvent royal de S. Maximin*, p. 3.

pouvait trouver place à Saint-Victor ni dans ses alentours immédiats ¹ » et que les grands souvenirs de sainte Madeleine, à Saint-Maximin et à la Sainte-Baume, durent avoir un attrait exceptionnel pour les contemplatifs et amis du désert, tels que nous apparaissent dans l'histoire les disciples de saint Cassien.

C'est à Saint-Maximin que, « sans crainte de nous tromper, « nous retrouvons les moines de Saint-Victor de Marseille, dès le début et pendant tout le cours du XI^e siècle, et dans les deux siècles suivants. Nous les voyons cherchant à reconstituer le patrimoine de leur maison, qui avait passé entre les mains des divers particuliers, et recevant des possesseurs plus ou moins légitimes de ces biens de nombreuses restitutions, revêtant parfois le caractère de donations ou de ventes. Il existe dans le grand cartulaire de Saint-Victor plus de vingt chartes, presque toutes du XI^e siècle, qui constatent ce retour des antiques possessions et elles sont devenues les nouveaux titres de propriété du monastère restauré. Ainsi la bulle de saint Grégoire VII du 4 juillet 1075, la plus ancienne de celles où sont énumérées les dépendances de l'abbaye Marseillaise, ne manque-t-elle pas d'y comprendre Saint-Maximin ².

« Il est donc bien certain que les moines Cassianites, devenus alors religieux bénédictins, s'étaient hâtés de reprendre leur poste auprès des reliques de sainte Madeleine ³. »

L'érudit chanoine cite ensuite les prieurs bénédictins du monastère de Saint-Maximin qu'il a pu recueillir :

Le premier Fr. Pierre, 1050. Puis Gilbert, vers 1060. Fuld, Pons de Montlaur, Pérégrin, 1221. Guillaume Brémond, 1246. — Maître Adam, chanoine de Tours et clerc de Charles

¹ *Ibid.*, *ibid.*. La *Vie* du IX^e siècle et la *Vie* abrégée qui lui est antérieure nous confirmeront l'existence de ce monastère, quand nous aurons établi l'antiquité de ces Manuscrits. Ils disent, en effet, que saint Maximin éleva sur le corps de la B. Marie-Madeleine une basilique, expression qui concorde avec la manière de parler des VII^e et VI^e siècles, où l'on désignait par ce mot une église de moines — preuve que c'était un monastère auquel on l'attribuait — tandis que les cathédrales et les paroisses s'appelaient églises. Voir dans Faillon, t. I, col. 417. La *Vie* la plus ancienne d'ailleurs aussi bien que la *Vie* du IX^e siècle, disent expressément que c'était l'église d'une abbaye, l'abbaye de Saint-Maximin. Faillon, II, n^o 2 et *Vita Sanctorum*, t. IV, juli. Biblioth. Montpellier.

² *Monasterium sancti Maximini in comitatu Aquensi. Cart. de S. V. n^o 843.*

³ Albanès, *ibid.*, p. 33-37.

d'Anjou, comte de Provence, pris par exception en dehors de l'ordre en 1254 et Martin Mège, Fr. Henri en 1299¹.

Tels sont les prieurs que l'infatigable savant a remis en lumière, peu nombreux sans doute, mais pourtant anneaux suffisants pour reconstituer la chaîne régulière de ceux qui gouvernèrent, à Saint-Maximin, le monastère, permanent gardien des reliques de sainte Marie-Madeleine.

Les donations nombreuses faites par des particuliers au monastère de Saint-Victor de Marseille, conclut M. Albanès, étaient — plus ou moins déguisées — des restitutions à l'ancien propriétaire du monastère de Saint-Maximin.

Reportons-nous en effet à la première charte que cite Mgr Duchesne lui-même, en date du 15 décembre 1038 ou 37. « Pierre I, archevêque d'Aix, et ses frères donnent à Saint-Victor une terre allodiale qu'ils avaient reçue de leurs parents; elle était sise au comté d'Aix... et comprenait 4 églises : celles de Saint-Maximin, Sainte-Marie, Saint-Jean et Saint-Mitre² ».

Pierre dit les tenir de ses ancêtres, *qui nobis ex progenitorum hæreditate nostrorum pars advenit*. Elles existaient donc et l'église de Saint-Maximin, bien auparavant, et au moins au x^e siècle. C'est la première conclusion.

La seconde sera, si l'on veut y faire attention, que ces terres retournaient aux premiers possesseurs, les Cassianites de Saint-Maximin dans leurs successeurs, les religieux de Saint-Victor. Comprendrait-on autrement une donation simple à des moines de Marseille par un archevêque d'Aix? Comprendrait-on surtout les anathèmes fulminés par le prélat contre ceux qui oseraient aller à l'encontre de ses pieuses dispositions?

« Si quelqu'un s'avisait jamais de violer cette donation... qu'il encoure la malédiction de Dieu le Père tout-puissant, et du Fils, et du Saint-Esprit, et de sainte Marie, et de saint Maximin et de tous les saints, etc. : *Si quis autem unquam hoc donum evellere voluerit non queat, sed victus duplum componat, et insuper Dei Patris omnipotentis et Filii et Spiritus Sancti, et sanctæ Mariæ et Sancti Maximini, et omnium sanctorum recipiat maledictionem, abominationem et excommu-*

¹ *Ibid*, p. 37-38.

² Mgr Duchesne. — *Op. cit.*, p. 12.

nicationem, et infernalem cruciationem, pœnamque indeficientem cum Juda traditore et cum omnibus perditis hic et in æternum et in sæcula sæculorum. Amen ¹ ».

*
* *

Mais encore qu'entendait-on par saint Maximin patron de l'église portant son nom ?

Et d'abord un saint hors de pair à Aix, si l'on peut parler ainsi. Le texte que nous venons d'étudier le prouve. Le nom de saint Maximin seul exprimé après ceux de la sainte Trinité et de la Mère de Dieu ne saurait être plus significatif.

Et il faut bien qu'il soit reconnu qu'on lui réserve toujours le rang d'honneur pour que les Souverains Pontifes : Alexandre III, Urbain III, Célestin III, en tiennent compte eux-mêmes, dans l'énumération des églises auxquelles ils accordent des privilèges, ils ne manquent pas, en effet, de placer saint Maximin après saint Sauveur, sainte Marie et la Résurrection, et avant saint Jean-Baptiste, saint André, saint Mirre, célèbre martyr du pays et les autres ².

De plus, Pascal II, conférant le 28 mars 1102 à Pierre, archevêque d'Aix, l'usage du Pallium aux grandes fêtes de l'année, nomme, parmi ces grandes fêtes, celles de Marie-Madeleine et de saint Maximin ³.

Il y a mieux que cette constatation, en 1070 on va nous apprendre ce qu'était pour les Provençaux saint Maximin et leur tradition, nullement « flottante » comme on va le voir.

La bibliothèque de Marseille possède une charte à laquelle Albanès, nous le savons, ajoutait une grande importance et qui, de fait, ne saurait être plus explicite. C'est une lettre de Rostang de Fos, archevêque d'Aix, 1056-1082, que l'habile

¹ Cartulaire de saint Victor, fol. 71.

² Albanès. — *Gallia christiana novissima. Instrum.* XII, XIV, XV. Voir Mgr Bellet. — *Les Orig.*, p. 270.

³ *Ibid.* « Aix. Instr. II. Pallium præterea fraternitati tuæ plenitudinem videlicet pontificalis officii, ex apostolice sedis liberalitate concedimus quo te intra ecclesiam tantum, ad missarum solemnias subscriptis diebus noveris induendum. Id est Nativitatis Domini... Marie Magdelene, Maximini episcopi et confessoris et eorum martyrum qui in Aquensi Ecclesia requiescunt. »

Biblioth. Mejanes à Aix. Mss. 7, fol. 281. Evangélaire.

critique reporte vers l'année 1070. Nous n'en avons qu'une copie. De Haïtze qui l'a écrite nous garantit l'authenticité du texte qu'il eut en main. Bon nombre de savants spécialistes l'ont admise sur l'autorité surtout, disent-ils, « d'un diplomate (M. Albanès) aussi expérimenté et d'un critique aussi consciencieux ¹ ».

« Qu'il soit connu de vous, Pères, dit Rostang de Fos, que saint Maximin, qui fut un des septante-deux disciples du Sauveur et sainte Marie-Madeleine qui, de ses larmes arrosa les pieds du même Seigneur et les oignit de parfums et saint Lazare que le Sauveur ressuscita après quatre jours, se retirèrent de Jérusalem après la passion du Seigneur, qu'ils prirent la mer et naviguèrent jusqu'à Marseille. Là les Marseillais retinrent saint Lazare et l'éluèrent pour leur évêque, tandis que saint Maximin, avec la B. Marie-Madeleine, parvint jusqu'à la ville d'Aix, où le peuple d'Aix l'établit son archevêque. Lui-même servant Dieu avec une grande perfection, construisit dans la dite cité une église en l'honneur de Saint-Sauveur et de la Résurrection... Dans laquelle tant qu'il vécut, il servit le Sauveur avec sainte Marie-Madeleine. Après quoi il s'endormit en paix. Les sépulcres de l'un et de l'autre sont *dans notre diocèse* ². » Il n'y a pas en effet dans le texte *in nostra civitate*, mais *apud nos*. — L'archevêque continue en sollicitant les largesses des fidèles pour la construction d'une église digne de l'oratoire de Saint-Sauveur, si respectable, mais trop exigü.

On savait donc en 1070 quel était le saint Maximin honoré de temps immémorial à Aix et en une église et monastère du diocèse, à 6 lieues d'Aix, où reposait son saint corps, l'histoire de sainte Marie-Madeleine, de saint Lazare, en un mot la tradition entière de Provence.

Ce n'est pas tout : ce document si important, un second le complète.

¹ Voir dans Mgr Bellet. — *Les Origines*, p. 272 et suiv.

² Albanès. — *Gallia christ. novis. Provincia Aqvensis. Instrum.* I. — Consulter le texte même. Appendice VI.

Gui de Fos, de la famille de Rostang, à son tour archevêque d'Aix, 1186-1212, a laissé une preuve de la tradition non moins sérieuse que celle de la charte de son prédécesseur. Ce sont les sceaux pendus à ses propres chartes qui portent comme contre-sceau la figure de saint Maximin vêtu en évêque, mitre et crosse, avec légende lui donnant le titre d'archevêque d'Aix.

La ville d'Aix a été ruinée par les Sarrasins. Mais les barbares ont été enfin expulsés. C'est alors que l'oratoire vénéré de Saint-Sauveur a inspiré l'idée et le courage de relever une ville dont il a été comme le centre. Nous avons entendu Rostang de Fos faire appel aux largesses des fidèles en faveur de la cathédrale qui devait comprendre le saint oratoire dans son enceinte.

C'est maintenant Pierre Gaufridi, archevêque d'Aix, 1082-1101, qui, vers 1092, avec Raymond, évêque de Marseille, Didier, évêque de Cavaillon et divers seigneurs du pays s'adressent de nouveau à leurs peuples :

« Nous voulons qu'il parvienne à la connaissance de tous les fidèles, disent-ils; que le siège de l'église consacré en l'honneur de sainte Marie, avec l'oratoire de Saint-Sauveur notre Dieu et le baptistère du B. Jean, par suite de la destruction des gentils, demeura avec la cité d'Aix en solitude pendant le cours de nombreuses années. Mais grâce à la divine miséricorde et par respect et amour pour ce vénérable oratoire, quelques hommes religieux commencèrent à établir leur demeure en ces lieux ¹. »

L'oratoire de Saint-Sauveur construit par saint Maximin, d'après la charte de Rostang de Fos, avait donc traversé les dévastations sarrasines ainsi que le montre la charte de Pierre Gaufridi. Il était par conséquent antérieur et, par suite, le culte de saint Maximin et de sainte Marie-Madeleine à Aix, à l'an 729, époque où les pays avoisinant Marseille furent surtout ravagés.

Enfin, en 1103, le 7 août, fut célébrée la consécration de la nouvelle cathédrale de Saint-Sauveur. Dans la charte qui en a conservé le souvenir, les évêques consécrateurs rappellent que « le bienheureux Maximin et la bienheureuse Marie-Madeleine avaient été les fondateurs... de l'église de Saint-Sauveur, située entre les deux églises, l'une de la Mère de Dieu, au Nord; et au Midi, l'église de Saint-Jean-Baptiste. Et qu'en l'honneur du B. Maximin et de la B. Marie-Madeleine un autel fut dédié par les susdits évêques consécrateurs ² ». Les évêques sont Pierre III, archevêque d'Aix, 1082-

¹ Albanès. — *Gallia christ. novis. Prov. Aq. Instrum.* I, col. 3. — Voir appendice VII.

² Albanès. — *Ibid.* Instr. IV. « Au moment où le XI^e siècle finissait, remarque

1112; Gibelin, archevêque d'Arles; Pierre, évêque de Caillon; Bérenger, évêque de Fréjus; Auger, évêque de Riez¹, etc.

Nous avons constaté, d'autre part, que les archevêques d'Aix n'ont prétendu avoir dans leur ville ni les tombeaux de leurs saints fondateurs, ni même, chose plus extraordinaire, d'église qui leur fût dédiée : l'oratoire des deux saints était appelé Saint-Sauveur.

L'église de saint Maximin et de sainte Marie-Madeleine et la dépouille mortelle de tous les deux, non-seulement Aix mais la Provence entière les plaçait en un monastère portant comme l'église le nom de son patron, à six lieues de la Métropole. Des sarcophages remontant à une haute antiquité étaient dits renfermer les saints corps *ubi corpora sanctorum tumulata noscuntur*² ».

Nous apporterons bientôt un double témoignage, l'un du ix^e, l'autre du vi^e siècle à l'appui de la tradition de l'ensevelissement des saints corps au lieu qui s'appela plus tard Saint-Maximin; et nous montrerons que l'écrit le plus ancien servait de leçons, de temps immémorial, à l'office de saint Maximin dans la liturgie d'Aix³. Ces deux documents professent que les saints corps sont inhumés dans l'abbaye de Saint-Maximin et dans *le comté d'Aix*.

Il est vrai, en ces derniers temps, Aix a essayé de s'attribuer, au moins pour les premiers siècles, les saintes dépouilles de ses Apôtres en prétendant que ceux-ci avaient été d'abord ensevelis hors des murs de la ville, dans l'oratoire de Saint-Sauveur, et qu'ils ne furent transportés qu'au ix^e siècle au

le savant critique, les fêtes de sainte Marie-Madeleine et de saint Maximin étaient célébrées à Aix, comme les plus grandes solennités de l'année ».

¹ Voir appendice VIII. Pour la discussion de ces trois chartes, voir Mgr Bellet. — *Les Orig.*, p. 267-272.

Notons la mention du martyrologe d'Adon, à l'usage de Saint-Sauveur d'Aix de 1318. Biblioth. Méjanas. Mss. 14, fol. 56. « VII Idus Junii. Depositio Sancti Maximini Aquensis Archiepiscopi qui, primus ejusdem civitatis rexit ecclesiam, fuitque unus ex septuaginta duobus Christi discipulus.

L'inventaire fait à Aix en 1334 des livres de Saint-Sauveur, désigne entre autres : Unus liber B. Marthe et S. Maximini, preuve que bien avant saint Maximin était bien connu à Aix et sa fête solennisée.

² Faillon, II, n^o 7.

³ Nous disons aussi que c'est probablement un abrégé tiré de la *Vie de saint Maximin* déjà perdue au xiv^e siècle.

village de Saint-Maximin où l'on avait voulu les mettre à l'abri des profanations des Sarrasins. Les Propres les plus récents du diocèse, dans l'Office de Saint-Maximin, ont eux-mêmes répété la prétention concernant leur premier apôtre et laissé croire par là même qu'ils l'admettaient également pour sainte Marie-Madeleine. Oui, mais ni le Bréviaire de Meaux de 1546, ni Bouche, dans son *Histoire de la Provence*, ni Pitton, ni même Mgr de Beausset-Roquefort dans le *Propre Aixois*, qui professent cette opinion, ne sauraient prévaloir contre l'enseignement immémorial.

Assurément si le dire de Bouche, Pitton, Beausset avait pu se défendre, les rédacteurs de l'Office de la Translation de sainte Marie-Madeleine, en 1280, n'auraient pas manqué de nous l'apprendre, ils n'auraient pas surtout raconté le contraire ¹. C'est qu'ils chantaient en même temps dans leur Office de Saint-Maximin et ils savaient que dès toujours l'église d'Aix avait répété qu'en l'église de Saint-Maximin le B. Pontife avait placé sa vénérée compagne et que, auprès du Mausolée d'honneur en lequel il avait caché ses précieux restes, il était ensuite venu lui-même se coucher pour l'éternité ².

¹ *Bréviaire du XIV^e siècle*. Archives dep. B. d. R. f. S. Sauveur, G. 113, *ad calcem*. — Faillon, II, n^o 4.

² *Bréviaires d'Aix*, jusqu'aux Propres de 1627, depuis le *Bréviaire* du XIII^e siècle, notamment *Bréviaire d'Aix* du XIV^e siècle, Archives B. d. R.

Le Mss. du IX^e siècle, invoqué M. le Ch. Constantin, ne saurait autoriser le dire de Bouche et Pitton, car il ne porte rien moins que le texte des Leçons de l'Office de saint Maximin : qui mentionnent un sépulcre de marbre blanc où l'on voit Marie-Madeleine, obtenant son pardon aux pieds de Jésus : Aix n'a jamais montré un tel tombeau. — Le Mss. édité par Faillon, comme d'ailleurs les dites Leçons, nomme un monastère appelé abbaye de Saint-Maximin, qui renferme le sépulcre : il ajoute enfin qu'ils se trouvent l'un et l'autre dans le *Comté d'Aix*. Le commencement du Cap. XLVI du dit Mss. qui sert de transition, entre le récit de la mort de sainte Marie-Madeleine et celui de la maladie de sainte Marthe, ne saurait donc avoir de sens contraire : *Quæ dum geruntur apud Aquas metropolim provinciæ Narbonensis*... Il est dit aussi ailleurs que les saints Apôtres abordèrent à Marseille, et qu'à Marseille également vécut Marie-Madeleine. Dans le cas présent, la grammairè à elle seule exige qu'on traduise *près d'Aix, dans le territoire d'Aix* et non *d'Aix : apud Aquas*, et non *Aquis*. Les saintes reliques de sainte Madeleine et de saint Maximin auraient-elles été transportées d'Aix au champ de Rodanus, au IV^e ou V^e siècle, époque où furent faits les sarcophages qui les renferment ? Mais il resterait des traces du premier ensevelissement ; il y aurait eu une fête de cette translation, un office la relatant, etc. Enfin comment expliquerait-on, en cette hypothèse, l'antiquité de la crypte de Saint-Maximin, dont les murs sont contemporains des pre-

A vrai dire nous ne nous étonnons pas trop d'entendre cette expression, tout erronée qu'elle soit, d'un patriotisme qui se révolte de ne posséder en sa chère Métropole ni Maximin, ni Marie-Madeleine. Ce qui nous surprendrait plutôt c'est que elle ait attendu pour faire explosion jusqu'au xvi^e et xvii^e siècle. Mais ce que nous ne saurions nullement expliquer, supposé l'imposture invoquée par l'Ecole dite critique, c'est cet assentiment d'Aix, en même temps que celui d'Arles, Marseille, Toulon, Fréjus, Cavaillon, Riez, etc., de toute la Provence assignant, dès toujours, pour sépulture à Marie-Madeleine et à Maximin ce bourg obscur qui ne leur appartient même pas. Il est bien du territoire d'Aix, *apud nos*, ainsi que s'en glorifie, en 1070, Rostang de Fos, *in Aquensi comitatu*, comme on disait au ix^e siècle ¹, mais il se trouve aux limites du diocèse et confinant aux diocèses de Marseille et de Fréjus. Pourrait-on raisonnablement admettre qu'ils se soient ainsi tous entendus pour une erreur ou une supercherie ne profitant parfaitement ni aux uns, ni aux autres ?

*
* *

Nous croyons avoir prouvé, par tout ce qui précède, le mal fondé par conséquent de cette dernière assertion sur

miers temps du christianisme. M. le chanoine Marbot qui voudrait que Maximin et Madeleine eussent été ensevelis dans la Sainte-Chapelle d'Aix, fait à son tour cette objection dans son *Histoire de N.-D. de la Seds d'Aix*, 1904. « On ne voit pas pour quel motif saint Maximin eût donné la sépulture à Madeleine et aurait lui-même choisi la sienne à une telle distance, dans une localité que nulle célébrité ni raison d'ordre mystique ne désignait à son choix. » — On pourrait dire que ce lieu convenait plutôt parce qu'il se trouve au pied de la Sainte-Baume, parce que saint Maximin y devait avoir un petit oratoire d'où il était aisé d'apercevoir la roche bien-aimée et où il pouvait, en la montrant, mieux parler de Celle qui la sanctifiait etc. Mais M. Marbot n'a-t-il pas lui-même répondu à la difficulté à la page 23 de l'ouvrage cité : « Nul n'ignore, en effet, que la loi romaine qui interdisait les sépultures dans les villes, en protégeait la sainteté hors des murs... Or les tombeaux romains, placés le plus ordinairement dans le voisinage des routes — c'est le cas pour la crypte de saint Maximin, — étaient souvent joints à des constructions comprenant des pièces plus ou moins vastes, voire même une grande salle pour les repas funéraires. » Et R. 4. « Les premières chapelles ou *memorie* furent construites dans les cimetières. Peu à peu... ces modestes sanctuaires se transformèrent en basiliques. » (P. Delattre, *Mém. sur la Chapelle souterraine de Carthage*).

¹ *Vita Christi Jesu Marie Magdalene; Lazari et Marthe*, CL, *Vitæ sanctorum* (anonyme), t. III. Biblioth. de l'Ecole de Médecine, Montpellier.

saint Maximin : « Tout ce qui en a été raconté depuis à partir du xi^e siècle dérive non d'une tradition locale, mais des écrits fabriqués par les moines de Vezelay ¹ ».

Il eût été en effet singulier que ce fussent les moines de Vezelay qui eussent composé le thème non seulement de la légende de Madeleine — la supposition serait un peu moins invraisemblable — mais de Maximin qu'il fallait créer tout d'une pièce, et dans quel but ² ?...

Mais c'est en même temps impossible, puisque le commencement de la légende de Vezelay, de l'avis de tous, est en 1050 et que nous avons les documents de 1038, des x^e, ix^e, viii^e... siècles, cités plus haut et marquant l'antériorité de la tradition concernant saint Maximin, sainte Marie-Madeleine, sainte Marthe, etc.

Dom Germain Morin a trouvé une autre manière d'expliquer la formation de la tradition Provençale, celle de Mgr Duchesne ne lui paraissant probablement pas satisfaisante. Si la dernière explication ne l'est guère davantage, il faut avouer qu'elle ne saurait être plus ingénieuse et qu'elle a le rare mérite au moins de ne pas reproduire Launoy.

Écoutons le savant critique :

« 1^o Le culte des saints personnages vénérés à Saint-Maximin est fondé sur ce fait : la translation des reliques de plusieurs saints Arvernes dans cette localité. — 2^o Le culte de saint Maximin a eu pour point de départ la ville de Billon. — 3^o Saint Sidoine n'est autre que le célèbre évêque de Clermont. — 4^o Les deux Innocents ³ honorés près de lui dans la crypte de Saint-Maximin lui tenaient déjà compagnie dans l'église d'Adyat en Auvergne ⁴. »

L'auteur de la conjecture avoue qu'elle ne se peut prouver :

¹ *La légende*, p. 13.

² « Le culte solennel dont saint Maximin était l'objet à Aix au xi^e siècle, ainsi que sainte Madeleine, les églises et les autels qui étaient dédiés en leur honneur prouvent surabondamment que le souvenir de leur apostolat y était en pleine vigueur, malgré les temps désastreux que la cité de Sextius avait traversés. » Albanès. *Gall. christ. noviss. Aix*, p. 23, qui cite en note : *Sanctae Magdalenae festum tunc (1102), in Provincia solemniter celebrabatur. Gallia christ I Inst.*, p. 66.

³ Sainte Marie-Madeleine et son groupe, d'après la tradition, portèrent de la Palestine plusieurs corps des SS. Innocents.

⁴ Dom Germain Maurin. — *Saint Lazare et saint Maximin*, p. 28, 29.

« Comment, à quelle époque, par suite de quel concours de circonstances s'accomplit cette translation...? Impossible de le dire. Les dévastations dont l'Auvergne eut à souffrir, surtout du VIII^e au X^e siècle », empêchent de rien savoir non seulement sur cette translation, mais sur saint Maximin lui-même, « sur lequel on ne possède aucun renseignement précis ¹ ».

Ce n'est donc qu'une simple supposition et encore s'évanouit-elle devant l'examen des faits.

Saint Maximin de Billon n'a point de mention en histoire avant la bulle de Léon X de l'année 1544. — Saint Maximin de Provence a son histoire en 1070, et nous le trouverons dans les Ms. du IX^e et VI^e siècle, bien plus avant dans l'antiquité.

Saint Sidoine Appollinaire est plus ancien sans doute dans les écrits historiques qui nous restent que saint Sidoine de Provence; il est de 488. Mais encore au X^e siècle, d'après un anonyme de ce temps, son corps reposait dans l'Eglise de Saint-Saturnin, près de Clermont, où il avait été enseveli. Plus tard on transféra les reliques du saint dans la basilique de Saint-Genès ². L'église d'Adyat possédait aussi de ses reliques, en un reliquaire du XI^e ou du XII^e siècle, « jusqu'à la Révolution, dit Dom Morin, l'objet d'une vénération populaire très prononcée ³ », circonstance qui rend encore moins vraisemblable l'« exportation des reliques » que « quelques moines ou clercs » auraient « eu soin d'emporter avec eux d'Auvergne en Provence ⁴ ». La translation, si elle avait eu lieu, n'eut donc pas été, ce semble, avant la fin du XI^e siècle. Or, saint Sidoine est honoré en Provence, comme évêque d'Aix et successeur de saint Maximin, au moins dans la première moitié du XI^e siècle, puisque en 1060 se trouve une église de ce nom au diocèse de Toulon. Il est fait mention de ce saint lors de la consécration de l'église du Val, près Brignoles, en 1068. De plus, un autel lui est dédié dans l'église de Saint-Maximin en 1092 ⁵.

¹ *Ibid.*, p. 27.

² *Acta Sancti*. IV august., p. 599 et 621. Dom Morin, *Saint Lazare et saint Maximin*, p. 23.

³ *Opere citato*, p. 22.

⁴ *Ibid.*, p. 26, 27.

⁵ Voir Mgr Bellet. — *Les Origines...* p. 264, et R. 3. — Albanès. — *Gallia Christ. novis*. Aix, *Cartulaire de Saint-Victor*, nos 470 et 222. *Cartul. de Correns*,

Enfin saint Sidoine est l'un des saints honorés dans la crypte de Saint-Maximin de temps immémorial, la *fenestella* de l'un des sarcophages étant « une preuve incontestable », dit Dom Morin lui-même, d'un culte fort ancien.

Les saints de l'Auvergne ne ressemblent d'ailleurs en rien à saint Maximin et à saint Sidoine tels qu'on les a toujours connus et honorés en Provence.

Quant aux saints Innocents, le cartulaire de Saint-Victor nous apprend que saint Cassien avait apporté de Bethléem une quantité considérable de reliques de ces saints martyrs et qu'il en avait enrichi l'abbaye de Saint-Victor. Il n'y a donc rien d'étonnant à ce qu'elles se retrouvassent en divers lieux et notamment dans l'église d'Adyat.

L'explication de Dom Morin demeure donc une hypothèse ingénieuse, mais une simple hypothèse que quelques similitudes de noms ne sont pas capables de justifier comme réalité.

D'aucuns seraient peut-être tentés de dire :

On ne s'attendait guère
A voir l'Auvergne en cette affaire ¹.

p. 27. — Nous prouverons bientôt l'authenticité de l'inscription trouvée dans le tombeau de saint Sidoine, et mentionnant ce saint en 716, donc bien avant le XI^e et le X^e siècle.

¹ Avant Dom Morin l'hypothèse de saint Sidoine Apollinaire qu'on se serait donné en Provence sous le nom de saint Sidoine l'aveugle-né de l'Évangile. avait été mise en avant par Saint Vincens : *Notes et recherches sur la ville d'Aix* Mss. 1012. Biblioth. Méjanes, Aix, t. I.

XI

LA SAINTE-BEAUME

Le R. P. Ollivier dans les *Amitiés de Jésus* cite un passage curieux dont nous demandons, pour égayer en passant l'aridité de notre discussion, de citer seulement la fin :

« Le nouveau chronologiste — il s'agit de l'auteur oublié d'un *Essai sur les Origines chrétiennes*¹ — estime contraire à l'histoire l'apostolat de l'illustre pénitente, parce que... son tombeau pourrait appartenir à un personnage enseveli dans sa propre villa durant le moyen-âge (pourquoi pas à un Kimris?); que l'inscription des reliques peut n'être ni ancienne, ni authentique (que prouve la possibilité ou l'ignorance contre un fait?); que la Sainte-Baume put jadis abriter un ermite quelconque (même une biche). Voilà les Provençaux bien inquiets et leurs reliques en terrible danger ».

Le P. Ollivier ajoute : « Pour ceux qui voudront prendre la peine de relire les *Annales du midi*, ce morceau ne saurait manquer d'avoir une saveur particulière et de leur mettre un sourire aux lèvres² ».

Peut-être la phrase suivante est-elle une de celles visées ici :

« Ce petit sanctuaire (la sainte grotte) appartenait aux Religieux de Saint-Victor; il est mentionné dans leurs chartes depuis 1113 jusqu'à 1174 au moins, sous le nom de Sainte-Marie de la Baume, c'est-à-dire de la caverne *Santa Maria de*

¹ *Origines chrétiennes de la Gaule* (Paris, Dumoulin, 1867), p. 746.

² *Les amitiés de Jésus*. Appendice A. p. 409.

Balma. L'idée finit par venir aux gens du pays que cette caverne était le lieu où Madeleine avait fait pénitence ; ce fut pour eux le lieu saint de la Madeleine ¹ ».

Voit-on bien les bergers des flancs de la Baume, les paysans du plan d'Aups, de Saint-Zacharie, de Nans ou de Signes ² — car « le pays », ce n'est à coup sûr ni Marseille, ni Aix, ni Toulon, distants de neuf ou dix lieues et pour lesquels les montagnes de la Baume étaient comme une Sibérie et le bout du monde ; voit-on, disons-nous, les charbonniers de cet important « pays » finissant par avoir l'idée que cette caverne était l'endroit « où Madeleine avait fait pénitence », puis grâce au prestige dont ils jouissaient et aux moyens de *réclame* dont ils disposaient persuadant aux contrées lointaines que c'était vraiment « le lieu saint de Provence?... »

Imaginez-vous Paris lui-même qui s'en émeut, les chevaliers et les rois qui accourent...

Le sire de Joinville ne raconte-t-il pas que vers la fin de juillet 1254 saint Louis y vint faire son pèlerinage ?

« Li roys s'en vint par le contée de Provence jusques à une citei qu'on appelle Ays en Provence, là où l'on disait que li cors à Magdeleine gisait ; et fumes en une voute de roche moult haute, là où l'on disait que li cors a Magdeleinne avait estei en hermitage dix-sept ans ³ ».

Comprenez-vous les Cassianites de Marseille, ayant l'idée de transformer une caverne en église, sur une haute montagne sans habitants ; d'y établir un monastère, car il y avait bien sur cette montagne un monastère des disciples de Saint Cassien, puisque Albanès a pu en retrouver quelques-uns et notamment Raymond Amati 1174 ⁴.

Comprenez-vous que les Marseillais vinssent déjà en pèlerinage à la Sainte-Baume presque comme aujourd'hui, sur le témoignage seulement des « gens du pays ? » Si Marseille ou Aix voulaient « localiser la pénitence de Madeleine »,

¹ *Annales du Midi*, t. V, 1893.

² Le plan d'Aups, petit village de 90 habitants, sur le plateau que surmonte la forêt, et la chaîne rocheuse. Nans et saint Zacharie, au pied de la montagne, côté Nord, Signe, sur les flancs du côté sud. Ces villages, du moins à l'époque visée par Mgr Duchesne, étaient très peu importants.

³ *Histoire de saint Louis*, citation de Mgr Duchesne, *op. cit.*, p. 13.

⁴ Albanès. — *Couv. roy.* page 23. Voir *Cartulaire de Saint-Victor*, n° 348 et suiv.

ailleurs que dans leur enceinte, leur manquait-il des montagnes et des cavernes aussi sauvages, du moins plus voisines? Il faut que l'auteur de cette phrase ne connaisse pas la Sainte-Baume pour avoir pu laisser tomber une telle pensée de sa docte plume et il n'est pas trop étonnant qu'elle ait fait venir le sourire aux lèvres de son compatriote et ami le P. Ollivier.

Joinville nous a appris qu'il n'y avait pas eu que les « gens du pays » à avoir cette « idée ».

Mais c'est surtout le moine franciscain Salimbène qui, au grand étonnement de l'Ecole dite *historique*, est une preuve aussi irrécusable qu'inattendue de l'antiquité de la croyance et du pèlerinage de la Sainte-Baume. Lui vint-il aussi à l'idée, dès l'Italie sa patrie, de faire un pèlerinage en un lieu saint imaginaire? Ou bien, est-ce les « gens du pays » qui la lui communiquèrent? toujours est-il qu'il fut pèlerin en 1248 et qu'il nous dépeint, pour l'avoir examiné attentivement lui-même, l'état des choses à cette époque; et ce qui est plus remarquable encore, c'est que ce qui se passait alors à la Sainte-Baume était peu différent de ce que l'on y voit aujourd'hui et supposait un état semblable bien au-delà de cette moitié du XIII^e siècle, en laquelle il écrivait.

D'après la relation de Salimbène ¹ on professe alors comme aujourd'hui que dans la grotte de la Baume Marie-Madeleine a vécu pendant trente ans; la grotte a trois autels; dans l'intérieur jaillit une source où viennent boire les pèlerins; à l'extérieur, près de la grotte, une chapelle où un prêtre est à demeure pour le service divin; de beaux chemins y conduisent. « Et parce que toute la contrée est inhabitée et déserte, les femmes et les nobles dames de Marseille, quand elles s'y rendent par dévotion, ont soin de conduire avec elles des ânes qui portent du vin, des poissons et autres provisions dont elles ont besoin ² ».

« Or, dit M. Albanès, qui a le premier mis en lumière et fait ressortir l'importance de sa relation, comme les choses que Salimbène a vues n'avaient aucune apparence de nouveauté, et qu'en tout cas il avait fallu de longues années de travail pour les établir comme elles étaient, son attestation

¹ Voir le texte. Appendice IX.

² Albanès. — *Le Couv. roy.*, p. 15 et 16.

ne prouve pas seulement pour son siècle, mais pour les siècles précédents, où nous avons le droit de dire que l'état de la Sainte-Baume était ce qu'il est aujourd'hui ¹.

L'infatigable chercheur a découvert un document non moins important, que nous avons déjà mentionné au chapitre précédent. C'est de sa bouche que nous avons recueilli nous-même les péripéties intéressantes qui accompagnèrent sa découverte, les allées et venues qu'il lui fallut s'imposer pour trouver enfin l'église si laborieusement cherchée de la Nunziatella, dans la campagne romaine. Il est vrai, la récompense dépassa fort la peine. L'église renfermait cette inscription lapidaire si intéressante et si importante pour le sujet que nous étudions. La voici :

*De lapide spelunce ubi Maria-Magdalena fecit penitentiam
De brachio S. Maximini.*

Une pierre de la caverne où Marie-Madeleine fit pénitence.
Du bras de saint Maximin ².

Saint Maximin à côté de sainte Marie-Madeleine, n'est-ce pas bien la tradition de Provence ? La pierre de la grotte où Marie-Madeleine fit pénitence, n'est-ce pas la Sainte-Baume ? Mgr Duchesne en convient. Mais il veut que le bras de saint Maximin eût été emporté également de la sainte caverne. Le texte ne le dit certes pas. La tradition n'a cessé de professer le contraire, et Salimbène, qui nous a détaillé par le menu tout ce qui se trouvait à la Sainte-Baume, n'eût pas manqué de nous parler des reliques de sainte Marie-Madeleine ou de saint Maximin si elles s'y fussent trouvées. Le bras de saint Maximin venait donc de l'église de Saint-Maximin.

M. Albanès raconte que c'est son contradicteur, M. l'abbé Barbier ³, qui l'amena à réaliser sa découverte en lui apprenant que le 12 août de l'an 1220 (et non 1200 comme avait cru celui-ci) Jean, évêque d'Anagni, avait consacré l'église de la Nunziatella, dans la campagne de Rome, et qu'entre autres reliques, il avait déposé dans l'autel une pierre de la grotte où Madeleine avait fait pénitence, et un fragment du bras de saint Maximin. Seulement l'inscription lapidaire transmettant

¹ *Ibid.*, p. 17.

² *Ibid.*, p. 21.

³ *Rép. de la Soc. de statistique de Marseille*, t. XXXIV, p. 330.

cette circonstance n'était pas du XIII^e siècle, comme l'affirmait M. Barbier, mais une copie datée de 1518 ¹.

La relation de Salimbène et l'inscription lapidaire de la Nunziatella sont la preuve irrécusable qu'au commencement du XIII^e siècle, au XII^e et même avant, la Sainte-Baume était un lieu de pèlerinage en l'honneur de sainte Marie-Madeleine pénitente. Le premier nous apprend que la grotte était transformée en église et qu'elle renfermait plusieurs autels.

Nous avons des bulles de papes, au XII^e siècle, qui reconnaissent cette église-grotte, *Sancta Maria de Balma*, disent Pascal II, en 1113, Innocent II en 1135, Eugène III en 1150. Ils ne mentionnent pas, à la vérité, de pèlerinage, mais puisqu'il n'y a pas d'habitants qui puissent former paroisse, tandis que une église est reconnue, avec prêtre qui la dessert, Salimbène le constate, ce ne saurait être évidemment que pour des pèlerins ².

A quelque distance, à l'Orient, est une autre église mentionnée par les mêmes bulles. Il est aussi un monastère. Albanès a dressé la liste des quelques Prieurs qu'il lui a été donné de découvrir, dont le plus ancien connu jusqu'à présent et que lui-même a fait connaître est Raymond Anati, nous l'avons dit, de 1174. Au commencement du XII^e siècle, religieux, prêtres, prieurs « montaient la garde au lieu de la pénitence de sainte Madeleine », conclut le judicieux chanoine. Ces églises « avaient donc traversé sans danger les invasions des Sarrasins, car personne ne supposera qu'on soit allé bâtir dans cet horrible désert au X^e ou au XI^e siècle ³ ».

La seconde de ces églises était connue sous le nom d'église de Saint-Cassien. La montagne sur laquelle elle était située s'appelle Cassien. Une source qui en jaillit du côté du levant est la source de Saint-Cassien. C'est de temps immémorial que ces lieux ont été ainsi dénommés.

Ce double oratoire, de la Sainte-Baume et de Saint-Cassien

¹ Albanès *Couv. royal*, p. 20 et 21.

² Une preuve irréfutable et un monument remarquable de cette époque, c'est la guérison à la Sainte-Baume, vers le commencement du XIII^e siècle, d'un gentilhomme italien qui, par reconnaissance, fit construire la Chartreuse de Montrieux. Voir Ch. de Terris, *La charte de Montrieux et les traditions provençales*, in-8 de 14 p., Apt, veuve Jean, 1897.

³ Albanès *Couv. roy.*, p. 23.

accuse, remarque Albanès, « une fondation primitive datant du v^e siècle. Dans les âges postérieurs, en effet, on ne trouve pas la moindre trace de son établissement. Il faut donc remonter plus haut, à une époque dont les titres historiques ne sont pas venus jusqu'à nous¹ ».

Et c'est ainsi que paraît plausible cette tradition provençale qui montre le fondateur des Cassianites se retirant dans les montagnes de la Sainte-Baume, non loin de la grotte, pendant les quarante jours du grand jeûne, et y établissant des cellules, tandis que ses fils y desservent le vénéré sanctuaire, etc. C'est ainsi que toutes les probabilités nous reportent sur la sainte montagne dédiée à sainte Marie-Madeleine dès le v^e siècle.

MM. Albanès et Faillon trouvent encore une preuve de la haute antiquité de cet ermitage dans les interpolations qu'eût à subir, au moyen-âge, la plus ancienne *Vie* de sainte Marie-Madeleine.

La *Vie des amis du Christ Jésus* du ix^e siècle les constate, les appelant des fables mêlées à des faits vrais, que « les faussaires ont composées, comme les empoisonneurs mêlent au poison le miel en abondance, afin de le faire mieux avaler² ».

C'était, ajoutées à la narration du séjour de Madeleine dans une caverne, au haut d'une montagne, la particularité d'un désert en Arabie, la rencontre de la sainte avec un prêtre qui lui cède son manteau, etc...

Les *Vies* du xiii^e siècle sont pleines de ces divagations.

Que prouvent ces récits, se demandent les auteurs précités, si non que la tradition des Provençaux, concernant la Sainte-Baume, existait avant que la vie de sainte Marie Egyptienne fût connue. Car ce n'a pu être l'histoire de Marie Egyptienne qui en inspira le fond, puisque cette dernière n'habita jamais ni montagne, ni caverne. Comment du reste aurait-on fait croire à Marseille, à Aix, à Toulon, des particularités qui n'auraient point eu de fondement dans la croyance traditionnelle ?

Et si l'on admettait, avant Marie Egyptienne, c'est-à-dire au v^e siècle, que Marie-Madeleine avait passé les dernières an-

¹ *Ibid.*, p. 5.

² *Vita Christi Jesu Mariæ Magdalene...* CXXXIX, Montpellier.

nées de sa vie dans une grotte, d'une haute montagne, quelle pouvait être cette grotte, si non celle-là seule, dont seule la Provence a revendiqué dès toujours la possession, la grotte et la montagne de la Sainte-Baume ?

Certains manuscrits portent encore, venons-nous de dire, que la Pénitente fut visitée par un prêtre, quelques-uns l'appellent Zozime, nom de celui qui rencontra Marie Egyptienne. Et ce qui montre encore mieux que c'est bien une confusion dans laquelle sont tombés ces auteurs, c'est que tel appelle ce prêtre *abbé* d'une *abbaye* ; tel autre, *le chef d'une petite congrégation* ; ici Zozime est remplacé par *Cassien, prêtre et ermite* ; là, par *saint Cassien abbé*. Ce prêtre vient passer le carême à la Sainte-Baume, y demeure dans une cellule construite à dessein, à douze stades de la grotte, avec une fontaine à côté, etc.

Qu'est-ce qui aura donné lieu, se demandent encore Faillon et Albanès, à ce touillis de contradictions et d'anachronismes ayant tous, malgré leurs incohérences, un point commun : Un prêtre à la Sainte-Baume auprès de la grotte de sainte Marie-Madeleine ?

Ce sont les fréquents séjours, répondent-ils, du saint fondateur à la grotte et sur divers points de la montagne qui porte encore son nom, qu'on a par ignorance reportés du v^e siècle au premier. C'est un fond de vérité sur lequel des écrivains peu instruits et encore moins judicieux ont brodé l'étrangeté et l'erreur. Saint Cassien, au sortir des persécutions, venait fréquemment sur la sainte montagne, il avait échelonné une partie de ses 5.000 religieux le long de l'Huveaune, dans le désert et aux alentours de la grotte attiré par le souvenir de la grande Pénitente et Contemplative qui l'avait habitée. C'est saint Cassien au lieu de saint Maximin qu'on a donné comme directeur à Marie-Madeleine de la Baume ¹.

* *

Pourquoi au ix^e siècle, la *Vie des amis du Christ Jésus* ne raconte-t-elle pas le séjour de Madeleine à la Sainte-Baume, repoussant, au contraire, la légende confuse qui l'a dénaturé ?

¹ Voir Albanès. — *Ibid* , p. 7 et 8 Faillon I, p. 488 et suiv.

C'est évidemment parce que la Sainte-Baume ne'était pas connue à l'auteur et que, déconcerté par les écrits qu'il a eu sous les yeux, celui-ci n'a pas su reconstituer le canevas authentique sur lequel l'ignorance ou la fantaisie avait travaillé.

Heureusement nous sommes certains aujourd'hui qu'à cette époque existait la narration sincère de la vie prodigieuse de Marie-Madeleine dans la grotte de la Sainte-Baume et que la liturgie elle-même l'avait consacrée. Le martyrologe anglo-saxon que nous avons déjà cité le prouve péremptoirement.

« Elle ne voulut plus regarder aucun visage d'homme. Elle se retira dans le désert où elle demeura 30 ans inconnue de tout le monde. Elle ne prenait ni nourriture, ni boisson matérielles; mais à chaque heure de la prière, les anges de Dieu descendaient du ciel et l'enlevaient en l'air; et là elle entendait l'harmonie céleste; et puis ils la descendaient dans sa caverne creusée dans le rocher... Et il arriva qu'après 30 ans un prêtre la rencontra dans le désert et la conduisit à son Eglise; et il lui donna la sainte communion, et elle rendit son esprit à Dieu, et le prêtre l'ensevelit, et beaucoup de miracles s'accomplirent à son tombeau¹. »

Nous sommes loin, on le voit, des données qui ont pu porter Mgr Duchesne à répéter, après Launoy « que la tradition était encore bien flottante à la fin du xi^e siècle² ».

Elle ne flotte certes pas du tout au ix^e. Elle ne saurait être au contraire plus consistante, mais en même temps plus explicite, c'est évident; et aussi plus notoire: si, en effet, on a pu la trouver, nous savons combien circonstanciée, « dans deux ou trois manuscrits différents... qui sont la copie d'un martyrologe anglo-saxon d'une époque antérieure aux Normands », dit le P. Herbert Thurston³, elle devait bien exister au moins aussi explicite à plus forte raison en France et en Provence. Mais si la tradition de la Sainte-Baume et de Saint-Maximin était à ce point et en de tels détails et si universellement connue, ne pouvons-nous pas conclure qu'elle l'était depuis longtemps? Personne ne croira, en effet, qu'elle eût été inaugurée dans la Grande-Bretagne à l'époque des invasions plus ou moins dévastatrices des Saxons, des Angles, des Danois, ni en France ou en Provence, lors des perturbations et

¹ *Revue The Month* (1899), t. XCIII, p. 75-91, précitée.

² *La légende...* p. 16.

³ *Revue, Ibid.*

ravages des Danois, des Normands ou des Sarrasins. Personne ne s'étonnera non plus qu'elle eût pu être en pleine vigueur du temps même de saint Cassien et dès les commencements du christianisme en Provence.

Bernard Guidonis, d'autre part, dit que, par suite de ses communications avec les Anges, le visage de Marie-Madeleine rayonnait et il ajoute : « C'est ce que nous trouvons expressément rapporté dans les livres du même B. Maximin ¹ ». Or, nous tâcherons de montrer bientôt que la Vie de saint Maximin que citaient « ces livres » était antérieure à celle même de sainte Madeleine et probablement du vi^e ou du v^e siècle. Nous remonterons ainsi, par voie de déduction, à l'époque où saint Cassien établissait ses religieux à la Sainte-Baume et à Saint Maximin.

¹ « Appropinquante autem tempore, sicut in ejusdem beati Maximini libris expressum reperitur, ita vultus ejusdem (M. Magdalanæ) ex continua et diuturna visione angelorum radiabat. » B. Giudonis. — *Sanctorale*.

CHAPITRE XII

LE PÈLERINAGE DE VÉZELAY

« Il y avait à Vézelay, dans le diocèse d'Autun, une abbaye fondée vers 860 par le célèbre comte Girard de Roussillon et sa femme Berthe en même temps que celle de Pothières, au diocèse de Langres... Après Sylvestre II le monastère traversa une période d'extrême décadence... Un abbé Geoffroy, installé en 1037, restaura la discipline. C'est sous son gouvernement que l'on voit pour la première fois apparaître à Vézelay le culte et le pèlerinage de sainte Madeleine ¹. »

Le pèlerinage de Vézelay devint bientôt très florissant. De nombreux et vrais miracles en rehaussèrent l'éclat : La persuasion s'était répandue que le monastère possédait le corps de sainte Marie-Madeleine. Il eut son Invention de reliques en 1267 à laquelle assista saint Louis et un légat du Pape. Il ne manqua pas de bulles approbatives...

Ne serait-il pas le commencement de la tradition provençale ? Nous nous sommes déjà rendu compte, dans les précédents chapitres, de l'impossibilité d'une telle origine.

Mgr Duchesne constate de son côté que ce n'est qu'après 1037 « que l'on voit pour la première fois apparaître à Vézelay le culte et le pèlerinage de sainte Madeleine. Vézelay devint alors le sanctuaire de sainte Madeleine... Le nom de sainte Madeleine entra dans la titulaire officielle de l'abbaye,

¹ *La légende...* p. 9.

on l'y rencontre, dès l'année 1050, en tête d'une lettre du pape Léon IX, délivrée le 27 avril ¹ ».

Or, nous avons suivi la tradition Provençale en 1037 et bien avant aux Saintes-Maries, à Arles, Tarascon, Marseille, Saint-Maximin, la Sainte-Baume : nous y avons trouvé par conséquent avant le pèlerinage de Vézelay, chacun des saints que la Provence honore comme ses apôtres, mais particulièrement le plus grand de tous, sainte Marie-Madeleine.

Vézelay du moins possédait-il vraiment, au XII^e siècle, le corps de la sainte Pénitente ? Ce ne sont point les arguments apportés par les moines bourguignons, Mgr Duchesne le reconnaît, qui auraient été capables d'en convaincre les esprits soucieux de se rendre compte de la réalité des faits avancés.

Les religieux eux-mêmes ont paru un moment étonnés du trésor qu'ils s'étaient reconnu, voire même quelque peu embarrassés : « l'on ne savait trop que répondre à certains questionneurs importuns ². »

Dans une première relation, ils s'ingénierent à en expliquer la provenance, mais sans assez regarder si elle concordait avec la vraisemblance, ni même avec elle-même.

Ils finirent par raconter « que le corps saint leur venait d'une sépulture des environs d'Aix et que cette sépulture était vraiment celle de sainte Marie-Madeleine ³ »... « dans une double relation dont l'une exposait comment Madeleine était venue mourir en Provence et en quel endroit on l'avait enterrée, l'autre qui contenait le récit du « pieux larcin » auquel on devait son transfert de Provence en Bourgogne.

« La sépulture provençale est indiquée avec une grande précision. Elle se trouvait au lieu appelé Saint-Maximin, dans une église monacale, dont l'entrée était interdite aux femmes. C'était un sarcophage de marbre blanc, orné de sculptures ; on croyait y discerner la scène du repas où Madeleine... aurait parfumé les pieds du Sauveur...

« Sous le roi Carloman, l'évêque d'Autun, Adalgar, étant venu à Vézelay, en compagnie du chevalier Adeleme, celui-ci

¹ *La légende...* p. 9-10.

² *Ibid.*, p. 10.

³ *Ibid.*, p. 11.

qui était le frère de l'abbé en fonctions, Eudes, déclara qu'il savait où était le tombeau de la patronne du monastère. Naturellement, on le pria de se remettre en route et de tâcher de rapporter des reliques aussi importantes. Adeleme partit pour la Provence avec une escorte ; arrivé à Arles, il apprit que le sanctuaire qu'il cherchait se trouvait dans une contrée au pouvoir des Sarrasins. Il se risqua cependant, se saisit des corps de sainte Madeleine et de saint Maximin, et parvint à les transporter jusqu'à Vézelay ¹. »

N'a-t-on pas remarqué, dans ces lignes de l'éminent critique qui résumant si bien l'histoire des prétentions des moines de Vézelay, que ces moines ne sont rien moins que les témoins, certes désintéressés, des traditions provençales ? Il importe peu de savoir si des envoyés se rendirent réellement ou non à Saint-Maximin. Ce qui l'est beaucoup, c'est de constater, par la relation bourguignonne même, qu'au XII^e siècle, à Vézelay comme en Provence, on connaissait l'église de Saint-Maximin, sa crypte, ses sarcophages, sa tradition. Peut-être l'ignorait-on à l'époque où fut composée la première relation. Mais voyant que les explications du premier hagiographe n'avaient pas grand succès, on dut recourir aux informations, qui permirent, dans les deux relations du XII^e siècle, d'être aussi explicite que possible et de ne plus varier sur la provenance des saintes reliques : elles étaient venues de Saint-Maximin : Vézelay les eût-il possédées, comme le grand nombre le croyaient alors, qu'il n'en serait pas moins vrai, d'après Vézelay mieux informé, qu'elles avaient précédemment été possédées par la crypte de l'église de Saint-Maximin ².

De fait, Vézelay se trompait, puisque nous allons voir

¹ *La légende...* p. 11, 13.

² D'autre part, nous avons cité le Bréviaire dominicain antérieur à l'invention des reliques de 1279 à Saint-Maximin, et la copie du XII^e siècle du Pseudo-Raban de la *Vie* abrégée de sainte Marie-Madeleine, qui le professent formellement. Ce qui prouve qu'au XII^e siècle on ne croyait pas moins à la provenance provençale, qu'à l'existence des reliques à Vézelay, c'est que, au 29 juillet des *Vita sanctorum* de l'Ecole de Médecine de Montpellier, à la suite de la *Vie* abrégée de sainte Madeleine qui vient elle-même après la *Vie* par saint Odon au 29 juillet, se trouve la relation du transfert des reliques à Vézelay avec le titre : *Incipit de translatione corporis S. Marie-Magdalene*. Vincent de Beauvais, B. Guidonis, Pierre de Noël, Pierre de La Rote professent également le transfert avec la provenance provençale.

qu'elles étaient bien toujours à Saint-Maximin : comment dès lors expliquer les miracles opérés en faveur des pèlerins, ou des prisonniers « dont elle (sainte Madeleine) brisait les chaînes et les carcans ¹ ? » Comment expliquer la persuasion générale ? Comment expliquer l'attitude des moines : furent-ils coupables de mensonge et de fraude eux qui, d'après leur aveu, intentionnellement sinon de fait, le furent du « pieux larcin ? »

Le P. du Sollier et d'autres auteurs sérieux ont cru que l'erreur de Vézelay n'avait pas été de tous points une erreur, mais qu'au contraire elle avait eu un point de départ vrai.

Gérard ou Girard de Roussillon et sa femme Berthe avaient fondé le monastère. Il est permis de penser qu'ils avaient tenu à le doter de reliques et de reliques insignes. Les reliques jouissaient, dans ces âges de foi, d'une telle vénération ! On cherchait à s'en procurer au prix de tant de sacrifices, et même d'actions audacieuses, téméraires, quelquefois presque insensées ! Et si l'on se trouvait en présence des saints corps de Marie-Madeleine et de Maximin, comment résister au désir d'en conquérir sa part ? Comment, si l'on en avait le pouvoir, ne le pas réaliser ? Or, Gérard, pendant longtemps, sous Lothaire I^{er} et son fils Charles, est gouverneur de la Provence, il en est le héros et le libérateur. Charles, roi de Provence, l'appelle son père nourricier et son maître ; il est revêtu d'une autorité absolue. Quoi d'étonnant qu'il ait voulu et qu'il lui ait été facile de transporter en Bourgogne des reliques insignes de sainte Marie-Madeleine ? C'est le contraire plutôt qui le serait.

Eh bien ! ces reliques, dit le P. du Sollier, suffisaient bien à justifier la dévotion des fidèles, les miracles du ciel et même une invention ou translation de reliques ².

Rien n'empêche d'admettre même que, lorsque la Provence se trouva tout envahie et occupée par les Sarrasins, Gérard, alors retiré en Bourgogne, n'eût cherché à entreprendre pour les corps de sainte Madeleine et de saint Maximin, ce qu'il avait fait, d'après la tradition, pour celui de saint Lazare. Il

¹ *La légende...* p. 10.

² Voir *Acta Sancti. xxii Juli*. L'explication du P. du Sollier nous paraît la vraie. La présence de reliques insignes à Vézelay nous semble providentielle. Dieu voulait ainsi manifester d'une manière plus universelle, la gloire et le culte de Marie-Madeleine aux XI^e, XII^e et XIII^e siècles. Voir dans le III^e vol. de notre étude Ch. IV ce qui est raconté de Vézelay.

est très vraisemblable qu'il conseilla d'envoyer, peut-être qu'il envoya lui-même à Saint-Maximin, des hommes sûrs avec mission de s'emparer des reliques, s'ils le pouvaient.

Et, en ce cas, ou bien les « pieux voleurs » avaient échoué dans leur entreprise ; ou bien ils furent joués — pareil fait s'est reproduit bien des fois — par ceux à qui ils pensaient dérober leur trésor.

Lorsqu'on découvrit le corps de sainte Madeleine dans la crypte de Saint-Maximin, en 1279, c'était le tombeau dit de saint Sidoine, non celui de sainte Madeleine qui le renfermait. Par un surcroît de précautions, les Cassianites avaient transféré, en 716, le corps le plus précieux du second dans le premier. Le P. Cortez a ajouté un détail qu'il tenait vraisemblablement des traditions locales : dans le sarcophage, à la place de sainte Madeleine, les moines cassianites auraient placé le corps de sainte Marcelle, la suivante de sainte Marthe ¹. De la sorte, s'il y eut vraiment des envoyés de Vézelay et s'ils ouvrirent, ainsi qu'il fut raconté au xii^e siècle, le tombeau de l'Amie de Jésus, c'est celui de sainte Marcelle, non le sien, qu'ils emportèrent. Nous donnons l'assertion pour ce qu'elle vaut, au moins est-il sûr que dans le sarcophage de sainte Marie-Madeleine ils ne purent prendre qu'un autre corps que le sien ; en tout cas l'explication du P. Cortez paraît bien aussi plausible que tant d'autres hypothèses. L'essentiel est d'avoir expliqué Vézelay et montré qu'il est plutôt un témoignage ancien en faveur de la tradition Provençale.

*
* *

Pourtant, répliquent Launoy et ses disciples, plusieurs Papes accordèrent des bulles à Vézelay. Dans ces bulles, ces mêmes Papes reconnaissaient qu'à Vézelay se trouvait le corps de sainte Marie-Madeleine. Martin IV notamment, alors qu'il était légat en France (Simon de Brion) assista à la translation des reliques de Vézelay en 1267, il en fit la reconnaissance officielle, il accepta une côte qu'on lui offrit ². Devenu pape, il

¹ Le *Breviaire romain* dans les leçons de la fête de sainte Marthe, parle de sainte Marcelle comme ayant été sa suivante. Le corps de la sainte reposa autrefois dans la crypte de Saint-Maximin. B. Guidonis, dans sa chronique, dit même qu'il y fut trouvé en 1279. Ce n'aurait été qu'une simple relique, si le dire de Cortez était exact.

² Faillon. II, nos 61 et 62.

donne cette même relique à l'Église de Sens et par la Bulle de 1281 il accorde des indulgences à ceux qui viendront la vénérer ¹.

Il y a en effet apparence de contradiction, soit entre les deux Inventions de reliques, à Vézelay en 1267, et à Saint-Maximin en 1279, soit entre les évêques et souverains Pontifes assistant et accordant successivement des bulles à l'une et à l'autre. La contradiction néanmoins n'est qu'apparente. Les Souverains Pontifes, si l'on y regarde de près, font attention seulement au concours pieux qu'attire Vézelay et ils le favorisent. Que le corps de sainte Madeleine se trouve en Bourgogne, on le leur affirme, tandis que les Provençaux hésitent à le revendiquer et se taisent ; ils supposent le fait, ils ne l'examinent ni ne le jugent. Ils ne paraissent certains, à vrai dire, que d'une chose, c'est que la précieuse dépouille de sainte Marie-Madeleine est l'héritage de la France.

Si Martin IV, en 1281, envoie à l'église de Sens ² la relique qu'il tient de Vézelay, c'est, ou bien parce qu'il ne connaît pas encore l'Invention de Saint-Maximin de 1279, ou bien, que, la connaissant, il admet, ce qui a été l'opinion, avons-nous constaté, du P. du Sollier, que Vézelay possédait des reliques insignes qui lui étaient autrefois venues de Saint-Maximin. Quoi qu'il en soit, le pape n'aurait pas voulu — ce n'est pas dans les usages de Rome — désavouer la procédure et le jugement bien et dûment conduits par le tribunal des archevêques, évêques, etc., à Saint-Maximin, sans les avoir régulièrement revisés, sans avertir qu'il les annulait. Martin IV moins que tout autre n'aurait infligé un tel démenti à Charles II, l'instigateur principal de cette invention, puisque ce prince, nous apprend l'histoire, lui était intimement lié ³.

Il est à remarquer d'ailleurs, ce qui rend encore plus vraisemblable la bonne foi que nous attribuons à Martin IV, que l'église de Sens elle-même, dans son ancien Office de la translation de sainte Madeleine, attestait que le corps vénéré à Vézelay, et par conséquent la relique qu'elle tenait du Pape,

¹ *Ibid*, n° 63.

² C'était une côte : il l'envoie à Sens en 1281, « se souvenant que les fidèles portent une vénération toute particulière à sainte Madeleine et célèbrent très solennellement ses fêtes ». Bulle de Martin IV en chapitre de Sens.

³ Voir Faillon, I. p. 902, note (a).

était le même que celui qui se trouvait auparavant en Provence ¹.

La France reconnaissait donc toujours que le corps de sainte Marie-Madeleine, ainsi que le disait l'Office précité, avait été enseveli dans les environs d'Aix : *Compertum jam habebatur quod beata Maria-Magdalena in civitate Aquensi (c'est-à-dire près d'Aix) sepulta fuerat ibidemque illius sacra ossa servarentur* ². Ainsi le rapportait, de son côté, avons-nous vu, le Bréviaire dominicain de 1250.

Même avant l'Invention et nonobstant les prétentions de Vézelay, la Provence croyait posséder encore son incomparable trésor, « on y montrait le lieu où les saints corps étaient ensevelis ³ ». Saint Louis s'y était rendu en pèlerinage en 1254, nous a raconté Joinville. Salimbène et les pèlerins de la campagne romaine l'avaient visité, là où l'on disait que li cors à Magdeleine gisait ⁴, ainsi que le rapporte Joinville. Il n'est certes pas étonnant qu'en Italie et à Rome on connût moins les revendications lointaines de la contrée Aixoise. La question de l'endroit précis où se trouvait le saint corps de Madeleine ne pouvait que leur paraître obscure. Il était en France, voilà ce qu'on y retenait.

Ce ne fut que lorsque Charles II eut porté à Rome les pièces à conviction, que Rome vit clair et se prononça avec connaissance de cause. Boniface VIII déclara alors formellement « que lorsque le lieu de la sépulture de sainte Marie-Madeleine était incertain, Charles II l'avait découvert et l'avait placé avec honneur dans l'église de Saint-Maximin : *Quod olim, dum incertus existeret locus, ubi sepultum fuerat corpus ipsum, ad illud inquirendum et inveniendum, efficax studium impendisti, et tandem eo invento ipsum in dicta ecclesia fecisti cum debita devotione ac reverentia tumulari* ⁵.

Le cardinal de Cabassole remarque que, contrairement à la conduite des papes ses prédécesseurs à l'égard de Vézelay, Boniface VIII avait parlé de l'authenticité du corps de sainte

¹ Faillon, II, n° 64.

² *Ibid.*, *Ibid.*

³ Faillon, II, n° 7 *Vie* anonyme. « Ubi corpora sanctorum tumulata noscuntur ».

⁴ Dans *La légende...* p. 22.

⁵ 1^{re} Bulle de Boniface VIII. Bibliothèque de Carpentras. Faillon, II, n° 89.

Marie-Madeleine, d'une manière *assertive, assertive affirmans*, c'est-à-dire en jugeant affirmativement et en statuant sur la question de ce saint corps, *olim dum incertus existeret locus* ¹.

Les papes qui viennent après ce dernier s'en tiennent à sa décision et la confirment. Tel Benoît XI, successeur de Boniface VIII. Dès le 30 janvier 1304 il maintient tous les privilèges accordés par son prédécesseur à Saint-Maximin et à la Sainte-Baume : « l'église de Saint-Maximin, dit-il, où l'on sait que le corps de sainte Marie-Madeleine est renfermé, et où Charles, illustre roi de Sicile, si pieux envers la Sainte, désire que son culte soit développé avec celui du saint nom de Dieu : *Carolus res Siciliae illustris, ob magnæ devotionis affectum, quem ad B. Mariam-Magdalenam exhibet, in ecclesia nostra sancti Maximini... in qua corpus ejusdem sanctæ noscitur esse reconditum, cultum divini nominis adaugeri desiderans* ².

Et ainsi parlent les papes ses successeurs ³. On s'était donc convaincu à Rome, non seulement que sainte Marie-Madeleine avait ses reliques en France, mais que celles-ci se trouvaient dans l'église de Saint-Maximin.

La croyance en Vézelay tomba par suite peu à peu et le pèlerinage cessa tout à fait peu de temps après l'Invention de 1279 ⁴.

¹ Faillon, II, n° 73⁸⁹. Voir aussi dans le III vol. de notre étude Ch. V, l'histoire plus détaillée de cette reconnaissance par Rome

² *Ibid.*, n° 105.

³ Il est vrai dans la Bulle de Paul III, pour la sécularisation des Bénédictins de Vézelay (1537) se trouvent ces mots « l'église du monastère de Vézelay, où est conservé et honoré le corps de la glorieuse Marie-Madeleine », soit que *corps* soit pris ici pour *reliques*, soit que la chancellerie romaine eût reproduit une vieille formule, ne se souvenant pas de l'Invention de 1279 et des Bulles des Papes la reconnaissant.

⁴ Faillon, I, p. 901-4. Voir aussi *Acta Sancti. XXII Juli*. En 1568 ou 1569, les Protestants s'emparèrent de Vézelay et selon la tradition rapportée par la *Gallia christiana*, brûlèrent les reliques sur la place publique.

CHAPITRE XIII

INVENTION DU CORPS DE SAINTE MARIE-MADELEINE A SAINT-MAXIMIN

Le P. du Sollier, dans sa belle étude du 22 juillet des *Acta Sanctorum*, estime que le véritable nœud de la question qui nous occupe n'est autre que l'Invention des reliques de 1279 à Saint-Maximin. Aussi se sert-il de l'authenticité de cette Invention comme d'un pivot sur lequel il fait rouler toute sa démonstration ¹. A voir, par contre, comment l'école critique du xvii^e siècle et ses tenants du xix^e et xx^e ont dirigé contre cette découverte le plus grand effort de leurs coups, on ne serait pas trop éloigné de le croire. Quoiqu'il en soit, recherchons attentivement et la force de l'attaque et la valeur de la défense. Ensuite nous concluons.

Le 9 décembre 1279, Charles, prince de Salerne, fils aîné de Charles d'Anjou, roi de Sicile, était en Provence comme lieutenant de son père. Désireux de trouver le corps de sainte Marie-Madeleine, il entreprit des fouilles intelligentes et laborieuses dans la crypte de l'église de Saint-Maximin et il découvrit en effet des sarcophages, dont l'un, dit de saint Sidoine, contenait un corps qu'on crut être celui de sainte Marie-Madeleine. Avant d'y rien toucher, on le scella. Ce ne fut que le 18 du même mois que se fit la vérification canonique de ce qu'il contenait. La translation solennelle fut renvoyée au 5 mai 1280.

Auprès de la sainte se trouvait une double inscription.

¹ Acta Sanct. *Ibid.*

L'une sur parchemin, contenait ce qui suit :

« L'an de la Nativité 710, le sixième jour du mois de décembre — ou bien 716, dans le mois de décembre — sous le règne d'Eudes, très pieux roi des Francs, au temps des ravages de la perfide nation des Sarrasins, le corps de la très chère et vénérable Marie-Madeleine a été très secrètement et pendant la nuit transféré de son sépulcre d'albâtre dans celui-ci qui est de marbre et d'où l'on a retiré le corps de Sidoine afin qu'il y soit plus caché et à l'abri de la perfide nation ¹ ».

La seconde était une tablette contenue dans un globe de cire. Elle portait ces simples mots : Ici repose le corps de Marie-Madeleine. *Hic requiescit corpus Mariæ Magdalenæ* ².

Examinons avec soin les difficultés qui ont été présentées au sujet des diverses circonstances de l'invention des reliques. Nous espérons en avoir raison.

*
* *

Une première objection est tirée du moyen qu'adoptèrent les Cassianites pour cacher les saints corps. N'était-il pas « plus simple, dit-on, de les cacher dans la montagne ou chez un particulier ³ ? » Serait-ce vrai, si les Religieux furent d'un avis différent, qu'importe à la réalité de la chose ? L'histoire nous apprend d'ailleurs que les Sarrasins occupaient de préférence les montagnes ; les saintes reliques y auraient-elles été plus en sûreté ? Ces Barbares saccageaient les maisons, pourchassaient les personnes, quelle garantie pouvait offrir la demeure du particulier ? Au contraire, les enfouir dans la crypte même de l'église, mais en les enfonçant très profondément et en couvrant ensuite ou bâtissant la crypte elle-même, comme la relation du cardinal Cabassole semble le supposer ⁴, n'était-ce pas le vrai moyen à la fois de les cacher et

¹ Traduction du P. Lacordaire. — Voir Appendice X. — Le sépulcre de Sainte-Madeleine est, en réalité, en marbre, mais d'un grain très fin et qui, aux lumières de la crypte, paraît transparent. Il n'est pas étonnant qu'on le crût d'albâtre.

² Voir notre III vol., chap. V.

³ *La légende...* p. 28.

⁴ Voir aussi D. Vaissette. — *Histoire du Languedoc*, p. 691 et *Acta Sanct.*, XXII Juli
La difficulté qu'on eut à retrouver le tombeau de saint Sidoine, et le travail considérable qu'il fallut s'imposer pour l'amener à fleur de terre, portent à croire qu'il était même plus profondément enfoncé que les autres.

Voir *Documents* dans Faillon, II, p. 778 et suiv. et Appendice XI.

en même temps de ménager aux siècles à venir la possibilité de les retrouver ?

*
* *

L'inscription a soulevé des difficultés plus sérieuses.

D'abord la manière dont est datée la pièce *anno nativitatiss Domini*. Était-elle en usage au VIII^e siècle ? Il nous semble que les lignes suivantes de Mgr Duchesne suffiraient pour amener à croire que les Diplomates les plus compétents du XVII^e et du XVIII^e siècle ont eu raison en répondant, oui.

« Cette façon de dater, dit le savant critique, nous est venue d'Angleterre, où on la voit employée par Bède, dont l'*Histoire ecclésiastique* est de l'année 735. Les plus anciens documents continentaux qui datent ainsi ont été rédigés par des Anglo-Saxons. C'est le cas pour la note écrite par saint Willibrord, en 728, en marge de son calendrier et pour le *Concilium germanicum* de 742, tenu sous la direction de Carloman et la présidence de saint Boniface, qui en libella le protocole ¹. »

Il est vrai que l'éminent contradicteur ajoute : « L'emploi de ce comput au VIII^e siècle dans la France méridionale, l'Espagne et l'Italie attend encore un document ² ». Mais il nous semble qu'en bonne logique, de ce que l'Italie, l'Espagne, la Provence n'auraient pas présenté encore de documents portant l'emploi de ce comput, il ne s'en suivrait pas qu'il n'eût pas été employé en des documents qui nous restent inconnus. Puisqu'au contraire l'emploi était fréquent en Angleterre, la présomption est plutôt pour la possibilité en France, cela paraît évident. Qu'est-ce qui empêcherait de supposer, du reste, que le rédacteur de l'Inscription avait habité quelque temps l'Angleterre, qu'il fût anglais, etc. ?

D'après les auteurs du *Nouveau Traité de diplomatique*, cette façon de dater était connue à Rome, comme on le voit d'après un passage de Bède (*de Ratione temporum*, c. 45) rapporté par Faillon ³, en Espagne ⁴, et aussi en France ⁵.

¹ *La légende...* p. 29.

² *La légende...* p. 29.

³ Faillon, I, p. 713, N. a.

⁴ Julian. — *Toletan. contr. Judæ*, lib. III.

⁵ *Nouveau traité de diplomatique*, t. IV. — On cite le *Capitulaire de Soissons*, 744 ; l'*Acte de donation* à l'église de Sainte-Bénigne de Dijon, par Ermembeat, 632

Ne s'en trouvât-il pas en Provence d'autre que l'inscription de Saint-Maximin, qu'on n'en pourrait rien conclure, puisque les Sarrasins, ainsi que le constate Papon lui-même dans la préface de son second volume de *l'Histoire de Provence*, détruisirent tout en ce pays. Il ne serait donc pas étonnant que ce mode de dater ne se rencontrât pas dans les rares actes de cette époque qui échappèrent aux barbares, tandis qu'il était en plusieurs autres qui ont été perdus.

Quant à la distinction que fait Mgr Duchesne entre *anno Incarnationis* et *anno Nativitatis*, cette dernière n'ayant paru, dit-il, qu'à la fin du XIII^e siècle, elle ne nous semble pas non plus concluante. Les auteurs du *Nouveau Traité de diplomatique* ne songèrent pas à l'établir, admettant au contraire que *anno Nativitatis*, *anno Gratia*, *anno Incarnationis* s'employaient indistinctement à cette époque¹. Les deux textes cités par Faillon ne le prouvent-ils pas suffisamment : *hoc modo se in Natali Domini in cereis sanctæ Mariæ scriptum vidisse*², etc. *Emensis triginta et octo annis, ex quo æra inventa est usque ad Nativitatem Christi residui sunt sexcenti octoginta sex annis*³. Et dans la *Chronique* de Victor, évêque de Tunne en Afrique, 557 — et dans le *Cartulaire de Saint-Bertin*, 779. De plus le *Cartulaire de Saint-Victor* dans des actes de 1064-1004-1051-1037-904, datés de la *Nativité*, atteste que ce comput, même en Provence, était employé bien avant la fin du XIII^e siècle.

Mgr Duchesne continue : « En 710, les Arabes musulmans étaient encore en Afrique ; rien n'annonçait qu'ils dussent si tôt, je ne dis pas envahir la Gaule, mais même franchir le détroit de Gibraltar. Les clercs ou moines de Saint-Maximin eussent été bien précautionneux s'ils avaient eu peur, à ce moment, de recevoir leur visite, et s'ils avaient qualifié le temps où ils avaient vécu jusqu'alors de *tempus infestationis Sarracenorum*⁴. »

L'objection ne nous paraît pas très redoutable. On a répondu que Tarik passa le détroit de Gibraltar en 710 ou 711 et que les Arabes vinrent en Provence une vingtaine d'années

¹ Voir Faillon, I, p. 714 et suiv.

² *Beda. de Ratione temporum*, c. 45.

³ Julian. — *Op. cit.*

⁴ *La légende...* p. 30.

après. L'inscription serait-elle de 710 qu'il n'y aurait pas grand crédit à accorder à la sagacité des Religieux se garantissant quelques années à l'avance. Les esprits prévoyants avaient pressenti bien plus tôt l'invasion. Les plus intrépides en avaient peur, car on connaissait assez les ravages laissés sous leurs pas par la terrible nation. L'objection tombe encore plus aisément si, comme Albanès l'admet après Catel, Pagi, Muratori et même Launoy et Papon, la vraie date de l'inscription était 716¹.

Nous sommes étonnés que le sagace Auteur de la *Légende de sainte Marie-Madeleine* n'ait pas été frappé de la lumineuse explication du P. Pagi répondant à une autre objection de Launoy, Fleury et les autres sur le roi Odo ou Odoïn que renfermait l'inscription. Était-ce bien d'ailleurs Odo, Odoïn, etc., qu'il fallait lire? Ceux qui la déchiffrèrent à grand peine furent eux-mêmes à se le demander².

Quoiqu'il en soit, le P. du Sollier, au 22 juillet, déclare que le P. Pagi a apporté la véritable solution à cette difficulté et que sa solution est irréfutable.

Il ne s'agit pas en effet, répond le docte Franciscain, d'un roi mérovingien mais du duc d'Aquitaine, chef indépendant et incontesté qui exerça une autorité royale sur tout le midi de la France. Les auteurs du moyen-âge l'appellent indistinctement Eudo, Eudoïnus, Odoïnus. Il fut regardé et traité de fait comme roi. Les écrivains contemporains lui décernent ce titre aussi bien que celui de duc d'Aquitaine³.

Qu'Éudes n'ait « jamais porté le titre de *rex Francorum* », c'est possible. Mais ce qui paraît sûr, c'est qu'Éudes, duc d'Aquitaine, de race royale puisqu'il descendait de Clotaire I, triompha des rois de Neustrie, d'Austrasie, et leur enleva les pays nommés depuis Nivernais, Vivarais et Provence arlésienne, ce qui paraît sûr c'est qu'il triompha de l'émir Al-Zamah et de l'émir Ambisa et lutta contre Charles-Martel

¹ D'après la *Chronique de Saint-Victor* il y aurait eu une invasion en Espagne déjà en 707, dirigée par Séma. Dans les *Annales d'Aniane* il est dit que les Sarrasins seraient entrés à Toulon en 705.

² Nous citons ci-après les remarques lumineuses de Mgr Bellet, montrant qu'il n'est pas du tout certain que le nom ait été bien interprété et, par conséquent qu'alors même que l'explication de Pagi ne donnerait pas pleine satisfaction, on n'en pourrait rien conclure.

³ *Critica in Annales Baronii*, an. 716.

lui-même, après que Chilpéric, fils et successeurs de Chilpéric II, lui eût envoyé des ambassadeurs pour solliciter son appui et lui porter une *couronne*, ou reconnaissance de l'autorité royale *regnum*¹ sur les Etats qui lui appartenaient². Et s'il est vrai que « non seulement les anciens historiens lui ont donné la qualité de roi, mais (qu') on datait les chartes des années de son règne³ », est-il étonnant que les gardiens des reliques de sainte Madeleine, en cette partie reculée de Provence si fort délaissée par les rois Francs, ait appelé celui qui était, de fait, en ce temps, le vrai roi du midi de la France non seulement roi, mais roi des Francs?

Les difficultés soulevées contre l'inscription ne sont donc pas demeurées sans réponse et il me semble qu'on doit convenir que les explications apportées ont été fort satisfaisantes.

Mais il n'y avait pas que cette inscription. On se trouva également en présence de cette autre :

Hic requiescit corpus Mariæ-Magdalenaë
Ici repose le corps de Marie-Madeleine.

Le P. Pagi fait remarquer qu'un faussaire du XIII^e siècle n'aurait pu choisir, pour le mettre dans la première inscription, le mot Odoïn ou Eudes que personne, à cette époque, ne connaissait comme ayant disposé d'une autorité quasi royale⁴.

¹ *Glossarium Cangii, ad verbum regnum.*

² Le continuateur de Frédégaire.

³ *Histoire générale du Languedoc*, t. I, p. 387. — De ce que le *Liber Pontificalis* a deux recensions pour Grégoire II, il ne s'en suit pas, comme le voudrait Mgr Duchesne, que celle qui est favorable à cette thèse, la 2^e fasse erreur. Le savant auteur du *Liber pontificalis*, t. I, avoue qu'elle « en sait plus long sur plusieurs points que la rédaction primitive. » — Ceux, d'autre part, qui nient l'authenticité de la Charte de Charles le Chauve (845) en faveur du monastère d'Alaon au diocèse d'Urgel, estiment qu'elle renferme des détails, tels que l'existence de la royauté d'Eudes, qui ont été ignorés durant tout le Moyen âge. Qu'ils concluent donc que l'inscription qui porte *Eudes, roi des Francs*, ne peut avoir été faite au XIII^e siècle.

⁴ *Critica*, etc. Lire toute l'étude. Par contre, l'article de M. Simon Luce, dans la *Revue des sciences savantes*, t. VI, 1881, p. 117, contient cette assertion qui ne dénoterait pas un examen bien approfondi de la question. « Une tablette de cire portant la date de 716 et non 706, comme le dit par erreur M. Albanès (il dit le contraire) fut trouvée avec les ossements. Nous ne connaissons et les Dominicains ne connaissent que cette inscription. Nous ignorons ce que peut être une autre inscription plus ancienne et plus courte, dont parle M. Albanès. » (Tout le monde en a parlé).

N'est-il pas permis d'ajouter qu'il aurait encore moins songé, en cette fin de siècle assez portée à la prolixité, à composer une seconde inscription de cinq mots seulement.

Elle n'avait que cinq mots et pourtant, à cause de son antiquité, elle put à peine être déchiffrée », reconnaît Guidonis ¹. C'était le meilleur signe de sa vétusté comme écriture et comme parchemin, d'après le Blant qui enseigne en même temps que la brièveté de l'inscription est un indice non moins certain d'une origine ancienne ². Quant aux mots : *Hic requiescit* sans formule accessoire, il ne se trouve pas en Gaule, ajoute l'éminent épigraphe, au delà de 487 ³. L'inscription remonterait donc au v^e siècle.

Écoutons enfin Mgr Bellet qui parle de la première inscription, mais dont les raisonnements peuvent en partie s'appliquer aussi à la seconde :

« L'antiquité du document est tellement certaine qu'elle ressort d'un fait incontestable qu'a signalé Pagi ⁴, à savoir la difficulté de lecture provenant de l'ancienneté du manuscrit original ; et la preuve c'est que ceux qui l'ont eu en main (les évêques, Bernard Gui, Cabassole, Pagi) ne l'ont pas lue de la même façon sur certains points où les difficultés étaient plus grandes. Le fond est bien le même... Les divergences portent sur la date et sur le nom du personnage qualifié roi des Francs. Les copistes ont été arrêtés... et il ne pouvait en être autrement, car les manuscrits de la période mérovingienne sont d'une lecture très difficile. Les débutants ne sont pas seuls embarrassés ; les paléographes de valeur hésitent eux-mêmes beaucoup et les impeccables sont encore à trouver... Si le document vu en 1279 avait été de fabrication récente, tout le monde d'abord l'aurait lu facilement et de la même manière. Tous s'accordent à le regarder comme très ancien ; ce qu'ils ont su lire de la date le reporte évidemment à l'époque mérovingienne, soit à la première moitié du viii^e siècle.

« Il était sûrement authentique ; son état matériel ne laisse aucun doute à cet égard, car les deux caractères les plus saillants étaient précisément l'ancienneté et la forme spéciale

¹ Bernard Gui. — *Sanctoralis pars*. IV. Mss. de la bibliothèque du roi, 5406. Faillon, II, n^o 68.

² Le Blant. — *Inscript. de la Gaule chrétienne*, p. v.

³ *Ibid.*, p. ix.

⁴ *Critica, loco citato*, p. 169, 175.

de l'écriture. Paléographiquement parlant, ceci est un argument décisif ¹ ».

*
* *

Après la démonstration qui précède, il nous semble permis de nous étonner, pour ne pas en dire plus, en entendant les paroles suivantes de la critique contemporaine :

« Il est bien sûr que nous avons affaire à un faux... Une main coupable a fabriqué ce prétendu certificat et l'a inséré dans le sarcophage avant son ouverture officielle. La fraude réussit auprès de ceux qu'elle était destinée à tromper, mais ce n'en est pas moins une fraude ². »

C'est l'assertion de Launoy, presque les mêmes expressions ; le nom des incriminés seulement en moins.

A en croire Launoy, c'étaient les Dominicains qui avaient été les instigateurs du Prince de Salerne : *Procurantibus suis Fratribus, nova facta est inventio Magdalenæ* ³. Ce sont eux qui inventèrent les inscriptions et les cachèrent là où ils voulaient qu'on les trouvât : *Ficta ab eis inscriptio qui occulta-runt quod invenire voluerunt, qui quod invenire voluerunt, invenerunt* ⁴. Et l'affaire fut conduite par deux d'entre eux, Guillaume Tonnenx, *conseiller et confesseur du roi*, dit-il, et le vénérable Elie qui avait de nombreuses révélations au sujet des reliques de sainte Marie-Madeleine *Dijudicantibus potissimum inter hæc omnia duobus fratribus ordinis Prædicatorum altero Guillelmo Tonnesio, qui Carolo regi a consiliis erat et confessionibus, altero, venerabili patri Eliæ, cui multa de Magdalenæ reliquiis revelabantur* ⁵ ».

Albanès prouve irréfutablement qu'il n'en fut rien et que Launoy a impudemment menti quand il a accusé de ce

¹ *Les Origines des Eglises de France*, p. 69-70, 1^{re} édition. Lire en entier cette belle étude. Consulter aussi : *Histoire du Languedoc*.

Nouveau Traité de diplomatique. J. M. de Suarez et de Vaison, Dom Bouquet. L'abbé Foy de Bréquigny. Card. Orsi. *L'art de vérifier les dates*, etc., qui reconnaissent l'authenticité de l'inscription.

² *La légende...* p. 31.

³ *Dé Commentitio*, p. 79.

⁴ *Varia de Comment.*, p. 369.

⁵ *De Comment.*, p. 93.

crime historique, notamment Guillaume de Tonnenx qui n'alla jamais à Saint-Maximin, qui ne fut jamais ni le conseiller, ni le confesseur du Prince de Salerne ou du roi de Sicile, et le V. Elie qui, en 1279, n'était pas encore né¹...

L'accusation aussi gratuite qu'injurieuse de Launoy, n'a pas de quoi beaucoup nous surprendre, connu le personnage. Il n'en est pas de même, nous le répétons, de l'assertion du coryphée de l'Ecole historique, qui, pour être plus discrète à l'égard des personnes, n'en laisse pas moins peser un doute pénible sur toutes. Pleins d'admiration pourtant pour les conclusions de ce dernier, les successeurs actuels de Bollandus et du P. du Sollier n'ont pas craint de répéter : « Enfin, en 1279 on met en œuvre à Saint-Maximin une grossière supercherie qui emporte pièce, et réussit au delà de toute imagination² ».

Quel fut donc, d'après vous, demanderons-nous à ces critiques, l'auteur criminel de cette supercherie, de cette fraude, de ce faux ? Ceux sans doute qui y prirent part, les témoins mêmes de la mensongère invention qu'ils machinèrent ou à laquelle ils connivèrent ? Quels sont-ils ? Etaient-ils capables d'un tel forfait historique, ou bien quelle était leur valeur et leur autorité ?

C'était d'abord les Bénédictins. En 1279, ils sont les gardiens des reliques. Les Dominicains ne pouvaient même prévoir qu'ils les remplaceraient. Or, les Bénédictins sont des témoins sérieux. Qu'ils aient été désintéressés le fait de leur remplacement, bientôt après l'invention, le prouve assez. Il est impossible en effet, qu'ils aient travaillé pour leurs successeurs. Les intérêts différents des deux Ordres, la délicate situation faite respectivement à l'un et à l'autre par cette substitution de familles religieuses leur enlevait d'autre part toute possibilité d'entente, supposé que la pensée leur fût venue d'abord de faire triompher et d'établir l'imposture.

Par ailleurs, ni les Bénédictins, ni les Dominicains n'étaient hommes à se laisser tromper. Les Dominicains n'auraient jamais accepté la garde de saint Maximin et de la Sainte-Baume, s'ils n'eussent été bien et dûment convaincus de la vérité de l'Invention et de l'authenticité des reliques de sainte Marie-

¹ *Le Couvent royal*, p. 43 et suiv.

² *Analecta Bollandiana*, t. XII, 1893, p. 296.

Madeleine. Et si cette Invention et ces reliques n'eussent été parfaitement vraies, les Bénédictins l'auraient su et n'eut-été que pour avoir gain de cause et conserver saint Maximin et la Sainte-Baume, ils n'auraient pas manqué de le dévoiler.

Charles de Salerne peut-il être soupçonné d'avoir été l'instigateur ou le complice d'une comédie sacrilège ? La noblesse de caractère et l'insigne piété que l'histoire lui attribue ne le permettent point.

Les hommes qui l'entourent sont des plus marquants : Guillaume de Longis ; le cardinal Guillaume de Mandagot archevêque d'Embrun, puis d'Aix, savant canoniste, l'un des rédacteurs du *Liber sextus* des Décrétales. Par leurs soins une enquête canonique est instruite : les témoignages, les écrits, les inscriptions, les monuments se rapportant aux reliques, au fait et aux circonstances de l'Invention sont examinés. Le cardinal de Longis dirige les débats. Le procès suit son cours normal. Après quoi seulement vient le jugement public qui déclare que le corps retrouvé est vraiment le corps de sainte Marie-Madeleine ¹. Procès verbal est établi, puis un second, tous les deux relatant les faits, ils sont signés de Charles II et des évêques. Enfin on envoie au Souverain Pontife, le second de ces procès-verbaux rédigé à son intention ; on y joint les deux inscriptions et le dossier complet de toute l'affaire. Le juge suprême en doit décider en dernier ressort. Est-il permis de supposer que ce n'a été qu'une grossière et indigne comédie ².

Le cardinal Philippe de Cabassole a raconté en détail l'Invention des reliques de sainte Marie-Madeleine. Evêque, légat, conseiller de Robert fils de Charles II, Cabassole est un personnage de grande valeur. Nul écrivain n'a été en meilleure situation pour nous bien renseigner.

« Nous avons de lui, dit Albanès, une Vie de sainte Marie-Madeleine qui n'a jamais été imprimée, et dont une partie, celle qui regarde l'invention des reliques, a pour nous une grande importance. Ici, Philippe n'est pas seulement un témoin presque contemporain et intègre ; comme il atteste tenir certains détails qu'il rapporte de la bouche même du roi Ro-

¹ Faillon, I, col. 877.

² Voir *Documents* dans Faillon, II, n^{os} 81, 82.

bert fils de Charles II, nous avons dans ses récits un témoignage de premier ordre ¹. »

Un témoin au moins aussi recommandable que Cabassole et qui paraît ne rien laisser à désirer, comme autorité historique, même pour les plus exigeants, c'est Bernard Guidonis ou Gui.

M. Delisle lui a consacré une étude approfondie. Il le suit religieux dominicain, Prieur d'Alby en 1294, de Carcassonne en 1297, de Castres en 1301 et de Limoges en 1307; Inquisiteur de France; Procureur général de son Ordre; pacificateur en Italie; évêque de Tuy en Castille en 1323; puis de Lodève en 1325, enfin mourant le 30 décembre 1331.

Voici comment M. Delisle juge ensuite Bernard Gui :

« Au milieu d'occupations si multiples, si absorbantes, Bernard Gui sut trouver le temps nécessaire pour composer des ouvrages historiques d'une étendue et d'une valeur considérables... Il nous a conservé sur l'histoire du Midi de la France au XIII^e siècle et le commencement du XIV^e siècle, une multitude de renseignements précieux dont l'équivalent n'existe nulle part ailleurs. Un autre genre de mérite ne saurait lui être contesté : il a épuisé tous les moyens qu'on avait de son temps pour arriver à la connaissance de la vérité... Il a compulsé les registres ; il a lu beaucoup de chartes originales pour en tirer soit les éléments chronologiques, soit des notions sur la vie des grands personnages, ou sur l'origine des Eglises. Il portait le scrupule jusqu'à marquer l'état matériel des documents qui lui passaient par les mains. Suivant des procédés que la critique moderne ne désavouerait pas Bernard s'attache à distinguer nettement ce que, de son chef, il ajoute aux citations d'auteurs plus anciens ; il met en balance les témoignages contradictoires ; il discute les dates et ne confond pas ce qui est simplement probable avec ce qui lui paraît démontré ² ».

Or, Bernard Gui ou Guidonis a été l'historien de l'Invention des reliques de sainte Marie-Madeleine dans ses *Fleurs des chroniques* et dans son *Sanctoral*. Il rapporte et reproduit les inscriptions. Lui, l'inquisiteur perspicace, incorruptible, in-

¹ *Armorial et Syllographie des évêques de Marseille*, p. 87. — Voir aussi, *Répertoire des sources*, de M. Ulysse Chevalier, au mot Cabassole. — Voir Appendice XI.

² M. Delisle. — *Notice sur les manuscrits de Bernard Gui*.

transigeant quand il s'agit des questions religieuses, il a examiné, pesé, discuté. « Moi-même qui écris ces choses, dit-il, j'ai vu et lu ce très vieux parchemin, qui est conservé pour rendre témoignage à la vérité ¹ ». Et sans hésitation il admet l'authenticité des deux inscriptions et du saint corps, comme l'admettent tous les témoins oculaires et auriculaires.

*
* *

Les difficultés résolues, des témoins de première valeur entendus, les inscriptions concordant avec l'époque qu'elles invoquent et avec la trame de l'histoire dans laquelle elles peuvent parfaitement entrer, que reste-t-il après cela ? Conclure que « nous avons affaire à un faux » ? Assurément non. Il nous semblerait prononcer une sorte de blasphème. Ce qu'il y a à conclure, c'est que les inscriptions sont authentiques ; c'est en second lieu que le sépulcre de saint Sidoine renfermait le même corps que celui qui fut recelé en 716. Si le corps caché en 716 avait été enlevé dans l'intervalle de temps qui s'écoula jusqu'en 1279, on n'aurait pas manqué, en effet, d'emporter également les inscriptions qui l'authentiquaient. Comment, d'ailleurs, l'inscription aurait-elle mentionné la substitution de tombeaux ? Jamais il n'en avait été parlé auparavant ; la cire et le liège furent d'autre part trouvés intacts et portant des signes évidents d'une extrême vétusté. C'était donc bien les inscriptions des Cassianites renfermant leur secret, qu'on avait découvertes, c'était leur secret de sept siècles qui était enfin dévoilé, à côté du saint corps dont elles étaient restées les authentiques fidèles et jusque-là ignorées.

Ce n'est pas tout. Ce qu'il y a enfin à conclure c'est que c'était le corps de sainte Marie-Madeleine.

Les deux inscriptions l'attestaient.

Le ciel se chargea de dissiper tout doute, s'il avait pu en subsister.

« Lorsqu'on ouvrit le tombeau, dit Guidonis, il s'en exhala

¹ Bernard Gui. — Voir Appendice XII. Voir aussi dans Faillon, t. II, les témoignages de Plotémée de Lucques, n° 66. François Pépin de Bologne, n° 69. Guillaume Sanhet, n° 70. Jordan, n° 71. Amaury Augers de Béziers n° 72 et les autres, p. 786 et suiv.

un parfum très pénétrant comme si l'on eût ouvert un magasin rempli d'essences aromatiques les plus suaves.

« La langue de la Sainte se trouva inhérente aux os du gosier. Il en sortait une racine se continuant en branche de fenouil assez longue et qui s'étendait au dehors ».

Enfin, sur le front, tout le monde vit et l'on a constaté pendant les cinq derniers siècles, « une petite portion de chair revêtue de sa peau de l'épaisseur d'un demi-doigt, molle et de couleur rousse, comme serait une chair morte ¹ ».

Les trois phénomènes supra-naturels sont attestés par Bernard Gui. C'est au pape Jean XXII siégeant à Avignon, non loin de Saint-Maximin, qu'il dédie l'ouvrage où il les raconte ; il ne craint pas d'avancer que tous ont vu, de leurs yeux, ce rameau de fenouil, et qu'ils ont été tellement saisis par le parfum s'exhalant du tombeau qu'ils se sont approchés pour en examiner la cause, etc.

Philippe Cabassole et les autres écrivains mentionnent les mêmes phénomènes, ou y font allusion ².

L'Office de la Translation de sainte Marie-Madeleine accordé bientôt après par le Souverain Pontife rapporte les particularités du front, de la branche de fenouil et aussi des cheveux de la Sainte miraculeusement conservés ³.

Le cardinal Cabassole nous apprend en outre que le *Noli me tangere* — c'est le nom donné à l'excroissance du front — était vu de tous les pèlerins, la tête de la Sainte étant continuellement exposée à leur vénération ⁴.

Il en fut de même dans les siècles suivants. Jacques Lefèvre, après l'avoir contesté, fut obligé, étant venu le voir lui-même, de reconnaître l'existence du phénomène ⁵.

Près de trois siècles après la découverte de cette admirable tête de Marie-Madeleine, le 3 avril 1640, une enquête juridico-médicale fut ordonnée et présidée par Louis de Valois comte d'Artois et lieutenant général de Provence. Elle fut conduite

¹ Bern. Cui. — *Chronique des papes*. — *Miroir sanctoral*. — Faillon, II, n° 67. Appendice XII.

² Voir *Documents* dans Faillon, II, p. 787 et suiv.

³ *Ibid.*, II, p. 806. Voir Appendice XIII.

⁴ D'après la tradition de Provence, lorsque Jésus ressuscité dit à Marie-Madeleine : « Ne me touche pas ». Il l'arrêta en la touchant lui-même au front, et y laissa l'empreinte de son doigt. Faillon, II, n° 73. Appendice XI.

⁵ *Fabri. Stapul.*, fol. 34. Dans Faillon, I, p. 883.

par plusieurs savants parmi lesquels le célèbre Gassendi de Digne et trois médecins. Acte notarié en fut dressé. Les enquêteurs y déclarèrent : « Avoir trouvé, sur l'os coronat partie gauche une petite pièce de chair, de couleur rougeâtre et l'os en même état que l'on trouve les os de ceux qui ont trépassé, ce qui est cause que cette chair conservée jusqu'à présent a eu le pouvoir de conserver l'os en son état naturel ¹ ». — Ils concluent ensuite à un phénomène extra-naturel.

Assurément cette excroissance molle sur un front desséché, cette langue sans corruption et qui entretient la vie d'une tige de fenouil et la verdeur des branches en plein décembre, sont des phénomènes naturellement inexplicables.

Puisque, d'autre part, ils se produisaient alors que raisonnablement on croyait se trouver devant le corps de sainte Marie-Madeleine, le ciel n'avait pu intervenir que pour en confirmer la vérité.

Tel est du moins l'enseignement de la bonne vieille théologie. Il en est aujourd'hui, nous ne l'ignorons pas, qui semblent en composer une nouvelle, car ils disent :

« Si certains qu'ils soient (les miracles) ils ne prouvent rien, ni pour ni contre la vérité des apparitions ou des autres événements placés à l'origine du pèlerinage ² ». (Il s'agit ici de celui de N.-D. de Lourdes).

Et au sujet de la question particulière qui nous occupe, l'Invention des reliques de sainte Marie-Madeleine :

« Plusieurs détails s'y présentent avec une apparence merveilleuse propre à exciter certains soupçons ³ ».

Quels que soient les mérites des deux éminents critiques, nous avouons préférer notre théologie à la leur. C'était celle des cardinaux, des évêques, des Abbés, des inquisiteurs, des théologiens, des canonistes, des savants qui eurent à connaître des circonstances entourant le corps retrouvé dans la crypte de Saint-Maximin.

*
* *

Un personnage plus autorisé encore que les précédents devait accorder à leur décision sa suprême consécration.

¹ Faill. II, n° 305.

² *Revue du clerge français*, 1^{er} avril 1900, p. 260.

³ *Annales du midi*, t. V. 1893.

C'était le Souverain Pontife alors régnant Boniface VIII, canoniste et jurisconsulte éminent, mais en même temps, l'histoire l'a assez appris, caractère indomptable que rien ne savait faire transiger quand il s'agissait de principes et de la vérité. Le pape reçut l'enquête des évêques, les documents et les pièces sur lesquelles le tribunal ecclésiastique venait de statuer. Rome avait plutôt intérêt, ce semble, remarquons-le, à trouver en défaut la requête de Charles II et le procès canonique de saint Maximin. On se souvient en effet que plusieurs bulles avaient été accordées, il est vrai *juxta vota petentium* seulement, ainsi que nous l'avons déjà observé, mais qui n'en étaient pas moins favorables aux prétentions de Vézelay.

Boniface VIII savait d'autre part qu'une relique insigne dite *la mâchoire de sainte Marie-Madeleine* était honorée à Saint-Jean de Latran. Il était facile de la confronter avec la tête de la Sainte, puisque Charles II l'avait portée à Rome avec lui. Elle manquait précisément de l'os maxillaire inférieur. La confrontation des deux reliques allait être comme la contre enquête décisive. La relique de Latran est donc placée devant le pape ; la tête de Marie-Madeleine aussi. Or, elles s'adaptent si parfaitement l'une à l'autre, qu'on dirait qu'elles n'ont jamais été séparées. Aussi Boniface VIII en est tellement frappé que non seulement il est convaincu et qu'il confirme la décision des Prélats de Saint-Maximin, mais encore qu'il cède avec joie à Charles II la mâchoire conservée jusque-là dans l'église de Latran et qui manquait au chef de sainte Marie-Madeleine.

Nous tenons les détails de cette histoire de Philippe de Cabassole qui nous affirme les avoir lui-même empruntés au fils et successeur de Charles II, le roi Robert surnommé le Sage ¹.

Boniface VIII déclara donc, après examen, et *assertive affirmans*, comme l'a remarqué le cardinal Cabassole, que Charles II avait bien découvert le corps de sainte Marie-Madeleine ². Le pape ne se contente pas même d'une bulle, il en donne jusqu'à six, fait observer Albanès, dans la même année 1295.

¹ Faillon, II, n° 73.

² Faillon, II, n° 73.

Les quatre premières, 6, 7, 8 avril, ont pour but d'accorder à Charles II le pouvoir d'établir les Frères Prêcheurs à la place des Bénédictins, comme gardiens des reliques de sainte Marie-Madeleine, à Saint-Maximin et à la Sainte-Baume ¹.

Par la 5^e et la 6^e du 14 juillet il reconnaît la fête, avec octave, de la Translation des reliques de sainte Marie-Madeleine. Il octroie, en outre, des indulgences à tous ceux qui viendront en ces jours et en la fête du 22 juillet « visiter l'église de Saint-Maximin, dit-il, où repose le corps de sainte Marie-Madeleine ². »

Depuis lors les Papes qui se succédèrent ne cessèrent de marcher sur les traces de Boniface VIII dans la reconnaissance des reliques de sainte Marie-Madeleine et des sanctuaires de Saint-Maximin et de la Sainte-Baume. Un grand nombre enrichirent les deux sanctuaires de nouvelles indulgences. Plusieurs même firent leur pèlerinage, avec une grande démonstration de piété, à l'égard de la crypte de Saint-Maximin et de la grotte de la Sainte-Baume sanctifiées par la grande Patronne de la Provence et de la France.

Le P. du Sollier ne se trompe donc pas, nous venons de le constater, en admettant que l'Invention du corps de sainte Marie-Madeleine à Saint-Maximin demeure hors de toute atteinte.

¹ *Ibid.*, II, nos 89, 90, 91, 92. — Voir Appendice XIV. Guidonis dans son *Sanc-toral*, raconte qu'au Chapitre Provincial des Frères Prêcheurs tenu à Castres, en la fête de saint Jean-Baptiste, 1295, présidé par le P. Mulcéon Provincial et dont lui-même faisait partie, les Religieux n'hésitèrent pas à accepter de devenir les gardiens des saintes reliques de Saint-Maximin et de la grotte de la Sainte-Baume. Et pourtant il leur fallait souscrire à des conditions qui introduisaient une dispense dans leur état de *mendiants*. Les Chapitres généraux qui suivirent reconnurent et approuvèrent cette acceptation. Il fallut bien que l'ordre des théologiens et des inquisiteurs fût convaincu de la vérité de l'invention du corps de sainte Marie-Madeleine.

² Faillon, II, nos 93, 94. — Leçons de la translation. Appendice XIII.

XIV

CRYPTE ET SARCOPHAGES DE SAINT-MAXIMIN

Nous avons le bonheur de connaître le saint corps découvert à Saint-Maximin en 1279. Mais le sarcophage qui le renfermait, les autres sépulcres des saints, et la crypte où ils avaient été enfouis, ne sera-t-il pas intéressant de les étudier à leur tour. Aussi bien, parce qu'ils ont été en butte aux coups de la critique contemporaine, méritent-ils davantage de fixer notre attention et d'être vengés de leurs attaques.

Faillon fut le premier à mettre ces sarcophages en lumière. Il crut, en les comparant à plusieurs tombeaux des Catacombes de Rome, pouvoir avancer qu'ils étaient du premier ou du second siècle de l'ère chrétienne.

Par contre, voici ce que nous lisons dans les *Annales du Midi* : « La crypte de Saint-Maximin n'est autre chose que la sépulture d'une famille gallo-romaine du v^e ou du vi^e siècle ¹ ».

Et dans les mêmes *Annales du Midi* : d'après M. G. Doncieux : « M. Duchesne a laissé un point dans l'ombre... on se demande pourquoi... son séjour (de sainte Madeleine) et sa sépulture au petit bourg obscur de Saint-Maximin ».

Le savant archéologue se charge du reste d'éclairer cet unique point d'ombre :

« Supposé, continue-t-il, un spectateur ignorant de l'archéologie chrétienne, et que l'idée de Pilate ne lui vienne pas à l'esprit, rien n'empêche qu'il impose une signification très différente, l'homme assis peut être aussi bien le Christ ; l'esca-

¹ *Annales du midi*, t. V, 1893.

belle avec la cuvette peut passer pour la représentation simplifiée d'une table servie ; la figure de l'aiguière ressemble beaucoup à une femme tenant un vase de parfum ; enfin le personnage du fond sera aisément confondu avec l'hôte du Christ Simon-le-lépreux... Bizarre enchaînement des effets et des causes ! Si quelque jour, sur le tombeau d'un riche propriétaire des environs d'Aix, l'artisan ne s'était pas avisé de sculpter le lavement des mains de Pilate, il n'aurait jamais été question de Madeleine provençale, ni de sa navigation prodigieuse, ni des merveilles de sa pénitence ¹ ».

N'a-t-on pas pensé, en entendant M. G. Doncieux au : *Felix qui potuit rerum cognoscere causas?* Les *Analecta Bollandina* ne sont pas loin, mais dans un autre sens, de l'exclamation du poète : « L'explication est non seulement ingénieuse, mais encore vraisemblable ; je n'ose pas aller plus loin, dit le P. Poncelet ² ». Ni nous non plus en vérité.

D'après les plus compétents la mise au point se trouve entre ces suppositions et affirmations extrêmes.

Et d'abord, que ces sarcophages soient, non pas du 1^{er}, mais du 4^e ou du 5^e siècle, il n'y a plus guère personne qui le conteste.

De plus, Le Blant assure qu'ils furent dès leur origine « affectés à la sépulture des saints ³ ».

C'est la tessère de l'un d'eux — celui de Saint-Maximin — qui en est la preuve. Écoutons le Maître que nous venons de citer : en toutes les questions d'archéologie et d'épigraphie chrétiennes, ses affirmations sont décisives : « L'ouverture quadrangulaire, dit-il, qui est pratiquée dans ce cartouche marque, à n'en pas douter, que le marbre a recouvert une tombe sainte : c'était une de ces *fenestellæ* par lesquelles les fidèles faisaient passer d'ordinaire dans l'intérieur des sépultures vénérées, les objets qu'ils voulaient sanctifier et emporter comme des reliques ⁴ ».

¹ *Ibid.*, juillet 1894, p. 349, 360.

² *Analecta Bollandina* 1895, p. 329.

³ *Les sarcophages chrétiens*, p. XV.

⁴ *Ibid.*, p. 154. Nous apprenons que des travaux ayant été entrepris dans la crypte de Saint-Maximin, par suite du sacrilège commis dans cette crypte le 8 avril 1904, et le tombeau de Sainte-Madeleine ayant été déplacé, une fenestella a été découverte en ce tombeau, semblable à celle qu'on connaissait déjà dans le sarcophage de Saint-Maximin.

« En ce qui touche à la crypte de Saint-Maximin, c'est Le Blant qui parle encore, je suis persuadé que c'est un lieu saint. La chose ne saurait être douteuse pour un archéologue et la preuve en est dans la fenestella ouverte dans l'un des monuments. J'en ai du reste dit quelques mots dans mon volume intitulé : *Les sarcophages chrétiens de la Gaule* p. 154-155 ¹ ».

Albanès, de son côté, fait des réflexions au sujet des autres tombeaux qu'il est difficile de ne pas trouver justes :

« Serait-ce par une rencontre fortuite, demande-t-il, que l'on aurait représenté sur le tombeau de saint Sidoine qui, d'après la tradition, était l'aveugle-né, la scène évangélique où le fils de Dieu lui donna la vue ? ou qu'on aurait figuré sur un autre le massacre des Innocents, sujet que l'on ne rencontre presque jamais sur les marbres antiques et qui se trouve à Saint-Maximin sur celui qui est attribué à deux de ces saints Innocents. La frise aujourd'hui disparue du tombeau de sainte Madeleine portait également en relief, au rapport d'anciens auteurs, plusieurs traits de la vie de la sainte Pénitente ² ».

Les auteurs auxquels Albanès fait allusion sont, l'auteur de la Relation de Vezelay ³, Gislebert Crispin abbé de Wisminster ⁴, et la plus ancienne Vie de sainte Marie-Madeleine ⁵. Ils parlent d'un tombeau, qu'ils prétendent être en albâtre, comme on le croyait faussement au XIII^e siècle — il est en réalité de marbre blanc ⁶ — et sur lequel on voyait sculptée la scène de l'Évangile où la Pécheresse vient se jeter aux pieds de Jésus. D'après la *Vie* abrégée c'est Maximin qui fut l'auteur du monument. Elle se trompe, il est vrai, les sarcophages de marbre n'ayant pu que remplacer les tombeaux primitifs, probablement plus modestes à cause des temps de persécution, mais sa naïve croyance n'en montre pas moins qu'à l'époque où fut écrite la vie, on croyait que la sépulture de Saint-Maximin avait eu pour première fin de recevoir les saints corps.

¹ Lettre à M. le curé de Saint-Victor de Marseille, dans M. Bellet. — *Origines* 2^e édit., p. 257.

² *Le Couvent royal*... p. 28.

³ *Biblioth. royale*. Navarre, 26 bis et Faillon, II, n^o 57.

⁴ *Acta Sancti*. xxii Juli.

⁵ Faillon, II, n^o 1, *Vitæ Sanctorum*, t. IV. 29 Juli. Bibl. de l'École de Médecine, Montpellier.

⁶ La Vie abrégée et la Vie du IX^e siècle disent bien « en marbre blanc ».

Il n'y a qu'à examiner en particulier le sarcophage de sainte Marie-Madeleine, pour se rendre compte de la vénération dont on entourait l'incomparable relique qu'il renfermait. C'est d'une façon presque incroyable qu'il a été maltraité, mutilé, dégradé par mille mains indiscretement dévotes :

« La frise a péri tout entière, la colonne de l'extrémité de gauche a disparu, le bas-relief qui ornait la partie centrale a été complètement détruit, tout le reste a été écorné, gratté, raclé de toutes les manières par ceux qui, ne pouvant en avoir des fragments, ont voulu emporter au moins, un peu de poussière.

« En vérité si une constante tradition n'avait toujours désigné parmi les tombeaux de Saint-Maximin, celui qui appartient à sainte Marie-Madeleine, l'état matériel où l'a mis l'indiscrétion des visiteurs suffirait pour la faire connaître ¹ ».

Aussi les Bollandistes du xxii octobre se sont crus obligés de tirer cette conclusion : « Les sarcophages et autres monuments lapidaires allégués par Faillon fournissent la preuve certaine que le culte des saints Patrons de la Provence, remonte à une très haute antiquité : *ad summam antiquitatem* ².

Et encore n'avaient-ils pas connaissance, quand ils affirmaient cette vérité, des travaux exécutés en 1884 dans la crypte de Saint-Maximin.

Il parut alors en effet « aux yeux étonnés, dit le regretté Rostan de Saint-Maximin, des murs contemporains des premiers temps du christianisme ³ ».

Révoil qui dirigea l'œuvre de restauration émit le même sentiment ⁴. Et Le Blant, à son tour, après avoir fait un grand éloge des travaux de restauration du célèbre architecte, affirme lui aussi que « tout dans cette enceinte porte la marque d'un âge reculé ; les remplissages sur lesquels sont posés verticalement les losanges d'incrustations et les plaques à gravures se composent de débris antiques et de tuiles à rebords ; en 1859 une fouille opérée dans le sol y a fait trouver un fragment de sarcophage de pierre à double versant à oreilles saillantes,

¹ Le *Couv. Roy...* p. 30 et suiv.

² *Acta Sanct.*, 22 octob. Sainte-Salomé.

³ Rostan. — *Notice sur l'église de Saint-Maximin*, 1886, p. 137.

⁴ Revoil. — *Lettre du 13 mars 1896* à Mgr Bellet.

en tout semblable au type des tombes romaines des Aliscamps d'Arles ¹ ».

Ajoutons que la crypte de Saint-Maximin se trouve précisément placée à côté et au milieu des antiquités chrétiennes les plus remarquables.

« Le groupement géographique des inscriptions, dit Le Blant, nous a fait voir le christianisme apparaissant tout d'abord dans la partie de la Provence qui confine à la Méditerranée... La série des sarcophages chrétiens nous apporte sur ce point des données identiques à celles que fournissent les inscriptions ² ».

C'est particulièrement le sarcophage de la Gayole, ferme peu distante de Saint-Maximin, qui nous place en plein christianisme en ces contrées, dès les premiers siècles.

« Sur ce monument, continue le Blant qu'on ne se lasse pas d'entendre, où nous trouvons le poisson et l'ancre, ces hiéroglyphes des premiers âges, sont sculptés une orante, des colombes, le Bon Pasteur et les brebis, puis avec ces images d'autres d'un esprit tout païen, le buste du soleil radié...

« Ces représentations qui dénotent une époque antérieure à la formation du canon ordinaire de l'iconographie chrétienne, tels sont les signes où je reconnais... le sépulcre d'un des premiers fidèles de la contrée, épave du temps des Antonins, et nous pouvons le dire, le plus précieux de tous les tombeaux chrétiens sculptés que l'on ait trouvés jusqu'à ce jour ³ ».

D'après les plus compétents, on le voit, dans les monuments de Saint-Maximin et de la région, non seulement rien ne prouve le mal fondé de la tradition qui met le tombeau de sainte Madeleine au village de Saint-Maximin, mais tout concorde au contraire et démontre, en ces contrées, soit l'existence du christianisme dès les premiers siècles, soit comme le reconnaissent les Bollandistes du 22 octobre, la haute antiquité du culte de sainte Marie-Madeleine et de son groupe, soit enfin le consentement tacite des monuments lapidaires confirmant les témoignages explicites des chartes, inscriptions et *Vies* concernant Madeleine.

¹ Le Blant. — *Les sarcophages chrétiens de la Gaule*, 1886, p. 148-9.

² Le Blant. — *Nouveau recueil*, 1892, p. III, IV.

³ Le Blant. — *Les sarcophages chrétiens de la Gaule*, p. 157-9, dans Mgr Bellet. *Origines*, 2^e édit. p. 256 et suiv. Albanès. — *Gallia christ. novis*. Aix, p. 46, estime que ce sarcophage est « le plus ancien sarcophage chrétien du monde entier ».

CHAPITRE XV

LES VIES ET LES LÉGENDES DE LA LITURGIE DES ÉGLISES

Y a-t-il en réalité des Vies de la Sainte, qui méritent l'attention du critique et soient de quelque importance pour la question qui nous occupe ? Connaît-on l'époque à laquelle elles remontent ? Quelle en est la valeur ? Voilà des problèmes que jusqu'à présent on a peu approfondis et qu'il nous reste à étudier avec le soin que nous avons apporté à ceux que nous avons précédemment traités.

Les Grecs n'ont pas de Vies de sainte Marie-Madeleine, ni d'aucun saint de son groupe.

Ils mentionnent à peine, nous l'avons vu dans le fragment de Modeste allégué par Photius et dans les Méniologes, le nom et le culte de ces saints et encore, avons-nous constaté, avec quelle confusion et quelles contradictions !

De plus, une femme chrétienne, originaire d'Aquitaine, nommée Silvea, nous a laissé la relation d'un voyage en Palestine pendant les années 385-388. Fort au courant des choses liturgiques de cette époque, elle décrit, avec leurs fêtes, leurs traditions locales, etc. Jérusalem, Béthanie, Magdalum, Ephèse, etc. ; elle ne raconte rien de Marie-Madeleine, Marthe, Maximin, etc. Quant à Lazare, elle en parle quand elle en arrive à Béthanie, mais pour mentionner seulement le *Lazarum* ou monument rappelant que Jésus-Christ l'avait résuscité en ce lieu ¹.

¹ *Peregrinatio Sylvia*. La relation du pèlerinage du Moine Bernard, en 870, contredit, avons-nous déjà vu, la tradition de Cytium, puisqu'il en rapporte une autre qui place l'épiscopat de saint Lazare à Ephèse.

*
**

Qu'en est-il en Occident ?

Nous lisons dans les *Annales du midi* : « La légende provençale fut d'abord fabriquée par les moines de Vézelay ¹ ». « Tout ce qui en a été raconté... dérive, non d'une tradition locale, mais des écrits fabriqués par les moines de Vézelay ². »

Nous avons déjà trouvé le culte des saints et particulièrement de sainte Marie-Madeleine au XI^e, IX^e, VIII^e, V^e siècle et jusqu'à la plus haute antiquité à Saint-Maximini, la Sainte-Baume, Aix, Marseille, Arles, N.-D. de la Mer. Les monuments lapidaires, les inscriptions, les chartes nous ont fait arriver jusque-là.

Et les *Relations*, les *Vies* de la Sainte, n'en avons-nous pas aussi à présenter ? Est-il vrai, ainsi que le prétendent les *Annales du midi*, que « le plus ancien document que nous ayons sur la Madeleine provençale consiste dans une double relation de la Vie de Madeleine en Provence et du transfert de son corps à Vézelay ³ ».

*
**

Nous avons au contraire la preuve qu'une histoire de sainte Madeleine pénitente existait au VII^e siècle. C'est la lettre de saint Didier ou saint Géry — ce dernier nom est plus populaire en Quercy — évêque de Cahors, à l'abbesse Aspasia.

« Emu de tes larmes, lui écrit-il, je t'ai déjà procuré l'histoire de cette femme remarquable entre toutes dans l'Évangile. Dans cette histoire, tu trouveras les dignes fruits de pénitence qu'elle produisit et la joie qui remplit le ciel, lorsque celle qui avait été précédemment pécheresse, mérita par ses larmes, devant les Anges de Dieu, l'assurance du salut ⁴ ».

Egregiæ illius feminæ. Cette femme, particulièrement,

¹ *Annales du midi*, juillet 1893.

² *Ibid.*

³ *Annales du midi*, juillet 1893.

⁴ Consulter le texte latin. Appendice XVI. — Voir aussi Lettre Pastorale de Mgr l'Évêque de Cahors sur Rocamadour.

extraordinairement remarquable ; donc [celle qui, après avoir été pécheresse *quæ fuerit ante peccatrix*, devint la privilégiée de Béthanie, du calvaire et de [la résurrection. Il est évident, quoi qu'on en ait dit, que la pécheresse de saint Luc ne saurait à elle seule présenter cette prééminence *illius* dans la célébrité. »

« Il s'agit en réalité, a-t-on prétendu en effet, non d'une composition hagiographique, mais d'un passage de l'Évangile (Luc VII) ¹ ». Non encore, car saint Luc, ni aucun des autres évangélistes ne parle des « dignes fruits de pénitence *magnus pœnitentiæ fructus* ». Il est vrai, saint Luc nous apprend qu'il y aura au ciel une plus grande joie pour un pécheur repentant que pour la [persévérance de 99 justes ² ; mais il ne dit pas que les Anges y aient une joie particulière, tandis que, d'après la lettre de Saint-Didier, elle doit, en effet, spécialement éclater quand il s'agit de Marie-Madeleine auprès de laquelle, surtout après l'ascension de J.-C. ils ont eu un ministère si spécial et si fréquent. Ce sont donc les données traditionnelles qui ont plutôt inspiré le passage suivant : « la joie qui remplit le ciel, devant les saints anges, *et impletum in cœlis gaudium cum angelis sanctis* ». C'est enfin et surtout le mot « histoire, *historiam* » qu'on ne saurait, sans grossier abus de langage et impropriété flagrante de termes, prendre pour synonyme de n'importe quel passage de l'Évangile. Que signifierait du reste ces mots : « Je t'ai procuré l'histoire *historiam destinavi* », l'abbesse n'avait-elle donc pas l'Évangile de saint Luc dans son couvent ?

Que devait vouloir procurer le saint Evêque à la religieuse déçue ? N'était-ce pas l'exemple d'une autre pécheresse repentie, sans doute pour la consoler, mais aussi et surtout pour l'exciter au repentir et à toutes les vertus de son modèle ? Or le repentir dont saint Luc a tracé le si touchant tableau, Aspasia l'avait déjà expérimenté puisqu'elle était convertie, et la persévérance en cette conversion était relativement facile à une religieuse habituée à venir aux pieds de Jésus, et à connaître la douce efficacité des larmes et de l'amour repentant. Que restait-il donc sinon la pénitence de la grotte et les austères ascensions de la Baume, à proposer à ses généreuses expiations ?

¹ *Annales du midi. Ibid.*

² Luc, XV, 7.

Et cette histoire qu'il envoya à Aspasia, qui mieux que saint Didier avait été en situation de se la procurer ? Son frère aîné Siagrius n'avait-il pas été préfet et gouverneur de Marseille ? Ce n'est pas assez ; Siagrius meurt dans cette charge, Didier n'est-il pas appelé par Dagobert pour aller lui-même, à la place de son frère, administrer la reine de la Méditerranée et des contrées auxquelles elle préside ? Saint Didier devient enfin évêque de Cahors, Dagobert toujours régnant, et quand son autre frère Rustique, qui occupait saintement ce siège, y avait été horriblement assassiné. Mais d'où vient-il, si ce n'est de Provence et de son gouvernement de Marseille ? Qui par conséquent était mieux en mesure que saint Didier évêque de Cahors, de posséder et de donner l'histoire de sainte Marie-Madeleine de Provence ¹ ?

L'assertion de Mgr Duchesne n'est nullement acceptable et l'existence d'une *Vie* de sainte Marie-Madeleine au VII^e siècle ne peut être révoquée en doute.

*
**

La *Vie* dont parle saint Didier n'existe vraisemblablement plus.

Les Sarrasins détruisirent, l'histoire nous l'apprend, tous les monuments religieux de Provence. Ce fut surtout le VIII^e siècle qui fut l'époque de l'entière dévastation. Il n'est donc pas étonnant que cette *Vie* et les autres aient disparu.

« Quant aux auteurs chrétiens du pays que l'on objecte,

¹ « In anno autem septimo Dagoberti regis prædictus germanus ejus (Saint Didier). Siagrius, dum Massiliæ administrationem procuraret, Deo jubente, vitam finivit, pro quo Rex Dagobertus gravi mœrore percussus (Variante percussus) solertissimum Desiderium loco præfecturæ ejus subrogare censuit. Profectus itaque Massiliam propositam (Variante præpositi et propositi) administrationem vigileret exercuit atque aulam regressus ministerium sibi injunctum omni cum sollicitudine prævidit (Variante providit) ». *Vita*, c. iv, p. 8.

La *Vie* de saint Didier, évêque de Cahors (630-655), publiée d'après les Manuscrits de Paris et de Copenhague, par René Poupardin, Paris, Alphonse Picard.

En remarque : Poupardin dit en note : *La septième année de Dagobert*, comptée à partir de son avènement en Austrasie en 623, s'étend du 20 janv. — 7 avril 629 au 19 janv. — 6 avril 630.

Et dans l'Introduction, pag. 12 : « Rustique (saint Rustique, évêque de Cahors, 622-630), frère de saint Géry, mourut assassiné au commencement de la VIII^e année du règne de Dagobert, c'est-à-dire en 630... Ce fut Didier que Dagobert choisit pour succéder à Rustique ».

tels que Gennade, Fauste, Cassien, Honorat et Vincent de Lérins, on oublie une chose essentielle, c'est que chez eux le côté historique n'existe pas ; ils sont théologiens, philosophes, ascètes, mais nullement historiens ou chroniqueurs. On oublie encore que, si les ouvrages de ces divers auteurs ont pu échapper à la destruction, c'est parce que il en existait de nombreuses copies, soit en Provence, soit au dehors ; mais il n'en était pas de même des archives comprenant les titres des églises et des monastères. De ces documents on n'en trouve aucun pour les huit premiers siècles ; quant à ceux du ix^e et du x^e, ils sont d'une extrême rareté. En réalité... ils ne commencent à paraître qu'avec le xi^e siècle, précisément après l'expulsion des Sarrasins en 972¹ ». Sans doute nous serions heureux d'avoir le témoignage des Cassien, Honorat, Vincent de Lérins, Césaire d'Arles, comme aussi pour ce qui touche à la vie et à la mort de saint Pierre et de saint Paul à Rome, ou encore pour le fait de la persécution du ii^e siècle à Lyon, etc., nous désirerions des attestations contemporaines ou à peu près. Du moins nous pouvons dire que leur silence n'infirmes en rien les traditions solidement appuyées d'ailleurs, parce que ni les uns ni les autres ne se sont tu en des circonstances où ils auraient dû parler et parce qu'au contraire et les uns et les autres, s'ils n'ont pas parlé, c'est qu'ils n'ont pas été amenés par leur sujet à le faire.

A défaut des témoignages de ces grands noms, ne nous reste-t-il pas au moins d'anciennes *Vies* respectables et à quelle époque peut-on les rattacher ?

Faillon en a édité quelques-unes, telles que t. II, n^o 2 : Mss. de la bibliothèque royale, n^o 5281-5360, etc. — N^o 3 : Mss. de la bibliothèque royale, n^o 5368 ; et autres de la bibliothèque de Sainte-Geneviève, n^o 1115, fol. 189, etc. — N^o 6 : *Vie de sainte Marie-Madeleine*, par saint Odon abbé de Cluny. — N^o 7 : *Vie anonyme de sainte Marie-Madeleine*, écrite dans le temps que le royaume de Provence était encore désert. Mss. de la bibliothèque du roi. N. D. 101. — N^o 8 : *Vie de sainte Marie-Madeleine*, par Jobert. Mss. de la bibliothèque de l'Arsenal, histoire 40 in-4².

Malheureusement, Faillon a travaillé vite à la compilation

¹ Mgr Bellet. — *Origines*, 1^{re} édit., p. 136.

² Faillon, II, n^{os} 2, 3, 6, 7, 8.

de ses *Monuments inédits* ; par suite l'étude n'en est pas assez fouillée, parfois même peut-être tel passage des manuscrits n'a été qu'imparfaitement interprété.

Il est vrai que le fouillis des *Vies* existantes de sainte Marie-Madeleine est généralement embarrassé de légendes peu sérieuses et de regrettables interpolations. Le P. du Sollier en fut comme découragé et renonça à en entreprendre l'étude. Celles pourtant des n^{os} 2 et 7 dans vol. II de Faillon, ne paraissent pas négligeables, comme on peut très bien s'en rendre compte.

*
* *

Il en est une autre que Faillon a connue et éditée et dont il fait grand état, non sans raison, comme nous allons le montrer.

Le P. du Sollier n'a dû la connaître que par l'abrégé du P. Pierre François Chiffet ¹.

C'est le Mss. 89 de Magdalen Collège (Oxford) ².

Faillon a également mis en lumière et édité une *Vie* abrégée Mss. 101 in-folio de la bibliothèque royale de Notre-Dame. — Saint-Martin-des-Champs 107. — Biblioth. Sainte-Geneviève. Ecole de Médecine de Montpellier ³.

Malheureusement encore le docte Sulpicien s'est donné le tort, dans l'étude de la première, de vouloir lui prêter, sans preuves suffisantes, une illustre paternité. Il n'a pu prouver ce à quoi il tenait, à savoir que Raban-Maur en fût l'auteur. Les analogies en effet sur lesquelles surtout il s'appuie, entre les doctrines, les opinions, le mode d'interpréter l'Écriture de l'auteur et celles de Raban, peuvent aussi bien ou à peu de chose près, s'établir entre l'auteur du dit Mss. et Alcuin ou Bède. Le nom de Raban-Maur se trouvait, il est vrai, écrit au crayon sur le Mss. d'Oxford ; mais les autres manuscrits de la même *Vie* depuis découverts, ne portent pas ce nom.

¹ Faillon, II, p. 11.

² *Ibid.*, II, n^o 5. Le collège de sainte Marie-Madeleine d'Oxford qui possède ce Mss. fut fondé en 1450 par Guillaume de Waynflète, évêque de Winchester et chancelier d'Angleterre, pour l'entretien de 30 étudiants, sous la haute présidence de l'évêque de Winchester et la direction des maîtres aumôniers, etc.

³ Et dans Faillon, II, n^o 1.

« C'est ce que l'éditeur (Faillon), est-il dit dans les *Annales du midi*, appelle *La Vie de sainte Marie-Madeleine et de sainte Marthe*, par Raban-Maur... Cette rédaction a été tirée par lui d'un manuscrit d'Oxford, du xiv^e siècle; on n'a pas lieu de croire qu'elle remonte beaucoup plus haut que sa transcription dans ce manuscrit ¹ ».

Est-il donc vrai que la critique ne s'occupe plus du manuscrit d'Oxford, transcription plus ou moins fautive d'une rédaction du xiv^e siècle ne différant de telle autre vie que par « une rhétorique plus délayée ² ».

C'est ce que nous avons pensé tout d'abord comme le croient encore ceux qui n'ont étudié la question que dans les *Annales du midi*.

Quelle n'a pas été notre agréable surprise lorsqu'après avoir feuilleté, consulté les hommes compétents, cherché en un mot comme on le doit quand on veut se faire une conviction, nous avons découvert que c'est le contraire qui est la vérité!

Les Bollandistes se sont occupés du [manuscrit d'Oxford édité par Faillon. Qu'on se reporte à leur étude du xvii octobre d'abord, puis à celle du xxii octobre.

A cette dernière date, ils s'attachent à démontrer qu'il n'est pas de Raban-Maur. Mais ils ne tirent pas moins de leur étude cette conclusion que nous recommandons à l'attention de tout esprit sérieux :

« A la vérité, nous n'aurons aucune hésitation à admettre que l'œuvre éditée par Faillon soit du ix^e siècle. Et voici ce qui rend cette opinion *comme certaine* : ce sont les erreurs et les hérésies que l'auteur, dans le cours de la narration, y mentionne comme étant celles de son temps et qui sont en réalité celles du ix^e siècle. C'est en second lieu le dénombrement qu'il fait des provinces de la Gaule et surtout ce qu'il dit à l'endroit de Bordeaux : « Cette ville est *maintenant* la métropole de la neuvième Aquitaine ». Or, nous trouvons cette ville primitivement comprise et dépendante dans la province de Bourges, élevée au rang de métropole dans le *Breviarum divisionis thesaurorum* sous Charlemagne. Puisque la *Vie* parle du droit et privilège de métropole accordé à Bordeaux

¹ *Annales du midi*, t. V, 1893.

² *Ibid.*

comme d'un fait récent, ce que signifie le mot *nunc* maintenant, il est évident que l'auteur n'est pas d'une époque rapprochée de la nôtre et qu'il ne peut guère être postérieur au ix^e siècle ¹ ».

Au xvii octobre où est étudiée la thèse de l'évangélisation des Gaules au 1^{er} siècle, le manuscrit de Faillon est invoqué pour prouver que l'opinion favorable à cette évangélisation n'est pas [née au xi^e siècle, comme l'avait prétendu Launoy, mais qu'elle existait bien au ix^e ².

Ce n'est pas tout : au xxv octobre il est fait encore une longue citation de la *Vie*, c'est le passage qui raconte la mort de sainte Marthe assistée miraculeusement par saint Front, évêque de Périgueux. Mêmes réserves, mais aussi même confiance en la véracité de l'auteur qui peut bien avoir été trompé par défaut de critique, mais qui n'en est pas moins tenu pour un auteur sincère du ix^e siècle .

Albanès n'a rien écrit, du moins que nous sachions, sur le manuscrit d'Oxford. Mais nous lui avons entendu dire, et d'autres l'ont entendu comme nous : « Qu'importe que la *Vie* soit de Raban ? Elle est sûrement du ix^e siècle. Cela suffit. »

Il importe peu en effet, pourvu qu'elle fixe une date, pourvu qu'elle ne soit pas postérieure au ix^e siècle ? Mais, de plus, il importe peu qu'elle ne soit pas de Raban, pourvu que l'auteur de cette *Vie* soit un personnage grave, pieux et savant.

Or, c'est ce que nous pouvons constater.

Le mystique, sinon le religieux s'y décèle, dans ce passage où il est parlé du père de Marthe qu'il appelle Théophile et qu'il dit avoir été Satrape en Syrie ⁴, sa patrie : « honneur que les fils de ce siècle tiennent pour quelque chose de grand ⁵ ». La piété et particulièrement celle que lui inspirent Marie-Madeleine, Lazare et Marthe, coule en quelque sorte à plein bord et une douce onction est répandue dans tout

¹ *Acta Sanct.*, xxii octobre. Sainte Salomé, § 3.

² *Ibid.*, xvii oct., saint Florentin.

³ *Acta Sanct.*, xxv octobre, saint Front.

⁴ Dans une chartre d'Ethelred, roi d'Angleterre, des personnages considérables qui signent après les *ducs*, prennent le titre de *Satrapes du roi* « quo appellatio eadem est forte quæ *ministri* » Glossarii, t. VI. — Remarquons qu'Ethelred règne vers le milieu du ix^e siècle.

⁵ Faillon, II. *Vita*, ch. I, p. 459.

l'ouvrage. L'auteur est si versé dans la Sainte Ecriture que son style en est comme tissu. Il connaît les Pères de l'Eglise, et les écrivains ecclésiastiques, particulièrement ceux de l'église latine, à ce point qu'il n'interprète guère l'Ecriture que par leurs commentaires et qu'une partie considérable de sa *Vie* n'est presque composée que de leurs textes.

La théologie et la liturgie ne lui paraissent pas moins familières.

Il n'ignore pas le grec, comme on peut l'induire de ce passage : « Jésus s'en alla de nouveau au delà du Jourdain à Béthanie de Galilée où *le Baptiste* Jean avait d'abord baptisé ¹ ».

Il connaît tout Josèphe, car il assure que cet historien n'a jamais parlé, dans ses livres, de Marie-Madeleine ².

L'histoire naturelle de l'époque ne lui est pas étrangère ³.

Il commet des erreurs de chronologie et de géographie, celles de son temps. Mais il sait l'une et l'autre comme les lettrés de son siècle.

Il discute et fait de la critique : « Ce n'est pas deux fois, dit-il, comme le prétendent certains, mais quatre fois que Jésus ressuscité apparaît à Madeleine ⁴ ».

Il apporte sa preuve en faveur de l'unité de Marie-Madeleine ⁵.

Il s'indigne contre : « ces empoisonneurs qui, pour faire avaler plus sûrement leur venin, y mêlent le miel en abondance ⁶ » ; c'est-à-dire les auteurs des récits apocryphes concernant sainte Marie-Madeleine.

Le style de l'ouvrage présente plus d'une fois, il est vrai, le caractère déclamatoire et barbare de l'époque ; il n'en connaît pas moins certaines règles d'élégance : « sufficit, inquiunt, nuntiare *dilecto dilecti* languorem ». « Il suffit, disaient les sœurs de Lazare, d'annoncer au Bien-Aimé la mort du bien-aimé... » ⁷ etc.

¹ *Ibid.*, ch. XIII, p. 480.

² *Ibid.*, ch. XXXIX, p. 544.

³ *Ibid.*, ch. XVII, p. 490.

⁴ Faillon, II. *Vita*, ch. XXIV, p. 506.

⁵ *Ibid.*, ch. XXVII, p. 516.

⁶ *Ibid.*, ch. XXXIX, p. 543.

⁷ *Ibid.*, ch. XIII, p. 480.

*
* *

Nous avons cité l'opinion des *Annales du midi* reportant au xiv^e siècle environ la composition du manuscrit.

Les *Catalogi* de Coxe ne s'en référant qu'à la confection matérielle, ne l'attribuaient même qu'au xv^e siècle et M. d'Ozonville (Lettre au R. P. Piolin), le considérait comme composé à cette époque. C'est qu'on croyait alors que ce Mss. était unique. Comme, d'autre part, il est chargé de fautes de copiste, on était peu porté à ne pas autrement s'en occuper : il n'avait pas même l'intérêt des légendes du xiii^e siècle ou des *Relations de Vézelay*.

Nous fûmes agréablement surpris, il y a une quinzaine d'années, de trouver une autre copie de la *Vie*, à la bibliothèque de l'École de Médecine de Montpellier, copie magnifique et dont la date ne fait aucun doute.

Voici ce qu'en dit M. Paul Meyer dont on sait la compétence et qui a connu cette copie après M. Chabaneau.

« Le manuscrit de *Magdalen college* de Faillon... nous le croyons... de la fin du xiv^e siècle environ. Mais il en existe un autre du même temps à Oxford même au collège de Brasenose (n^o 12 du catalogue de Coxe). Le musée britannique possède de la même *Vie* deux copies du xiii^e siècle dans le Mss. Arundel 63, fol. 133 et Adit. 2464, fol. 64. Toutes ces copies ont été exécutées en Angleterre. Enfin, comme l'a déjà remarqué M. Chabaneau (*Revue des langues romanes*, 3^e série, XI, 1884), la même *Vie* se trouve dans le manuscrit de Montpellier, n^o 1 (t. III, fol. 117-139 de la collection en cinq volumes qui porte ce numéro). Or, ce manuscrit qui a été exécuté en France est de la fin du xii^e siècle ¹ ».

C'est encore une copie, car elle fait partie, ainsi que le dit M. Paul Meyer, d'une collection en cinq, ou plutôt 6 volumes — car le 2^e volume se trouve à Troyes — collection ou recueil de *Vies de Saints* de plusieurs époques disposées dans l'ordre chronologique. Le format est in-folio ; l'écriture est à deux colonnes, grande et très soignée, les traits sont égaux, fermes et purs, les initiales polychromes et très ornées. C'est la bibliothèque de l'École de Médecine de Montpellier

¹ M. Paul Meyer. — *Histoire littéraire de France*, XXXII, p. 96. Remarque.

qui en a fait, au xix^e siècle, l'acquisition. Les dits volumes appartenaient au Couvent de Sainte-Marie de Clairvaux ¹.

La copie qui nous occupe porte pour titre : « *Vitu Christi Jesu Marie-Magdalene, Lazari et Marthe, Vie des amis du Christ Jésus, Marie-Madeleine, Lazare et Marthe* ». Il est un titre pour chacun des L chapitres qui la composent. Ces titres sont différents de ceux que Faillon a donnés aux chapitres de sa traduction.

Le texte n'est pas encore exempt de fautes. Elles nous ont paru pourtant peu nombreuses. Nous avons été heureux d'y retrouver, en un grand nombre de passages, la correction primitive fort offensée par la copie d'Oxford. Par exemple :

Ch. iv, *tricesimum* au lieu de *centesimum*.

« VI, *abusa* pour *cauca*.

« VIII, *enumerari* pour *eneruari* ; plus dans ce ch. une phrase qui manquait dans le Mss. d'Oxford.

« X, *feliciter* pour *finaliter*.

« XI, *gavisa* pour *gravisa* ; *nascituro* pour *valituro*.

« XVIII, *sentina* pour *sentimenta* ; *curialitatem* pour *carnalitatem* ; plus toute une phrase changée.

« XXII, *collocatum* pour *collatum*.

« XXIV, *singuli* pour *singulæ* ; plus une phrase changée.

« XXIX, *enumerata* pour *enceriata*.

« XXX, *patri luminum* pour *patri hominum*.

« XXXVII, *dilectrice* qui manquait ; *Frontinus*, id.

Et dans l'énumération des apôtres des Gaules et de leurs provinces respectives cette phrase importante, qui manque dans le Mss. d'Oxford : *Gratianus turonâ metropolim lugdunensis tertie*.

« XXXVIII, toute une phrase reconstituée.

« XLI, une phrase rétablie.

« XLIX, *beatissime* pour *sanctissimæ*, et bien d'autres corrections encore ².

Le catalogue de Troyes porte la même *Vie* dans un autre recueil du xiii^e siècle in-folio, beau velin 0,64, Mss. de 130 feuillets ; ce qui fait cinq copies connues, à ce que nous croyons.

Ne serait-il pas intéressant de les comparer entre elles, de les étudier, de trouver la date au moins approximative, et même peut-être les probabilités de paternité de l'ouvrage ?

M. Paul Meyer nous écrivait le 15 mai 1899 : « Il serait in-

¹ *Archives de Pertz*, VII, p. 191.

² Comparer avec Faillon II, n^o 5. Voir aussi les extraits dans l'Appendice XVII.

téressant en effet de fixer plus exactement qu'on ne l'a fait l'époque de la composition des légendes latines de la Madeleine ».

Nous avons déjà cité les Bollandistes du xvii, xxii et xxv octobre qui reportent la *Vie* qui nous occupe au ix^e siècle.

Nous la mettrions, quant à nous, vers la fin de ce siècle, car nous lisons au ch. XXXVII, dans l'énumération des Apôtres de la Gaule et des provinces qui leur sont dévolues : « Rouen avec sa province, la seconde Lyonnaise qui est maintenant la Normandie ¹ », ce qui nous semble prouver que l'ouvrage n'a pas été composé avant 876, date de la venue de Rollon en Normandie, et qu'il n'a pu l'être longtemps après.

L'auteur est sincère. Il a écrit sa *Vie*, on le voit, principalement pour faire un commentaire sur « Marthe et Marie » et la vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Il ne cherche ni à étayer une tradition qui n'entre qu'à titre accessoire, dirait-on, dans son travail, encore moins à fixer une date. S'il se trompe sur certains faits, il ne le peut et ne le veut sur la tradition de son temps et celle qui lui a été transmise. En cela donc il n'y a aucun motif de ne pas l'en croire.

L'auteur ne paraît pas être provençal, car il ne connaît pas la Sainte-Baume et n'est pas venu par conséquent à Saint-Maximin. Il s'étend davantage sur sainte Marthe, quoiqu'il ait pour premier but — le titre du Mss. de Montpellier le montre — sainte Marie-Madeleine. Pourquoi ? Parce qu'il n'en sait pas plus long sur celle-ci. Il cite avec une sorte de complaisance, ou plutôt s'approprie des passages de Bède, Alcuin, Raban-Maur. Il pourrait bien être disciple de ces derniers. S'il est français, il n'a guère dû habiter que le nord ou l'ouest, car il commet des erreurs grossières sur l'histoire de l'église de Lyon et même sur celle de Paris. Serait-ce un Anglais ? Ne serait-il pas plutôt Breton ou Normand ? Il est si bien fixé sur la géographie et l'histoire de Normandie et de la province de Bordeaux ! Nous avons vu, d'autre part, que le plus grand nombre de copies de la *Vie* ont été trouvées en Angleterre ² ?...

*
**

D'un autre côté, et ceci nous semble digne de remarque et

¹ Faillon, II, *Vita*, ch. xxxvii.

² Comparer avec Faillon, II, *Vita* et voir extraits dans Appendice XVII.

pouvant faire faire un pas à la question, il ne reste plus de *Vie* de sainte Marie-Madeleine de provenance provençale dont aient pu se servir les écrits sur sainte Marie-Madeleine, en provençal ou en latin, qui sont arrivés jusqu'à nous.

M. Paul Meyer croit qu'il en a vraiment existé une que nous n'avons plus. C'est l'étude du poème provençal, en 1200 vers Alexandrins, *Vie de sainte Marie-Madeleine*, publiée par M. Chabaneau, en 1884, dans la *Revue des langues romanes*, 3^e série, XI, p. 137, qui l'a amené à cette conclusion :

« On se demande, dit-il, s'il (l'auteur du poème) a utilisé des documents isolés ou simplement paraphrasé une *Vie* latine où ces éléments se trouvaient déjà combinés. Jacques de Voragine et Bernard Gui reproduisent avec des variantes une même narration qui embrasse la vie entière de la sainte... Les deux compilateurs ont dû avoir sous les yeux une seule et même légende, celle que le poète provençal a paraphrasée ¹ ». ... « et qui paraît être de la 2^e moitié du xiii^e siècle ² ».

M. Chabaneau dans une série d'articles fort intéressants dans la même *Revue des langues romanes* a, soit étudié, soit simplement énuméré toutes les productions provençales se rapportant à Marie-Madeleine, depuis la traduction de l'*Homélie* faussement attribuée à Origène jusqu'aux écrits de nos jours : *Vies* en vers ; *Vies* en prose ; miracles ; mystères ; cantiques ; noëls ³. Toutes sont postérieures au poème en vers provençaux étudié par M. Meyer. Toutes, comme celle-ci, rapportent les légendes de la résurrection de la reine de Marseille ; du prêtre entendant Marie-Madeleine près de la grotte de la Sainte-Baume, peu de temps avant la mort de la sainte : et de cette mort le dimanche de Pâques.

M. Chabaneau ne s'est pas occupé, que nous sachions, des *Vies* latines et M. Paul Meyer n'a pas eu l'occasion d'en tirer les conclusions que lui ont inspirées les écrits provençaux sur la Madeleine.

Elles ne peuvent être que les mêmes.

Les unes, en effet, racontent les épisodes dont nous venons

¹ Paul Meyer. — *Romania*, t. VII, p. 234. Voir toute l'étude.

² *Ibid.*, *Histoire littéraire*, XXXII, p. 97.

³ La *Revue des langues romanes*, comme *Romania*, se trouvent à la Bibliothèque de l'École de Médecine de Montpellier.

de parler, supposant par conséquent une *Vie* antérieure à laquelle elles les ont empruntées.

Mais il en est quelques autres qui ne les connaissent pas. Le Manuscrit que nous venons d'étudier de la bibliothèque de Montpellier qui, ayant raconté, nous l'avons constaté, tout ce qu'il savait de Marie-Madeleine, ne parle pas néanmoins de la résurrection de la reine de Marseille, etc., ni même de la Sainte-Baume, qu'il ne connaît pas et qu'il confond avec une autre légende qu'il repousse¹.

Le Mss. de la bibliothèque royale de Paris, cité par Faillon t. II, n° 2, ne rapporte pas davantage les épisodes, ni ne parle de la Sainte-Baume.

Il en est de même de la *Vie* abrégée alléguée par Faillon et qui se trouve au 29 juillet de la collection des *Vies des saints*, bibliothèque de l'École de Médecine de Montpellier².

Ces trois *Vies*, d'autre part, ont des passages entiers identiques dans les termes; toutes les trois ne désignent que vaguement le lieu de la pénitence et les rapports de Marie-Madeleine avec les Anges. Quant à la mort de la sainte, toutes les trois la portent non au jour de Pâques, ainsi que le font les autres, mais au XI des Kalendes d'août, 22 juillet.

Se sont-elles copiées l'une l'autre et en ce cas quelle est la plus ancienne? Les deux premières n'ont rien qui puisse leur faire attribuer une origine provençale, ni une antériorité l'une sur l'autre. La *Vie* abrégée présenterait plutôt des caractères d'une plus grande antiquité et d'une provenance provençale. Nous étudierons sans tarder ce qu'il en est.

Mais disons d'ores et déjà qu'elle ne saurait être la *Vie* primitive, car où les deux autres auraient-elles puisé les faits que celle-là ne contient pas et qu'elles rapportent?

Est-elle même vraiment la *Vie de sainte Marie-Madeleine*? Nous allons dire qu'il ne le paraît pas, mais qu'elle est plutôt un abrégé de la *Vie de saint Maximin*, depuis longtemps perdue.

Il faut donc qu'il y ait eu une *Vie* antérieure, d'origine provençale, où ont puisé les trois *Vies* précitées, et qui elle-même est, depuis des siècles, disparue. Elle n'existait plus du temps de Jacques de Voragine, de Vincent de Beauvais et de

¹ *Vita Christi Jesu Marie-Magdalene, Lazari et Marthe*. Voir Appendice XVII.

² Faillon, II, n° 2, et même collection, *Vite Sanctorum*, t. IV, 29 juli. Appendice XVIII.

Bernard Gui, car celle qui les guida contenait les interpolations dont nous avons parlé plus haut. Les dévastations sarrazines, ou les déprédations des hérétiques l'avaient emportée.

La *Vie des amis du Christ Jésus, Marie-Madeleine, Lazare, et Marthe*, que les auteurs précités ne durent pas connaître, a grand soin, d'autre part, de prévenir dans sa préface « qu'elle s'efforcera d'exposer sommairement ce que les *anciens écrits* ont rapporté ¹ ». Or, un auteur du ix^e siècle qui s'en réfère à d'*anciens écrits* ou *histoires* suppose bien, au moins, le vii^e siècle; et c'est ce que reconnaissent encore les Bollandistes du xxii octobre ².

Quelle était cette *Vie*?

Nous estimons que cette *première Vie de sainte Marie-Madeleine* est celle-là même que saint Didier de Cahors envoyait à la religieuse Aspasia. Nous pensons, de plus, que la *Vie* de la sainte ne saurait remonter guère plus haut. Les moines cassianites de Saint-Maximin et de la Sainte-Baume devaient bien avoir quelque essai hagiographique pour le réfectoire et l'office de sa fête. Mais on n'aura pensé à publier ses *Actes* proprement dits qu'après ceux de saint Maximin, de saint Lazare et de sainte Marthe, morts dans des villes fréquentées et célèbres.

Marie-Madeleine, au contraire, a vécu comme la colombe du désert, dans le trou inconnu et solitaire du rocher. Elle est morte dans un bourg que la partie païenne de Marseille et d'Aix connaissait à peine de nom, et où on n'a dû célébrer les merveilles de sa vie de la Baume et de sa mort extraordinaire qu'assez silencieusement et en usant d'une grande discrétion.

Marie-Madeleine avait été, entre toutes, la perle précieuse, mais perle qu'il y avait péril à placer devant un vil troupeau. Les hérétiques se ressemblaient plus ou moins dans leur haine vouée au chaste fils de Marie. L'histoire de la Pénitente ne pouvait manquer d'aviver leur rage et d'exciter leurs blasphèmes. Henri de Sponde, cité par le P. Guesnay, ne rap-

¹ *Vita Christi Jesu Marie-Magdalene, Lazari et Marthe*, etc. « Ac deinde, quæ post Salvatoris ascensionem circa ejus amicos gesta sunt, nobis *patres nostri* tradiderunt, et in suis etiam reliquerunt *scriptis*, stilo veraci disserere. Quod ut liquidius prosequamur, paulo altius repetentes quid de eorum origine et genere... veteres narrant historiæ, compendiose referre conabimur... » Prologue.

² *Acta Sanctorum*, XXII, octob.

porte-t-il pas que « dans l'église même de la Sainte (à Béziers) 7.000 hérétiques furent massacrés en juste punition de ce qu'ils proféraient cet infâme et très impudent blasphème, que c'était l'amour charnel qui avait uni Marie-Madeleine au Christ ? »¹. Devant un tel péril, la réserve la plus prudente ne s'imposait-elle pas à l'endroit de la vie prodigieuse de la grande Pardonnée ? Ne fallait-il pas ne pas se hâter de produire en plein jour les « secrets du Roi » ? Même lorsqu'on commença à écrire, du moins autrement que pour l'usage des fidèles, n'y avait-il pas à user de bien des circonlocutions et atténuations ?

Marie-Madeleine est la manifestation peut-être la plus complète de l'œuvre rédemptrice ; elle est la Pénitence chrétienne à son plus haut degré d'héroïsme et la vie surnaturelle dans ce qu'elle peut avoir de plus merveilleux : voilà pourquoi il n'y a que le vrai chrétien qui la comprenne ; voilà pourquoi elle demeure pour quiconque ne l'est pas, ou l'est à demi, une énigme ou une pierre d'achoppement. Et voilà une des raisons qui expliquent, d'après nous, pourquoi les plus anciennes Vies de Marie-Madeleine ne donnent les côtés merveilleux de son existence que parcimonieusement et comme à travers un voile.

*
* *

Nous avons nommé la *Vie* abrégée de sainte Madeleine qui ne raconte pas les merveilles de la Sainte-Baume, qui ne mentionne pas la grotte célèbre. Quelle est-elle et jusqu'où pouvons-nous la faire remonter ainsi que la source d'où elle est sortie ?

Et d'abord remarquons qu'elle se trouve tout au long dans l'office de saint Maximin, dans le Lectionnaire de l'Eglise de Saint-Sauveur d'Aix du xiv^e siècle et dans les Bréviaires de la même église, tels que ceux de 1499, 1526 qui, supposant le Lectionnaire, se contentent de citer quelques lignes de la même *Vie*, à chacune des six leçons de Matines de la fête. Ce n'est que lorsque l'église d'Aix se donne un *Propre*, en 1627, adapté

¹ « Intra ipsius ecclesiam occisa esse septem millia hereticorum justissime divinæ dispensationis vindicta quòd blasphemarent impurissimum et impudentissimum Albigenes Magdalenam Christi fuisse concubinam ». P. Guesnay, *Magdalena Massiliensis advena*. (Sac de Béziers, 22 juillet 1209, p. 232.)

au Bréviaire romain qu'elle vient d'adopter, qu'elle modifie les anciennes leçons et encore seulement dans la forme qui ne paraissait pas, paraît-il, assez littéraire, mais en conservant religieusement le fond.

Cependant plusieurs autres Eglises avaient emprunté leurs Leçons, en tout ou en partie, à la même *Vie* :

Marseille, pour la fête de saint Maximin ¹.

Apt, pour la fête de saint Maximin et pour la fête de sainte Marie-Madeleine ².

Grasse, pour la fête de sainte Marie-Madeleine ³.

Egalement pour la fête de sainte Marie-Madeleine : Arras, Autun, Cambrai, Beauvais, Meaux ⁴.

Le Bréviaire de saint Victor de Marseille, à la fête de saint Maximin, reproduit, dans les leçons de Matines, la *Vie* tout entière ⁵.

Elle est en son intégrité, venons-nous de constater dans le Lectionnaire du xiv^e siècle.

Tout amène à croire que les Lectionnaires précédents la portaient aussi. Si, en 1250, le Bréviaire dominicain racontait dans ses détails, au 22 juillet, ainsi que nous l'avons vu, la tradition de Provence, à plus forte raison les églises d'Aix, Marseille, les monastères de Saint-Victor etc., devaient-ils l'avoir dans leurs livres de chœur.

Affirmons sans crainte de nous tromper qu'elle s'y trouvait au xii^e siècle, puisqu'on la lisait au réfectoire et probablement au chœur, au Monastère de Clairvaux, car nous avons dit qu'elle est contenue dans la collection des *Vitæ Sanctorum*, t. III, 29 juli. Biblioth. de l'Ecole de Médecine de Montpellier (fonds Clairvaux).

Faillon l'avait découverte, dans 3 Mss. qu'il dit avoir été peints au x^e siècle ⁶. Nous n'avons pu vérifier l'exactitude de son assertion. Du moins ce que l'érudit Sulpicien avance, à savoir que la vie de sainte Marie-Madeleine, par saint Odon, fut composée pour servir de complément à la *Vie* abrégée, est confirmé par cette même collection des *Vitæ Sanctorum* du xii^e siècle.

¹ *Breviarum*, 1526. Biblioth. Méjanes, Aix.

² *Ibid*, 1530.

³ *Ibid*.

⁴ Dans Faillon, I, col. 405, 406.

⁵ *Breviarum*, 510. Biblioth. Méjanes.

⁶ Faillon, I, col. 405.

Au 29 juillet, en effet, on donne d'abord la *Vie* de saint Odon avec ce titre *Incipit vita sancte Marie-Magdalene cujus festum est XI Kalendarum Augusti*. On la fait suivre immédiatement de la *Vie* abrégée, qui commence, on le sait, juste au moment où celle de saint Odon finit ; on a simplement placé entre les deux ce titre : *Relatio qualiter beata Maria-Magdalena pervenerit in Aqensem provinciam*¹. La collection de Clairvaux aura copié les livres de Cluny soit du réfectoire, soit du chœur et probablement des deux, où saint Odon lui-même avait fait insérer avec sa propre narration de la *Vie* de Marie-Madeleine jusqu'à l'Ascension, la *Vie* abrégée qu'on avait dans les Lectionnaires d'Aix et qui *racontaient comment, après l'Ascension, Marie-Madeleine était parvenue dans la Province d'Aix*. Saint Odon commence sa *Vie*, en relevant la noblesse des très illustres parents de Marie-Madeleine « laquelle, ainsi que le rapportent les traditions de nos Pères, — dit-il — emprunta son surnom du château de Magdalum qui lui appartenait² ». Saint Odon connaissait donc des traditions et des *Vies* de sainte Marie-Madeleine, c'est certain. Il n'est pas par conséquent étonnant qu'il ait connu et emprunté la *Vie* abrégée du Lectionnaire d'Aix.

On ne s'étonnera plus d'ailleurs que le saint et illustre Abbé de Cluny ait parfaitement connu les traditions de Provence, maintenant qu'on sait que le martyrologe anglo-saxon du 11^e siècle les racontait dans leur extension.

Saint Odon composa cette moitié de *Vie* de sainte Marie-Madeleine vraisemblablement pour l'office du 22 juillet. Et à partir de ce moment un grand nombre d'églises qui n'avaient pas encore de légende de la Sainte et qui n'en connaissaient pas de plus abrégées — celles des monastères de Saint-Maximin et de Saint-Victor ayant péri — empruntèrent, en les réduisant, celles de Saint Odon pour leur propre office de sainte Marie-Madeleine.

Telles les églises précitées d'Aix, de Marseille, du monastère de Saint-Victor, etc.

Ne serait-ce pas saint Odon lui-même qui aurait aussi composé cette partie de la *Vie* dite de Marie-Madeleine qui commence à l'Ascension, aussi bien que la première ? Ou plutôt,

¹ *Vite Sanctorum*, t. IV, xxix juli, etc., et Faillon, II, n° 6.

² *Ibid.*

ainsi qu'on l'a prétendu, n'est-elle pas un simple résumé du Pseudo-Raban? Dans la première hypothèse elle serait du x^e siècle; dans la seconde, probablement du ix^e, la *Vie des amis du Christ Jésus, Marie-Madeleine, Lazare et Marthe* étant de ce siècle, nous l'avons constaté.

Eh bien, ni l'une ni l'autre, croyons-nous; ni saint Odon, ni personne du ix^e, x^e siècle, ou siècles postérieurs n'a composé la *Vie* abrégée en question.

Si, en effet, la vie de Marie-Madeleine n'était qu'un résumé de la *Vie des amis du Christ Jésus*, elles n'auraient pas l'une et l'autre des passages relativement longs, absolument identiques. Quand on résume on ne copie pas, puisqu'on abrège. Elle n'aurait pas été placée en même temps que la *Vie* étendue dans la même collection des *Vies de Saints*, celle-ci au t. III, 22 juillet, celle-là au t. IV, 29 juillet. Nulle part on ne voit au jour octaval un simple résumé de la légende ou *Vie* lue le jour de la fête. Enfin les caractères intrinsèques des deux écrits sont tout différents et contraires. Autant saint Odon et le Pseudo-Raban sont redondants, prolixes, diffus, prodigues de réflexions et de sens mystiques, sinon de détails merveilleux, autant la vie abrégée est concise, avare de détails, dépourvue de réflexions et de mysticité, sèche même. Evidemment la vie abrégée est antérieure aux x^e et ix^e siècles. Les compétents du reste, tels que Albanès, ne manquent pas d'appeler cette dernière la plus ancienne *Vie*.

Voici d'ailleurs la traduction de cette composition, telle qu'elle se trouve partagée dans le *Lectionnaire* du xiv^e siècle. On en jugera, en la contrôlant avec le texte de l'Appendice XVIII.

I^{re} LEÇON

Quoique la plupart aient sous la main l'histoire plus étendue qui rapporte comment la Bienheureuse Marie-Madeleine, par l'ordre de la divine bonté, passa la mer avec saint Maximin, et arriva dans la contrée d'Aix, au royaume de Provence, comme il est raconté dans la *Vie* de ce prélat, nous avons eu soin néanmoins de publier ce petit abrégé, afin que ceux à la connaissance desquels cette *Vie* plus étendue ne serait pas parvenue, sachent au moins, par cet écrit, la vérité de ce qu'elle contient.

II^e LEÇON

Après la gloire de la résurrection du Seigneur, le triomphe de son ascension et la mission de l'Esprit Paraclet, descendu du ciel, qui remplit les cœurs des disciples encore tremblants de crainte en présence des maux qui les attendaient et leur accorda en abondance la science de toutes les langues; ceux qui croyaient étaient avec les saintes femmes et avec Marie mère de Jésus, comme le raconte Luc l'évangéliste. La parole de Dieu se répandait et le nombre des croyants croissait tous les jours, de telle sorte que, par la prédication des Apôtres, plusieurs milliers de personnes obéissaient à la parole de la foi et se dépouillaient de leurs biens.

III^e LEÇON

Nul en effet parmi eux n'avait rien en propre, mais tous leurs biens étaient en commun, ayant ensemble un même cœur et une même âme. Or, les prêtres des Juifs avec les pharisiens et les scribes, enflammés des ardeurs de la jalousie, excitèrent la persécution contre l'Eglise, mirent à mort Etienne, le premier martyr, et chassèrent loin de leur pays presque tous les chrétiens. Tandis que sévissait la tempête de cette persécution, les croyants qu'elle avait dispersés se rendirent en divers lieux du monde que le Seigneur avait assignés à chacun, annonçant la parole du salut aux nations. Avec les Apôtres était en ce moment le bienheureux Maximin, l'un des soixante-dix disciples, homme recommandable par l'intégrité parfaite de ses mœurs et rendu illustre par sa doctrine et par le don d'opérer des miracles.

IV^e LEÇON

A la sollicitude religieuse et sainte de celui-ci se confia la bienheureuse Marie-Madeleine. Elle lui était déjà unie et demeurait en sa sainte compagnie, comme la B. Marie toujours Vierge, en celle de saint Jean l'évangéliste, à qui le Seigneur l'avait confiée. C'est pourquoi dans cette dispersion la bienheureuse Marie-Madeleine s'associa à lui. Ils se rendirent donc jusqu'à la mer, et, montant sur un vaisseau, ils arrivèrent à Marseille. Là, abandonnant la barque qui les avait portés, il se

rendirent, par l'inspiration du Seigneur, dans le comté d'Aix, distribuant à tous la semence de la parole divine, et s'efforçant nuit et jour, par leurs prédications, leurs jeûnes et leurs prières, d'attirer à la connaissance du culte de Dieu tout-puissant le peuple de cette contrée, qui était incrédule et non encore régénéré par l'eau du baptême.

V^e LEÇON

Cependant le bienheureux confesseur et pontife Maximin gouverna longtemps l'église d'Aix, s'appliquant assidument à la prédication, chassant les démons, ressuscitant les morts, rendant la vue aux aveugles, redressant les boiteux et guérissant de toute sorte de maladies. Or, le temps où la bienheureuse Marie-Madeleine devait être délivrée de la prison de son corps approchait. Elle vit le Christ au service duquel elle s'était tout entière vouée, qui lui apparaissait sous la forme de notre mortalité, l'appelait miséricordieusement à la gloire du royaume céleste, afin d'accorder à celle qui lui avait fourni à lui-même le soutien de la vie temporelle, l'aliment de la vie céleste devant lui procurer, avec le rassasiement, le bonheur éternel. Elle mourut le onzième jour avant les kalandes d'août, les anges se réjouissant de ce qu'elle était associée aux vertus des cieux, et de ce qu'elle avait été trouvée digne de jouir de la splendeur de la gloire et de voir le Roi des siècles dans l'éclat de sa beauté. Le bienheureux Maximin, prenant son très saint corps, l'embauma de divers aromates et le plaça dans un honorable mausolée, et éleva sur ses bienheureux membres une basilique d'une belle architecture. On montre son sépulcre qui est de marbre blanc. On y a sculpté la scène de l'évangile où la Pécheresse vient trouver le Seigneur dans la maison de Simon et où elle ne rougit pas, au milieu des convives, d'offrir à son humanité, avec ses larmes et son parfum, l'office de sa piété.

VI^e LEÇON

Enfin le moment approchait où le Bienheureux Maximin devait être enlevé de ce monde, le Saint-Esprit le lui avait fait connaître par révélation, afin qu'il reçut de la bonté de son juge la récompense de ses travaux. Il ordonna donc

qu'on préparât le lieu de sa sépulture dans la basilique précitée et qu'on plaçât son sarcophage auprès du corps de la bienheureuse Marie-Madeleine. C'est là en effet, après sa mort, qu'il fut inhumé avec honneur par les fidèles. La vertu des miracles insignes accomplis par l'un et l'autre en faveur de ceux qui les invoquent pour le bien de leur âme et de leur corps procurent à ce lieu une grande illustration. Aussi a-t-il acquis avec le temps une telle vénération que nul, serait-il roi, prince, entouré de n'importe quelle distinction et pompe séculières, n'oserait entrer dans cette église, sans avoir auparavant quitté ses armes, sans avoir dépouillé tous sentiments de brutale férocité et sans y apporter ceux d'une humble dévotion. Jamais aucune femme n'a eu la témérité d'entrer dans ce très saint temple, quels que fussent sa condition, son rang ou sa dignité. Ce monastère s'appelle l'abbaye de Saint-Maximin. Il est construit dans le comté d'Aix et est richement pourvu de biens et d'honneurs. Ce fut le sixième jour avant les ides de juin que le B. Maximin mourut et fut heureusement couronné dans le ciel par le Seigneur auquel est honneur et gloire dans les siècles des siècles ¹.

La *Vie* du 29 juillet des *Vitæ Sanctorum* de la Bibliothèque de Montpellier, absolument identique pour le reste, ne porte pas le dernier passage qui exclut les femmes du sanctuaire où se trouvent les saintes reliques, et qui nomme l'abbaye de Saint-Maximin. Ce passage a été peut-être ajouté au XIII^e siècle.

Mais après avoir dit qu'on n'y admettait que ceux qui s'étaient dépouillés de tout signe de férocité et avaient revêtu les sentiments d'une humble dévotion, la *Vie* ajoute :

« C'est que, si c'est la foi qui procure l'abondance des grâces à ceux qui les réclament, c'est aussi en s'animant de ces saintes dispositions que chacun peut emporter de ce béni sanctuaire les bienfaits et de l'âme et du corps. Ce fut le sixième jour des ides de juin, etc... ² ». Cette *Vie* abrégée est à peu près intégralement et textuellement reproduite par la *Vie des amis du Christ-Jésus, Marie-Madeleine, Lazare et Marthe*. Celle-ci n'est guère, dans ce qui se rapporte à l'apostolat de Marie-

¹ Lection. II, fol. CLXXVIII. *In festo S. Maximini proto aquarum sextarium sextam archiepiscopi*. Arch. Dép. B. du Rh. fd. S. Sauveur, n° 115. Appendice XVIII.

² *Vitæ Sanctorum*, t. IV. xxix juli. *Vita Beate Marie-Magdalene*, Biblioth. Ecole de Médecine, Montpellier. Appendice XVIII.

Madeleine et de Maximin, que le développement de la première. Voici, en résumé, ce qu'elle y a ajouté :

Marie-Madeleine et son groupe abordent près de Marseille à l'endroit où le Rhône se jette dans la mer. Il n'est pas parlé de Lazare qui est encore, d'après l'auteur, évêque de Citie. Celui-ci se réserve, nous apprend-il plus loin, de faire, à part, l'histoire de Lazare, *évêque et martyr* ; voilà pourquoi sans doute il ne mentionne ni le nouveau siècle, ni le théâtre de son martyre.

Trophime s'arrête à Arles.

Marthe se retire à Tarascon où elle délivre le pays de la Tarasque. Elle prêche également à Avignon où elle opère des miracles. Maximin d'Aix, Trophime d'Arles et Eutrope d'Orange se rencontrent étant venus la visiter.

Pendant ce temps Marie-Madeleine, qui prêche dans le pays d'Aix en la compagnie de Maximin, se livre particulièrement à la contemplation et est en commerce intime avec les Anges.

Elle meurt après avoir reçu la visite de J.-C.

Marthe s'éteint bientôt après. Notre-Seigneur lui est aussi apparu, ainsi que sa sœur Marie-Madeleine. Sa mort entourée de circonstances prodigieuses, est présidée par saint Front, évêque de Périgueux.

Maximin meurt et est enseveli auprès de Marie-Madeleine ¹.

*
* *

Dans la *Vie* abrégée nous ne trouvons pas assurément le style du XII^e ni du IX^e siècle. Et il n'est pas à croire que cet abrégé ait été composé alors que les Sarrazins avaient dévasté les cathédrales d'Aix et de Marseille, les abbayes de Saint-Victor, de Saint-Maximin et les autres de Provence.

Serait-il du VII^e siècle ?

Voici les caractères qu'attribue aux écrits de cette époque l'Histoire littéraire de France :

« Au VII^e siècle on continua, comme au VI^e, à se plaire aux prodiges et à ne goûter que le merveilleux et l'extraordinaire, et presque toutes les *Vies* de saints que l'on composa alors sont plutôt des éloges et des panégyriques que des relations simples et naïves de leurs actions et de leurs vertus. On y em-

¹ Voir Appendice XVII.

ploya une fausse éloquence qui ne consistait qu'en des pensées peu justes et naturelles, des tours guindés, des expressions affectées, des pointes recherchées, un amas d'épithètes sans ordre, sans discernement, des cadences réitérées, mais plus propres à ennuyer qu'à réveiller l'attention du lecteur; en un mot, une manière de s'énoncer qui ne tendait qu'à se rendre inintelligible ¹ ».

Evidemment c'est tout l'opposé qui caractérise l'abrégé que nous étudions.

Le préambule dont il est précédé dans la collection des *Vies de Saints* du XII^e siècle et qui forme la première leçon des Matines de saint Maximin dans le *Lectionnaire* du XIV^e siècle fait d'autre part, supposer que, quand il fut écrit, ce n'est pas la *Vie* de sainte Marie-Madeleine qu'on avait encore entre les mains, mais bien une *Vie de saint Maximin*. Il y est dit en effet : *comme il est raconté dans la vie de ce prélat*; et qu'est-ce qui est raconté? « Comment la B. Marie-Madeleine... passa la mer avec le B. Maximin, etc., » histoire plus étendue que la plupart avaient sous la main ». Il semble donc qu'à ce moment il existait une *Vie* assez étendue de saint Maximin et qu'on n'en possédait pas de sainte Marie-Madeleine.

Or, nous avons constaté l'existence d'une *Vie* de l'illustre Pénitente dès le commencement du VII^e siècle qui remontait probablement au VI^e, celle que saint Didier, évêque de Cahors, envoyait à l'abbesse Aspasie. Il faudrait donc que la *Vie de saint Maximin* et vraisemblablement l'abrégé aussi, fussent du commencement du VI^e ou de la fin du V^e siècle.

L'étude intrinsèque de l'abrégé ne laisserait pas que d'appuyer la conclusion : La Provence y est appelée royaume et à cette époque elle était bien le royaume des Goths. Nous y lisons le comté d'Aix; or, il y avait en effet des *Comtes* qui gouvernaient les villes. Le mot *pontifex* pour désigner l'évêque est usité à cette époque. La *basilique* était alors l'église du monastère, tandis que le mot *église* désignait les paroisses. La brutale férocité qu'on attribue aux hommes de guerre ne saurait mieux convenir aux barbares de cette période. Enfin les deux caractères demandés par Tillemont pour connaître que les Actes des Saints de ces premiers âges sont authentiques et n'ont pas été paraphrasés, à savoir qu'ils soient :

¹ *Histoire littéraire de France*, t. III, p. 455.

« fort courts et extrêmement simples... qu'il y ait peu de miracles, et peu de citations d'Écriture sainte » se trouvent aussi dans ceux qui nous occupent ¹.

Il reste une dernière question à nous poser : pourquoi n'est-il parlé dans cet abrégé ni de la Sainte-Baume, ni des communications de Madeleine avec les Anges ? Si surtout c'est vraiment une petite *Vie* de sainte Marie-Madeleine, comme paraîtrait l'indiquer le titre qu'il porte dans les Mss. cités par Faillon et la collection manuscrite de Montpellier, n'est-il pas étonnant qu'on y constate cette lacune ? N'est-il pas peut-être plus surprenant encore que, tandis que les faits merveilleux de la Sainte-Baume s'étaient tout au long dans le Bréviaire dominicain de 1250, dans le martyrologe saxon du ix^e siècle, dans les légendes de sainte Marie-Madeleine du xiii^e et, d'après le témoignage de Bernard Guy, dans les Livres de saint Maximin, citant probablement l'ancienne *Vie* perdue de saint Maximin ² ; ces faits ne se rencontrent pas dans les Leçons du Lectionnaire d'Aix du xiv^e siècle, ni dans les Lectionnaires qui sont venus après.

Oui, ce serait même inexplicable si ces leçons étaient réellement la *Vie*, ou l'abrégé de vie de [sainte Marie-Madeleine. L'étonnement cesse au contraire, si nous admettons que ce n'est que l'abrégé de la *Vie* de saint Maximin. Et tout se trouve expliqué si nous reconnaissons que cet abrégé a été fait par Aix, ou au moins pour Aix, en l'honneur de saint Maximin plutôt que pour sainte Marie-Madeleine.

A vrai dire le titre lui-même qui l'accompagne dans la collection des *Vies* de Montpellier, quoiqu'il nomme d'abord Madeleine, semble encore plus se rapporter au saint Pontife et au terme du voyage de celui-ci : « *Relation racontant comment la B. Marie-Madeleine parvint dans la Province d'Aix.* » Au moins est-il que c'est de saint Maximin qu'on parle d'abord, de son mérite, de sa vie à Aix. La naissance de Madeleine est passée sous silence. Il n'est pas question de Lazare, ni de Marthe. De ce que leur Sœur a fait en Provence même, il n'en est fait mention que tout autant qu'Aix est en cause et qu'il le faut pour narrer la vie de saint Maximin. De sa mort il n'en est raconté que ce qui a trait au ministère du

¹ Voir dans Faillon, I, col. 416 et suiv.

² Nous avons mentionné dans l'inventaire du chapitre d'Aix de 1334 un livre *Unus, B. Marthe et sancti Maximini*. Serait-ce un de ceux que cite B. Gui ?

pontife et à son ensevelissement. Par ailleurs on s'étend sur ce qui touche au premier apôtre d'Aix, même sur sa mort et sur sa sépulture qui seraient pourtant des hors-d'œuvre, particulièrement dans un abrégé si succinct, si c'était vraiment la vie de la B. Marie-Madeleine qu'on eût eu primitivement l'intention de raconter.

Mais si c'est Aix ou pour Aix que l'abrégé de la *Vie*, non pas de sainte Marie-Madeleine, mais de saint Maximin a été composé, soit pour lire au réfectoire des Moines, soit pour les Matines de la fête du saint Pontife, on comprend d'autant mieux qu'il n'y soit qu'incidemment question de la vie de sainte Madeleine, que les trente dernières années de son existence se sont écoulées loin d'Aix, que sa glorieuse fin a eu un autre théâtre qu'Aix, que ses reliques enfin sont toujours demeurées en dehors d'Aix ; on comprend que, même lorsqu'il s'est agi de la fête de Marie-Madeleine, vu qu'en celle de saint Maximin on avait déjà raconté de sa Vie ce qui intéressait Aix, on se soit d'abord contenté, comme d'ailleurs les autres églises s'en contentaient alors, de ce que dit l'Évangile et des homélies de saint Grégoire ; on comprend enfin que lorsque se sont rouvertes ou reconstruites les cathédrales et les abbayes fermées ou détruites par les Sarrasins, elles aient tenu à emprunter les leçons de saint Odon apportant des détails sur la vie de la grande Sainte pour en composer les nouvelles leçons de l'office du 22 juillet, et qu'Aix ait fait de même dans son nouvel office de sainte Madeleine, tout en maintenant les anciennes leçons de l'office de saint Maximin en son Lectionnaire du xiv^e siècle et les livres de chœur qui sont venus après.

Quoiqu'il en soit, à cause des raisons que nous avons tâché de mettre en lumière, nous ne serions pas éloigné d'opiner pour la fin du v^e ou le commencement du vi^e siècle comme date probable de l'abrégé et de la *Vie* perdue de saint Maximin. C'est l'époque où l'on sort des persécutions, où l'on sculpte les sarcophages de l'oratoire qui renferme les reliques du saint Pontife et de Celle qu'il y ensevelit, où l'on commence à régulariser le culte et la liturgie¹. D'un autre côté, la

¹ C'est l'époque où saint Césaire évêque d'Arles s'occupe spécialement du saint Office dans son Eglise. Qu'on compare d'autre part le style de l'abrégé qui nous occupe avec les expressions et les tournures employées, dans ses écrits, par le grand Pontife, l'on ne pourra s'empêcher de rencontrer de nombreuses ressem-

Vie de sainte Marie-Madeleine que mentionne la lettre de saint Didier à Aspasia serait du vi^e, tandis que la *Vie des amis du Christ Jésus, Marie-Madeleine, Lazare et Marthe*, est du ix^e.

*
* *

Qu'il nous soit permis à la fin de cette étude consciencieuse et nous pensons aussi impartiale, de tirer les conclusions suivantes :

1^o Les Grecs n'ont pas de tradition sérieuse. Ils n'ont jamais su dire, si non par des assertions changeantes et contradictoires, où, après l'Ascension, ont vécu et sont morts Marie-Madeleine, Lazare et Marthe. Les Latins au contraire ont une tradition immémoriale, universelle, constante, appuyée sur les monuments paléographiques et épigraphiques les mieux établis. La fête de sainte Marie-Madeleine ne parut chez les premiers qu'au x^e siècle. Ils l'auront empruntée aux seconds.

2^o La relation des moines de Vézelay au xi^e siècle, loin d'être le point de départ de la tradition de Provence, la trouve au contraire et la constate établie de temps immémorial.

3^o La tradition de Provence, loin d'être flottante au xi^e siècle, se montre dans son épanouissement non seulement au xi^e mais au ix^e et probablement au vi^e ou au v^e siècle.

4^o Le pèlerinage de la Sainte-Baume est trouvé en plein exercice par l'histoire, au xii^e siècle, et le séjour qu'y a fait Marie-Madeleine est raconté dans ses détails au ix^e par le Martyrologe anglo-saxon, dit du Roi Alfred.

5^o La découverte des reliques de sainte Marie-Madeleine, en 1279, est entourée de toutes les garanties désirables de vérité et d'authenticité et montre que, si à Vézelay on avait des reliques de sainte Marie-Madeleine, à Saint-Maximin on n'en possède pas moins le corps et la tête.

6^o Les tombeaux de Saint-Maximin ont toujours servi à renfermer les saintes reliques. Ils remontent au v^e siècle. Quant aux murs de la Crypte qui les conservent, ils appartiennent au berceau même du christianisme.

7^o Du temps de saint Didier de Cahors, au commencement

blances. Ne sont-ce pas là encore des indices pour fixer la composition de cet abrégé et à cette époque et en ces régions ?

du VII^e siècle, on connaissait en Provence et ailleurs une *Vie* de sainte Marie-Madeleine. La *Vie des amis du Christ Jesus, Marie-Madeleine, Lazare et Marthe* est du IX^e. Une *Vie de saint Maximin* existait probablement au commencement du VI^e ou à la fin du V^e siècle ; et il nous en reste un abrégé vraisemblablement aussi de cette époque, et qui contient, ainsi que la *Vie* précédente une allusion aux communications angéliques et par conséquent à la vie extraordinaire de Marie-Madeleine à la Sainte-Baume.

8^e et finale conclusion :

Il nous paraît certain, autant qu'une tradition d'ordre humain peut l'être, que le corps de sainte Marie-Madeleine se trouve dans la crypte de l'église de Saint-Maximin, et il est très probable que la Sainte vécut à la Sainte-Baume et qu'elle mourut à Saint-Maximin.

*
* *

Telles furent, dans le passé, les conclusions, celles du moins qui correspondaient aux données scientifiques de leur époque, des princes de la critique. Le P. du Sollier, Noël Alexandre, Pagi, Dom Bouquet, Thomassin, Baronius, Dom Vaisseste, les Auteurs de l'art de vérifier les dates, les Bénédictins du Nouveau Traité de diplomatique, de Belzunce ¹, etc., n'hésitèrent pas à admettre la vérité de la découverte et l'authenticité de l'inscription des reliques à Saint-Maximin ainsi que l'apostolat en Provence de Marie-Madeleine.

Depuis on n'a pas réfuté, que nous sachions, le fond de leur démonstration. Tout ce qui a été découvert en ces derniers temps par la critique contemporaine, la paléographique et l'épigraphie, s'il a dévoilé le faible de bien des points de l'édifice traditionnel échafaudé par les siècles, du moins n'en a pas renversé la base, ni les assises principales et lui a apporté en définitive l'appoint de leur concordance, sinon toujours de nouvelles et directes démonstrations.

¹ Nous avons eu l'occasion d'en citer, parmi les contemporains et non des moindres. Ajoutons que M. Ulysse Chevalier, après sérieux examen assurément de la question, a inséré la notice suivante dans son *Répertoire des sources historiques*, col. 1500. Marie (sainte) Magdeleine (de Magdalum) en Provence, 1^{er} s. Jul. 22; à Marseille (à Vezelay ?)

Quant à la croyance générale, elle ne s'est guère émue des attaques contraires.

L'illustre compagnie de Jésus a laissé les quelques érudits qui, dans son sein, croient mieux servir la vérité historique en faisant comme table rase des travaux de plusieurs et non des moins savants de leurs frères aînés, s'exercer à leur ingrat labeur, mais pour elle, elle n'a cessé de reconnaître, d'admirer, d'exalter et de venir visiter Marie-Madeleine de la Sainte-Baume et de Saint-Maximin.

Les Bénédictins, les Chartreux, les Carmes, les Trappistes, les Franciscains, les Sulpiciens, les Maristes, les Salésiens, les divers Instituts des Frères enseignants — nous n'avons pas besoin de citer les Dominicains, les séculaires gardiens des saintes reliques — tous les Ordres, anciens et modernes, les évêques, les prêtres, les plus élevés comme les plus humbles parmi les fidèles, n'ont cessé de se tourner vers la Pénitente incomparable, l'incomparable chef-d'œuvre de la grâce rédemptrice.

C'est que si Marie-Madeleine n'est pas la sainte proposée par saint Grégoire à l'admiration de l'église, la sainte vénérée à la Sainte-Baume et à Saint-Maximin, chantée par la liturgie romaine, la liturgie des Ordres religieux, l'église d'Occident tout entière, on ne trouve plus cet « *Astre mineur*, dont parle le B. Albert le Grand, placé dans le firmament des âmes pour éclairer les pauvres pécheurs » ; on ne trouve plus celle « dont toute la terre doit publier l'onction » d'après la prophétie de l'éternelle vérité ; on ne trouve plus la vie une, immolée, admirable qui a éclairé, vivifié, sanctifié tant de vies humaines. L'enseignement de l'église se serait-il basé sur de fausses données, et la piété des fidèles n'aurait-elle eu que l'illusion pour nourriture ¹ ?

Non, et le *Te Deum* du petit office de sainte Marie-Madeleine chante depuis longtemps, toujours avec la même conviction.

« Les rois et les peuples, les vieillards et les enfants vous vénèrent. Les pieux pèlerins et tous ceux qui pleurent leurs

¹ Quoiqu'on ait pu en dire, en effet, l'église enseigne les fidèles par sa liturgie dans la *légende* de ses saints — et légende veut dire chez elle *lecture qui doit être faite* et non pas fable — ainsi que dans ses prières. Sans doute elle ne répond pas des détails, ni de tel ou tel enseignement particulier, elle n'en présente pas moins l'enseignement dans son ensemble comme édifiant et respectable.

péchés vous adressent leurs prières. Tous vos serviteurs proclament votre gloire, d'une voix qui ne saurait se taire... O vous, le modèle de la pénitence... nous louons votre nom béni, saint et couvert de gloire. Que votre miséricorde, o notre souveraine, s'exerce donc envers nous, afin que nous ne soyons jamais confondus. Amen ¹. »

¹ Petit office de sainte Marie-Madeleine, attribué, mais sans preuves, à Charles II de Provence.

APPENDICE

Clément d'Alexandrie.

Pédagog., lib. II, c. VIII, t. .

Coronarum et unguentorum usus non est nobis necessarius : ad libidines enim et voluptates impellunt, maxime cum nox prope est. Scio quod cum unguenti alabastrum ad sanctam cœnam mulier attulisset, unxit pedes Domini, et eum delectavit...

Sed mulier quidem quæ Verbi *nondum fuerat particeps* (erat enim *adhuc peccatrix*), eo quod apud se esse pulcherrimum existimabat, nempe unguento honoravit Dominum : itaque etiam ornamento corporis, nempe capillis suis, abstersit unguentum quod redundabat, libans Domino lacrymas pœnitentiæ ; propterea ejus *peccata dimissa sunt*.

II'

Relation des religieux de Béthanie touchant la vie de leur patron saint Lazare et son épiscopat à Marseille.

(Ancien Bréviaire des Religieuses de Saint-Sauveur de Marseille, d'Autun, etc.)

Post Christi ascensionem ad cœlos, Lazarum fuisse cum apostolis conversatum libri memoriales qui usque ad tempora nostra decurrerunt fideli professione testantur. Postmodum vero (sicut a majorum scriptis accepimus), cum Jerosolymorum rexisset Ecclesiam, urgente persecutionis articulo ad Cypri insulam (sicut legimus) transmigravit. Ubi per annos aliquot digne Deo sacerdotium administrans, invi-

tante Deo, qui beatum Lazarum ad meliora servabat, navim ingressus et mare transcurrens, Massiliam appulit nominatissimam totius Provinciae civitatem. Ibi suscepti sacerdotii vices agens, Deo (cui se totum mancipaverat) in sanctitate et justitia deservivit, ubi post multas molestias praesentis vitae quas pro Christi sui dilectione pertulerat, capite truncatus primo die calendarum septembris temporales miserias aeternis gaudiis commutavit.

III

Manuscrit du monastère de Scété.

Patrol. græc., t. XXIV, col. 627, note 47.

« Accepit manum sacerdotalem (scilicet ordinationem sacerdotalem), apostolorum Roma civitas, et tota Italia, atque Hispania ac Britannia et Gallia cum reliquis aliis regionibus finitimis, a Simone (al. ab ipso Simone) Cepha, qui ascenderat ab Antiochia, et fuit præceptor ac rector in Ecclesia quam ibi ædificaverat, et in finitimis ejus. »

IV

Leçons pour la fête de sainte Marie-Madeleine extraites d'un bréviaire Dominicain vers 1250.

Bibliothèque de la Minerve à Rome.

Lectio prima. — Beata Maria Magdalene et Martha et Lazarus ex nobili et regali progenie syro patre et eukaria matre nati, a beato maximino discipulo domini baptizati fuerunt? et magdalum castrum quod est secundo miliario a genezareth, et bethaniam quæ est iuxta iherusaler, et magnam ierosolymarum partem possidentes, ita sibi invicem diviserunt? quod m. Magdalum a quo et Magdalene nuncupata est, et lazarus partem iherusalem, et martha bethaniam proprio possiderunt.

Lectio ij. — Cum autem Maria delitiis corporis se totam exponeret, et lazarus militie plus vacaret, Martha prudens etiam partes fratris et sororis suo sensu et probitate gubernans militibus et famulis suis

copiose necessaria ministrabat, et dominum cum discipulis suis et alios pauperes sustentavit, et post ascensionem domini residuum ante pedes apostolorum in commune divisit.

Lectio iij. — Quo vero tempore dominus noster predicabat, maria sic erat exposita corporeæ voluptati, quod jam non solum nomen, sed etiam cognomen suum perdiderat, et peccatrix consueverat appellari¹. Cum vero post missionem spiritus sancti, crescente numero fidelium, cresceret infidelis crudelitas judeorum, at tñ ut eos multis modis affligerent, et a terra per mare sine remis et velis et cœteris alimentis expellerent. Beatus maximinus cum lazaro et sororibus ejus et multis aliis transfretantes regente dño marsiliam devenerunt.

Lectio iiij^a. — Postmodum aquensem cum civitatem cum adjacenti provincia verbis et miraculis convertissent beata Magdalena soli deo vacare cupiens, in quadam rupe excelsa quatuordecim fere milibus a massilia plusquam triginta duobus annis hominibus ignota permansit. Horis vero septem canonicis cotidie ibi manibus angelicis in cœthera ferebatur : et sic, post angelicas melodias dei laudibus plenissime saciata ad locum illum ab angelis reportabatur.

Lectio v^a. — Tunc temporis cum quidam heremita penitentie datus rupem juxta prædictam cellulam collocasset : vidit angelos ad rupem illam descendentes et beatam Magdalenam in altum levatam post hore spatium referentes. Cum autem illuc admirans accessisset, invenit eam. Ipsa autem quœnam esset eidem indicans ù rogavit eum ut enarraret beato maximino ? et rogaret ut sequenti dominica hora matutinarum ecclesiam suam solus intraret ? et ibi eam inveniret subvectam manibus angelorum.

Lectio vj^a. — Veniens ille narravit omnia maximino. Ille mirans et gaudens, hora prædicta ingreditur ecclesiam ù et beatam magdalenam a terra duobus cubitis elevatam inter angelos intuetur. Cum autem accedere trepidaret ù jussu ejus alios convocavit. Et accipiens sacram communionem ab episcopo ù ante altare orans cum lacrymis, cunctis videntibus expiravit. Tu autem...

¹ Il n'est pas question ici de la conversion de sainte Madeleine. Peut-être parce que, au 3^e nocturne, on lit l'Évangile : *Rogabat iesum.*

V

*Témoignage de Durand de Mende touchant l'autel et l'église de
N.-D. de la Mer.*

Rationale divinatorum officiorum.

Verumtamen] in Exodo legitur Dominum præcepisse fieri altaria de lignis setim, quæ sunt imputribilia, et altare Laterani ligneum est, Salomon quoque fecit altare aureum prout legitur in III Reg. vii, 48. Sed illa facta sunt in figura; et in comitatu Provinciæ in castro sanctæ Mariæ de Mari est altare terreum, quod ibi fecerunt Maria Magdalene et Martha, et Maria Jacobi, et Maria Salome.

VI

Charte de Rostang de Fos.

Circa 1070. Albanès Gallia Christiana novissima. Provincia Aquens, Instrum. I.

Notum sit autem vobis, fratres, quoniam sanctus Maximinus, qui fuit unus de septuaginta duobus discipulis Salvatoris, et beata Maria Magdalene, que lacrymis suis pedes ejusdem Domini lavit et unguento perunxit, et sanctus Lazarus, quem quatrduanum idem Salvator resuscitavit, post passionem Domini de Jerusalem discedentes per mare, navigando Massiliam venerunt, ibique Massilienses sanctum Lazarum retinentes episcopum Massilie constituerunt, sanctus vero Maximinus cum beata Maria Magdalene usque ad Aquensem civitatem pervenit, quem Populus Aquensis ibidem archiepiscopum constituit. Ipse autem Deo perfecte serviens, in eadem civitate ecclesiam in onorem sancti Salvatoris et sancte resurrectionis construxit; altaria propriis manibus consecravit, reliquias de sepulchro Domini, et alias nobis] innotas, in ecclesia abscondit. In qua, dum vixit, Salvatori serviens cum sancta Maria Magdalene, in pace quievit, Sepulchrum utriusque apud nos. Nunc autem, quia tantum est parva ecclesia quod vix decem possit capere homines ad orandum, nos majorem incepimus construere ecclesiam, in qua vos et alii venientes, spaciose possitis manere, et vigilias vestras sancto Salvatori licenter reddere. Sed quia quod incepimus nullo modo, sine adjutorio vestro, perficere possemus, pro amore

sancti Salvatoris, et sancti Maximini, et sancte Marie Magdalene vos rogamus, ut unusquisque vestrum quantum poterit tribuat.

Biblioth. de la ville de Marseille. Ms. 1490, fol. 616.

VII

Charte de Pierre archevêque d'Aix.

1092? Albanès Ibid. Instrumentum. II.

Ad noticiam cunctorum fidelium pervenire volumus sedem Aquensis ecclesie in honore sancte Marie consecratam, cum oratorio Sancti Salvatoris nostri Dei et baptisterio beati Johannis destructione gentilium, cum eadem Aquensi civitate per multa curricula annorum in solitudine permansisse. Miseratione igitur divina a quibusdam religiosi idem locus, ob amorem et reverentiam illius venerabilis oratorii, videlicet Salvatoris nostri, cepit habitari.

Archives des Bouches-du-Rh. Fonds de Saint-Sauveur d'Aix.

VIII

*Biblioth. Mejanes. Aix Mss. 7, fol. 3. Evangélique Albanès,
Gallia Christ. noviss, Aix. Instrumentum. IV.*

Noticia consecrationis sancti Salvatoris Aquensis noviter constructa
7 Augusti 1103.

Anno Domini nostri Jesu Christi millesimo C^o III^o domnus Petrus Aquensis archiepiscopus, congregatis quibusdam episcopis apud Aquis, videlicet domno Gibilino Araletensi archiepiscopo, et Petro Cavellencensi episcopo et Berengario Forojuliensi episcopo, et Angerio Regensi episcopo, una cum consilio clericorum suorum videlicet Fulconis prepositi, et Hugonis archidiaconi, et Bermundi sacriste, et archipresbyterorum Guntridi et Petri, et Chanonicorum Norberti, Petri, Hugonis, Villelmi, Giraldi et aliorum, quorum nomina, timendo moras, non enumeramus, statuit consecrare ecclesiam Domini Salvatoris noviter fundatam inter duas ecclesias, videlicet versus septentrionem ecclesiam sitam versus meridiem vero ecclesiam beati Johannis positam; Oratorio quoque ejusdem Domini nostri Salvatoris versus orientem constructo. Hanc denique conse-

crationem domnus Petrus archiepiscopus, tantorum religiosorum virorum, quorum superius nomina enumeravimus, auctoritate munere voluit, quatenus venerabilis ecclesia gloriosi Salvatoris, a venerabilibus viris consecrata in posterum per infinitum venerabilius veneraretur. Sed quoniam *earumdem ecclesiarum* quæ superius exaravimus *beatus Maximinus et beata Maria Magdalena* primi *fundatores extiterunt* in eadem ecclesia Salvatoris a supradictis religiosissimis viris *in honore beati Maximini et beatae Mariae Magdelenae altare dedicatum est*. Cujus consecrationis diem in hac præsentī pagina describimus videlicet VII idus Augusti, quatenus futuris temporibus absque ulla dubitatione, in ecclesia illa dies ista annuatim celebretur.

IX

Relation de Salimbène

Dans Albanès, Convent royal de Saint-Maximin, p. 16.

Spelunca vero sancte Marie Magdalene, in qua XXX ta annis penitentiam fecit, per XV miliaria a Massilia distat. Et in illa, una nocte dormivi, immediate post festum ipsius. Et in altissimo monte saxoso, adeo grandis, secundum meum iudicium, si bene recordor, quod mille homines caperet. Et sunt ibi altaria tria, et stillicidium aque ad modum fontis Silœ; et via pulcherrima ad eundem; et exterius, quedam ecclesia prope speluncam, ubi quidam sacerdos inhabitat. Et supra speluncam, tanta adhuc est altitudo montis, quanta baptisterii Parmensis altitudo conspicitur. Et spelunca in illo monte ita elevata est a superficie terre, quod tres turres Asinellorum de Bononia, secundum meum iudicium, si bene recordor, illuc attingere non possent; ita quod arbores grandes que inferius sunt, apparent urtice, seu salvie campi. Et quia regio illa, sive contrata, adhuc est tota inhabitabilis et deserta. ideo mulieres et nobiles domine de Massilia, cum illuc, causa devotionis vadunt, ducunt secum asinos oneratos pane et vino et turtis et piscibus, et comestibilibus aliis quibus volunt.

X

Inscription trouvée dans le sarcophage de saint Sidoine.

Texte des évêques.

(B. Gundonis Chronica, Sanctoralis, Pagi. Critica 716, etc.)

Anno Nativitatis Dominicæ DCCX,VI mensis decembris, al DCCXVI merse decembri, in nocte secretissime, regnante Odoyne,

ou Odoïno piïssimo rege Francorum, tempore infestationis gentis perfidæ Sarracenorum translatum fuit corpus hoc carissimæ ac venerandæ beatæ Mariæ Magdalenæ, de sepulchro suo alabastri in hoc marmoreum, timore dictæ gentis perfidæ, et quia secretius est hic, amoto corpore Sedonii, ou Celidonii ou Sidonii¹.

XI

Témoignage du cardinal Philippe de Cabassolle.

Mss. de la bibliothèque du roi, 1072, fol. 55 et seq.

Cum suis communicato salubriori consilio, rimatur annales, perlegit historias, senes interrogat... antiqua recenset. Unde extemplo... per sacrarii plateas et angulos quærit. *Cum igitur juxta sepulcrum sacratissimæ Dilectricis matura deliberatione effodi profundius debuisset, inter alia lapidea monumenta, in solo arido, exuens se regiam clamidem, bidentemque accipiens, fodit terram.* Et versata gleba, latam foveam crebris sulcibus, pius rex, propriis manibus concavavit, ut totus madidus præ sudore, guttas accumulando guttis, velut imbres diffundebat aquosas. — Dum vero ad hæc totus intendere... cum mirabili studio terram verteret, in qua erat, nutu Dei unanimiter qui aderant excutientes, aperuerunt quoddam marmoreum sepulcrum *infimius, ad eminentioris alabastri dexteram*, ubi prius quam frui visione sacri corporis mererentur, mira fragrantia inde progrédiens, universos astantes, miro replevit odore, quæ latere non patitur, sed deducere cogit in publicum insigne thesaurum sanctissimi corporis, quod latebat introrsum.

Ecce, mira dispositione divina modici corticis suberei particula vetusta nimium et antiqua, sepies assistentium occurit præ manibus, ad palpandum. Sed ex inadvertentia relinquebatur inspecta. Demum repulsionibus iteratis, devenit ad piïssimi regis manus. Qua palpata, Dei ordinatione, seu nimia vetustate, confracta in partes, absolutum chirographum exhibuit, quod celabat; depositionis corporis beatissimæ Magdalenæ, ibi fore secretius, Sarracenorum metu pigramata continens : Odoyno piïssimo rege Francorum regnante.

Repertis, igitur, sacratissimi corporis immenso prælibato thesauro, et signo tutissimo in eodem, videlicet virente ramusculo palmitis, progrediente de sacratissima lingua ejus, qua apostolorum apostola,

¹ Voir Mgr Bellet. — *Les Origines...* 1^{re} édit, p. 170.

Christum resurrexisse a mortuis, apostolis nunciavit, et gentibus prædicavit : Rex devotus lacrymarum quodammodo pluvia lavacrum devotionis condit, ut ad fletus intensos astantes induxerit et plorantes ad singultus moverit duriores. Cum diligenti vero cautela firmato et sigillato sepulcro, a translatione, pro tunc, extitit supercessum.

Succedente vero satis vicino tempore...[videlicet tertio nonas maii, anno Domini millesimo, ducentesimo, octogesimo... (rex) vocatis tam regni quam Provinciæ prælati, comitibus et baronibus, nec non religiosorum, et militum et procerum, quod tunc gesta regia consultabant, multitudine copiosa, et aliorum nobilium, qui lateribus regis occupati, speciali prærogativa magistratuum paæfulgebant : mandavit, recognitis et demum in ejus conspectu fractis sigillis, aperiri sepulcrum.

Dum autem prælati, pontificalibus infulati, cum reverentia et tremore corpus palparent sanctissimum : ecce, inter ipsas sacras reliquias affuit globus cereus, continens brevem cedula, in cujus describebatur litteris : ibi quiescere corpus beatissimæ Magdalenæ. Suntque omnes jocundati et populus qui occurrit, sacris reliquiis diu clausis, et ministrorum conciliis, et litteralibus epitaphiis declaratis.

.

Dum enim rex piissimus caput sacratissimum suis scriniis cum securitate portaret, Romam venit, a domino papa Bonifacio, beatissimi Maximini impetraturus capellam infra quam dictum sacrum corpus erat reconditum, proponens magnum ibi construere Jacobitarum cenobium, in Dilectricis honorem.

Tuncque cum, quodam præsagio cœlestis auspicii, sermo occurreret (intra ipsa verba colloquii, de reliquiis beatissimæ Magdalenæ) ut rex caput cum scriniis afferre mandibulam, in Lateranensi sacrario se habere suis sermonibus affirmarent : motus ope dispensationis divinæ, mandat pontifex adportari utrumque, pollicens nullam se violentiam illaturum, etiam in sintilla sacri capitis retinenda...

Frontisque ambitus sua eminenti specie veritatem indicat per figuram. In cujus dextro limite, supra situm temporis, ex sacro tactu magistri, ipse cujus est naturalia quæque posse dissolvere, putribiliaque servare, contra statuta legis naturæ, carnem a corruptione servavit, ubi character sacræ manus impressus aperte patet, intuentibus universis.

Et at veritatem ampliori firmitate corroborans, adduco summorum pontificum Bonifacii VIII, Benedicti XI et XII Joannis sacra oracula,

qui suis bullatis apicibus [profitentur, ipsum corpus sanctissimum esse veraciter in monasterio beatissimi Maximini, ubi habentur ipsa rescripta; in quorum altero, idem Bonifacius, assertive affirmans, corpus sanctissimum ipsasque sacras reliquias ibi esse, subjungit de *prædictis se multa fide oculata vidisse.*

XII

Témoignage de Bernard Guidonis.

Chronica. Bibliothèque du roi.

Anno gratiæ Jesu Christi M^o CC^o LXXIX, die VI mensis decembris, Karolus princeps, filius Caroli regis Siciliæ, comes Provinciæ, post vero rex Siciliæ, corpus sanctæ Mariæ Magdalenæ perquisivit tam sollicite quam devote, in illo sancto oratorio, in quo sanctus Maximinus, unus ex septuaginta discipulis Domini Jesu Christi, venerandus protopresul Aquensis, olim tradiderat sepulturæ, sicut in antiquis et authenticis gestis utriusque latius continetur, in villa quæ ab ipso denominata pontifice, nunc Sanctus dicitur Maximinus. Apertisque omnibus tumulis qui erant in utroque latere hinc et inde, *nec non effossa humo, quæ erat in medio solo*, in oratorio memorato, inventum est corpus sanctissimæ Magdalene, non quidem in tumulo de alabastro, in quo primum conditum fuerat, qui adhuc ibi cernitur, cum historiis et sculpturis, sed in alio tumulo marmoreo, ibidem ex regione, ad dexteram introeuntibus collocato, cum ingenti odoris fragrantia, tanquam si aperta fuisset suavium aromatum apotheca, consequentibus signis, et multis miraculis gloriosis. Ex ejus lingua sacratissima, adhuc tunc suo capiti et gutturi inhærente, radix quædam cum ramusculo fernicli (ou funiculi) exhibat et exterius prominebat in longum; quam qui præsentés erant admirantes, suis oculis clarius conspexerunt, et ab ipsorum aliquibus relatione fidei et devota, ego ipse qui hæc scribo, sæpius audivi. Hæcque radix, cum ramusculo, divisa postmodum in particulas, adhuc in diversis locis pro reliquiis observatur.

In eodem quoque tumulo, juxta sacrum corpus, ad assertionem, et in testimonium perspicuæ veritatis, cartellus quidam vetustissimus, conclusus in ligno quodam, disposito pro conservatione a putrefactione, reperiens fuit, continens hanc scripturam...

Hunc cartellum vetustissimum legi ego ipse, qui hæc scribo, et vidi ibidem in sacrario reservari in testimonium veritatis.

Memoratus autem princeps et comes Carolus, postmodum vero rex Siciliae; præmissis omnibus perscrutatis diligentius et inventis, eo vocatisque post modum et præsentibus Narbonensi, Arelatensi et Aquensi archiepiscopis et præsulibus aliis episcopis, abbatibus et religiosis, ac nobilibus suis, cum clero et populo congregato, die ad hoc statuta, videlicet III^o nonas maii, anno Domini M^o CC^o LXXX, levarit inde sacrum corpus beatæ Magdalene; et in capsula pretiosa, ex auro et argento, et lapidibus pretiosis primitus præparata, digno cum honore locavit.

Caput vero ipsius, postmodum in theca pretiosissima, ex auro puro, et lapidibus pretiosissimis, miro ac decoro artificio fabrefacta, introclusis, ubi devote caput et corpus conservantur et venerantur, et miraculis evidentibus declarantur.

Tunc etiam reperta fuit per eundem Carolum, cum prælatis, in tumulto memorato, scriptura alia vetustissima in quodam cartello, in cera exterius undique cooperto, quæ præ vetustate vix legi potuit, quæ talis erat : Hic requiescit corpus Mariæ Magdalene...

Miroir sanctoral.

Mss. de la bibliothèque du roi, 5406.

.....
Tuncque reperta fuit per eundem Carolum cum prælatis in tumulto memorato scriptura alia vetustissima in quodam cartello incluso in quodam globo rotundo, de cera antiquissima, qui præ vetustate vix legi potuit; qui talis erat : Hic requiescit corpus Beatæ Mariæ Magdalene...

XIII

Office de la Translation de sainte Marie-Magdeleine.

LECTIO VI.

Acta Sanctorum XXII juli.

Verum si inventas reliquiarum margaritas propius inspiciamus, beatæ Magdalene caput, adhuc suis ossibus constans, pœnitentiam inspirat; et cum mortua corpora horrorem incutere soleant, illud amorem et venerationem mirabiliter infundit. Maximum autem micat in hoc capite miraculum, nam quasi Magdalena dixisset morti, quod olim Christus dixerat Magdalene : Noli me tangere : non est ausa

mors contingere eam partem quam Salvator suis digitis consecraverat, et adhuc signa vitæ retinere videtur, quod vel solum reliquiarum veritatem affatim comprobaret. Manserunt præterea inviolati, et in pixide asservantur beatissimi capilli quos iudicis et Salvatoris sui pedibus tanquam retia et vincula amans illa pretiosa sanctissime audax iniecerat; ita ut quas invenimus reliquias Magdalenæ, partim ipsius Salvatoris reliquiæ, propter reverentiam contactus, censi possint; qui utinam Magdalenam vere imitandi unicuique aliquando dicat: *Remittuntur ei peccata multa, quoniam dilexit multum.*

XIV

Première Bulle de Boniface VIII.

Archives du couvent de saint Maximin. Armoire 1, sac. 1.

.
Nos igitur attendentes, quod tu eximiam devotionem a te habitam ad præfatam sanctam, ex eo præcipue *per operis evidentiam ostendisse dignosceris, quod olim, dum incertus existeret locus, ubi sepultum fuerat corpus ipsum, ad illud inquirendum, et inveniendum, efficax studium impendisti, et tandem eodem invento ipsum in dicta ecclesia fecisti cum debita devotione ac reverentia, conveniente ad hoc cleri et populi partium illarum copiosa multitudo, tumulari: ac intendentes in hac parte favorabiliter annuere votis tuis, præcipue cum de prædictis multa fide viderimus oculata, prælatam ecclesiam, cum domibus, officinis et vacuis aliis sibi conjunctis, nec non thesauro, reliquiis, ornamentis ecclesiasticis, ac omnibus oblationibus eidem ecclesiæ proventuris, sic ad præfatum ministerium specialiter deputamus, ut licentiam habeas prioratum inibi de ordine Fratrum Prædicatorum, sub ipsius ordinis approbata observantia regulari, cum illo fratrum numero, qui tibi expedire videbitur ordinandi.*

XV

Vie contemporaine de l'invasion des Sarrasins.

Mss. de la bibliothèque du roi, n° 101.

.
Cœterum, veridica multorum relatio, eam cum beato Lazaro, fratre suo, atque beata Martha sorore sua, habet discessisse, ingruente

persecutione plebis judaïcæ, sicut et reliqui apostoli. Ipsa quoque vere Apostola Apostolorum, relictis illis, sicut apostolus dicit : Quoniam verbum Domini respuistis et indignos vos judicastis ; ecce convertimur ad gentium populos ; ubi marisliæ portus habebatur Marsiliæ civitatis, finibus devenit.

Ubi reliquorum sanctorum vallata contubernio, cum quibus illa erat grata societas, *sicut apud incolas loci illius antiquorum scriptis retinetur, et universorum hodicque narratione confirmatur*, ad prænominatam etiam urbem, verbi divini gratiam spargendam gentibus, devenit.

Sed quia muliebri sexui noverat prohibitum, publicis auditibus, non debere divinum inferre sermonem, ad peragendum illud opus idoneum *fratrem adhibuit Lazarum* ; ut sicut ille spiritu et corpore, a Christo Domino resurrectionem promeruit obtinere, ita populos ad vitam spiritaliter suscitaret.

Postea vero *ad locum quem prius delegerant* regressi, divino operi diutissime insistentes, præsentis vitæ finem præclaris virtutibus adipiscentes, æternæ vitæ gaudiis inlati, ejus quem potissimum dilexerant faciem contemplantur.

Monstratur autem adhuc in loco ubi corpora sanctorum tumultata noscuntur, ecclesia in honore beati Maximi¹ confessoris, præfatæ civitatis antistitis mira magnitudine pererecta, quæ multis virtutibus illorum decorata, quamvis Saracenorum violentia illud in quo est regnum maneat permaxime desertum horum parietum tamen adhuc subsistit decore.

XVI

Lettre de saint Didier ou Géry, évêque de Cahors.

vii^e siècle.

Desiderius episcopus Aspasie Abbatisse. lacrymis tuis hactenus motus *hanc tibi historiam* de Evangelio *egregie illius fæminæ* destinavi... In hoc historia continetur et *magnum pœnitentiæ fructus* et *impletum in cælis gaudium coram angelis sanctis*, cum illa quæ fuerat *ante peccatrix*, meruit suis lacrymis promereri spem salutis. Epistola XIV. — *Patrologie latine*, t. LXXXVII.

¹ Pour Maximini.

XVII

Vita Christi Jesu Marie Magdalene, Lazari et Marthe.

Mss. de l'Ecole de Médecine Montpellier, n° 1, collect. en 6 vol. *Vite Sanctorum*, t. III, fol. 117-139.

CAPITULUM XXXVII

UtXXIII seniores gallias et hispanias sortiuntur.

Igitur æquoris undas ingressi, cum gloriosa Dei *dilectrice* Maria Magdalena, ac sorore ejus Martha beatissima ¹, sanctus archipræsul Maximinus, et beatus Parmenas, archidiaconus, episcopi quoque Trophimus, *frontinus* ², Eutropius, nec non et reliqui duces christianæ militiæ, flante Euro, Asiam relinquentes, inter Europam et Africam, per mare Tyrrhenum, et circum versus descendentes, urbem Romam totamque Italiam a dextris relinquentes, nec non et Alpes, quæ, a Ligustico sinu et mari Gallico exsurgentes, orientem versus sinu *liguri* terminantur in mari Adriatico, prospero cursu applicuerunt a dextris, in provincia Galliarum viennensi, apud civitatem Marsiliam, ubi mari Gallico Rhodanus recipitur. Ibi, invocato magno mundi principe Deo, provincias regionis ad quam eos Spiritus appulerat inter se, eodem inspirante, partiti sunt; moxque profecti prædicaverunt ubique, Domino cooperante et sermonem confirmante, sequentibus signis. Sed enim rex virtutum dilecti dilecti dedit verbum evangelizantibus virtute multa, qui speciei domus Dei dedit dividere spolia fortis armati. Sortitus est sanctus archiprocsul Maximinus Aquensem, metropolim provinciæ Narbonensis secundæ, in qua beata Maria Magdalene complevit cursum perigrinationis suæ; Paulus Narbonam, metropolim provinciæ Narbonensis primæ; Austregisilus Bituricam, metropolim Aquitaniæ primæ; Hircœnus Lugdunum, metropolim Lugdunensis *prime*; *Gratianus turonâ metropolim Lugdunensis tertie*; Sabinus et Pontentianus *Senones*, metropolim Lugdunensis quartæ; Valerius Treverim, metropolim Belgicæ primæ; Feronicus Bisuntium, metropolim provinciæ maximæ Sequanorum; Eutropius Sanctonas, urbem Aquitaniæ se-

¹ Dans le chapitre précédent il est dit :

Inter quas venerabilis hospita Filii Dei Martha beatissima, reverendissimo fratre ejes Lazaro tunc apud Cyprum pontificante, sororis suæ vestigia secuta est...

² Les mots en italiques sont ceux qui dans le texte de Montpellier diffèrent ou sont en plus du texte d'Oxford.

cundæ, *cujus nunc metropolis est Burdegalis*; Trophimus Arelatem, tunc metropolim provinciæ Viennensis.

Hæc decem provinciæ Galliarum iis prædicantibus crediderunt. Cæteri doctores, non reliquis septem provinciis, sed septem civitatibus provinciarum, prædicaverunt; Eutropius apud Aurasicum, civitatem provinciæ Viennensis; Frontinus apud Petragoras, urbem aquitaniæ secundæ; Georgius apud Veliacum, urbem Aquitaniæ primæ; Julianus apud Cenamanum, urbem Lugdunensis tertiæ; Martialis apud Lemovicas, urbem Aquitaniæ primæ; Saturninus apud urbem Tolosam, Narbonensis primæ, in qua precipitatus est de Capitolio, pro Christi fide; Parmenas apud urbem Avenicorum provinciæ Viennensis, cum venerabili ministra Domini Salvatoris sancta Martha *resedit*; Marcella quoque ministra ejus, Epaphras et Sosthenes, Germanus et Euchodia, et Syntex; Rothomagus, cum sua provincia Lugdunensi secunda, *quæ nunc est Normania*; Maguntia, cum sua provincia, Germania prima; Colonia, cum sua provincia, Germania secunda; Octodurus cum sua provincia, Alpium Graiarum et Penninarum; Auxitana metropolis, cum sua provincia *Novempolania*; *Ebreitorum* metropolis cum sua provincia Alpium maritimarum; *Renus* metropolis, cum sua provincia Belgica secunda, aliis doctoribus reservatæ sunt. Eorum vero qui ad Hispanias ab apostolis destinati sunt hæc sunt nomina: Torquatus, Thesiphum, Secundus, Indalecius, Cæcilius, Esicius, *Eufrasius*, Ii septem, Hispaniarum provincias septem, christianæ fidei conjunxerunt.

CAPITULUM XXXVIII

Ut Maria apud Aquas metropolim at predicationi, tum contemplationi vacavit.

Beatus igitur Maximinus Aquensem metropolim ingressus, doctrinæ cœlestis semina gentilium cordibus inspergebat, die noctuque, prædicationi et orationi et jejunio insistens ut populum ipsius regionis incredulum ad agnitionem, et cultum Dei omnipotentis perduceret. Postquam vero, prædicatione evangelica, nova fidei seges excrevit, beatus præsul Maximinus, Aquensi Ecclesiæ presidens, multis et diversis miraculorum virtutibus effulsit. Cum quo gloriosa et specialis *amica* Domini Salvatoris, in eadem ecclesia, supernæ contemplationi vacans; quippe quæ revera erat Redemptoris ardentissima electrix, optimæ partis prudentissima dilectrix, quæ, teste Deo, numquam ei ablata est, ex quo eam ad pedes Christi adeptæ est *manna ubi Deus dñus* esuriem miro modo excitabat et excitando reficiebat; dilecti

dilectoris sui allecta dulcedine, *et Domini desiderat poculo debriata* se totam secum colligens et erigens se super se, castissimi amoris calore soluta, interna gaudia degustabat; in terris adhuc posita, æthereis spatiando choris, inter angelos mente deambulans. Hæc secum. De proximorum quoque salute sollicita, propter quos occidentales orbis fines adierat, contemplationis dulcedinem quandoque seponens, incredulis interim prædicabat, vel credentes in fide confortabat melliflua mente, *mellea verba* auditorum animis instillans. Nam ex abundantia cordis os loquebatur, unde etiam omnis illius prædicatio *summa et vere divina* erat contemplatio...

CAPITULUM XXXIX

Ubi beata Martha prædicavit et de miraculis utriusque sororis.

.
Inde etiam illud inolevit apocryphum, si tamen ex toto apocryphum : cum mos sit veneficis miscere abundantius mel ut propinent latentius fel ; inde, inquam, forte inolevit illud apocryphum quod *cotidie* ab angelis in cœthera *corporaliter* sustolleretur, quod ab angelis denuo deponeretur, quod cibus supercœlestibus, quos angeli ministrarent, reficeretur. Hoc si mystice intelligatur, non omnino incredibile est. Revera enim, et sine dubio, angelorum, frequentissime refovebatur aspectu, relevabatur obsequiis, et mulcebatur alloquiis. Decuit enim, et certe decuit, ut miro modo et a sæculis inaudito Mariam consolaretur Deus totius consolationis *de celis sicutque* cui ipsa Maria, mira et a sæculo inaudita præbuit obsequia devotionis in terris. Cæterum, quod post Salvatoris ascensionem statim in heremum Arabiæ fugerit ; quod in specu sine veste latuerit ; quod numquam postea virum viderit ; quod a presbytero, nescio quo visitata vestem petierit et cætera hujusmodi falsissima sunt et a fictoribus fabularum de gestis pœnitentis Egyptiacæ mutuata. Quin et ipsi in *inicio* fabulæ suæ mendacii se accusant, Josepho *dissertissimo* historiographo narrationem suam ascribentes, cum Josephus, in libris suis *nusquam Marie Magdalene* meminere.

CAPITULUM XLV

Ubi beata Maria T^{um} vidit et sepelivit...

.
Appropinquante tandem tempore quo ejus sanctissima anima carnis ergastulo solveretur et illa atria quæ concupiscebat et in quæ

deficiebat ingrederetur Dominoque plenius jungeretur, apparuit ei Filius Dei Dominus Salvator, viditque desiderium suum : ipsum scilicet Christum Jesum cum multitudine *videlicet* angelorum ad cœlestis regni gloriam pie et misericorditer *namque* ad se vocantem : Veni, dilecta mea, et ponam te in thronum meum, quia concupivit rex speciem tuam, speciosus forma præ filiis hominum ; ut cui in terris cum hominibus conversanti, temporalis vitæ subsidia officiosa sedulitate ministrasti, ab ipso cœlestis vitæ præmia, inter choros angelorum gaudens et exultans sine fine percipias. Transiit autem specialis amica *et apostola Dñi Salvatoris* undecimo Kalendas augusti lætantibus angelis : cœlestium virtutum cohæres effecta, dignaque cum illis sempiternæ claritatis gloria perfrui, regemque sæculorum in decore suo videre. Cujus sanctissimum corpus beatus Maximinus antistes diversis conditum aromatibus in mirifico collocavit mausoleo ; ac deinde super beata membra honorificæ architecturæ construxit basilicam. Monstratur autem sepulcrum ejus, ex candido marmore continens in se sculptum qualiter in domo Simonis delictorum veniam promeruit ; simul officium humanitatis quod circa *ejus* Domini sepulturam devota exhibuit.

L

.
Vitam quoque virtutibus plenam, et passionem fratris ejus (Marthœ) beati Lazari pontificis et martyris, novo principio reservantes, quæ per dilectricem Dei Mariam Magdalenam, facta sunt miracula, referre curabimus breviter, ac primo sanctissimi Archipræsulis Maximini transitum perstringemus. Qui... intra basilicam quam super beate Marie Magdalene membra sanctissima, cum opere mirifico, construxisse retulimus, jussit... juxta beate dilectricis Dei mausoleum, sarcophagum suum collocari...

Vocatur autem monasterium illud : Sancti Maximini abbatia, quod est constructum in præfato Aquensi Comitatu, rebus omnibus, honoribusque ditatum valde. Transiit autem beatus pontifex Maximinus, sexto idus junii in cœlis feliciter coronatur.

Explicit, etc...

XVIII

In festo santi Maximini proti Aquarum Sextiarum episcopi.

LECTIO I^a

Licet plerisque relationis series, prolixioris materiæ stylo mandata, qualiter beata Maria Magdalene, divina ordinante clementia cum sancto Maximino mare transierit, et in Aquensem regni Provinciæ regionem pervenerit, velut in ipsius presulis vita digestum est, in promptu habeatur, tamen hac nostre pravitatis cedula, aliquid edere curavimus, ut ad quorum noticiam majora non pervenerint, saltem veritatis indaginem querentibus hoc nosse sufficiat.

LECTIO II^a

Post dominicæ resurrectionis gloriam ascensionisque triumphum ac Spiritus Paraclæti de supernis missionem, qui discipulorum corda temporalis adhuc pene formidine trepidancia replevit, scientiam omnium linguarum tribuendo erant omnes credentes simul cum mulieribus et Maria matre ejus ut Lucas narrat evangelista; et verbum disseminabatur crescebatque numerus credentium quotidie; adeo ut multa millia per predicationem apostolorum verbo fidei obedirent suarum contemptores rerum effecti.

LECTIO III^a

Nullus enim inter eos aliquid proprium habebat, sed erant illis omnia communia, habentes cor unum et animam unam. Invidiæ ergo facibus accensi, sacerdotes Judæorum, cum pharisæis et scribis concitaverunt persecutionem in ecclesiam interficiendo protomartyrem stephanum et fere a finibus suis omnes procul pellendo. Hac ergo persecutionis procella séviente, discipuli credentes petierunt diversa regna terrarum a domino delegata verbum salutis gentibus propinando. Erat autem tunc temporis cum Apostolis beatus Maximinus unus ex 70 discipulis vir universa morum probitate conspicuus doctrina pariter et miraculorum virtute preclarus.

LECTIO III^a

Hujus religionis sollicitudini ¹ beata Maria Magdalene se contulit beatitudinis contubernio illi conjuncta veluti beata semper Virgo Maria sancto evangelistæ Joanni utpote a domiuo ipsi commissa Quapropter in prefata dispersione beata Maria Magdalene illi sociata est. Tunc usque iter ad mare direxerunt ascendentesque navem prospero cursu pervenerunt Massiliam, ibique vocationem navis relinquentes, domino annuente aquensem aggressi comitatum divini verbi cunctis semina largiter erogantes, die noctuque predicationibus, jejuniis, et orationibus insistendo ut populum ipsius regionis incredulum nondumque fonte baptimastis innovatum ad agnitionem et cultum dei omnipotentis perducerent.

LECTIO V^a

Rexit autem Aquensem ecclesiam beatus maximinus confessor et pontifex annis fere 40³ verbo predicationis inherendo, demones pellendo mortuos suscitando, cecis lumen reddendo, claudis gressum restituendo omniumque infirmitatum languores curando. Appopinquante vero tempore quo Maria Magdalene carnis ergastulo solveretur, vidit Christum cui se omnis devotionis studio mancipaverat, ad celestis regni gloriam misericorditer vocantem, ut cui temporalis vitæ interdum in figura nostri corporis apparenti subsidium fideliter ministraverat ab ipso celestis vitæ pabulum sine fine gratulabunda perciperet. Transiit autem XI kalendarum Augustarum letantibus Angelis celestium virtutum coheres effecta, quum digna inventa est claritatis gloria perfrui regemque seculorum in decore suo videre. Cujus sanctissimum corpus beatus antistes maximinus assumens diversis conditum aromatibus in honorifico collocavit mausoleo, construens super beata membra mirabilis architecture basilicam. Monstratur autem sepulcrum ejus ex candido marmore habens sculptum in ipso qualiter ad dominum in domum Simonis venerit, officium humanitatis unguentique quod ei inter convivantes flens ³ nec erubescens obtulit.

¹ Dans les Mss. édités par Faillon il est porté *Sanctitudini*.

² *Diebus multis* portent le Mss. de Faillon qui suppose avec raison que la variante du Lectionnaire du XIV^e siècle aura été ajoutée après coup; *diebus multis* aussi dans la collection de Montpellier.

³ Dans la collection de Montpellier on lit *flere*.

LECTIO VI^a

Imminente denique tempore quo beatus Maximinus confessor et pontifex sancto sibi revelante spiritu ab hac luce se subtrahi cognovit mercedem laborum suorum a pio iudice recepturus infra predictam basilicam jussit sepulture sue locum preparari, ac juxta beate Marie Magdalene sarcophagum suum collocari. In quo post ejus transitum a fidelibus honorifice est depositus. Magnis autem miraculorum ambo decorant locum virtutibus, suorum interventu petentibus anime et corporis prestando salubria. Qui locus postea tante religionis est habitus, ut nullus regum ac principum secularis pompe honore preditus ecclesiam illorum beneficia petiturus ingredi audeat donec prius depositis armis animique belluina posthabita ferocitate sic demum cum omni humilitatis devotione introeat (Femina enim nulla unquam temeritatis [audacia in illud sanctissimum templum ingredi presumpsit cujuscunque ordinis aut dignitatis religionisque habeatur. Vocatur autem illud monasterium Sancti Maximini abbacia rebus honoribusque valde ditatum : quod est constructum in prefato Aquensi comitatu). Transiit autem beatus Maximinus sexto idus Junii a domino feliciter coronatus, cui est honor et gloria in secula seculorum. Amen.

Dans la collection *Vitæ sanctorum*, t. IV, XIX *juli.*, de Montpellier, au lieu du texte ci-dessus entre parenthèse selon toute apparence postérieurement ajouté, on lit :

Namque ac si fides meretur poscentibus larga exinde annuentibus quisque tam anime quam corporis reportat beneficia. Transiit... etc.

Comptes-rendus du *Soleil du Midi*

SAINTE MARIE-MADELEINE

La Tradition et la Critique

L'excellent journal *Le Soleil du Midi de Marseille* a publié une série d'articles qui résument fort bien la première partie de notre étude et qu'on nous saura gré, pensons-nous, de reproduire à la fin de ce volume.

L'excellente *Revue du Monde Catholique*, M. Savaète, 76, rue des Saint-Pères, a commencé la publication de *Sainte Marie-Madeleine*, par M. Max Sicard.

C'est de la tradition provençale devant la critique qu'il s'agit d'abord. Les articles consacrés à cette première partie de l'étude seront tirés à part en brochure in-8°. Nous avons l'intention d'en dire un mot aux lecteurs du *Soleil du Midi* au fur et à mesure qu'ils se dérouleront.

Sainte Marie-Madeleine apparaît au firmament des âmes, dit M. Sicard, environnée de nuages qui s'éclaircissent dans la suite des temps et dont elle est sur le point, semble-t-il, de se dégager complètement à cette heure.

Il en serait, il est vrai, tout autrement si cette phrase échappée au coryphée de l'Ecole dite *historique* exprimait autre chose qu'une erreur : « Les Grecs ont toujours distingué Marie-Madeleine de Marie de Béthanie ». Heureusement les textes sont là qui prouvent que si quelques Pères grecs, avec Origène, imaginèrent en effet une distinction entre Marie-Madeleine la Pécheresse dont parle saint Luc et Marie de Béthanie, pour mieux expliquer, pensaient-ils, les obscurités de l'Évangile, ceux qui précédèrent Origène n'admirent qu'une femme, et un grand nombre de Pères et écrivains venus après, en même temps que l'Occident tout entier, continuèrent à professer la même identité.

Qu'a-t-on prétendu après ? Et serait-il vrai, par exemple, que Marie-Madeleine mourut soit à Ephèse, soit à Jérusalem, et que Lazare eut son tombeau à Citie en Chypre ? — Nous ne prenons que ces trois points en ce 3^e chapitre de l'article trop consciencieusement fouillé pour que nous puissions intégralement l'analyser ici. — Modeste au VII^e siècle, le moine Willebald au VIII^e parlent bien d'un tombeau de Marie-Madeleine à Ephèse ; mais puisqu'ils reconnaissent qu'elle fut vierge, répond Noël Alexandre, ce n'est ni la Madeleine de la liturgie, ni la Madeleine de Provence, ni par conséquent la nôtre.

Quoi encore ? C'est à Jérusalem qu'elle s'éteignit, le martyrologe de saint Jérôme en fait foi, reprenaient les liturgistes du XVII^e siècle. Malheureusement pour eux, il se trouva que ce n'était ni de Marthe ni de Marie que le saint Docteur avait écrit, mais bien de Marius et de Marthe, *martyrs persans* ; que les « ignares copistes », dit le P. du Sollier, avaient remplacés par les deux sœurs de Béthanie ».

Enfin, quant à Lazare, si saint Epiphane évoque contre les Manichéens une tradition qui le fait survivre encore 30 ans après qu'il fût ressuscité, il ne dit rien du lieu de sa mort, ni de son tombeau ; et pour les autres écrivains grecs plus récents qui mentionnent une translation de son corps de Citie à Constantinople, au X^e siècle, ils ne savent ni s'accorder entre eux, ni dire au juste de quel Lazare ils ont entendu parler.

Des autres personnages du groupe Béthanien, l'Orient ne connaît que ce qu'en rapporte l'Évangile.

N'est-il pas permis de tirer cette première conclusion : Ni Marie-Madeleine, ni Marthe, ni Lazare, etc., n'ont eu chez les Grecs une tradition universelle, perpétuelle, constante, par conséquent une vraie tradition.

En est-il autrement de la tradition des Occidentaux ?

Et au préalable peut-on admettre des prédicateurs envoyés par les Apôtres pour évangéliser les Gaules ? Les découvertes archéologiques et épigraphiques qui sont venues, en ces derniers temps, confirmer les anciennes données empruntées aux écrits apostoliques, patristiques, etc., ne permettent guère plus de les révoquer en doute. Même d'après une citation du livre de M. Houtin, qui ne laisse pas que d'étonner, personne n'aurait jamais nié le fait, au moins pour ce qui regarde la partie méridionale de la France.

Ce point acquis qu'en est-il de la tradition qui fait mourir en Provence Marie-Madeleine, Lazare, Marthe, Maximin, etc. ? A-t-elle le droit mieux que les légendes orientales de réclamer le bénéfice d'une haute antiquité, alors qu'au IX^e siècle dans le martyrologe d'Avignon

et en 1220 dans celui d'Arles-Toulon nous ne découvrons la fête ni de saint Maximin, ni de saint Sidoine, les apôtres qu'Aix réclame. Un tel silence aurait de quoi surprendre en vérité si l'on ne savait que les martyrologes anciens n'eurent jamais la prétention d'établir la liste complète des saints, même des saints de leurs églises et si de par ailleurs nous n'avions la preuve du culte en Provence, de Saint-Maximin et de Saint-Sidoine au xi^e siècle et bien avant ces martyrologes.

Non, ces respectables diptyques qu'on a cru opposer à Marie-Madeleine et à son groupe militent plutôt en leur faveur. Car que prouvent-ils en définitive ? Il plaît à Mgr Duchesne, tout en constatant que depuis le viii^e siècle les martyrologes s'accordent à marquer la fête de Sainte Madeleine au 22 juillet, tandis que cette même fête ne se rencontre dans les calendriers grecs qu'au x^e siècle, de conclure que ce sont les Occidentaux qui l'ont empruntée aux Orientaux. Quant à nous : « nous avouons, répond M. Sicard, ne pas comprendre la légitimité de la conclusion. Quoi ! il est certain que la fête de sainte Madeleine se trouve en Occident au ix^e, peut-être au viii^e siècle, d'après l'illustre critique ; on ne la rencontre pas dans les calendriers grecs jusqu'au x^e siècle, et pourtant ce ne sont pas les Grecs qui l'ont empruntée aux Latins, mais c'est Ephèse au contraire qui l'a prêtée à l'Eglise universelle ! La force du raisonnement nous échappe. Mgr Duchesne l'appuie vraisemblablement sur la double translation des saints corps à Constantinople. — « Elle ne saurait être mise en doute..., dit-il, relatée par un grand nombre d'historiens bysantins du x^e siècle ». — « La translation, soit. Mais l'authenticité des corps, oserait-on la mettre hors de doute, alors que les historiens qui la rapportent sont à peine du x^e siècle ? Et les principes de critique que deviendraient-ils, à savoir qu'il n'y a que les témoignages contemporains qui comptent ? La Madeleine d'Ephèse du reste était vierge et martyre, ce n'était donc pas la Madeleine des Latins, ni même, à vrai dire, celle des Grecs du x^e siècle puisque dans leurs livres liturgiques ils ne lui donnent pas ce titre ».

Tel est le résumé forcément très succinct des pages contenues dans le numéro du 15 juillet, de la *Revue du Monde Catholique*. Ce n'est encore que le commencement et comme le déblaiement de terrain et les premières assises du monument que M. Sicard entreprend de reconstituer pour ceux qui ne connaissent pas assez la tradition de Provence et Marie-Madeleine dans cette tradition. Les matériaux existaient. Le mérite a consisté à les recueillir : Il ne sera pas moindre à montrer à qui l'ignore que ces matériaux sont solides et harmo-

nieusement assemblés. Il s'agira de démontrer que ceux de qui ils viennent ne furent ni trompés, ni trompeurs, surtout qu'ils ne purent s'entendre pour fournir des marchandises falsifiées et que s'il s'en glissa quelque une au milieu des bonnes, celle-là dut être aisée à découvrir et qu'on n'aura pas de peine à l'écarter, au profit du bloc qui n'en deviendra que meilleur.

Nous continuerons, si l'on veut, à suivre le développement ultérieur de cette œuvre qui intéresse sûrement tous les admirateurs de Marie-Madeleine.

Martyrologes

Au VIII^e siècle les martyrologes ont sainte Marie-Madeleine au 22 juillet. Le B. Bède au commencement de ce siècle déclare que le nom de la Pécheresse réhabilitée, est en vénération dans toutes les églises. Cette même fête du 22 juillet le calendrier gothico-arabico-espagnol la porte dès avant 711. » Nous trouvons la fête du 22 juillet plutôt en Occident qu'en Orient : en bonne logique, nous devons conclure que c'est plutôt l'Orient qui l'a empruntée à l'Occident «.

Mais encore, de la liturgie et des plus anciens martyrologes n'est-il pas permis de tirer quelque chose de plus précis ? Oui, car si d'un côté le Petit Romain, le martyrologe du P. Fronteau, le calendrier gothico-arabico-espagnol fêtent Sainte Marie-Madeleine au VIII^e siècle dans l'Europe Méridionale, le témoignage du B. Bède assure qu'elle est en vénération, à la même époque, non seulement dans la partie occidentale, mais partout ; d'autre part les panégyriques de saint Pierre Chrysologue à Ravenne, et les homélies plus célèbres encore de Saint-Grégoire, pape, reportent les honneurs liturgiques adressés à Marie-Madeleine au VI^e et jusqu'au V^e siècle.

Est-ce tout ? Non. Nous possédons aujourd'hui un fragment de martyrologe anglo-saxon du IX^e siècle, qui indique clairement où Marie-Madeleine passa les dernières années de sa vie et où elle mourut. C'est l'érudit curé de Saint-Lazare, de Marseille, M. Verne qui, le premier, en a tiré profit pour les traditions provençales dans l'« Echo de N.-D. de la Garde » et qui a eu l'obligeance d'en procurer la traduction à M. Sicard. Ce fut le Père Herbert-Thurston qui eut l'honneur de le mettre au jour en 1899.

« Les Bollandistes dans leurs « Analecta » (fasc. I de 1899) se sont hâtés de s'écrier, continue M. Sicard, que la tradition de Provence ne saurait en rien se réclamer de la légende anglo-saxonne. Il n'y a

pas lieu de s'en trop étonner. Ce qui surprend davantage, c'est qu'un jésuite anglais se laisse, lui aussi, comme hypnotiser par le préjugé ou par la grande ombre du maître, Mgr Duchesne, et qu'il cherche à en appeler à l'histoire de Marie-Egyptienne, à un Lazare d'Aix, à un ermite de la Sainte-Baume, pour tâcher d'expliquer ce qui si fort embarrasse, paraît-il.

« Il est vrai, le martyrologe cité par le Père Thurston ne nomme pas la grotte « creusée dans le roc », dans laquelle sainte Madeleine se retira « pendant 30 ans », d'où les Anges venaient « l'élever en l'air et lui faire entendre l'harmonie céleste ». Mais, dit Albanès dans une occasion analogue il n'y a pas deux grottes consacrées par la pénitence de Madeleine et jamais Vézelay, ni Rome, ni Ephèse, ni Jérusalem n'ont songé à disputer à la Provence la Sainte-Baume ». *Le Couvent royal de Saint-Maximin*.

On peut ajouter qu'il n'y a pas deux traditions qui fassent « descendre les Anges de Dieu, à l'heure de la prière, pour enlever Marie-Madeleine dans les airs ».

« Tant d'autres documents désignent cette grotte sans la nommer ; le sermon de Saint-Vincent Ferrier au 22 juillet par exemple, et le passage de saint Antonin. « De conversione B. Marie-Magdalene » ; et le martyrologe romain révisé par Baronius. Tout le monde ne sait-il pas où se trouve et comment s'appelle cette grotte des Angéliques communications ? Or, si quelqu'un ignore le nom ou de la sainte caverne ou de l'oratoire dans lequel la sainte fut communiée, il n'ignore pas du moins que la grotte et l'oratoire se trouvent non en Judée ou en Arabie, mais entre Aix et Marseille ».

M. Sicard cite aussi un extrait des Leçons de l'Office de sainte Marie-Madeleine, suivi par les Dominicains vers 1250, dont le manuscrit se trouve à la bibliothèque de la Minerve, à Rome. Elles ne nomment pas davantage la grotte de la Sainte-Baume, quoiqu'elles en indiquent la situation et qu'elles appellent Maximin le prêtre qui communia Marie-Madeleine.

« Il est de toute évidence, conclut M. Sicard, que le martyrologe anglo-saxon aussi bien que le bréviaire dominicain, que le bréviaire romain, que les textes de saint Antonin et de saint Vincent-Ferrier désignent la Sainte-Baume et ne sauraient désigner autre chose.

« Au ix^e siècle — par conséquent — non seulement la Sainte-Baume, mais la vie pénitente et merveilleuse de Marie-Madeleine étaient connues jusqu'en Angleterre. Au ix^e siècle, au viii^e et probablement même bien avant, la grande Sainte était fêtée en Provence, en Italie, en Espagne, en Angleterre, dans tout l'Occident. En

Orient, au contraire, ce n'est qu'au x^e siècle que paraît sa fête du 22 juillet, et encore n'y semble-t-on pas savoir au juste ce qu'est Marie-Madeleine ».

Il est donc vrai que les Occidentaux seuls ont une vraie tradition et qu'elle porte sur l'apostolat en Provence, de Marie-Madeleine et de son groupe. Il y aura maintenant à suivre cet apostolat, étape par étape en quelque sorte, et à lui demander ce qu'il peut offrir de certain ou de controuvé.

Les Rivages de Camargue

Notre-Dame-de-la-Barque, Notre-Dame-de-la-Mer ou les *Saintes-Maries*, est l'endroit de Camargue à l'embouchure du Petit-Rhône où sainte Marie-Madeleine, Marie Jacobé et Marie Salomé, Marthe, Maximin, etc., abordèrent. De l'avis de tous cette tradition était établie au commencement du xiii^e siècle, car Tilbury, maréchal du royaume d'Arles sous Othon IV, rapporte qu'il existait une église consacrée par les saints Apôtres, à la sortie de leur barque, dans laquelle se trouvaient ensevelies les deux Marie. Ce n'est pas Tilbury, évidemment, qui a inventé la légende. Elle était vivante, non seulement de son temps, mais aussi probablement quand l'église fut bâtie. Or cet édifice, la description qu'en fait M. Sicard le montre, est en partie de la fin du xii^e siècle, du xiii^e et du x^e. Il en remplaça un autre quand il fut construit : « Aurait-on pu songer autrement, en ce siècle barbare, dans ce désert perdu, à bâtir là grande et belle église que nous admirons ? Tilbury et Durand de Mende nous affirment que le premier sanctuaire, en ce lieu, ce furent les saints de la Barque qui l'élevèrent. Il fallut bien quelque chose d'extraordinaire, en effet, pour qu'on pensât à choisir comme séjour ce désert séparé du continent par des étangs et une terre détrempée et marécageuse, cette triste plage isolée, tout au plus bonne pour quelques pauvres pêcheurs ; il fallut quelque chose d'extraordinaire au point de départ pour inspirer et rendre possible dans la suite cette basilique pure de style, riche de matériaux en des terres qui ne comptent pas une seule pierre à plusieurs lieues à la ronde... Il est un puits au milieu même de la basilique. Si c'est la source qui jaillit miraculeusement quand les saints eurent débarqué, ainsi que le dit la tradition, la place d'honneur qu'il occupe dans le temple de Dieu se comprend. N'est-elle pas un non-sens, au contraire, si le fait miraculeux n'est qu'une fable ? »

Nous avons d'ailleurs un autre jalon : Dans le Testament de saint

Césaire l'église de Notre-Dame-de-la-Barque est léguée aux religieuses qu'il avait fondées. On ne voit pas quelle autre église pourrait être visée en cette contrée. *L'Agellus sylvanus* dans lequel on la place concorde du reste bien avec la topographie de l'époque. Cette même église est réclamée plus tard, en 992, à Guillaume I^{er}, comte de Provence, par les religieuses de Saint-Césaire, comme leur ayant été léguée par leur fondateur, etc. Comment expliquer, en dehors de la tradition, la présence de barques un peu partout dans l'édifice « et plus particulièrement cette barque en pierre renfermant deux corps de femmes mutilées par le temps, elles aussi de pierre ? Si ces statues sont celles des Saintes Marie, c'est juste et touchant. Si elles ne représentent que des femmes quelconques, le spectacle est bizarre et choquant ».

Quoi encore ? Durand de Mende, qui habita longtemps Rome où il exerça de hautes charges, l'un des plus forts canonistes de l'époque, légat de Grégoire X au Concile général de Lyon, dans son *Rationale divinatorum officiorum*, après avoir constaté la pratique de l'Eglise, de n'employer que des autels en pierre, ajoute : « L'autel de Latran à Rome est de bois. Et au comté de Provence, dans la ville des Saintes-Marie-de-la-Mer, il y a un autel de terre qu'élevèrent dans ce lieu Marie-Madeleine, Marthe, Marie Jacobé et Marie Salomé ». Il est tout naturel que les saints Apôtres ayant dressé leur autel avec la seule matière dont ils disposaient, on l'ait conservé dans la suite comme relique. « Mais, en dehors de cette explication, comment imaginer que, soit au XII^e siècle, soit au X^e, lors de la construction ou de la restauration de l'église, soit du temps de saint Césaire, on ait pu se contenter d'un autel de terre ? Pourquoi n'étant que de terre, cet autel fut-il entouré, Durand de Mende nous en est garant, d'une réputation et d'un respect tels qu'on le comparait de quelque manière à l'autel de Latran à Rome ? »

Tarascon

Tarascon, de son côté, se glorifie d'avoir été évangélisée par sainte Marthe et de posséder son tombeau. En 1187 elle célébra la translation de ses reliques et construisit l'église actuelle de Sainte-Marthe. « Cette église a conservé, dit Mgr Bellet, de notables parties qui se rapportent à un édifice datant au moins du IX^e siècle, et dans cet édifice il existe une crypte primitive très probablement mérovingienne, au dire d'un juge assurément très compétent, M. Revoil ».

La tradition tarasconaise n'est-elle que « le développement légendaire » de la légende de Vezelay, et toute trace du culte de Sainte-Marthe dans l'Arrelat avant le xi^e siècle fait-elle défaut, comme l'a prétendu Mgr Duchesne ? Non, car une charte de 967 et une autre de 964 portent donation passée à Arles *de la terre de Saint-Marthe*, ce qui veut dire, dans le style de l'époque, *la terre et les biens-fonds de l'église de Sainte-Marthe*. Non encore, car le nom de Marthe se trouve dans plusieurs inscriptions lapidaires antérieures au viii^e siècle, ce qui porte Edmond Le Blant, vu l'excessive rareté en Occident des noms d'origine hébraïque, à conclure que « antérieurement au viii^e siècle, le culte de Sainte Marthe était foncièrement implanté dans le pays d'Arles ou l'Arrelat ».

L'on y trouve également le culte de Sainte Marie-Madeleine dont fait foi une charte de Charles-le-Chauve portant donation, entre autres biens, *d'une église et d'un monastère de Sainte Madeleine-d'Arles*. Une église et un monastère de Sainte-Madeleine ; une église de Sainte-Marthe, n'est-ce pas le culte des deux sœurs en plein épanouissement ?

Marseille

Lazare-le-Ressuscité-de-Jésus, premier évêque de Marseille, porte l'*Armorial des évêques de Marseille* par Albanès. La tradition marseillaise est de date fort basse, affirme par contre Mgr Duchesne.

Qui l'aurait inventée ? Peut-être les *Actes de S. Alexandre de Brescia*. Il est vrai, ces actes furent exhumés assez tard, car c'est Philippe Ferrari qui les mit au jour en 1613. Pourtant, quel profit y aurait-il eu pour des Italiens à doter Marseille de saint Lazare ? La croyance à l'apostolat, dans cette ville, de Lazare, Marie-Madeleine et Marthe existait d'ailleurs bien avant, puisque nous la trouvons affirmée par le Mss. du x^e siècle que Mgr Duchesne lui-même résume ainsi : « C'est Marseille qui est le champ d'apostolat et c'est Lazare qui le cultive ».

Nous avons aussi la bulle dite de Benoît IX de 1040, dont M. l'archiviste Blancard a prouvé l'authenticité « à la réserve de sept mots mentionnant Benoît IX ». Il s'agit de la restauration ou reconstruction de l'église de Saint-Victor, après l'expulsion des Sarrazins. Tous les évêques de Provence sont là qui attestent que les cryptes de l'église furent enrichies des corps de saint Lazare, de saint Victor, etc. ; ils ajoutent que ce monastère a été fondé sous l'empereur Antonin et

construit plus tard par saint Cassien. Et par le fait l'étude attentive des cryptes amène à reconnaître que la partie qui entoure ce qu'on appelle la *crypte de saint Lazare* et la *grotte de sainte Madeleine* ressemble bien à une construction rudimentaire, telle qu'on en creusait sous terre dans les siècles de persécutions. Elle a toujours été regardée comme la catacombe de Marseille, et qui a vu les catacombes de Rome n'a aucune difficulté à reconnaître une ressemblance entre celles-ci et la première ».

Enfin et pour l'épiscopat de saint Lazare à Marseille, et pour l'apostolat de sainte Marthe à Tarascon et le débarquement des Apôtres de Provence aux côtes de Camargue, la *Vie des amis du Christ Jésus; Marie-Madeleine, Lazare et Marthe*, dont sera ultérieurement discutée la valeur et la date, montrera bien avant le ix^e siècle que la croyance était établie en ces contrées et ailleurs.

Ajoutons en finissant qu'il nous a plu de constater que non seulement il n'y a pas eu soit en Camargue, soit à Arles et Tarascon, soit à Marseille, trace d'invention de légende, mais que de plus on ne saurait expliquer l'assentiment de ces villes et contrées pour une tradition qui n'accorda à aucune d'elles, en définitive, le plus illustre des personnages du groupe, sainte Marie-Madeleine, qui a mieux partagé Tarascon et Marseille qu'Arles la bien-aimée des Empereurs romains, bientôt la capitale du comté de Provence et du royaume d'Arles, et, nous le verrons dans un prochain article, qui donna toutes ses préférences aux rochers de la Baume et au village de Saint-Maximin, plutôt qu'aux plus célèbres des villes.

SAINTE-MARIE MADELEINE ET SAINT-MAXIMIN

A Aix et au lieu appelé depuis Saint-Maximin

D'après la tradition, Saint-Maximin, l'un des soixante-douze disciples du Sauveur, était dans la barque qui aborda en Camargue; avec Marie-Madeleine dont la direction lui avait été confiée par Saint-Pierre. Ils vinrent ensemble à Aix, colonie romaine fondée par Sextius. L'oratoire de Saint-Sauveur les vit l'un et l'autre dans la prière et les saints sacrifices; et le sanctuaire de Saint-Maximin, dans le territoire d'Aix, reçut la dépouille mortelle de tous les deux.

L'École hypercritique du xvii^e siècle osa avancer qu'avant la légende Bourguignonne du xi^e siècle, personne n'avait entendu parler ni de

Saint-Maximin ni de l'abbaye, ni de l'église portant son nom. Mgr Duchesne, de son côté, concède à peine que Saint-Maximin soit visé par Joinville à l'endroit où il est question du corps de Madeleine, dans la relation du pèlerinage de Saint-Louis en 1254. « De quel Saint-Maximin dérivait ce vocable, on n'en savait rien », ajoute le terrible critique.

Que savons-nous en réalité de cette église et de celui d'où dérive son vocable ?

Elle était reconnue comme possédant le corps de sainte Marie-Madeleine, au moins en 1254. La critique la plus avancée n'a pu le nier. Elle ne saurait contester non plus, qu'à cette époque les Albigeois convertis recevaient, entre autres pénitences, l'obligation de faire le pèlerinage de Saint-Maximin. Mgr Duchesne a dû même reconnaître que le sanctuaire est mentionné dans une charte de Saint-Victor de Marseille, en 1038. Seulement elle n'« était qu'une église rurale dans une propriété particulière ».

Eh bien ! non ; car le Mss. rapporté par Faillon, t. II, n° 7 et qui fut composé au temps de l'occupation sarrazine, a ce passage : « On montre encore dans le lieu où l'on sait que les corps des saints sont ensevelis, l'église en l'honneur du B. Maximin, confesseur et évêque » Il montre avec évidence non seulement l'existence, mais encore la destination de l'église de Saint-Maximin : on y vénérât les corps saints de Provence. Ce n'était donc pas une « église rurale » mais bien un lieu de pèlerinage.

Elle n'était pas non plus « dans une propriété particulière » mais dans l'église d'un monastère appartenant aux moines de Saint-Victor, primitivement Cassianites, ensuite Bénédictins qui « s'étaient hâtés de reprendre leur poste auprès des reliques de Sainte-Madeleine ». C'est M. Albanès qui fait mieux que de l'affirmer, il le prouve en donnant une liste des prieurs qu'il a su retrouver et dont le premier est de 1050. Il le prouve, en second lieu, en rapportant les donations nombreuses faites par des particuliers à l'ancien propriétaire, le monastère de Saint-Victor. Ces donations, en effet, déguisaient de véritables restitutions. Pierre I^{er}, archevêque d'Aix, ne donne-t-il pas, par exemple, à ce monastère en 1038, la terre qui comprenait l'église de Saint-Maximin, qu'il dit avoir reçue de ses parents, et ne fulmine-t-il pas tous les plus terribles anathèmes contre ceux qui oseraient aller à l'encontre de ses dispositions ? Comprendrait-on qu'un archevêque d'Aix alloue, en de tels termes, aux moines de Saint-Victor, une terre et une église de son diocèse, si elles n'eussent primitivement appartenu à ces derniers ?

L'Eglise était donc connue comme renfermant les corps saints avant l'occupation sarrazine

Quel était celui dont elle avait pris le vocable ?

Un saint hors pair à Aix. Les Chartres qui le nomment, notamment la charte de Pierre I^{er}, dont nous venons de parler, lui décernent le premier rang d'honneur. Les Souverains Pontifes Alexandre III, Urbain III, Célestin III, ne manquent pas, s'adressant à Aix, de placer Saint-Maximin après Saint-Sauveur. Sainte-Marie et la Résurrection, mais avant Saint-Jean-Baptiste, Saint-André, Saint-Mitre, célèbre martyr du pays et les autres. La fête de Saint-Maximin et de Sainte-Marie-Madeleine sont comptées parmi les plus grandes à Aix par Pascal II.

En 1070, la célèbre lettre de Rostang de Fox, archevêque d'Aix déclare formellement que Saint-Maximin est l'un des soixante-douze disciples du Sauveur, qu'il parvint jusqu'à la ville d'Aix dont il fut le premier évêque, qu'il y vint avec Marie-Madeleine, qu'il y construisit une église en l'honneur de saint Sauveur et de la Résurrection « dans laquelle, tandis qu'il vécut, il servit le Sauveur avec Sainte-Marie-Madeleine ».

Un autre archevêque d'Aix, Pierre Gauffridi, en 1092, reconnaît que l'oratoire de Saint-Sauveur, construit par saint Maximin, a traversé les dévastations sarrazines. Ce que confirment enfin les évêques réunis en 1103, pour consacrer la nouvelle cathédrale de Saint-Sauveur.

On savait donc bien quel était Saint-Maximin, au XI^e siècle. Il sera prouvé ultérieurement qu'on le savait également au IX^e, VIII^e, VI^e siècles.

Et voilà encore les évêques de Provence, M. Sicard le fait remarquer avec raison, qui professent qu'Aix a eu pour apôtres, Marie-Madeleine et Maximin. Singulière conspiration, on l'avouera, dans laquelle seront entrées Arles, Marseille, Cavaillon, Fréjus, Riez, etc., pour faire abandon d'une telle gloire à la ville de Sextius, tandis que celle-ci aura consenti à ne pas réclamer pour ses murs les tombeaux de ses saints, ni même, chose plus extraordinaire, d'église portant leur nom.

« L'église de Saint-Maximin et de Sainte-Marie-Madeleine et la dépouille mortelle de tous les deux, non seulement Aix, mais la Provence entière la plaçait en un monastère, portant comme l'église, le nom de son patron, à six lieux de la métropole. Des sarcophages

remontant à une haute antiquité, étaient dits renfermer les saints corps *urbi corpora sanctorum noscuntur*.

Ils sont ensevelis dans notre territoire *apud nos* écrit Rostang de Fox, au XI^e siècle. Au IX^e et avant on disait équivalement « dans le comté d'Aix » ainsi que nous le lisons dans la *Vie des Amis de Jésus*.

« Pourrait-on raisonnablement admettre qu'ils se soient ainsi tous entendus pour une erreur ou une supercherie ne profitant parfaitement ni aux uns ni aux autres » ?

L'existence de Saint-Maximin, premier évêque d'Aix, bien établie, ainsi que l'oratoire de Saint-Sauveur et l'oratoire qui leur sert de commune sépulture, l'hypothèse de dom Morin tombe d'elle-même.

Saint-Maximin, d'après le critique bénédictin, ne serait qu'un vulgaire Arverne de Billon et Saint-Sidoine ne serait autre que le célèbre Saint-Sidoine Apollinaire, évêque de Clermont.

Assurément les saints d'Auvergne ne ressemblent en rien à ceux qui ont été connus et honorés dès toujours en Provence.

En outre « Saint-Maximin de Billon, n'a point de mention en histoire avant la bulle de Léon X, de l'année 1544, Saint-Maximin de Provence a au contraire son histoire en 1070 et nous le verrons dans les Mss. du IX^e et VI^e siècle, bien avant dans l'antiquité ».

Saint-Sidoine-Apollinaire est plus ancien sans doute, dans les écrits historiques qui nous restent que Saint-Sidoine de Provence ; mais la prétendue translation de ses reliques imaginée par Dom Morin, n'aurait pas eu lieu avant la fin du XI^e siècle. « Or Saint-Sidoine est honoré en Provence comme évêque d'Aix et successeur de Saint-Maximin, au moins dans la première moitié du XI^e siècle, puisqu'en 1060 se trouve une église de ce nom au diocèse de Toulon. Il est fait mention de ce saint lors de la consécration de l'église du Val près Brignoles, en 1068. De plus un autel lui est dédié dans l'église de Saint-Maximin, en 1092.

« D'aucuns seraient peut-être tentés de dire :

« On ne s'attendait guère

« A voir l'Auvergne en cette affaire ».

SAINTE MARIE-MADELEINE

A la Sainte-Baume

« L'idée finit par venir aux gens du pays que cette caverne la (Sainte-Baume) était le lieu où Madeleine avait fait pénitence ; ce

fut pour eux le lieu saint de Madeleine », a écrit Mgr Duchesne.

Plaisante supposition que M. Sicard n'a pas eu de peine à railler victorieusement :

« Voit-on bien les charbonniers de cet important pays » (le Plan-d'Aups, Saint-Zacharie, Nans, Signe) finissant par avoir l'idée que cette caverne était l'endroit « où Madeleine avait fait pénitence » ; puis, grâce au prestige dont ils jouissaient et aux moyens de *réclame* dont ils disposaient, persuadant aux contrées lointaines que c'était vraiment « le lieu saint de Provence » ; imaginez-vous Paris lui-même qui s'en émeut, les chevaliers et les rois qui accourent » !

Saint-Louis y est venu sûrement en 1254.

Avant lui, en 1248, un moine italien, Salimbène, non seulement a fait le pèlerinage comme tant d'autres, mais il nous en a laissé la relation détaillée, d'après laquelle nous voyons particulièrement les Marseillaises qui montent à la grotte et qui « ont soin de conduire avec elles des ânes portant du vin, des poissons et autres provisions dont elles ont besoin ». Ce que Salimbène a remarqué à la Sainte-Baume, c'est, à peu de chose près, ce qui s'y trouve ou s'y pratique encore aujourd'hui. C'est ce qui y était et s'y pratiquait de temps immémorial, par conséquent bien avant le XIII^e siècle.

Des pèlerins de la Campagne Romaine avaient visité, comme Salimbène, la Sainte-Baume et Saint-Maximin avant 1220, car Albanès a trouvé dans la petite église de la Nunziatella, près de Rome, *des pierres de la grotte et du bras de saint-Maximin*, reliques qui avaient été déposées dans le maître-autel, le jour de la consécration de cet autel et de l'église, à cette date.

La grotte était transformée en église, nous apprend Salimbène. C'est donc cette église-grotte que reconnaissent les papes Pascal II, Innocent II, Eugène III, sous le nom de *Sancta-Maria de Balma*. Ils en mentionnaient une seconde, dans les mêmes bulles, à quelque distance à l'Ouest. A côté de ces églises se trouvaient des prêtres : Salimbène remarque qu'il en était un à demeure auprès de la grotte. Albanès, d'autre part, a prouvé que c'était des moines, les fils de saint Cassien, dont la seconde église porte en effet le nom, en dressant la liste de leurs prieurs, dont le plus ancien connu est Raymond Anati (1174).

Un prêtre près de la grotte, alors que celle-ci est entourée d'un désert sans habitants, ne pouvait être destiné qu'à des pèlerins.

Ces églises constatées historiquement au commencement du XIII^e siècle avaient dû traverser les invasions des Sarrazins, « car

personne ne supposera, dit Albanès, qu'on soit allé bâtir dans cet horrible désert au x^e ou au xi^e siècle ».

Elles existaient au temps même de Cassien. Les interpolations que subit au Moyen-Age la plus ancienne *Vie de sainte Madeleine* l'indique. Elles parlent en effet d'un prêtre qui visita Madeleine sur la montagne, près de la grotte, *abbé d'une abbaye, Zozime ou Cassien*. Si c'était l'histoire de Marie Egyptienne qui eût créé la tradition provençale, on n'aurait pensé ni à une montagne, ni à une grotte que n'habita jamais cette sainte. La tradition les précéda donc. Mais sur elle on greffa Zozime, qui depuis avait assisté Marie Egyptienne, et Cassien qui avait l'habitude de passer de longs temps à la Sainte-Baume, confondant ces prêtres du v^e siècle avec Maximin du premier.

Au ix^e siècle déjà la *Vie des Amis du Christ Jésus* connaissait ces interpolations et les repoussa comme on doit rejeter, dit-elle, « le miel mêlé au poison des empoisonneurs ». Nous sommes certains aujourd'hui, le Martyrologe anglo-saxon déjà cité dans un précédent article, ayant enlevé tout doute, que dès cette époque et avant « existait la narration sincère de la vie prodigieuse de Marie-Madeleine dans la grotte de la Sainte-Baume et que la liturgie elle-même l'avait consacrée.

« Bernard Guidonis, d'autre part, dit que par suite de ses communications avec les Anges, le visage de Marie-Madeleine rayonnait, et il ajoute :

C'est ce que nous trouvons expressément rapporté dans les livres du B. Maximin. » Or s'il existait une *Vie de saint Maximin*, citée par ces « livres » au vi^e ou v^e siècle, comme il le paraît, ne s'en suivrait-il pas aussi de ce chef, qu'à cette époque, ces communications avec les anges étaient connues ?

Vézelay

M. Sicard en vient ensuite à Vézelay, point de départ, d'après l'hypercritique, de toute la tradition provençale.

Ce n'est qu'après 1037 qu'on voit pour la première fois apparaître à Vézelay le culte et le pèlerinage de Sainte-Marie-Madeleine, reconnaît Mgr Duchesne : « Le corps saint leur venait d'une sépulture des environs d'Aix... La sépulture provençale est indiquée avec une grande précision. Elle se trouvait au lieu appelé Saint-Maximin, dans une église monacale... Adelelme... se saisit des corps de sainte

Madéleine et de saint Maximin, et parvint à les transporter jusqu'à Vézelay ».

Ces prétentions de Vézelay, que prouvent-elles, sinon que, même en s'adjugeant la possession des corps saints, elles reconnaissent la provenance primitive de la crypte de l'église de Saint-Maximin ?

Vézelay ne possédait pas en réalité les corps, puisqu'il est certain qu'ils furent trouvés à Saint-Maximin en 1279. Sa relation de l'enlèvement, vrai ou supposé de ces saints corps n'a pu servir de point de départ à la tradition de Provence puisqu'elle la suppose et que nous avons prouvé déjà son existence dans les siècles les plus reculés.

Vézelay se trompait-il pourtant tout à fait, et les miracles obtenus en invoquant la Madéleine de son église demeurent-ils inexplicables ?

Non, répond M. Sicard après le P. du Sollier, car Vézelay, depuis Girard de Roussillon, longtemps gouverneur tout puissant de Provence et fondateur du monastère de Vézelay, tenait de la générosité de ce Seigneur des reliques insignes de sainte Marie-Madéleine et de saint Maximin : et « ces reliques suffisaient, dit le P. du Sollier, à justifier la dévotion des fidèles, les miracles du ciel et même une invention ou translation de reliques ».

Que Martin IV, n'étant que légat en France, ait assisté à la translation des reliques de Vézelay en 1267 et donné à l'église de Sens, en 1281, alors qu'il était Pape, la relique de sainte Madéleine qu'il reçut de Vézelay à cette occasion, cela peut donc très bien s'expliquer, le Pape reconnaissant il est vrai qu'une relique de Vézelay pouvait être la relique de sainte Madéleine, mais ne niant pas pour cela l'existence à Saint-Maximin du corps de cette sainte ou du corps de saint Maximin. Il est évident que le successeur de Boniface VIII a encore moins entendu infirmer la décision du grand Pape déclarant que « lorsque le lieu de la sépulture de sainte Marie-Madéleine était incertain, Charles II l'avait découvert et avait placé le saint corps dans l'église de Saint-Maximin ».

Vézelay ne renverse donc pas la Sainte-Baume, Saint-Maximin, Aix, Marseille, Tarascon, etc. Plutôt elle en confirme la tradition.

Invention des reliques à Saint-Maximin

En 1279, Charles comte de Salerne, petit-fils de Saint-Louis et bientôt roi de Sicile, entreprit des fouilles dans la crypte de l'église

de Saint-Maximin et il eut le bonheur de découvrir le corps de sainte Marie-Madeleine.

Le P. du Sollier estime que le nœud de la question de la Madeleine provençale n'est autre que l'invention de ses reliques. Aussi bien a-t-elle été depuis le xvii^e siècle la visée principale des coups de l'hypercritique.

Enfouir les saints corps dans une crypte ! a-t-on d'abord objecté, n'était-il pas « plus simple de les cacher dans la montagne ou chez un particulier » ? Comme si enfouir des corps de saints, pour les préserver, était inouï en histoire ; comme si les montagnes ou les maisons eussent été plus sûres, alors que les Sarrazins occupaient de préférence les premières, et saccageaient si facilement les secondes.

Mais encore, ajoute-t-on, comment admettre l'authenticité d'une inscription qui porte *Anno Nativitatis*, comput dont on ne se servait pas en Provence en 710, date de l'inscription ? Et l'enfouissement lui-même, en 710, a-t-il pu se produire, vu que les Sarrazins ne passèrent le détroit de Gibraltar qu'en 711 ? Enfin la dite inscription prétend qu'*Odo* ou *Odoïn* était à cette date roi des Francs : A-t-on jamais connu un tel roi de France ?

Eh bien ! les diplomatistes les plus compétents du xvii^e, du xviii^e, du xix^e siècle constatent que le comput *Anno Incarnationis* ou *Nativitatis* était bien employé à Rome, en Espagne, en France, en Angleterre. De plus, dans le Cartulaire de Saint-Victor, on le trouve dans les premières chartes échappées aux Sarrazins, preuve qu'il était employé aussi par le Midi, dès l'époque des envahisseurs.

On ne saurait d'autre part s'étonner de voir les Cassianites occupés à garantir leur trésor, en 710 ou 716, — ceux qui trouvèrent l'inscription se partagèrent, en effet, entre ces deux manières de la lire — alors que les Sarrazins remplissaient de terreur, à cette heure, le monde civilisé tout entier et qu'ils s'avançaient à grands pas, par l'Espagne et la Méditerranée, jusqu'au midi de la France, bientôt leur proie.

Enfin la troisième objection a été réfutée depuis longtemps déjà et victorieusement, d'après le P. du Sollier, par le P. Pagi, réviseur critique de Baronius. C'est Eudes duc d'Aquitaine que l'inscription appelle *roi des Francs*, et non à tort car Eudes, non seulement était de race royale par Clotaire I^{er}, mais encore il régna de fait dans le Midi et la Provence Arlésienne ; on datait les chartes des années de son règne et les historiens anciens lui ont donné parfois le titre de roi, l'appelant indistinctement Odo, Odonius ou Eudes.

Il n'y avait pas d'ailleurs que cette inscription. Une autre fut dé-

couverte renfermée dans un globe de cire qui tomba en poussière, à cause de sa vétusté. Elle ne contenait que ces cinq mots : *Hic requiescit corpus Mariæ Magdalenæ*. Un faussaire du XIII^e siècle n'aurait pas songé à placer une inscription laconique à côté d'une autre relativement prolixé ; il n'aurait pas pensé davantage à parler d'un prince *Odoïn* ou *Eudes* que personne, à cette époque ne connaissait comme ayant disposé d'une autorité quasi royale.

Les inscriptions, considérés l'état matériel des parchemins, la forme de l'écriture et l'extrême difficulté d'interprétation, parurent aux témoins parfaitement authentiques.

Le Blant de son côté ne craint pas de dire : « Quant aux mots : *Hic requiescit*, sans formule accessoire, ils ne se trouvent pas en Gaule au-delà de 487 ». Donc l'inscription qui nous occupe, puisqu'elle renferme ces mots sans addition, avait de beaucoup précédé les Cassianites. Elle remonte au V^e siècle.

Comment donc l'hypercritique a-t-elle osé avancer que l'inscription trouvée à Saint-Maximin n'était autre qu'un faux ? Qu'elle en nomme donc l'auteur. Launoy avait accusé les Dominicains, ne prenant pas garde que l'invention est de 1279, tandis que ceux-ci ne vinrent à Saint-Maximin qu'en 1285. On serait aussi peu avisé à suspecter les Bénédictins. A coup sûr, ils n'auraient pas consenti, en eussent-ils été capables, à un mensonge qui n'aurait servi qu'aux Dominicains par lesquels, bien malgré eux, ils furent remplacés. Serait-ce Charles de Salerne ? L'Histoire le reconnaît trop honnête homme et trop pieux chrétien. Les évêques ? C'était tous ceux de la région et plusieurs comptaient parmi les plus savants et les plus saints. On oserait encore moins mettre en avant le cardinal Cabasole, ou Bernard Gui, tous les deux historiens de l'invention, en même temps que témoins de ce qu'ils racontent. Les critiques d'aujourd'hui ont été obligés de reconnaître qu'ils étaient des hommes de première valeur à tous les points de vue. Ces témoins, loin donc d'être des faussaires, sont les meilleurs garants de l'authenticité du corps qu'ils ont reconnu. Les inscriptions furent pour eux la preuve de l'identité de ce corps. Si en effet on l'eût enlevé de son tombeau lors de l'occupation Sarrazine, comme le prétendait Vézelay, n'aurait-on pas emporté aussi les inscriptions qui le désignaient ?

Ils furent en outre favorisés — et la foule qui assista à l'invention, — de plusieurs manifestations surnaturelles. Un parfum suave s'exhala des saintes reliques. Il sortait de la langue de la Sainte, adhérant aux os du gosier une branche de fenouil verdoyante en plein décembre. Enfin sur le front, se trouvait une petite portion de

chair ou cartilage appelé le *Noli me tangere*, que plusieurs enquêtes médicales déclarèrent depuis phénomène extra-naturel. Ces signes prodigieux se produisant alors qu'on croyait se trouver devant le corps de sainte Madeleine, on en conclut — et la théologie ne désavoue pas, que nous sachions, leur conclusion — que le ciel confirmait leur conviction, à savoir qu'ils avaient trouvé le vrai corps de Marie-Madeleine.

Un juge plus autorisé encore, Boniface VIII, prit connaissance de l'enquête canonique et du jugement des évêques réunis à Saint-Maximin. Il voulut, en outre, que l'os maxillaire inférieur, conservé à Saint-Jean de Latran fût apporté devant lui, en même temps que le Chef de la Sainte qui manquait de cet os. Comme les deux reliques s'adaptèrent parfaitement l'une à l'autre, le Souverain Pontife n'hésita pas à déclarer, en six bulles différentes, qu'alors qu'on était incertain où se trouvait le corps de Marie-Madeleine, Charles II l'avait réellement découvert à Saint-Maximin.

Crypte de Saint-Maximin

Les corps des saints étaient renfermés dans des sarcophages. On est étonné que le coryphée de la critique actuelle n'ait pas craint d'avancer cette énormité « La crypte de Saint-Maximin n'est autre chose que la sépulture d'une famille gallo-romaine du V^e ou du VI^e siècle ». Le perspicace critique n'a donc rien vu, ni le tombeau de Saint Sidoine, d'après la tradition l'aveugle né de l'évangile, sur lequel est représenté la scène évangélique où le fils de Dieu rend la vue à celui qui était aveugle dès sa naissance ; ni le tombeau des Saints Innocents où est figuré le massacre de ces martyrs ; ni le tombeau de Sainte Marie-Madeleine qui, au dire des anciens auteurs, portait plusieurs traits de la vie de la Sainte Pénitente et sur lequel, il est vrai, on ne distingue plus rien aujourd'hui, mais pour la bonne raison que la piété mal entendue des pèlerins a tout gratté, mutilé, détruit ; ni enfin les tessères ou *Fenestellæ* qui se trouvent dans ce dernier tombeau et celui de Saint-Maximin, par lesquelles les fidèles faisaient passer les objets de piété devant toucher les corps saints ? Le Blant, qui fait autorité dans la matière, déclare qu'il n'y a pas de doute, que les sarcophages de la crypte Saint-Maximin ont été destinés à des reliques et que la crypte elle-même est un lieu saint. De plus Le Blant, Revoil, Rostan, etc., n'hésitent pas à les faire remonter aux premiers temps du christianisme.

Que deviennent des lors allégués par le *faux* et la *sépulture d'une famille gallo-romaine* de M. Duchesne ? Ce que deviennent les systèmes gratuitement imaginés ; ils se dissipent et il n'en reste rien. La découverte au contraire des saints corps et la crypte de Saint-Maximin demeurent inattaquables.

La Vie et les légendes de la liturgie des Eglises

Les Grecs n'ont pas de *Vies* de Sainte Marie-Madeleine, ni d'aucun Saint de son groupe.

En Occident s'en trouve-t-il ? Nous avons la preuve qu'une histoire de sainte Madeleine pénitente existait au VII^e siècle. C'est la lettre de saint Didier ou saint Géry, d'abord gouverneur de Provence à Marseille, puis évêque de Cahors, qui envoie à l'abbesse Aspasia l'histoire « où se trouve les dignes fruits de pénitence et la joie qui remplit le ciel » à l'occasion de Madeleine convertie. M. Sicard fait bien ressortir la pauvreté de l'affirmation de M. Duchesne voulant faire croire que c'est la page de saint Luc concernant la pécheresse que l'évêque envoya, après quoi, il est en droit de conclure que l'existence d'une Vie de sainte Marie-Madeleine au VII^e siècle ne peut être révoquée en doute.

Cette Vie n'existe vraisemblablement plus, les Sarrazins ayant dévasté tous les monuments religieux de Provence.

On a objecté le silence sur les traditions Provençales de Gennade, Fauste, Cassien, Honorat, Vincent de Lérins, Césaire. Mais il est répondu que « leur silence n'infirme en rien les traditions solidement appuyées d'ailleurs, parce que ni les uns ni les autres ne se sont tu en des circonstances où ils auraient dû parler, parce qu'au contraire et les uns et les autres, s'ils n'ont pas parlé, c'est parce qu'ils n'ont pas été amenés par leur sujet à le faire. »

* * *

Avons-nous au moins des *Vies* et à quelle époque peut-on les rattacher. M. Sicard s'attache à montrer que le Pseudo-Raban de Faillon si fort dédaigné par M. Duchesne, n'est rien moins qu'un document précieux, Déjà les Bollandistes du 17 et 22 octobre, tout en récusant la paternité que l'érudit Sulpicien prétendait attribuer à son cher Mss. avaient reconnu qu'il avait été composé par un auteur sérieux et de bonne foi du IV^e siècle. Une étude plus approfondie

du texte révèle en l'auteur un mystique, sinon un religieux, un lettré possédant toutes les connaissances et aussi toutes les prétentions de son époque, etc. M. Sicard eut le bonheur il y a une quinzaine d'années, de découvrir à la bibliothèque de l'École de Médecine de Montpellier, une copie de la même Vie dont M. Chabaneau a parlé depuis dans la *Revue des langues Romanes* et M. Paul Meyer dans l'*Histoire littéraire de France* et qu'ils reconnaissent être du XII^e siècle, tandis que celle de Faillon n'était que du XIV^e ou du XV^e siècle. Le Mss. se trouve chargé de bien moins de fautes que ce dernier, et il contient des phrases et tel détail important, qui manquaient à l'autre. « C'est encore une copie, car elle fait partie, ainsi que le dit M. Paul Meyer, d'une collection en 5 ou plutôt en 6 volumes, car le 2^e volume se trouve à Troyes, collection ou recueil de Vies de Saints de plusieurs époques disposées dans l'ordre chronologique. »

M. Sicard après les Bollandistes d'Octobre estime que la Vie est du IX^e siècle, ce que prouvent certains détails géographiques, les erreurs et les hérésies mentionnées dans la narration comme étant contemporaines à l'auteur et qui sont en réalité celles du IX^e siècle.

Ce n'est pas tout. Il n'existe plus de Vie de provenance provençale dont ait pu s'inspirer le poème provençal en 1200 vers alexandrins publié par M. Chabaneau, et les Mss. de J. de Voragine, de Bernard Gui, etc., qui rapportent les légendes de la résurrection de la Reine de Marseille, du prêtre entendant Marie-Madeleine près de la grotte, peu avant la mort de la Sainte et de cette mort le dimanche de Pâques.

M. Paul Meyer croit qu'il en a existé une antérieure à celles du XIII^e siècle et des siècles suivants, que ces derniers ont copiée.

Mais ne peut-on pas raisonner de même au sujet des Vies qui nous restent encore, ne mentionnant ni la résurrection de la Reine de Marseille, ni l'intervention du prêtre à la Baume, mais assignant une date différente à la mort de Madeleine, à savoir le 22 juillet? Telles la Vie de la collection de Montpellier et celles éditées par Faillon, t. II, n^o 1 et 2. « Ces trois Vies d'autre part ont des passages entiers identiques dans les termes. Se sont-elles copiées l'une l'autre et en ce cas quelle est la plus ancienne? » Non, aucune d'elles ne saurait être la Vie primitive « car où les deux autres auraient-elles puisé les faits que celle-là ne contient pas et qu'elles rapportent. »

« Il faut donc qu'il y ait eu une Vie antérieure, d'origine provençale, où ont puisé les trois Vies précitées et qui elle même est depuis des siècles, disparue. Elle n'existait plus du temps de Jacques de Voragine, de Vincent de Beauvais et de Bernard Gui, car celle qui

les guida contenait des interpolations dont nous avons parlé plus haut. Les dévastations Sarrazines et les déprédations des hérétiques l'avaient emportée.

« Quelle était cette Vie ?

« Nous estimons que cette première Vie de sainte Marie-Madeleine est celle-là même que saint Didier de Cahors envoyait à la religieuse Aspasie ».

*
* *

M. Sicard étudie enfin la vie abrégée dite aussi de sainte Marie-Madeleine. Il constate qu'elle se trouve tout entière et sous forme de Leçons, en la fête de Saint-Maximin, dans le Lectionnaire d'Aix, dont un exemplaire du XIV^e siècle est conservé à la Bibliothèque de Marseille. Elle se trouvait assurément dans le même Lectionnaire au XII^e siècle, puisqu'au Monastère de Clairvaux; à cette époque, on la lisait au réfectoire et probablement au chœur. Elle devait s'y trouver également du temps de S. Odon, car il est à croire, d'après la place que cette Vie occupe immédiatement après la Vie de Madeleine par le saint Abbé, dans la collection de Montpellier, que celui-ci s'en servait aussi au chœur de son Monastère.

Ne serait-ce pas St-Odon lui-même qui l'aurait composée? Ou plutôt ne serait-elle pas un simple abrégé de la Vie du IX^e siècle?

Ni l'un ni l'autre.

Si en effet cette Vie « n'était qu'un résumé de la *Vie des amis du Christ Jésus*, elles n'auraient pas l'une et l'autre des passages relativement longs, absolument identiques. « Quand on résume; on ne copie pas, puisqu'on abrège. » Elle n'aurait pas été placée en même temps que la Vie étendue dans la même collection des *Vies de Saints*, celle-ci au t. III, 22 juillet, celle-là au t. IV, 29 juillet. Nulle part, on ne voit, au jour octaval, un simple résumé de la légende ou vie lue le jour de la fête. Enfin en étudiant les caractères intrinsèques de style, de tournures, de mots, etc., on se rend compte que la Vie plus courte est de beaucoup antérieure à la Vie étendue.

Il paraît en outre que cette Vie abrégée ne saurait être une Vie de sainte Marie-Madeleine, dont elle ne parle que « tout autant qu'Aix est en cause et qu'il le faut pour narrer la Vie de Saint-Maximin. De sa mort il n'en est raconté que ce qui a trait au ministère du Pontife et à son ensevelissement. » C'est donc plutôt un abrégé de la Vie de Saint-Maximin dont parle Guidonis, abrégé qui aura été fait pour lire au réfectoire des Moines et servir de leçons à l'Office

du saint Pontife. M. Sicard estime qu'il est de la fin du V^e ou du commencement du VI^e siècle « époque où l'on sort des persécutions; où l'on sculpte les sarcophages de l'oratoire qui renferme les reliques du saint Pontife et de Celle qu'il y ensevelit; où l'on commence à régulariser le culte et la liturgie. »

Et nous sommes à la fin de la première partie du travail de M. Sicard sur sainte Marie-Madeleine, traitant de la *Tradition de Provence devant la critique* de nos jours. Les compétents ont trouvé que c'était la mise à point de la question à laquelle M. Sicard faisait faire un pas sérieux, particulièrement dans le chapitre dernier : *Les Vies et les légendes des Eglises*.

La conclusion de l'étude est celle-ci :

« Il nous paraît certain, autant qu'une tradition d'ordre humain peut l'être, que le corps de sainte Marie-Madeleine se trouve dans la Crypte de l'église de Saint-Maximin et il est très probable que la Sainte vécut à la Sainte-Baume et qu'elle mourut à Saint-Maximin.

Nous ignorons si l'hypercritique est contente de son entreprise de destruction contre une tradition vénérable, glorifiant des saints tels que les Amis et les Apôtres de Jésus, et incontestablement des mieux établies entre les traditions; mais ce que nous savons c'est que M. Sicard a pensé faire œuvre juste et sainte en même temps que critique. Nous sommes heureux de lui dire qu'il ne s'est pas trompé.

STANS.

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE I. — La tradition et la critique	7
CHAPITRE II. — La pécheresse dans l'Évangile de saint Luc, Marie de Béthanie et Marie-Madeleine sont-elles une même personne ?	12
CHAPITRE III. — Les traditions grecques	17
CHAPITRE IV. — Évangélisation des Gaules	27
CHAPITRE V. — La tradition provençale	32
CHAPITRE VI. — Martyrologes	37
CHAPITRE VII. — Notre-Dame de la Barque et Arles	46
CHAPITRE VIII. — Sainte Marthe et sainte Marie-Madeleine à Tarascon .	54
CHAPITRE IX. — Saint Lazare et sainte Marie-Madeleine à Marseille . .	60
CHAPITRE X. — Saint Maximin et sainte Marie-Madeleine à Aix et au lieu appelé depuis Saint-Maximin	65
CHAPITRE XI. — La Sainte Baume	81
CHAPITRE XII. — Le pèlerinage de Vézelay	90
CHAPITRE XIII. — Invention du corps de sainte Marie-Madeleine à Saint-Maximin	98
CHAPITRE XIV. — Crypte et sarcophages de Saint-Maximin	114
CHAPITRE XV. — Les vies et les légendes de la liturgie des Églises . . .	119
APPENDICE.	149
COMPTE-RENDUS DU « SOLEIL DU MIDI »	169